











## AVIS.

*Au volume annuel, publié jusqu'à présent, l'Académie a substitué le Compte-Rendu de ses Travaux, séance par séance. Cette publication paraît tous les 15 jours, et forme, à la fin de l'année académique, deux volumes in-8°.*

---

S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS :

Soit à M. JACQUET, Éditeur, Imprimeur de l'Académie,

Soit à M. BRISSART-BINET, Libraire de l'Académie.

---

Le prix de l'abonnement qui était, pour l'année académique 1844-1845,

DE 12 FR. ET 15 FR. PAR LA POSTE,

Se trouve réduit pour les années suivantes :

à 10 fr. et 12 fr. par la poste.

# SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

5 JUILLET 1844. — 7 MARS 1845.



# SÉANCES ET TRAVAUX

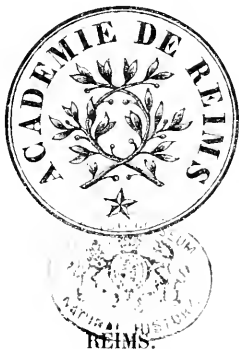
DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

**Premier volume.**

5 JUILLET 1844. — 7 MARS 1845,

Faisant suite au 2<sup>m</sup> volume des Annales.



L. JACQUET, ÉDITEUR, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,  
BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

MDCCCXLV.

*The order given at Reims  
with the 1st. 2. 3.*



# SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

---

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

---

### ARTICLE PREMIER.

L'Académie se réunit le premier et le troisième vendredi de chaque mois, à sept heures du soir, sauf le cas de convocation extraordinaire.

Elle clot ses séances le troisième vendredi du mois d'août, et fait sa rentrée le premier vendredi de novembre.

### ARTICLE IV.

Quoique les séances ordinaires ne soient pas publiques, les étrangers peuvent y assister, pourvu qu'ils soient présentés par deux membres.

## EXTRAIT DES STATUTS ORGANIQUES.

### ARTICLE XXI.

Les membres correspondants s'engagent à communiquer à l'Académie leurs ouvrages et le fruit de leurs recherches; si l'un d'eux laisse écouler trois années sans exécuter cette clause, il sera censé renoncer à son titre, et son nom pourra être rayé du tableau.

---



# PUBLICATION

DES

# SÉANCES ET TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DE REIMS.



L. JACQUET, ÉDITEUR,

IMPRIMEUR, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

1844

*N'ayant pas été en mesure de commencer plus tôt cette publication, l'éditeur croit de son devoir de mentionner ici pour mémoire les travaux suivants, qui ont occupé les deux premières réunions académiques qui ont suivi la séance publique du 23 Juin dernier: — Séance du 7 Juin : Nomenclature d'une collection de minéraux offerts à l'Académie par M. Aubriot. — Essai sur les meilleurs modes d'engrais applicables à l'arrondissement de Reims, par M. Maitlet. — Lettre sur la nécessité d'une publication des séances de l'Académie, par M. Belin de Launay. — Note sur l'emploi du sulfate de potasse, par M. Grosjean. — Vers, A mes amis, par M. Fiolette. — Séance du 21 Juin : Considérations sur l'avenir de l'industrie, par M. de Mazières. — Rapport de M. Paris d'Epernay, sur la monographie de M. de Mareuse. — Rapport de M. Bandeville sur la composition du second volume des Annales de l'Académie.*

# SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

V<sup>o</sup> I.

**Séance du 5 Juillet 1844.**

---

## SOMMAIRE.

Correspondance. — Nomination des commissaires chargés de rendre compte des travaux de l'Institut. — Lecture de M. Max. Sutine : Biographie de Robert Nanteuil. — Lecture de M. Courmeaux : Destinée de Shakspeare en France ; traduction d'Hamlet en vers, par M. Jules Perreau. — Lecture de M. Aubriot : Lettre écrite par M. Natalis Rondot, délégué en Chine. — Lecture de M. L. Paris : Lettre de M. Legendre, sculpteur, sollicitant l'honneur d'exécuter une statue à Colbert.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Robillard, vice-président.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. de

Bussières , député de la Marne informant l'Académie que M. l'intendant de la liste civile a autorisé, au nom du roi, la souscription pour les bibliothèques de la couronne, de quatre exemplaires de la publication de Dom Marlot.

L'Académie procède à la nomination des commissaires rapporteurs des travaux de l'Institut. Sont nommés pour l'académie des sciences, MM. Garcet, Landouzy, Bergougnoux ; pour l'académie des sciences morales et politiques, MM. Bouché et Contant ; pour l'académie des inscriptions et belles lettres, MM. Baudville, Fanart, L. Paris.

---

#### LECTURES.

Lecture de M. Max. SUTAINÉ : Biographie de Robert MANTEUIL.

En l'année 1645, un jeune homme, qui suivait à l'université de Reims le cours de philosophie, était sur le point de passer sa thèse. On sait que l'usage exigeait que ces thèses fussent ornées d'une gravure dont le sujet était laissé au choix de l'élève. Notre jeune philosophe, auquel l'art du dessin était aussi familier déjà que les propositions qu'il devait soutenir, voulut essayer son talent et exécuter lui-même la gravure de la sienne. Il prit pour sujet une Sainte Famille, où l'on ne trouve aucun nom de peintre; mais, sur une pierre jetée dans le coin de l'estampe, à droite, on lit : *R.*

*Nanteuil, philosophiæ auditor, sculpebat, Remis, anno Dei 1645.*

C'est qu'en effet cet artiste précoce, qui n'avait pas 15 ans alors, n'était autre que Robert Nanteuil, qui devint bientôt le plus célèbre graveur de son siècle.

Né à Reims en 1630, Nanteuil fut un de ces hommes qui semblent nés pour les arts, vers lesquels une impérieuse vocation les entraîne. Tout en suivant assidûment les cours de l'université, il trouvait le temps de fréquenter encore l'atelier de N. Regnesson, graveur rémois, qui, après avoir été son maître, devint bientôt son collaborateur, et dont il épousa bientôt la sœur à l'âge de 17 ans (en 1647).

À 14 ans, il grava le buste d'un religieux de Saint-Nicaise de Reims. La bibliothèque royale possède une épreuve de cette petite pièce devenue fort rare, et qui, s'il faut en croire une note qui l'accompagne, aurait été gravée avec un clou. C'est, avec le mariage spirituel de sainte Catherine, où il fut aidé par Regnesson, le premier ouvrage de notre compatriote.

Sa Sainte Famille, qu'il fit ensuite, n'est pas sans mérite, si l'on considère surtout l'âge de l'auteur ; mais elle est très-inférieure cependant à ses autres ouvrages (1).

Nanteuil, qui était sans fortune et qui aspirait à la gloire, comprit bientôt qu'à Paris seulement, cette grande patrie des arts, il pouvait conquérir l'un et l'autre, et prit à 18 ans le parti de quitter Reims et de se rendre dans la capitale. Isolé, jeté sans guide et sans appui dans cette immense cité, la première difficulté qu'il eut à vaincre fut de se faire connaître, et, s'il faut

(1) D'après Robert Dumesnil, cette estampe est la reproduction d'une gravure exécutée par Claude Mellan, en 1635.

en croire les biographes (1), il usa , pour y parvenir, d'un expédient qui, tout Champenois qu'il était , n'en fut pas moins très-adroit et lui réussit parfaitement.

Ayant avisé une auberge où se réunissaient habituellement bon nombre de jeunes théologiens de la Sorbonne, il s'y rendit et demanda si quelqu'un ne pourrait lui indiquer l'adresse d'un ecclésiastique de Reims qu'il cherchait, ajoutant que, malheureusement, il avait oublié son nom, mais que peut-être on reconnaîtrait le portrait qu'il portait avec lui. Il fit voir alors un très-beau dessin dont aucun, bien entendu, ne découvrit l'original, mais que tous admirèrent. Profitant alors habilement de l'enthousiasme qu'excitait son ouvrage, notre jeune artiste proposa aux assistants de faire aussi leur portrait, moyennant une rétribution fort modeste. L'offre fut acceptée, et ces premiers essais, en le mettant de suite à l'abri du besoin, lui firent une réputation qui lui permit bientôt d'augmenter le prix de ses œuvres. Dès-lors, la vocation de Nanteuil fut irrévocablement fixée; il s'adonna presque exclusivement au portrait, et excella dans ce genre. Nul mieux que lui ne rendit, avec les ressources si bornées de l'art du graveur, la souplesse et les méplats des chairs, les reflets brillants, les soyeuses cassures des étoffes; nul ne sut donner plus de dignité à ses personnages, ne comprit mieux l'agencement des draperies.

Il reproduisit à l'aide du burin quelques portraits de Philippe de Champagne, Van Mol, Mignard, Le-

(1) Perrault; Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle avec leurs portraits au naturel, par M. Perrault, de l'académie française, 1696. — *Almanach historique de Reims*, 1771.

brun et d'autres peintres moins connus (1); mais le plus grand nombre a été peint ou dessiné par lui d'après nature. Sur 222 portraits environ dont se compose son œuvre, 181 ont été gravés d'après lui-même, et ceux-là se recommandent, au dire des contemporains, par une ressemblance irréprochable.

Cette immense collection, dans laquelle figurent les personnages les plus célèbres et les plus considérables de l'époque, peut être regardée comme l'histoire vivante du XVII<sup>e</sup> siècle.

Anne d'Autriche, Mazarin, le duc de Beaufort (surnommé le roi des Halles), les ducs de Savoie et de Mantoue, Louis XIV, Christine de Suède, don Juan d'Autriche, le chancelier Mathieu Molé, le duc d'Orléans, les cardinaux de Retz et de Richelieu, Ménage, Sarrazin, Voiture, Scudéri, Bossuet, le vicomte de Turenne ont pu, grâce au burin de notre compatriote, léguer leurs traits à la postérité pendant que l'histoire enregistrerait leurs actions.

Notre ville est dignement représentée dans cette illustre galerie, où nous retrouvons J.-B. Colbert, Ch. d'Orléans, comte de Saint-Paul, abbé de St-Remi de Reims, et trois archevêques, S. E. le cardinal Auguste Barberin, Ch.-Maurice Letellier, et Henri de Savoie, duc de Nemours et de Reims.

Un assez grand nombre de ces portraits enrichissent les thèses de quelques jeunes gens de grande famille

(1) Si l'on en croit l'*Almanach historique de Reims de 1771*, Nanteuil aurait gravé 283 portraits; mais d'après Robert Dumesnil, dont les patientes et studieuses recherches méritent toute créance, l'œuvre entière comprend 240 planches seulement, dont 18 sujets, 216 portraits et 6 portraits attribués à Nanteuil, mais dont l'authenticité n'est pas reconnue.

ou de grande fortune. Ainsi, nous avons vu entre autres un buste de Louis XIV, portant cette dédicace : « *Offerebat humillimus subditus Fabius Brulart de Sil-lery, abbas (1677).* »

Un autre de M. Ch.-Maurice Letellier, avec ces mots : « *Offerebat devotissimus servus Henricus Legoix Bemus.* »

La thèse (1) que soutint, le 27 Juillet 1659, M. Ch.-Maurice Letellier, devenu plus tard archevêque de Reims, mais alors simple abbé de Ste-Marie de Doua-las, de Ste-Marie de Breteuil et de St-Pierre de Lagny, était surmontée du portrait de Mazarin.

La réputation de Nanteuil s'étendit promptement jusqu'à la cour, et bientôt il fut du nombre de ces glo-rieux satellites qui gravitèrent autour de la royale pla-nète qui jeta un si brillant éclat sur la seconde partie du XVII<sup>e</sup> siècle. Louis XIV, qui avait surtout ce mérite si précieux chez un prince, de connaître les hommes, et de s'entourer des plus remarquables en tous genres, créa pour lui une charge de dessinateur et de graveur de son cabinet avec traitement de 1,000 livres (2).

En 1661, Nanteuil fit le portrait du roi, qui en fut si satisfait, dit Perrault, qu'il lui fit présent de 100 louis d'or.

Notre compatriote avait déjà reçu précédemment une preuve plus flatteuse encore et plus éclatante de

(1) Voici le texte de la dédicace de cette thèse :

« Has theses, Deo duce, tueri conabitur Carolus-Morelius Letellier, abbas Beate Mariæ de Doualas, Beate Mariæ de Breteuil et divi Petri de Lagny; die 27 mensis Julii, anno Domini 1659, à primâ ad ves-peram. Arbitrè erit Jacobus de Mailly, sanæ theologiæ licentiatus, socius sorbonicus et philosophiæ professor, pro actu publico et laurea artium. In Sorbonæ Plessæo. »

(2) Perrault, 1696; *Almanach historique de Reims*.



la bienveillance éclairée du prince. Pressé par ses sollicitations, Louis XIV rendit en sa faveur l'édit de Saint-Jean de Luz, qui élève la gravure au nombre des arts libéraux, lui reconnaît des privilèges et des prérogatives, et la dégage des entraves qui pouvaient gêner son essor. Les artistes ont donc trouvé dans le graveur de Reims un ferme appui, un digne défenseur de leurs droits.

Honneur à lui d'avoir si bien compris sa mission et d'avoir noblement fait tourner au profit de l'art, dont il était l'un des plus habiles interprètes, la faveur intelligente dont il était l'objet!

Robert Dumesnil, le savant auteur du peintre-graveur français (1), assigne à cet édit la date de 1650. Il doit y avoir erreur dans cette date; car, à cette époque, Nanteuil n'avait que vingt ans, et commençait à peine à se faire connaître. Il est plus probable que cet édit a été signé en 1660 seulement, lors du mariage du roi qui eut lieu à Saint-Jean de Luz, le 6 Juin de cette année.

Nanteuil ne peignit pas à l'huile, du moins on ne connaît rien de lui en ce genre; mais il dessinait ou plutôt peignait beaucoup au pastel. La plupart de ses esquisses ont disparu; cependant on en a conservé au musée quelques-unes qui attestent la facilité et la finesse de touche du maître.

La bibliothèque royale possède une assez belle collection de l'œuvre de Robert Nanteuil. Il a gravé très-peu de sujets, et ces morceaux sont en général les plus faibles dans les portraits qui, presque tous, sont remarquablement beaux. Il a su allier la vigueur

(1) *Le Peintre-Graveur français*, par Robert Dumesnil.

à la souplesse et au fini de l'exécution. Son recueil est un des monuments historiques les plus complets, et sera toujours pour les peintres et les sculpteurs une source précieuse de renseignements authentiques. Les personnages les plus influents du xvii<sup>e</sup> siècle ont presque tous posé devant lui, et le talent bien reconnu de l'artiste garantit suffisamment leur parfaite ressemblance.

Dans un art où florissaient alors François Poilly, Antoine Masson, Claude Mellan (1), le chevalier Edelink (2) et tant d'autres, il sut se distinguer encore et laisser derrière lui presque tous ses rivaux.

A son mérite comme artiste, il joignait d'autres qualités encore. Il était bon fils : lorsqu'il vit la fortune lui sourire, il fit venir son père à Paris et voulut lui faire partager l'aisance qu'il s'était acquise par son talent.

Homme d'un esprit aimable et enjoué, poète, bon compagnon, en un mot, comme on disait alors, il s'était fait de nombreux amis et justifiait la faveur dont il était entouré.

Malheureusement la mort l'enleva bien jeune encore à ses travaux, le 18 Décembre 1678.

Il avait à peine 48 ans.

(1) Né à Abbeville.

(2) Né à Anvers, en 1649, mort à Paris en 1707.



LECTURE DE M. EUG. COURMEAUX

Destinée de Shakspeare en France; traduction d'Hamlet, en vers, par  
M. Jules Perreau.

« Ainsi que l'a dit magnifiquement M. Sainte-Beuve,  
» les grands poètes, les poètes de génie, indépendam-  
» ment des genres, et sans faire acception de leur na-  
» ture lyrique, épique ou dramatique, peuvent géné-  
» ralement se rapporter à deux familles glorieuses, qui  
» depuis bien des siècles, s'entremêlent et se détrônent  
» tour-à-tour, se disputent la prééminence en renom-  
» mée, et entre lesquels, selon les temps, l'admiration  
» des hommes s'est inégalement répartie : d'un côté,  
» les poètes primitifs, fondateurs, originaux sans mé-  
» lange, nés d'eux-mêmes, et fils de leurs œuvres,  
» Homère, Eschyle, Dante et Shakspeare ; » — tous les  
génies de prime saut, produisant pour ainsi dire sans  
conscience, et comme pour obéir à une loi de leur  
nature, comme l'arbre porte des fruits ; « de l'autre,  
» tous les génies studieux, polis, dociles, essentielle-  
» ment éducatifs et perfectibles, Virgile, Horace, Le  
» Tasse et Racine. » — A la gloire éternelle de tous  
ces noms fameux, la postérité indécise flottera toujours  
entre eux, sans oser, sans pouvoir les classer. Mais les  
poètes de la première famille, moins généralement sen-  
tis et appréciés, sont plus souvent remis en question,  
même parfois méconnus et sacrifiés, parce que leurs  
œuvres sont accessibles à moins d'intelligences, et parce  
que, dans les monuments qu'ils ont élevés, l'ordre et  
l'harmonie n'existent quelquefois qu'à l'état latent, se  
dissimulent sous la richesse de la fantaisie, et semblent  
se perdre, comme dans la nature, sous des apparences

de chaos et d'irrégularités grandioses. C'est sur les écrivains de cet ordre que viennent le plus souvent s'abattre les nuées de critiques nains, impuissants à mesurer, à comprendre le colosse qui n'est à leurs yeux qu'une monstruosité, qu'un produit hybride et difforme qu'il faut mettre en lambeaux, pour la plus grande gloire du goût littéraire et des saines doctrines. — Shakspeare, auquel il fut donné de fermer le moyen-âge, a subi les mêmes vicissitudes que ses glorieux frères aînés. Son nom, même en Angleterre, fut tour-à-tour honni et exalté; son culte honoré et proscrit. Autour de cette imposante renommée, l'enthousiasme et la haine littéraire se livrèrent de furieuses batailles d'esthétique où l'encre ne coula pas seule, et l'ombre du pauvre bateleur William n'eut de trêve, que lorsque l'élite des critiques anglais, allemands et français se fut réunie pour lui signer en titres éclatants et indestructibles, un brevet de grand poëte, et n'eut salué en lui *le plus grand créateur après Dieu* (1).

Il y aura bientôt 120 ans que Voltaire, fuyant la France, où le poursuivait la vengeance d'un Rohan, qu'il avait courageusement appelé en duel après en avoir reçu une offense brutale, arrivait à Londres dont lui firent les honneurs Pope, Congrève, Swift et Bolingbroke. Le théâtre anglais fut pour lui la révélation d'un monde tout entier : *Hamlet*, *Othello*, *Jules-César* et *Richard III*, l'éblouirent, l'exaltèrent et lui ouvrirent de vastes perspectives dans l'art dramatique, sans renverser dans son cœur l'autel toujours adoré du plus harmonieux de nos poëtes. Les fameuses lettres sur les Anglais portent, en plusieurs endroits, les traces de l'é-

(1) G. Schlegel, Ant. De-champs et Alex. Dumas.

trange perplexité à laquelle fut en proie l'auteur d'*OEdipe* et de *Zaïre*. Égaré dans des régions nouvelles, il passait de l'enthousiasme à la haine, battant des mains malgré lui, aux créations shakspeariennes, et appelant au secours de sa foi chancelante les ombres tant aimées d'*Iphigénie*, de *Phèdre*, et tout l'Elisée racinien.

— « C'est un génie plein de force et de fécondité, de » naturel et de sublime, — dit-il quelque part, en parlant du sauvage écrivain qui forçait son admiration, — sans la moindre étincelle de bon goût, sans la moindre connaissance des règles. Il y a de si belles scènes, des morceaux si grands et si terribles, répandus dans ses farces monstrueuses, qu'on appelle tragédies, qu'on ne sait comment concilier tant de ridicule et de raison, tant de bassesses et de grandiose!! . . . . *Et autre part* : Il me semble quelquefois que la nature ne soit pas faite en Angleterre comme ailleurs. . . . leurs pièces barbares, dépourvues d'ordre et de vraisemblance, ont des lieux étonnantes au milieu de cette nuit.—Les idées sont bizarres mais gigantesques. — Leurs ouvrages modernes, composés dans notre goût, sont froids et insipides. Les monstres brillants de Shakspeare plaisent mille fois plus que la sagesse moderne. — C'est un écrivain dont les folies et les beautés sont sans égales. Son génie poétique ressemble à un arbre touffu, planté par la nature, jetant au hasard mille rameaux, et croissant inégalement avec force. Il meurt, si vous voulez forcer sa nature, et le tailler en arbre des jardins de Marly. »

C'est à trente ans que Voltaire formulait ce jugement si plein de franchise et d'impressions senties, si remarquable enfin pour l'époque où il fut rendu,

époque, à coup sûr anti-sympathique au système de Shakspeare. — Plus tard il revint sur ses pas; il aurait voulu effacer ces louanges imprudentes, échappées à un accès de juvénile enthousiasme. — Lorsque grandit en France la renommée que le premier il avait importée, entrevoyant dans l'avenir sa gloire pâlir, à l'éclat de celle du *Gilles anglais*, il entreprit, à coups d'épigrammes, de boutades, de traductions incomplètes et perfides, de caricatures indécentes, voire même d'injures grossières, de chasser le monstre qu'il avait déifié, le *bouffon ivre* au piédestal duquel, de sa main vive et hardie, il avait posé la première pierre. — Que conclure de ces réticences, de ces restrictions, et surtout de cette palinodie, si ce n'est qu'en louant Shakspeare, Voltaire restait foncièrement esclave et serf de son *grand ami Jean*, que ses éloges n'étaient que justice rigoureuse et ne révélaient qu'un cri d'admiration *arraché à la sensibilité du grand artiste* (1); que, rentré en lui-même, et dégagé de l'influence électrique qu'exerçait sur son génie nerveux le drame anglais, l'auteur de *Méropé*, avec la mobilité qu'on lui connaît, maudissait son hérésie, et courait l'expié par un sacrifice à l'antique Melpomène, dans le temple grec de Corneille et de Racine? Que conclure encore, si ce n'est que lorsque les esprits ne sont pas mûrs pour l'appréciation d'un génie récemment révélé dans un monde étranger, d'institution sociales et de philosophie différentes, l'homme de talent, — même lorsqu'il marche le premier à la fête de son siècle, — ne peut rompre complètement l'inextricable réseau de traditions et d'habitudes qui forme comme le moule où le jugement prend son empreinte.

(1) Villemain.

— Et, cela soit dit en passant, par un admirable bienfait de l'intelligence divine qui n'a pas permis que l'humanité pût briser violemment et d'un seul coup le faisceau de liens qui rattachent le présent au passé ; mais qui a voulu que l'idée, en politique comme en littérature, pour arriver forte et viable, mûrit aux flancs des révolutions ?

C'est déjà chose usée, banale et de mauvais goût, en littérature et même en morale, que de venir après tant d'autres jeter la pierre aux morts d'il y a soixante ans. Au point de vue d'une sage philosophie, — chrétienne ou déiste, — nous pensons qu'il est impie de renier nos pères, et qu'il faut recueillir leur héritage avec ou sans bénéfice d'inventaire ; nous pensons que si, — comme le dogme chrétien nous l'enseigne, — tous les âges de l'humanité sont solidaires l'un de l'autre, nous devons supporter franchement et courageusement cette solidarité, et accepter chacune des générations de nos ancêtres avec ses passions, ses exploits, ses bienfaits, ses crimes, ses taches et sa gloire ; nous pensons enfin que la Saint-Barthélemy et les Saturnales de 93 sont bien plutôt le crime des temps que le crime des hommes ; que c'est une mauvaise et dangereuse méthode que de vouloir peser et toiser les hommes et les choses d'autrefois avec nos poids et nos mesures actuels, et que l'historien calme, austère et recueilli, qui plane au-dessus des haines de parti, peut, sans crainte et sans reproche, amnistier bien des mémoires injustement flétries, et laisser tomber de ses lèvres sur bien des tombes anathématisées un tardif et sincère *Requiescat in pace*. — Je ne ferai donc pas le procès à ces pauvres grands hommes du dix-huitième siècle qu'il est si fort de mode aujourd'hui de honnir et de

rappetisser, comme si le Satan de Milton n'avait pas aussi sa grandeur. Tous ces morts fameux se défendent encore assez bien d'eux-mêmes, Dieu merci, et sont encore entiers dans leurs tombeaux, malgré les morsures des partis. — Quoi qu'il en soit, ces réserves une fois faites, et pour en revenir à notre sujet, le souffle d'incrédulité qui desséchait tant d'imaginations, le mépris des temps passés, combiné avec le respect à peu près unanime des traditions littéraires du dernier siècle, l'épuisement d'une société décrépète et blasée, le mouvement qui emportait tous les esprits ardents vers les théories sociales, la dépravation universelle, et puis enfin le pressentiment des orages qui se formaient à l'horizon expliquent comment le XVIII<sup>e</sup> siècle malgré sa science réelle, malgré sa vaste érudition et son incomparable esprit, posséda si peu l'intelligence artistique de l'antiquité et du moyen-âge; comment il méconnut et travestit déplorablement cette famille de grands poètes dont nous parlions en commençant, — Homère, Dante, Milton. — Loin de fouiller aux racines des institutions et des littératures modernes, le XVIII<sup>e</sup> siècle qui ne connaissait d'autre beau que le beau selon Louis XIV, aurait volontiers fait table rase de notre histoire et passé l'éponge sur nos annales. — Comment donc dans de pareilles conditions comprendre et apprécier les hommes et les choses du moyen-âge ou des temps héroïques? La civilisation nivelait et polissait tout : l'esprit seul avait du relief. Comment donc aimer les fiers génies, ces *génies à pic* (1), incultes, sauvages et spontanés comme leur siècle? Pourquoi gravir les Alpes? à quoi bon al-

(1) Sainte-Beuve.



ler chercher la chute du Rhin quand on a chez soi les allées de Trianon, les cascades des Tritons et des Naïades de Versailles? — En Angleterre même, sur sa terre natale, où l'influence des idées classiques écloses au xv<sup>e</sup> siècle en Italie n'avait que médiocrement adouci l'âpreté des mœurs insulaires, la gloire de Shakspeare parut s'éclipser quelque temps. L'esprit français soufflait de l'autre côté du détroit et avait déjà pénétré à la cour d'Elisabeth. Nos voisins furent bientôt comme nous inondés et infectés de mythologie de pathos et d'euphémisme. Pendant 30 ans il n'y eut presque en Angleterre d'autre littérature que celle qui était frappée au coin du goût français, c'est-à-dire au coin du paganisme littéraire. Quelques vieux Saxons rebelles, Butler, entre autres, essayaient bien de faire tête à l'orage, mais la mode l'emportait, la littérature britannique était en train de se dénationaliser. Shakspeare fut rogné, amendé, affadi, mutilé par la pléiade des beaux esprits d'alors, Waller, Davenant, Rochester. Au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, Dryden, Pope et Shaftesbury, — trois hommes éminents d'ailleurs, — le déclarent *vieilli, suranné, barbare et grossier*, et tel était dit M. Guizot l'oubli, où tombaient plusieurs productions shakspeariennes, qu'un poète obscur du » temps, nommé Tate, ne craignit pas de donner » comme son ouvrage un roi Léar, dont il a tiré le » fond d'une pièce du même nom, qu'un de ses amis l'a » engagé à lire comme intéressante. »

A ce point de vue, en présence de faits si caractéristiques, il ne serait certes pas déraisonnable de soutenir que Voltaire a contribué puissamment, quoique indirectement, à réveiller, mais surtout à étendre le culte de Shakspeare, même en Angleterre. En effet, tant que

la gloire du poète d'Elisabeth n'avait pas franchi les limites de la Bretagne, les Anglais s'étaient contentés de l'admirer pour ainsi dire silencieusement chez eux, en famille. Lorsque le grand nom s'étendit sur le continent, lorsque nos critiques français, armés de la lunette classique, signalèrent minutieusement les taches du nouvel astre, qui faisait pâlir l'éclat de notre théâtre et se dressait audacieusement en face du soleil un peu blafard de Crébillon et de Voltaire, les Anglais qui n'estiment guère au monde qu'eux-mêmes, poussés d'ailleurs par un louable sentiment de nationalité, mirent sur pied une armée de savants commentateurs pour défendre leur grand homme méconnu. Johnson, Malone, Garrick et Mistres Montagu, descendirent dans l'arène, et leurs noms resteront liés à celui de Shakspeare. Mais, nous l'avons dit, les temps n'étaient pas venus. Leurs efforts communs imprimant une vive secousse au monde littéraire, avancèrent la question sans contredit, mais ne purent la résoudre. Pour consacrer ce grand nom, pour reconnaître dans le poète anglais un créateur de premier ordre, un génie cosmopolite humain, éternel, il n'a fallu rien moins qu'une vaste révolution de l'humanité, une révolution sociale et politique; il a fallu 89. — La chute de l'ancien ordre, l'avènement du principe démocratique qui constituait le triomphe de la personnalité humaine, le démembrement des pouvoirs qui multiplie les rôles sur la scène politique, et met en relief tant d'individualités: nos longues luttes domestiques et nationales, la complication et la diversité des intérêts qu'a créés à chacun de nous la nouvelle forme de société; — enfin l'amour des investigations historiques, la facilité des rapports européens, le sentiment général de la liberté dans l'art, la connais-

sance plus répandue des langues vivantes, et plus que tout cela, faut-il le dire? le spectacle de 60 années de péripéties violentes et de circonvolutions sanglants, voilà ce qui nous a donné la clef des conceptions shakspeariennes, voilà ce qui, — bien plus que Malone et la légion des glossateurs, — élucida pour nous tant d'œuvres littéraires, lesquelles devaient forcément rester lettre close pour l'immense majorité des esprits d'il y a 89 ans. — Aussi voyez ce qui arrive : à peine s'accomplit cette éducation des esprits, à peine ont mûri les intelligences, qu'aux portes de la France, sur un sol qui avait ressenti tous les contre-coups de notre tourmente révolutionnaire — en Allemagne, — chez le peuple qui dut le plus méditer sur le côté esthétique que découvre une refonte sociale, surgissent trois prophètes, qui ouvrirent des temples à Shakspeare, fondent définitivement le culte du grand poète en Europe, et prêchent un nouvel et audacieux évangile littéraire. Héritiers de Lessing, forts de leur confraternité avec Goethe, Tieck et les deux Schlegel remmèrent l'Allemagne autant que Napoléon. Ce fut alors que par eux s'organisa contre l'esprit et la littérature française une grande croisade, qui trouva un merveilleux auxiliaire dans l'amour propre national des Allemands. Le nom français était porté alors au plus haut degré de splendeur ; nos aigles parcouraient triomphalement la moitié de l'Europe ; les clefs de Munich, de Vienne et de Berlin étaient entre nos mains ; nos soldats montaient la garde à la porte des palais impériaux. Nous foulions aux pieds la terre vaincue ; on ne pouvait nous chasser ; mais par forme de compensation, on chassait nos poètes, on salissait nos gloires. Les cours publiques de Vienne, protégés peut-être par des factionnaires français, retentissaient d'anathèmes fulminés contre

Corneille et Molière, Racine et Voltaire, qu'on mettait honteusement à la porte, et qu'on immolait sans pitié ni merci à Shakspeare, à Calderon, à Schiller, et pas une protestation ne partait de la France, où la littérature se tenait coite et faisait la morte.

Malgré tout, c'est à la France qu'il était réservé de donner à la gloire de Shakspeare le sceau indélébile, la sanction définitive. Les belles appréciations de Lessing et de Schlegel furent dépassées par les admirables travaux de madame de Staël, de MM. de Barante, Guizot, Villemain et Hugo. Nulle part l'auteur d'*Hamlet* et d'*Otello* ne trouva de si éloquents défenseurs, de si judicieux apologistes qu'en France. Le grand procès littéraire s'instruisit et se jugea avec toute la religion et l'impartialité de juges éclairés, qui semblaient avoir pris pour devise cette magnifique épigraphe d'un philosophe allemand, *Still und bewegt*, calme et ému. — Dès-lors l'opinion fut fixée, et la décision des critiques contemporains, acquit *force de chose jugée*. Aujourd'hui les esprits les plus hostiles au grand poète, ceux qui sympatisent le moins avec l'allure de son génie et la forme de ses ouvrages s'unissent aux admirateurs de *Richard III* et *Roméo* pour reconnaître dans Shakspeare, un de ces génies puissants et productifs qui fécondent toute une littérature, et planent pendant des siècles sur le théâtre des nations. Pour tout le monde aujourd'hui, Shakspeare est un des cinq ou six poètes rois auxquels il fut donné d'imposer leur blason et leur livrée, à plusieurs générations d'artistes. A ces élus de Dieu, qui oserait contester l'omnipotence et le prestige qu'ils exercent? leurs œuvres sont des sources inépuisables où viennent s'abreuver toutes les âmes qui ont soif de poésie; les idées qu'ils

sèment en font germer mille autres (1). Leur puissance prolifique est immense, leur sillon ineffaçable, des légions d'artistes marchent à la lueur de leur flambeau, et tel est le sublime privilège du génie que toutes leurs créations semblent s'animer comme la statue de Pygmalion; que tous leurs personnages fictifs deviennent des êtres réels qu'on a connus, aimés, dont on se souvient tout-à-coup, dont on sait les traits, dont on évoque le fantôme aux heures de rêverie, et qui feraient croire à la métempsycose. Une mince fraction de l'héritage de ces grands créateurs fait encore la fortune d'une foule de talents de premier ordre. A coup sûr Walter-Scott et Byron sont de grands écrivains; mais dans leur trésor de gloire littéraire, on peut faire la part de patrimoine qui leur fut transmise par leur commun aïeul Shakspeare, dont ils procèdent tous deux, et sans lequel ils n'auraient pas été tout ce qu'ils sont.

Quand il fut bien établi en France qu'on pouvait, sans être barbare ou traître admirer les produits des littératures étrangères, et les comparer impartialement aux nôtres; quand on vit les gardiens de nos gloires nationales inscrire en tête du nouveau code de la critique que le *beau* ne saurait être l'apanage d'une seule école, d'un seul système, mais qu'il peut revêtir les formes les plus diverses et se rencontrer dans les voies les plus opposées, sans pour cela cesser d'être le *beau*, que c'était le fait d'une critique large et féconde, de ne point s'emprisonner dans des théories exclusives, mais de savoir mesurer et comprendre à la fois les génies de tous les temps et de tous les lieux; que l'homme de sens et de goût ne devait plus ainsi qu'autrefois n'ad-

(1) Chateaubriand.

mirer un grand poëte qu'an détriment d'un autre, mais qu'il était juste et rationnel de réunir dans un commun sentiment d'admiration, dans un même culte, sans faire tort à aucun, Eschyle et Corneille, Sophocle et Shakspeare, Racine et Schiller; lorsque, disons-nous, la critique se fut proclamée pour ainsi dire humanitaire, et qu'elle eut avoué pour dogme le *panthéisme littéraire*, les traductions de Shakspeare se multiplièrent en France, et des hommes d'un talent élevé essayèrent d'y naturaliser cette innombrable famille de types shakspeariens, qui, selon l'énergique expression de M. de Chateaubriand, ont eu *hoirs et lignée* dans notre littérature moderne.

La traduction de Letourneur fut refondue par MM. Guizot et A. Pichot; après eux vinrent MM. Francisque Michel, Benjamin Laroche et Philarète Chasles, et le noyau d'écrivains qui prêtèrent leur concours aux publications de M. Sullivan. Mais quelque estime méritée qu'aient obtenue tous ces travaux — que domine toujours celui auquel M. Guizot a attaché son nom, ces traductions ne sont pas moins frappées d'un vice radical : elles sont en prose. Or, la traduction en prose d'un poëte, et surtout d'un poëte comme Shakspeare, n'est jamais et ne peut être qu'une caricature plus ou moins ressemblante. Vous pourrez bien ainsi obtenir l'exactitude de proportions, la ressemblance brute et matérielle, mais jamais la physionomie, jamais l'expression idéale, jamais la spiritualité. Le vers seul, avec l'harmonie du rythme, avec le coloris qu'il prête à l'image, avec le relief qu'il donne à la pensée, lorsqu'elle est habilement coulée dans le mètre, le vers seul ingénieusement manié, — en même temps qu'il peut aspirer à la littéralité, — peut aussi conserver

cette idéalité, ce parfum de grâce, cette saveur poétique et tout ce haut goût shakspearien qui s'évaporent et se perdent dans une version prosaïque. C'est ce qu'avait compris l'éloquent critique Schlegel, qui consacra 25 ans d'une vie si pleine à traduire littéralement en vers les 35 drames de Shakspeare, et parvint à élever au poète anglais un monument d'une admirable homogénéité au fronton duquel il put glorieusement inscrire un nom déjà illustre. Mais cette œuvre presque surhumaine, — le plus grand titre littéraire de Schlegel dans l'avenir, — n'était possible qu'à un traducteur allemand. Dans cet effroyable labeur, il faut faire une large part à la souplesse de l'idiôme germanique qui, par la décomposition des mots, par la variété de ses tours et de ses inversions, par son intime parenté avec la langue anglaise, qui n'en est, en quelque sorte, qu'un dialecte mélangé d'éléments latins et celtiques, enfin par sa constitution native et physiologique se prête plus qu'aucune autre langue à la traduction exacte dans toute la force du terme, c'est-à-dire à la traduction vivante. En France, il ne pouvait en être ainsi, et les propagateurs de Shakspeare durent se partager la besogne. Les esprits d'élite, les poètes distingués ne manquèrent pas à la tâche. Alfred de Vigny prit *Othello* et *le Marchand de Venise* ; Emile Deschamps, *Roméo et Juliette* et *le Songe d'une nuit d'été*, Antoni Deschamps, *le Roi Léar* ; Paul Lacroix, *Macbeth* et *Richard III* ; M. Alexandre Dumas, Mesdames Tastu et Collet traduisirent des fragments de *Jules César*, de *Jean Sans-Terre*, de *Conte d'hiver*, et de *la Tempête* ; malheureusement, on le sait, ces essais brillants, fort heureux pour la plupart, sont restés presque tous inachevés et interrompus. Néan-

moins MM. Alfred de Vigny et Emile Deschamps ont complété l'œuvre commencée; à ces deux Cellini de noire poésie moderne l'honneur d'avoir produit une belle et vivante copie de *l'Othello* et du *Roméo*, une véritable œuvre d'artiste ciselée avec un art infini où respire tout entière la poésie de Shakspeare. Certes, copier ainsi, c'est créer. Le *Macbeth* de M. Paul Lacroix récemment publié, atteste aussi un talent vigoureux, et ces trois ouvrages réunis établissent d'une manière frappante la faculté d'assimilation dont est dotée la poésie française. — La question, ce nous semble, est jugée à fond sans appel possible. Viennent maintenant des traducteurs de talent, des écrivains persévérants, et Shakspeare tout entier peut passer dans notre langue.

Dans la grande et poétique famille shakspearienne, parmi tous ces types aujourd'hui si connus, il est une figure que son incontestable originalité place au premier rang: nous voulons parler d'Hamlet, l'œuvre du théâtre anglais qui fut l'objet des jugements les plus contraires et dont l'intelligence souleva les plus grands débats d'esthétique. Hamlet est une des plus expressives créations de la poésie du nord, une de celles qui nous expliquent le mieux certains côtés du xvi<sup>e</sup> siècle en Angleterre, — celle de toutes enfin qui nous fait voir le plus avant dans l'âme du poète lui-même. Au point de vue de l'art proprement dit, Hamlet est une œuvre de premier ordre, qui tour à tour s'empare de nous par la terreur naïve, nous attache par la rapidité des scènes et l'inexorable vérité des caractères, nous étonne, nous conduit à la rêverie, et nous fait descendre par une pente invincible la sombre spirale du doute. Il faudrait un volume pour examiner sous toutes ses



faces cette œuvre monumentale de l'Hamlet. — Aux premiers pas qu'on fait dans la pièce, on y respire une atmosphère de terreur et de scepticisme qui vous oppresse jusqu'au dénouement; je ne sais quels miasmes de philosophie amère, inquiète et sombre, flottent dans l'air; partout, dans cette triste et imposante conception la pensée ne brille que d'une lueur crépusculaire; entre la folie feinte et la folie réelle, on distingue difficilement les limites; les idées et le style sont comme voilés, et je ne sais quelle ravissante demi-teinte enveloppe les deux figures d'Hamlet et d'Ophélie. La lutte de l'homme avec le sort, l'insuffisance et le désastre d'une âme noble mais faible, doutant d'elle-même, appelée à un rôle sous le poids duquel elle se sent plier, peut-être est-ce là ce que Shakspeare a voulu représenter, — si tant est qu'il ait eu d'autre but que d'émouvoir et de faire penser, — en dramatisant une page des chroniques de Saxo-Grammaticus, d'où la fable d'*Hamlet* avait été déjà extraite par Belleforest dont elle forme la 108<sup>e</sup> histoire tragique. Qu'on ne s'étonne donc pas de voir une pareille œuvre jugée si différemment.

Quand la base d'un ouvrage gît à une telle profondeur, peu d'esprits peuvent assez creuser pour y atteindre. Schlegel disait que ce drame énigmatique, d'*Hamlet* ressemble à ces équations irrationnelles qu'on ne peut résoudre, et dans lesquelles il reste toujours une fraction d'une grandeur inconnue. Quoi qu'il en soit, Hamlet est certainement le drame le plus fortement empreint de la personnalité de Shakspeare, et c'est aussi la pièce de théâtre la plus foncièrement anglaise, et par conséquent, — à certains égards au moins, — la plus difficile à traduire en vers, en vers littéraux. C'est ce qu'ont affirmé devant nous les juges les plus compé-

tents, ceux dont la voix est préponderante. La traduction exacte et poétique d'un chef-d'œuvre de cet ordre doit suffire à créer un titre littéraire sérieux. Eh bien! Messieurs, cette traduction en vers, en vers littéraux, est à moitié faite, — et je tiens à honneur d'être le premier à vous l'apprendre, — par un jeune homme, par un Rémois dont le nom n'a pas encore été prononcé devant vous. Voilà trois ans que M. Jules Perreau économise au profit d'Hamlet les rares loisirs d'une vie studieuse, modeste et remplie. Une affection chronique, qui longtemps a mis sa vie en danger, n'a pu le détourner d'un labeur qui exige une liberté d'esprit complète, une persévérance à toute épreuve. Déjà deux actes entiers sont traduits. Nous avons suivi pas à pas l'auteur dans son travail; chacun des 200 vers déjà écrits, nous l'avons minutieusement comparé au texte; souvent nous avons relu l'œuvre d'une seule haleine, avec l'intelligence sympathique que nous prêtait notre profonde admiration pour Shakspeare, et l'étude attentive que nous faisons du texte; et nous n'hésitons pas à le déclarer, — parce qu'il faut rendre justice à tous, *même à ses amis*, — la traduction de M. Perreau nous semble pouvoir rivaliser avec celles qui ont obtenu l'approbation des juges les plus éclairés sur la matière. Nous ne craignons pas de nous avancer trop, en proclamant que c'est une conquête nationale, une naturalisation de l'Hamlet de Shakspeare, et parmi les œuvres de pure littérature, une des plus importantes sans contredit, qui se soient produites à Reims depuis longues années. Au reste le jugement que nous portons sera référé à l'Académie. Après avoir, dans un second article, exposé le système de traduction adopté par M. Perreau, nous aurons l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part

de l'auteur lui-même, les deux premiers actes complets de l'Hamlet, et nous solliciterons la permission de les lire à la compagnie, dont l'arrêt, nous l'espérons, confirmera notre jugement.

EUG. COURMEAUX.

5 Juillet 1844.



## LETRE

De M. Natalis RONDOT, délégué commercial de Reims,  
attaché à l'ambassade de France en Chine.

---

*Dimanche, 17 Mars, 1843.*

A bord de l'ARCHIMÈDE, en mer près du cap Vert.

Mon cher Monsieur,

Vous m'avez à mon départ de la ville de Reims, qui m'a été si gracieusement hospitalière, exprimé le désir d'avoir de temps à autre de mes nouvelles: vous m'avez toujours témoigné tant de bienveillance et d'intérêt, que je m'empresse de satisfaire à votre vœu, et ce m'est un devoir et surtout un plaisir. Si j'ai bonne mémoire, je vous ai écrit de la rade de Brest un long chapelet de notes, probablement indéchiffrables, car je n'étais pas habitué comme maintenant au tangage du navire. J'aurais aujourd'hui bien des choses à vous dire, car j'ai vu Séville, la merveille de l'Espagne, Cadix et Santa-Cruz de Ténériffe.

A Séville, j'ai bravement gravi les 35 rampas de la Giralda, la tour moitié moresque, moitié renaissance, qui domine de ses 360 pieds dômes et minarets. J'ai dessiné la vieille cathédrale aux sept nefs, dont deux de chapelles, toutes sombres et silencieuses de ce froid

silence qu'on ne trouve jamais dans nos églises aux verrières multipliées. J'y ai admiré la fameuse *Capilla reale*. A la voûte du dôme, élevé de 130 pieds, règne un triple cordon des têtes des rois d'Espagne. Au bas, dans des niches aux armes d'Espagne, sous des baldaquins de velours pourpre, gisent quatre cercueils, recouverts du long drap mortuaire, la couronne et le sceptre placés à la tête sur des coussins : c'est là que dorment les rois Alphonse X, le Sage, et Fabrice, la reine Béatrix, épouse de Ferdinand III, et la célèbre Dona Maria-Padilla, la favorite de Pierre le Cruel; au centre, dans une urne de vermeil, le roi Ferdinand III, le Saint, celui qui en 1248, chassa les Maures d'Espagne.

Au musée, je me suis respectueusement ébahi devant le saint Thomas conversant avec les docteurs de Zurbaran, le saint Thomas de Villanova et le saint Félix de Cantalice de Murillo, les chefs-d'œuvre de l'école espagnole; devant le saint Jérôme et la Vierge de Pedro Torrigiano, le Florentin.

A la manufacture de tabac, 3,000 femmes (on les appelle *cigarreras*) travaillent les cigarres dans une longue salle voûtée. Toutes, elles sont de sang espagnol, Canariennes ou Andalouses, aux cheveux et aux yeux noirs, à la peau brune, dont plus de la moitié est jolie et le quart charmant. Toutes vives, mutines ou langoureuses; vous les voyez coquettes, une anémone dans les cheveux, porter avec grâce leur tartan en mantille et la robe de coton imprimé; toutes vous les entendez joyeuses, rire et jouer avec vous, malheureux qui suiez à comprendre leur babil provoquant. Le guide, imperturbablement drapé dans son manteau et sa gravité, ne manque jamais de terminer la visite par une prome-

nade sur les terrasses de pierre. Certes, c'est toujours un beau point de vue que celui qui embrasse sous ce beau ciel de l'Andalousie la cathédrale, la Giralda, l'Alcasar et ses jardins d'orangers et de citronniers, et la moitié de Séville. Mais combien je préfère une de ces rues coquettes, comme la *Calle Catalana*, si j'ai bonne souvenance, petite rue qui court sinueuse vers la *Plaza del Daque*, avec ses casas si blanches. Et quelles y sont jolies les casas ! Après la grille, le vestibule colonné et dallé de marbre, le soir éclairé par cette élégante lanterne suspendue, originale de forme et d'ornements ; puis les galeries à ogive moresque, qui encignent la cour intérieure, *el Patio*. Durant l'été, c'est le lieu de réunion de la famille, salon fleuri de rosiers et d'orangers, où la fontaine à vasque de marbre remplace le *Brasero*. Pas une fenêtre qui n'ait son balcon ou son *Miradero*, l'un et l'autre légers treillis d'arabesques de fer, peints en vert clair. Derrière la grille du *Miradero*, une vitrine voilée de rideaux flottants de mousseline brochée ; sur les dalles, une natte fine ; sur les balcons, des caisses de jasmins, d'orangers, de citronniers, de rosiers ; aussi à la brise du soir, l'air est-il embaumé par les fleurs des patios et des balcons. Toute médaille a son revers. Ici, c'est le toit, plan incliné de tuiles grises, qui, par ses longues gouttières penchées au-dessus des miradores, versent fort proprement l'eau pluviale au beau milieu de la rue. Celle-ci est toujours étroite, tellement resserrée, que c'est merveille de voir le moindre *calessero* s'y aventurer. La diligencia peninsulare, remorquée par ses dix mules intercepte tout passage. — Je ne vous dirai mot du palais des rois Maures, de l'Alcasar, car mon vocabulaire admiratif n'est pas assez varié. Rêvez une salle

dont l'ogive moresque avec ses dentelles de pierre, ses colonnettes de marbre à chapiteau corinthien, découpe les douze entrées dont les portes sont en mosaïques de bois de cèdre sculpté, dont les murs sont voilés par cette fine dentelle d'arabesques, de fleurs, d'oiseaux, si gracieusement enlacée autour des balcons et des *ventassas* évidées à jour, ornements qui se détachent dorés sur des fonds de bleu cobalt et de vermillon. À la naissance de la coupole à pendentifs, la galerie des portraits des rois de Castille et des Espagnes, terminés à Philippe III. Voyez-vous bien toute cette féerie? alors rêvez encore 15 à 20 salles comme cela enchassées dans des galeries ou des cours de marbre, à la fontaine traditionnelle, dans des jardins où j'ai mangé de si bonnes oranges, cueilli de si belles roses, à deux pas de la cellule où Pierre le Cruel fit mourir sa femme Blanche de Bourbon, et vous aurez l'idée de l'Alcazar.

Cadix est une aussi belle ville que Séville, comme groupe de maisons, mais pauvre sous tous les rapports; sans fortune publique, sans richesse privée, sans monuments. *L'Alameda* y est une promenade, comme n'en a aucune de nos villes de France, surtout quand, le soir, elle est animée par ces Andalouses si belles, si gracieuses, si élégantes sous leur mantille de blonde, si coquettes le jour derrière leur *miradero*, le soir, derrière leur éventail doré.

En résumé, *quien nó a visto Sevilla, nó a visto maravilla.*

Lundi dernier 44, au matin, la vigie criait : terre ! terre ! C'était Ténériffe qui nous montrait ses pittoresques montagnes d'Anaga. J'ai couru sur quelques crêtes bien abruptes; j'ai gravi, mon lourd marteau en main, les rocs volcaniques si grandioses; vu, dans

cette course rapide, une des fameuses cavernes des Guanches, de loin le Pic, et sur les cactus Raquettes, les *Coccus lacia* (Cochenille) qui deviennent une des richesses des Canaries. Après deux heures et demie de relâche, l'Archimède faisait force de voiles, et j'oubliais déjà Santa-Cruz et sa ceinture de forts, et ses chameaux, et ses femmes aux mantilles de flanelle blanche, bordée de satin, et coiffées d'un chapeau pointu de feutre noir. Hier nous étions par 19° 42 de latitude nord, et 23° 13 de longitude ouest, c'est-à-dire, tout juste à la hauteur du banc d'Argain, où s'est perdue la Méduse. Heureusement 100 lieues de mer nous en séparaient, et notre commandant vaut mille Chaumarey !

Vous avez sans doute appris par les journaux combien violent a été le coup de vent, qui, dans le golfe de Gascogne, nous a enlevé une embarcation, fracassé notre guibre, et pendant trois jours nous a empêché de doubler le cap Finistère. Ce m'a donné la satisfaction de voir une mer pleinement furieuse, d'être inondé sur le pont et dans ma cabine par les vagues qui déferlaient sans cesse sur le navire. Un autre jour, je vous dirai de quelle déplorable façon je suis installé à bord : ce sera un jour où il ne fera pas si beau soleil et si jolie brise qu'aujourd'hui, et où quelques coups de mer me rembruniront les idées.

En attendant, je prends la confiance de vous rappeler que je compte trouver à Manille, en y arrivant dans six mois, deux ou trois grosses lettres de vous, qui me diront les nouvelles rémoises, où en est la carte géologique, ce que devient et l'académie et son compte-rendu, et ce qu'il y a de nouveau dans le monde scientifique et industriel.



COMMUNICATION DE M. L. PARIS.

M. L. Paris donne lecture d'une lettre écrite par M. Legendre, sculpteur. Il nous a paru que , pour la parfaite intelligence de cette lettre , nous devons reproduire préalablement celle que M. le maire de Reims adressa à M. le président de l'Académie, dans le mois de Janvier 1844.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ,

Aucun monument ne rappelle dans nos murs la mémoire de Jean Colbert, né à Reims le 20 Août 1619. Le vœu de consacrer une statue à ce grand homme a été plusieurs fois manifesté, et je ne doute pas qu'il ne soit partagé par tous les habitants. M'associant à ce projet , j'adresse à M. le ministre de l'intérieur une demande à l'effet d'obtenir de lui un bloc en marbre blanc semblable à celui qui a servi pour le Colbert en pied, modelé pour la chambre des Pairs, chez M. Debay père, à Paris, et je me propose de la transmettre incessamment à M. Houzeau, notre député, en le priant de la présenter lui-même à M. le ministre, et de l'appuyer de tout son pouvoir. J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous en informer. J'ai la confiance que l'Académie de Reims s'empressera de concourir , autant qu'il est en elle , à l'exécution de ce projet, et qu'elle voudra bien joindre ses sollicitations aux miennes. J'espère, au surplus, que si nous obtenons de M. le ministre le marbre que je lui demande , les

souscriptions des habitants suffiront pour couvrir les frais de mise en œuvre, et qu'il n'en résultera aucune charge pour la caisse municipale.

Veillez agréer, etc.

Le Maire,

DE SAINT-MARCEAUX.

---

Lettre de M. Legendre.

*Paris, le 3 Juillet, 1844.*

Monsieur PARIS, membre de l'Académie, bibliothécaire de la ville de Reims.

**MONSIEUR,**

Lors de mon voyage à Reims, vous me fîtes l'honneur de m'entretenir du projet d'érection de la statue de Colbert sur une de vos places publiques; vous eûtes aussi l'obligeance de m'engager à m'occuper de ce projet auquel l'Académie, l'administration et tous les hommes de cœur prennent un vif intérêt.

Dans la pensée d'accélérer la réalisation de ce projet, j'ai fait une esquisse que j'ai l'honneur de vous adresser, en vous priant de vouloir bien la soumettre à l'Académie et à l'administration municipale.

Ce monument, je pense, pourrait s'exécuter au moyen d'une souscription nationale, à laquelle il appartenait à l'Académie et à la ville de Reims de donner l'impulsion.

Le ministre de l'intérieur et celui des finances

pourraient y concourir pour 6 à 8,000 fr.; une fois la souscription de la ville, celle de l'Académie et celle des ministres connues, on pourrait s'occuper de l'exécution de la statue. Pendant la durée de ce travail, les souscriptions particulières complèteraient certainement la somme nécessaire à l'achèvement du monument, dont la hauteur totale pourrait être de 6 mètres; la statue en bronze aurait 2 mètres 50 cent. de haut; le piédestal serait exécuté en marbre d'Italie; sa hauteur serait 3 mètres 50 cent. La dépense totale, y compris la fourniture du bronze, celle des marbres, frais de modèle, de fonte, de ciselure, la construction du massif du piédestal, son exécution et la pose, celle du transport de la statue de Paris à Reims, peuvent s'évaluer à 30,009 fr.

Si la souscription n'atteignait pas cette somme, on pourrait obtenir une économie de 4 à 5,000 fr., en exécutant le même piédestal en pierre.

L'esquisse que j'ai l'honneur de vous adresser est juste le cinquième de l'exécution: la totalité me semble devoir s'harmoniser avec la place de l'Hôtel-de-Ville.

Voilà, Monsieur, mon projet: veuillez, je vous prie, le soumettre en mon nom au jugement de l'administration municipale et à celui de l'Académie; heureux si elle voit dans cette démarche une preuve de mon respect pour elle, et d'admiration pour le grand ministre; plus heureux encore si elle me juge digne d'exécuter un monument que semble réclamer la reconnaissance publique et auquel il serait glorieux de pouvoir concourir.

Je suis, etc.



# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N° 2.

**Séance du 19 Juillet 1844.**

---

### SOMMAIRE.

Correspondance. — Lecture de M. Eug. Géruzet : Essai sur madame de Sévigné. — Lecture de M. Nanquette : Rapport sur la Théologie des gens du monde, par M. Sainte-Foi. — Communication de M. Tarbé de Saint-Hardouin : Lettres écrites par M. Waleher, sculpteur, sollicitant l'honneur d'exécuter la statue de Colbert; — Hommage fait à l'Académie, au nom de l'auteur, d'un Essai sur le principe et l'avenir de la concurrence, par M. Jobart, de Bruxelles. — Lecture de M. de Maizière : Suite d'un essai sur l'avenir de l'industrie.

La séance est ouverte sous la présidence de Monseigneur l'archevêque.

M. le secrétaire donne lecture 1<sup>o</sup> d'une lettre de M. le sous-préfet, annonçant l'intention de former auprès

du conseil général, dans sa prochaine session, une demande d'allocation en faveur de l'Académie ;

2° D'une lettre de M. Casimir Bonjour, remerciant l'Académie pour le titre de membre correspondant qu'elle lui a décerné ;

3° D'une lettre de M. de Bussières, député de la Marne, informant M. le président de l'Académie que M. le ministre de l'instruction publique souscrit pour 50 exemplaires à la publication de Dom Marlot.

---

LECTURE DE M. EUG. GÉRŪZEZ.

Essai sur madame de Sévigné.

« Si je pouvais seulement vivre deux cents ans, il me semble que je serais une personne très-admirable (1). » Ce souhait de longue durée que formait madame de Sévigné en vue de la perfection morale qu'elle désirait atteindre, se trouve aujourd'hui réalisé pour sa mémoire: elle a conquis, sans y prétendre, une admiration qui ne s'épuise pas, et qui appelle sur son nom les hommages réservés au génie. On l'aurait bien surprise et un peu alarmée, si on lui eût fait entrevoir qu'en laissant courir sa plume *libertine* (2), *la bride sur le cou*, comme elle dit, sur ce papier que dévorait si rapidement sa grande écriture, elle achevait la gloire d'un siècle, illustre entre

(1) Tom. III, pag. 123, édition de M. de Montmerqué.

(2) « Je suis tellement libertine quand j'écris, que le premier tour que je prends règle tout le long de ma lettre. » (Lettre v, pag. 416.)

tous, et prenait place à côté des Pascal, des Molière, des la Fontaine : et cependant rien n'est plus vrai ; car il ne faut pas s'y méprendre, madame de Sévigné est bien de cette race de privilégiés auxquels il suffit de se montrer tels qu'ils sont, et qui marquent naturellement l'empreinte de leur supériorité dans des œuvres inimitables. La correspondance de madame de Sévigné est bien de même titre que les *Provinciales*, les *Fables* et les *Femmes savantes*, et ce titre c'est la perfection dans un genre donné. On se récrie parce qu'ici la gloire n'a pas coûté d'efforts. Eh, qu'importe ! elle n'en est pas de moindre valeur : c'est une bonne fortune sans doute, mais il n'y a ni dol, ni surprise, la possession est légitime. Laissons les étrangers nous envier cet accident impérissable ; pour nous, jouissons-en chèrement, comme d'un bien qui pouvait nous échapper.

Voyons, en effet, quel concours de faits contingents était nécessaire à la production et à la conservation de cette correspondance. Avant tout, il fallait que la Providence fît naître de noble race et dans une maison opulente une enfant merveilleusement douée des dons de l'esprit et du cœur ; que la culture de cet esprit supérieur fût complète, et qu'il échappât, malgré l'entourage, à la contagion du pédantisme et de l'afféterie ; qu'un veuvage survînt, après quelques années d'une union féconde, et que, par un double miracle, pour l'époque, ce veuvage fut opiniâtre et chaste. Ce n'est pas tout : une séparation cruelle devait faire naître le besoin d'épancher et de transmettre des sentiments devenus plus vifs par cette séparation même. Il fallait encore que l'ambition littéraire n'arrivât pas avec la conscience du talent, car si madame de Sévigné eût donné la moindre distraction à son cœur, le moindre détour

à son esprit, en regardant du coin de l'œil la postérité, le charme était rompu. Nous avions un auteur de plus, écrivant d'agréables mémoires, plus ou moins mensongers (nous en avons déjà tant!); mais la femme du monde, avec l'entrain de son intarissable enjonnement, mais la mère et l'impétuosité de sa tendresse nous étaient ravies. Ainsi le désintéressement de toute gloire était la condition de l'immortalité! Voyez encore : ces feuilles légères, couvertes par de rapides improvisations, soumises aux caprices des courriers, exposées aux infidélités du cabinet noir, monstre nouvellement né dans l'ombre, et dont heureusement on ne se défiait pas, à la négligence de ceux qui les reçoivent, parfois à la curiosité indiscreète du voisinage, qui peut les égarer après en avoir passé son envie; tous ces jeux de l'esprit, toutes ces tendresses du cœur fixés sur une matière fragile, combien de périls devaient-ils traverser pour ne pas périr sur la route de l'avenir? mais enfin nous les tenons, et Dieu en soit loué, car ce n'est rien moins qu'un chef-d'œuvre. Aussi n'est ce pas sans raison que l'Académie française proposait, il y a quelques années, dans ses concours, l'éloge de madame de Sévigné (1), que devait suivre celui de Pascal, et que nous rencontrons aujourd'hui deux historiens sérieux qui ont lutté de zèle et d'érudition pour nous faire connaître, dans tous leurs détails, la vie et les écrits de cette femme immortelle.

Rien ne nous empêche maintenant de crayonner après tant d'autres la figure de madame de Sévigné : ses récents historiens nous en donnent le prétexte et les moyens, et nous pouvons d'ailleurs apporter dans

(1) On sait que le prix a été décerné, sans soupçon de partialité, même involontaire, de la part des juges, à madame A. Tastu.



cette esquisse quelques souvenirs d'un commerce assidu. Laissons de côté les détails d'une généalogie glorieuse, qui nous montre parmi les aïeux de Marie de Chantal, une foule de braves gentilshommes, et, ce qui vaut mieux, une sainte. Madame de Sévigné y trouvait de bons exemples sans en tirer vanité. C'est d'elle seule que nous voulons parler. Orpheline à cinq ans, Marie de Rabutin Chantal fut d'abord confiée aux soins de son aïeul maternel, dont la mort la fit bientôt passer sous la tutelle d'un excellent oncle, le bon abbé de Coulanges, qui gouverna avec une tendresse presque paternelle la fortune et l'éducation de sa nièce. Il sut augmenter au profit de sa pupille un bien déjà considérable, et il orna son esprit de connaissances solides et variées. Elle eut plus tard pour maîtres Chapelain et Ménage qui lui apprirent, à l'envi l'un de l'autre, l'espagnol, l'italien, le latin, peut-être même un peu de grec. On sait que Ménage aimait à endoctriner les jeunes filles et qu'il était sujet à s'éprendre de ses élèves : ses madrigaux pour mademoiselle de la Vergne et ses lettres à Marie de Chantal en font foi. Pour ma part, je n'aime guère ce pédagogue qui fait le dameret en débitant son latin, et j'admire la bonne âme de ces belles jeunes filles qui lui conservent leur amitié. Voyez-vous d'ici ce juré peseur de syllabes, cet inquisiteur d'étymologies, s'adonisant auprès de Julie d'Angennes, de Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, et de Marie de Rabutin Chantal, et qui prépare galamment pour la cour et la ville la marquise de Montausier, la comtesse de la Fayette et la marquise de Sévigné, c'est-à-dire ce que le xvii<sup>e</sup> siècle nous offre de plus digne, de plus tendre, de plus spirituel, parmi tant de femmes dont on remarquait l'esprit et la beauté. Heureux pédant !

Mais il paiera quelque jour les torts de sa galanterie empesée, car Molière n'est pas loin, il le surveille, et il tirera de sa physionomie quelques-uns des traits dont il peindra Vadius. Le bon Chapelain fut plus circospect; il avait plus de conscience que d'imagination, et le feu qui prenait si difficilement à son cerveau rétif, ne lui échauffa jamais le cœur. Son élève lui sut gré de ses leçons, et l'en aima au point d'être blessée au vif des épigrammes de Boileau. Quant à Ménage, elle se fit un jeu de décourager sa passion à force de confiance et de familiarité : elle le fourrait intrépidement dans son carrosse, bien assurée qu'on ne médierait pas de ces tête-à-tête (1).

A vingt ans, Marie de Rabutin devint, par son mariage, marquise de Sévigné. On pouvait mieux rencontrer. Le marquis était spirituel et brave, mais évaporé, dissipateur, querelleur, libertin : les grâces de sa jeune épouse ne purent le fixer, Ninon l'entraîna. Ninon devait se trouver souvent sur la route de madame de Sévigné : elle lui débâcha d'abord son mari; vingt ans après elle déranger son fils, et après vingt autres années, dit-on, son petit-fils : dangereuse et incurable beauté qui corrompt trois générations dans la même famille, pour la douleur de la plus vertueuse des épouses, de la plus tendre des mères.—Madame de Sévigné aimait ce jeune et infidèle mari, mais son cœur était navré. L'épée du chevalier d'Albret lui procura le veuvage. Il faut dire comment (2) : le 4 Février 1651,

(1) Nous voyons encore qu'elle s'amusait à ses dépens : « Le père Bouhours et Ménage s'arrachent les yeux et nous divertissent. » Tom. IV, pag. 466.

(2) Voyez sur ce duel les *Mémoires de Courart*, édit. par M. de Montmerqué. Collect. Petitot.

en pleine Fronde, le marquis et le chevalier se rencontrèrent derrière Piepus : comme le sujet de la querelle n'était point grave (il s'agissait d'une maîtresse banale et de propos que désavouait le marquis), les deux champions commencèrent par s'embrasser. Mais, étant venus sur le terrain, ils jugèrent convenable de croiser le fer. Les mœurs ont bien changé, car les duels, par raffinement de point d'honneur, étaient alors aussi communs que le deviennent les accommodements sans dignité. Sévigné porta quelques bottes à son adversaire, puis il s'enferra étourdiment dans l'épée de d'Albret qui le traversa de part en part. Le lendemain Sévigné mourut. Sa femme accomplissait ce jour-là même sa vingt-cinquième année.

La Fronde, qui à son début enrôla tant de gens d'esprit, entraîna toute la famille des Sévigné, alliée au coadjuteur. Renaud de Sévigné commandait le régiment organisé au petit archevêché, et ce fut lui qui reçut en cette qualité *la première aux Corinthiens*, qui ne fut pas la seule, car les frondeurs n'étaient pas heureux hors de l'enceinte de leurs murailles. Le marquis fit cause commune avec son oncle, et on peut penser sans témérité que madame de Sévigné, entraînée par l'exemple, dut décocher quelques épigrammes contre le Mazarin. Mais sa part dans cette petite guerre n'est pas fort considérable. Madame de Sévigné fut janséniste comme elle était frondeuse, par affection de famille, les Arnauld étant liés avec les Sévigné.

Veuve à vingt-cinq ans, que fera-t-elle de son veuvage, de cette liberté inattendue qu'elle retrouve à un âge où il est si facile d'en abuser et de la reperdre? Elle est jeune, elle est belle, elle est maîtresse d'une fortune un peu compromise, il est vrai, par les prod-

galités de son mari, mais considérable encore et bientôt rassise par la providence du bon abbé de Coulanges. Les prétendants ne devaient pas manquer et moins encore les amants. Madame de Sévigné n'est pas d'humeur à pleurer longtemps, quoiqu'elle aime à pleurer souvent (1). Son amie, madame de la Fayette, lui a dit : « Vous paraissez née pour les plaisirs, et il semble qu'ils soient faits pour vous : la joie est l'état véritable de votre âme et le chagrin vous est plus contraire qu'à qui que ce soit (2). » Il arriva sans doute comme pour la jeune veuve de la Fontaine :

On fait un peu de bruit et puis on se console :  
Sur les ailes du temps la tristesse s'envole,  
Le temps ramène les plaisirs.

Madame de Sévigné était trop sincère pour faire beaucoup de bruit à l'occasion d'une perte où elle gagnait le repos. Elle ne tarda donc pas à être, sinon consolée, au moins abordable. La sérénité de son front ramena les courtisans de sa beauté. M. Walckenaer en a donné la liste, qu'il a peut-être trop chargée. Contentons-nous d'en citer deux dont les poursuites furent sérieuses : Bussy-Rabutin, qui avait négligé d'épouser sa cousine, quoique rien ne s'opposât à cette alliance, se mit à l'aimer aussitôt qu'elle fut mariée ; il l'était aussi, mais ce personnage n'est pas fort scrupuleux. Le mariage n'avait pas été un frein, le veuvage fut un aiguillon. Bussy perdait son temps, quoique ses entretiens fussent agréables et recherchés : madame de Sévigné ne voyait pas les vices du cœur sous les agré-

(1) Elle disait à sa fille : « Vous pleurâtes, ma très-chère, et c'est une affaire pour vous. Ce n'est pas la même chose pour moi : c'est mon tempérament. » (Tom. v, pag. 87.)

(2) Portrait de madame de Sévigné.

ments de l'esprit, et elle ne fut pas même éclairée lorsque son cousin se fut doublement trahi. Bussy, las d'attendre un prêt dont quelques formalités retardaient la conclusion, ne tint aucun compte de la bonne volonté de madame de Sévigné et partit courroucé contre elle. Ce n'est pas tout, il composa, pour son *Histoire amoureuse des Gaules*, un portrait satyrique de sa cousine, et ce portrait, qui avait couru manuscrit, avec ou sans l'aveu du coupable, parut dans le livre imprimé, mais au mépris d'un engagement formel. Lorsque le calomniateur fut puni par où il avait péché, et que son livre l'eut précipité dans une de ces disgrâces dont on ne se relève jamais, parce que la considération a péri en même temps que la faveur, madame de Sévigné, qui avait cruellement ressenti l'outrage, fut assez bonne pour pardonner, et elle oublia si bien qu'elle put retrouver son enjouement dans sa correspondance avec le perfide qui l'avait diffamée. — Le second poursuivant, plus redoutable encore parce qu'il était plus aimable, fut le surintendant Fouquet, qu'entouraient alors tous les prestiges de la faveur, de l'opulence et du mérite personnel. C'est sans doute aux souvenirs des dangers qu'elle courut dans ce commerce plein de séduction qu'il faut rapporter ce qu'elle disait plus tard : « Il y a des moments où l'on admire qu'on ait pu s'approcher à 900 lieues du Cap ! » Il restait sans doute beaucoup à faire pour y toucher, mais on était presque à moitié chemin : les conseils et les exemples ne lui manquaient pas pour aller jusqu'au bout. Lorsque Fouquet fut arrêté, madame de Sévigné ne dissimula pas sa douleur, et quand on sut que des lettres écrites de sa main se trouvaient dans la cassette mystérieuse où le surintendant avait renfermé les liasses de sa corres-

pondance amoureuse, le soupçon fut permis. Combien de belles pécheresses espérèrent, un instant, que cette vertu, qui leur portait ombrage, allait être convaincue d'hypocrisie ! Il n'en fut rien : madame de Sévigné, par une glorieuse exception, faisait mentir le vers de Boileau (1). Pourquoi cela ? C'est que la jeune veuve était mère et que sa tendresse la protégeait contre l'amour. Nous avons sur ce point son propre aveu, lorsqu'elle dit à sa fille : « Je ne sais de quoi votre amitié m'a gardée, mais quand ce serait de l'eau et du feu, elle ne me serait pas plus chère. »

Après le procès de Fouquet, délivrée des angoisses de l'amitié qui avaient distrait sa tendresse maternelle, madame de Sévigné songea à produire dans le monde ses enfants sur lesquels elle avait concentré toutes ses affections. Ce fut sur ce pied-là qu'elle s'établit. Elle s'abrita derrière la beauté de sa fille, et c'est avec raison qu'elle lui disait plus tard : « Je vous aurais cachée, si j'avais voulu être aimée. » Cependant madame de Sévigné n'avait rien perdu des agréments de sa jeunesse, et même elle avoue, longtemps après le mariage de sa fille, qu'elle est « d'une taille si merveilleuse qu'elle ne conçoit pas que cela puisse changer, et pour son visage *cela est ridicule d'être encore comme il est* (3). » Ainsi Benserade n'était que juste lorsqu'il nous montre madame de Sévigné

Se lassant aussi peu d'être sage que belle.

Toutefois, lorsqu'il fut bien avéré qu'elle était ex-

(1) Jamais surintendant ne trouva de cruelles.

Il faut ajouter mademoiselle de la Vallière ; mais elle avait d'autres raisons.

(2) Tom. IV, pag. 265.

clusivement mère, la galanterie se le tint pour dit. La jeune veuve n'eut plus à détourner d'avances honorables, ni à repousser d'hommages injurieux. Entre elle et le monde, il ne fut plus question que de sa fille. C'était le chemin de son cœur, et elle n'avait d'amis que les admirateurs de ses enfants. Au reste, l'admiration était générale pour ce couple gracieux, et même on ne voyait pas d'hyperbole à comparer madame de Sévigné, entre son fils et sa fille, à Latone escortée de Diane et d'Apollon.

Comme il y a des gens pour avancer et pour soutenir toutes les opinions, on dit que madame de Sévigné n'aimait pas sa fille. Ceci nous semble le sublime du paradoxe impertinent. Eh ! comment madame de Sévigné n'aurait-elle pas aimé sa fille ? née avec un cœur tendre, ce cœur avait été froissé par les désordres d'un mari qu'elle chérissait : veuve à vingt-cinq ans, c'est-à-dire dans un âge où le besoin d'aimer dévorerait l'âme s'il ne trouvait pas un aliment, sa vertu la garda de ces galanteries qui donnent le change à la passion, et sa prudence, d'un nouveau lien. La flamme intérieure se concentre alors dans un même foyer, et rayonne sur un même objet. N'est-ce pas assez pour donner à un sentiment unique tous les transports de la passion ? et si tout conspire alentour pour aviver cette flamme, si le monde répète chaque jour à cette mère éprise de sa fille, qu'elle a raison d'en être fière, comment veut-on que l'imagination et le cœur, travaillant de concert, échauffés l'un par l'autre, animés par cette enivrante complicité de l'admiration publique, ne s'exaltent pas, et que le feu qu'ils attisent ne pénètre pas l'âme tout entière.

Nous n'accuserons donc pas madame de Sévigné de

manquer de sincérité dans l'amour maternel. Mais nous ne la tenons pas quitte de tout point ; nous lui reprocherons de manquer de mesure. Sans être janséniste comme Arnauld d'Andilly, on peut penser avec lui qu'une mère chrétienne ne doit pas aimer ainsi. « Vous êtes, lui disait-il, une jolie païenne. » Ce mot est juste et profond, et madame de Sévigné en sentit la portée ; elle eut des scrupules, mais elle ne voulait pas guérir ; ce péché c'était sa vie même, et elle ne le croyait pas mortel : « A-t-on gagé d'être parfaite, disait-elle gaiement : si j'avais fait cette gageure, j'y aurais bien perdu mon argent (1). » Mais voici un aveu plus direct : « Cette petite circonstance d'un cœur qu'on ôte au Créateur pour le donner à la créature, me donne quelquefois de grandes agitations (2). » Du côté du monde elle se rassurait plus facilement : « Vous m'empêchez, disait-elle à sa fille, d'être ridicule. » Sa fille était si accomplie à ses yeux ! d'autres mères n'auraient pas la même excuse : « A moins d'avoir des raisons comme moi, on peut se dispenser d'avoir cet excès d'amour maternel (3). » Nous la prenons au mot sur l'aveu, et nous faisons nos réserves sur l'excuse. Au reste, nous sommes tous sujets à nous mettre hors de la règle, au moins sur quelque point, et qui n'a pas dit, une fois dans sa vie, comme Danville, dans l'*Ecole des Vieillards* : « Mais moi, c'est autre chose ! »

Cette beauté que Bussy, peu flatteur par nature,

(1) Tom. II, pag. 90.

(2) Tom. III, pag. 177. Elle dit ailleurs, à propos de cette excessive tendresse : « C'est ce qu'il faudrait avoir pour Dieu, si l'on faisait son devoir. » Tom. I, pag. 236. Et ailleurs : « Je vous aime comme il faudrait aimer son salut. » Tom. IV, pag. 302.

(3) Tom. IV, pag. 69.



avait proclamée « la plus jolie fille de France » et la Fontaine, « toute belle, à son indifférence près, » mademoiselle de Sévigné est arrivée à l'âge d'être mariée; elle a brillé dans ces fêtes dont le souvenir électrisait la vieillesse de Voltaire (1); elle y avait dansé avec une grâce qui tirait des larmes des yeux de sa mère; Benserade s'était surpassé dans les madrigaux qu'il composait pour elle. Enfin, il n'était bruit que de son esprit et de ses charmes : de plus, madame de Sévigné devait compter cent mille écus avant la signature du contrat. Cependant les prétendants ne se pressent pas, on n'arrive pas des quatre coins du monde pour disputer ce trésor à sa mère. Qu'est-ce à dire? L'admiration aurait-elle produit les effets de la crainte? Madame de Sévigné s'étonne, mais enfin elle peut choisir entre plusieurs partis dont les avantages se balancent, et sa préférence s'arrête sur le comte de Adhémar de Grignan, de noble race provençale, dont le blason remonte avec honneur jusqu'aux croisades. M. de Grignan était homme de mérite; déjà éprouvé dans d'importants emplois, il paraissait réservé à une plus haute fortune; si ses grandes manières l'avaient, dans sa jeunesse, incliné à une négligence voisine du désordre, le temps qui mûrit les bons esprits, devait avoir réduit sa prodigalité aux termes d'une générosité chevaleresque; de plus, l'expérience de deux mariages antérieurs l'avaient suffisamment exercé à la pratique des vertus domestiques. En somme, il n'avait contre lui que son aptitude au veuvage, qu'on pouvait croire

(1) Quels plaisirs quand vos jours, marqués par vos conquêtes,  
S'embellissaient encore à l'éclat de vos fêtes.

épuisée, et qui était balancée par la perspective d'un brillant avenir dans l'armée ou dans les affaires.

Nous touchons à l'évènement décisif qui renferme toute la destinée à venir de madame de Sévigné. Un an après son mariage, M. de Grignan fut appelé à exercer les fonctions de gouverneur de la Provence, sous le titre de lieutenant-général du roi, à la place du duc de Vendôme, trop jeune alors, et plus tard trop ami des plaisirs et de la guerre pour résider dans son gouvernement. Il n'y avait pas à hésiter, car c'était une brillante fortune que cet emploi ; nous n'avons rien, dans notre régime administratif, qui puisse donner une idée de ces vice-royautés de l'ancienne monarchie : un gouverneur de province tenait de la délégation royale un éclat et une autorité qui compensaient, pour la noblesse, l'indépendance de la grande féodalité. M. de Grignan allait entraîner sa femme à l'autre bout de la France, et arracher cruellement la fille à sa mère. Toutefois, une grossesse commença ajourna cette douloureuse séparation, mais enfin il fallut s'y résoudre. Née le 5 Février 1626, veuve le 5 Février 1651, madame de Sévigné se sépara de sa fille le 5 Février 1671. Ainsi le sort qui avait déjà placé sur le même jour sa naissance et son veuvage, amenait encore à la même date, après un intervalle de vingt années, la crise principale de sa vie. Epreuve déchirante ! mais la gloire était à ce prix.

Il faut lire dans madame de Sévigné l'expression de ses angoisses maternelles. Tout d'abord « elle a senti de vingt lieues cet éloignement cruel comme elle sentirait un changement de climat. » L'idée des périls de ce voyage lointain efface bientôt les douleurs de la séparation ; elle ne voit plus que le pont d'Avignon, les hau-

teurs de Tarare et la rapidité du Rhône. Lorsque madame de Grignan est arrivée dans son gouvernement, il y a bien quelque dédommagement, car les bannières se déploient en son honneur, le canon gronde, les hommages pleuvent de toutes parts ; Aix et Marseille rivalisent de galanterie. Mais le premier bruit s'apaise, les alarmes recommencent ; sans parler de la pesanteur de l'absence (1), il faut encore « porter l'épouvantable inquiétude qu'on a d'une santé si chère » ; on a mal à la poitrine de sa fille, puis on s'écrie à la nouvelle d'une grossesse : « Que votre ventre me pèse, ma chère petite ! (2) » Comme on plaint cette pauvre mère à la merci de tous les caprices de son imagination, car pour un cœur tel que le sien, « toutes les tristesses de tempérament sont des pressentiments, tous les songes sont des présages, toutes les précautions sont des avertissements, enfin c'est une douleur sans fin (3). Aussi n'a-t-elle pas d'autre pensée que de se rapprocher de sa fille, et de précipiter dans cette espérance, suivant l'énergique expression qu'elle emploie, les restes de sa vie : « je prête la main aux jours pour aller plus vite, et je consens de tout mon cœur à leur rapidité jusqu'à ce que nous soyons ensemble (4). » Heureusement, madame de Sévigné peut écrire. Quelle consolation ! et sa fille sait répondre. Quelle joie ! Ces lettres qui viennent d'Aix, de Marseille ou de Grignan sont de véritables événements. Aussi voyez comme elles sont attendues : « Vous voyez assurément, dit-elle à sa fille, tout le manège que je fais quand j'attends vos lettres ;

(1) « Je connais la pesanteur de votre absence. » Tom. v, pag. 25.

(2) Tom. II, pag. 2 24.

(3) Tom. II, pag. 49.

(4) Tom. v, pag. 98.

je tourne autour du petit pont ; je sors de l'*humeur de ma fille*, et je regarde par l'*humeur de ma mère* (1) si La Beaume ne revient point ; et puis je remonte et reviens mettre mon nez au bout de l'allée qui donne sur le petit pont. » Et lorsqu'elle tient enfin une de ces lettres, c'est bien un autre manège : elle ne la lit pas, de peur de l'avoir lue ; et lorsqu'elle l'a lue et relue, elle la relit encore ; et ce bienheureux papier règne sans partage jusqu'à ce qu'un nouveau courrier vienne le supplanter.

Disons toute la vérité. Madame de Sévigné a outré la passion, et elle n'a pas atteint l'héroïsme dans l'amour maternel : elle ne sut pas voir que le mariage de sa fille créait pour toutes deux une situation nouvelle ; que madame de Grignan n'était plus tout-à-fait mademoiselle de Sévigné, qu'elle devait à son époux la meilleure part de sa tendresse, que le devoir d'une mère était, je ne dis pas d'étouffer, mais de contenir son amour, et, par le plus noble des sacrifices, de paraître s'oublier. Il n'en fut rien : madame de Sévigné continua de faire la cour à sa fille lorsqu'elle fut mariée, et si M. de Grignan se fut établi sur le même pied, la guerre était allumée. M. de Grignan évita par sa prudence les démêlés d'une rivalité dangereuse ; mais la position n'en était pas moins fautive, et madame de Grignan, placée entre les exigences de sa mère et les droits de son mari, dut souvent en être embarrassée. On peut croire qu'elle en souffrit, et il est certain que, pour sa part, elle s'arrangea de manière à ne pas devenir incommode par excès de sensibilité. Quand elle eut une fille, elle

(1) Ces *humeurs* sont des noms donnés aux allées du parc des Rochers.

prit le parti de l'aimer modérément, si même elle l'aima jamais, car sa mère lui disait à ce propos : « Tâtez, tâtez un peu de l'amour maternel ; on doit le trouver assez salé quand c'est un choix du cœur, et que ce choix regarde une créature aimable (1). »

Il convient de dire quelques mots de cette fille idolâtrée. Mademoiselle de Sévigné fut tout d'abord une enfant pétrie de grâces et d'esprit avant de devenir une femme véritablement distinguée par la culture de son intelligence et par sa beauté. Le tort de madame de Sévigné fut de le lui dire de trop bonne heure et trop souvent. S'étant mise à l'adorer pour se préserver de toute autre passion, elle fit de sa tendresse un culte, et de l'objet de sa passion une idole. L'aimable enfant se laissa faire, et grandit sans s'émouvoir au milieu de ces prévenances et de ces flatteries. L'amour filial se développe par un mélange de sévérité et de douceur qui fait sentir l'autorité ; la crainte respectueuse est au fond, et elle engendre l'affection sous les formes de l'obéissance. Si on habitue l'enfance à ne rien souffrir, à ne rien désirer longtemps, on la dispose à compter sur des hommages qu'elle reçoit sans plaisir. Trop sûre de sa mère, mademoiselle de Sévigné n'eut pas ces effrois salutaires, ces cruelles petites douleurs qui sont les premiers aiguillons du cœur, et elle prit sous les baisers de sa mère une habitude de dignité froide qui passa pour de la fierté dédaigneuse. Sa contenance réservée et quelque peu altière semblait imposer les hommages comme un tribut, et les recevoir comme une dette. Elle détournait parla ceux qui auraient été les plus précieux, et il n'y

(1) Vol. v, pag. 152.

a guère que sa mère qu'elle n'ait pas découragée.

J'avoue que madame de Sévigné me paraît avoir beaucoup mieux entendu son rôle de mère avec son fils. Elle en fit un jeune homme parfaitement aimable, et elle compta peu sur lui pour élever leur maison, car elle reconnut que son caractère n'était pas d'une trempe assez forte pour le soutenir et le pousser dans les affaires. Elle le peint tout entier d'un trait : « Quand il se divertit, tout est bien. » On se plaît à la voir entrer dans les faiblesses de ce fils, non pas adoré, mais tendrement aimé, pour l'en faire sortir par une voie honorable et douce. Le jeune marquis de Sévigné, ami du plaisir et homme de goût, eut ses premiers succès auprès de la Champmeslé dans la société des petit Racine et des petit Despréaux, sa mère les appelle ainsi, jeunes alors et convenablement dissipés ; Ninon voulut le mettre en honneur par un de ses caprices si enviés ; mais le caprice passé, elle lui fit tort par ses plaisanteries indiscrettes. Après ces bonnes fortunes, il alla faire preuve de bravoure à la guerre, et il s'y distingua sans avancer. Insouciant sur les honneurs pourvu qu'il s'amusât, il finit par trouver un peu long le temps de son noviciat dans le guidonnage, et il le dit assez gaîment : « Toujours guidon, guidon éternel, guidon à barbe grise ! Oh ! le ridicule nom de charge quand on le porte depuis cinq ans ! » Madame de Sévigné ne s'affligeait pas trop de ce mécompte, et voici en quels termes elle s'explique : « Mon fils est bien affligé de ne pouvoir sortir de ce malheureux guidonnage ; mais il doit comprendre qu'il y a des gens présents et pressants qu'on a sur les bras, à qui l'on doit des récompenses, et qu'on préférera toujours à un absent qu'on croit placé et qui ne fait simplement que

s'ennuyer dans une longue subalternité. » Le marquis de Sévigné attendit vainement le prix de ses services : on paya sa bravoure en éloges, et ce fut à grand'peine qu'il échangea le guidonnage contre le grade de lieutenant de roi. Il en prit bravement son parti. Désabusé de bonne heure de la vanité des plaisirs et des chimères de l'ambition, il vint charmer par les agréments du son esprit la solitude de sa mère, se rangea dans le mariage, fit un peu de littérature (1), tourna à la piété et se contenta d'être un honnête homme généralement aimé et justement considéré. A tout prendre, il y a de pires conditions.

Mais revenons à madame de Grignan et à sa mère, si malheureuse de son éloignement. Elles se revirent souvent et longtemps ; mais ces rapprochements si désirés, si impatiemment attendus, ne tenaient pas tout ce qu'on s'en était promis. Il y a à cela une raison générale : c'est que l'imagination était en jeu et que la réalité n'a jamais la perfection de l'idéal ; le cœur rêve au-delà de ce qu'il éprouve, de sorte qu'après les premiers transports, il y a toujours un peu de désenchantement. Madame de Sévigné, la plume en main, exaltait son amour en l'exprimant ; sa fille elle-même parvenait à s'échauffer et à brûler le papier : lorsqu'elles étaient réunies, les soins de la vie réelle venaient à la traverse ; les entretiens mêmes n'étaient pas aussi favorables aux épanchements, aux fusées de tendresse que la correspondance. D'ailleurs madame

(1) On a du marquis de Sévigné un mémoire sur un passage d'Horace qu'il comprenait autrement que Dacier. L'érudit et l'homme du monde étaient à côté du véritable sens, que Dumarsais a fait prévaloir. Le pa sage en litige est le vers de l'art poétique : *Difficile est proprie communia dicere.*

de Sévigné voulait toujours être inquiète de quelque chose ; c'était un besoin de son cœur ; à la moindre altération du visage de sa fille, il lui fallait qu'elle fût malade : celle-ci s'obstinait à se bien porter ; c'était dissimulation. Un air de tristesse annonçait les regrets d'un mari absent ou des honneurs de gouvernante. Votre mère ne vous suffit-elle plus ? Et sur ce texte mille tendres reproches, puis des pleurs en abondance. Madame de Sévigné laisse deviner ces obsessions et ces petits démêlés. Écoutons-la : « Il y a des gens, dit-elle à sa fille, qui m'ont voulu faire croire que l'excès de mon amitié vous incommodait ; que cette grande attention à découvrir des volontés, qui naturellement devenaient les miennes, vous faisait assurément une grande fadeur et un grand dégoût (1). » Certes, ces gens-là étaient fort impertinents, mais bien près de rencontrer juste. Tant de prévenances n'amenaient pas le dégoût, le mot est trop rude ; mais elles pouvaient être gênantes. Au reste, ces légers nuages sont un bien faible argument pour ceux qui représentent la mère et la fille en hostilité ouverte lorsqu'elles sont ensemble : nous ne voyons là que les incidents inséparables d'une affection sincère des deux parts, excessive d'un côté. Madame de Sévigné, qui apportait beaucoup dans la communauté, prétendait quelquefois à recevoir en raison de sa mise. C'était trop vouloir, et souvent elle le comprenait ; car toute bonne et toujours sensée, hormis le chapitre de sa fille, elle s'accuse, sauf à ne pas se corriger : « Il n'est pas juste, disait-elle, de juger de vous par moi : cette mesure est téméraire (2). »

(1) Tom. III, pag. 288.

(2) Tom. II, pag. 101.



Et plus clairement encore : « Mes délicatesses, et les mesures que je prends sur moi, ont donné quelquefois du désagrément à mon amitié (1). » Comment se bouder longtemps après de pareils aveux ? Concluons donc que madame de Sévigné et sa fille faisaient bon et même excellent ménage ; mais elles faisaient ménage. Tenons-nous-en à ce mot qui n'envenime rien et qui n'a pas besoin de commentaire.

On se laisse aller volontiers à sonder ces âmes d'élite où les défauts mêmes ne sont qu'une sorte d'intempérance dans le bien. Telle est madame de Sévigné, quand on apprécie de sang-froid son idolâtrie pour madame de Grignan. Mais il y a d'autres aspects qui nous la montrent tout ensemble pleine de générosité et de mesure, et qui permettent de la louer sans restriction. Le plus chagrin des moralistes, le duc de la Rochefoucauld, disait qu'elle « contentait son idée de l'amitié avec circonstances et dépendances, » et ce n'est pas seulement parce qu'elle venait assidûment charmer ses souffrances et celles de madame de la Fayette, mais parce que sa vie tout entière attestait la constance et le désintéressement de ses affections. On sait avec quelle ardeur elle embrassa la disgrâce de Fouquet, au péril même de sa réputation, et ses alarmes pendant le procès du surintendant, dont elle a raconté tous les incidents dans ses lettres à M. de Pomponne. Celui-ci fournit plus tard matière à la même vertu, et lorsqu'il cessa d'être ministre, madame de Sévigné qui « avait fait ses preuves de générosité sur le sujet des disgraciés (2) », n'hésita pas à dire

(1) Tom. III, pag. 123.

(2) Tom. I, pag. 128.

hautement ce que sa conduite sut bien prouver et ce que garantissait son cœur : « Le malheur ne me chassera pas de cette maison. » Son affection pour MM. de Port-Royal, si souvent persécutés, ne se démentit jamais, et elle témoigna au cardinal de Retz le même dévouement. L'auteur des *Maximes*, autre débris de la Fronde, eut une égale part à son amitié.

Cette constance dans des affections que d'autres auraient sacrifiées ou dissimulées par politique, ne permit pas à madame de Sévigné d'entrer fort avant dans la faveur royale. Le rôle de courtisan ne convenait pas à son humeur ; elle ne dissimule pas combien ces adorateurs de la fortune lui semblent peu dignes d'estime, et il n'y a nulle part de plus cruel sarcasme contre eux que cet éloge qu'elle fait, je crois, du duc de la Feuillade : « C'est le moins lâche et le moins bas courtisan que j'aie jamais vu (1). » Elle ne paraissait guère à la cour que pour y servir les intérêts de son gendre et y recueillir sur d'autres lèvres des éloges de sa fille, fidèlement renvoyés à leur adresse : on ne voit pas qu'elle ait été tentée de s'y établir, ni qu'on ait essayé de faire violence à ses goûts. On l'estimait assez pour croire que la Fronde avait laissé des traces dans son esprit et Fouquet dans son cœur : c'était trop pour un lieu où l'on n'aimait que des hommages sans réserve ; au reste, on devinait le fond de sa pensée, et en cela on voyait plus clair que les critiques et les historiens qui la croient complètement séduite parce qu'elle est sincèrement ralliée. On n'a pas assez remarqué cet arrière-goût de fronderie qui persiste en présence de la royauté triomphante. Je ne sais si je m'abuse, mais

1 Tom. IV, pag. 42.

je crois surprendre un sourire légèrement ironique sur les lèvres de la marquise, lorsqu'elle écrit en parlant du roi : « Le plus sûr est de l'honorer et de le craindre, et de n'en parler qu'avec admiration. » L'enthousiasme ne se traduirait pas ainsi par un simple conseil de prudence. Mais voici qui est plus clair, quoique toujours voilé : « La royauté, dit-elle à sa fille, est établie au-delà de ce que vous pouvez imaginer : on ne se lève plus, on ne regarde plus personne (1). » Peut-on accuser plus finement l'infatuation de la puissance qui ne daigne plus même laisser tomber ses regards sur les marches du trône. Cela est légèrement décoché, mais le trait n'en est pas moins pénétrant. Le blâme est plus explicite, il éclate même à propos de Turenne, dont le souvenir périt si vite dans les fêtes d'une cour voluptueuse : « A quel point la perte d'un héros a été promptement oubliée dans cette maison ; c'est une chose scandaleuse (2). » La bonne âme de madame de Sévigné ne pouvait comprendre ce rapide évanouissement de la douleur après tant de services rendus au monarque et à l'état.—Suivons encore cette veine délicate d'opposition, et nous verrons que les souvenirs du petit archevêché (3) n'ont jamais été effacés : voici, par exemple, sur les impôts une métaphore passablement démocratique : « J'ai toujours, dit-elle, la vision d'un pressoir que l'on serre jusqu'à ce que la corde rompe (4). » Ailleurs, elle raille agréablement ces bons Bretons, enchantés qu'on ait agréé les subsides qu'ils ont libéralement votés : « Nous avons percé la nue du cri

(1) Tom. III, pag. 421.

(2) Tom. III, pag. 363.

(3) C'était le palais du coadjuteur pendant la Fronde.

(4) Tom. V, pag. 60.

de *Vive le roi*. Nous avons fait des feux de joie et chanté le *Te Deum*, de ce que S. M. a bien voulu prendre cette somme (1). » Je ne veux pas épuiser les traits de ce genre, mais je me reprocherais de ne pas citer le passage suivant, qui contient en germe un pamphlet foudroyant; il n'y manque qu'un peu de fiel et de déclamation, mais il ne faut pas chercher ces ingrédients-là chez madame de Sévigné: « On tâche de réformer les libéralités et les pensions, et l'on reprend de vieux règlements qui couperaient tout par la moitié: *je parie* qu'il n'en sera rien, et que comme cela tombe sur *nos amis* les gouverneurs, lieutenants-généraux, commissaires du roi, premiers présidents et autres, on n'aura ni la *hardiesse* ni la générosité de rien retrancher (2). »

Nous voilà bien assurés que madame de Sévigné a conservé sa liberté d'esprit au milieu de la fièvre d'adulation qui régnait à ses côtés. La contredanse royale dont parle Bussy (3) n'a pas eu la puissance de la lui enlever pour toujours. Malgré la licence des mœurs, si scrupuleusement détaillée par M. Walckenaer, et l'indulgence qui semblait l'autoriser, madame de Sévigné a encore conservé le don de mépriser les femmes qui ont abusé de la galanterie; et sur ce point elle a des mots dignes du pinceau de Tacite. C'est elle qui dit, en parlant de madame de Lionne, complice des désordres de sa fille: « Je l'avais chassée depuis longtemps du nombre des mères (4). » Quelle sentence!

(1) Tom. III, pag. 200.

(2) Tom. IV, pag. 101.

(3) Voici ce que raconte cette méchante langue: « Un soir que le roi venait de la faire danser, s'étant remise à sa place, qui était auprès de moi: Il faut avouer, me dit-elle, que le roi a de grandes qualités: je crois qu'il obscurcira la gloire de tous ses prédécesseurs. »

(4) Tom. II, pag. 140.

C'est elle qui dit encore : « Le nom d'Olonne est trop difficile à purifier (1); » et quand une autre femme, renommée par le scandale de sa vie (2), vient de mourir après de cruelles souffrances, elle écrit, avec un sentiment amer de pitié dédaigneuse et d'indignation contenue : « La pitié qu'elle faisait n'a jamais pu obliger personne de faire son éloge (3). » Madame de Sévigné, qui était si éloignée d'être prude, avait par sa vertu sans faste mission pour maintenir les droits de la pudeur.

Petite-fille d'une sainte, liée d'amitié avec les docteurs les plus rigoureux de l'église gallicane, madame de Sévigné n'eut longtemps que cette sorte de piété séculière qui ne défend pas de concilier les pratiques de la religion avec les plaisirs du monde. Les grandes austérités lui paraissaient une sainte folie : « Je crains, disait-elle, que cette Trappe, qui veut surpasser l'humanité, ne devienne les Petites-Maisons (4). » Le grand Arnauld lui enseignait les abus de la fréquente communion, et elle suivait volontiers ce principe de la morale janséniste. Elle tenait encore de ses pieux amis une résignation aux décrets de la Providence, voisine du fatalisme qu'on a reproché aux théologiens de Port-Royal. Les *Essais de Nicole*, qu'elle méditait et dont elle aurait voulu faire *un bouillon* (5) pour les avaler à son aise, ne pouvaient ni triompher de son paganisme maternel ni l'amener à la dévotion ; « Vous me demandez, disait-elle, si je suis dévote : hélas ! non, dont je

(1) Tom. iv: pag. 80.

(2) La princesse de Monaco.

(3) Tom. v, pag. 331.

(4) Tom. II, pag. 17.

(5) Voir la lettre du 4 Novembre 1671.

suis très-fâchée (1). » La grâce n'opérait pas ; elle n'était ni à Dieu ni au diable ; cet état l'ennuyait, et cependant elle le trouvait le plus naturel du monde : le temps de se donner entièrement à Dieu ne devait venir qu'avec la vieillesse (2) ; c'était un peu tard , mais il faut lui savoir gré de ne s'être jamais tournée du côté du diable , et d'ailleurs, quand il y a peu à expier, il est juste que la pénitence ne soit ni bien longue , ni bien sévère. Elle a fait de son mieux pour ne se bruyiller ni avec le monde ni avec Dieu, et quand il faudra quitter le monde pour aller à Dieu , elle trouvera la route aplanie et le passage ouvert ; car Dieu ne repousse que les pécheurs endurcis. On peut même croire que dans le cours de sa vie mondaine un directeur moliniste l'eût débarrassée de ses scrupules de conscience. Mais Nicole est moins traitable.

Nous ne trouverons pas madame de Sévigné moins convenable sur le chapitre de la philosophie. Bien qu'autour d'elle on se piquât d'approfondir Descartes, et que Corbinelli donnât, sur ce point, à madame de Grignan de sérieuses leçons, dont elle a profité, madame de Sévigné ne voulut l'apprendre que comme l'homme, non pas pour jouer, mais pour voir jouer (3). » Toutefois on a dit spirituellement qu'elle en sut assez pour faire la partie de sa fille. Je suis aussi de cet avis, car il faut avant tout qu'elle entre dans ses goûts, et si « elle se sait si bon gré d'être une substance

(1) Tom. iv, pag. 332.

(2) « Il est dévot, c'est un sentiment qui est bien naturel dans le malheur et dans la vieillesse. » Tom. iv, pag. 30. « Je ne suis ni à Dieu ni au diable : cet état m'ennuie, quoique entre nous je le trouve le plus naturel du monde. » Tom. ii, pag. 83.

(3) Tom. iv, pag. 372.

qui pense et qui lit (1) » c'est encore en vue de madame de Grignan, à laquelle elle pense toujours, et dont elle lit les lettres le plus souvent possible.

Nous avons maintenant quelques procès à débattre, entre lesquels il y en a un fort grave; car ce n'est pas seulement le goût de madame de Sévigné, mais son cœur qui a été mis en cause; heureusement nous sommes assurés de nous en tirer à son honneur, non-seulement parce que l'affaire est bonne au fond, mais parce que M. Aubenas, qui l'a instruite avec soin et convenablement plaidée, ne nous laisse aucun doute. Procédons par ordre, et souvenons-nous bien que, chez madame de Sévigné, les vieilles admirations sont incurables, et que c'est toujours son cœur qui juge, de sorte que ses préférences, même littéraires, sont encore des prédilections. On voit que nous voulons parler de ses jugements sur Corneille et sur Racine. On ne lui reproche pas d'admirer le premier, mais d'être injuste envers son jeune rival. Il est certain qu'elle pense que « rien n'approchera jamais des divins endroits de Corneille; » mais où est le crime? n'est-ce pas encore aujourd'hui l'opinion des maîtres de la critique? Mais elle admire peu *Bajazet*, qui ne lui paraît pas supérieur à *Andromaque*, et elle dit que Racine ne s'élèvera pas plus haut. En cela, elle prophétisait mal, ne prévoyant ni *Phèdre*, ni *Athalie*. Mais on oublie qu'en parlant ainsi elle avait sur le cœur l'humiliation de son cher Corneille, récemment vaincu dans la lutte des deux *Bérénice*, que *Monime* était le triomphe de la Champmeslé, qui lui avait dérobé son fils, et que le *petit Racine* était mêlé à cette folie de jeunesse. Voilà

(1) Tom. III, pag. 165.

bien des circonstances atténuantes dont il faut tenir compte. Plus tard, lorsque ces nuages n'offusqueront plus son jugement, et que Racine aura pris son rang par de nouveaux chefs-d'œuvre, elle parlera de l'auteur d'*Esther* avec la plus vive admiration. Mais j'entends d'ici la phrase célèbre : « Racine passera comme le café. » Singulière prophétie qui se trouve vraie, étant doublement fautive ; car le moka et Racine ont passé l'un comme l'autre, c'est-à-dire qu'ils paraissent devoir durer également. Mais comment madame de Sévigné, qui ne l'entendait pas ainsi, a-t-elle pu porter une pareille sentence ? Ceci est grave. Voyons cependant s'il n'y a pas moyen de sauver ce ridicule à une femme d'esprit. Remarquons d'abord qu'elle n'a point dit que Racine passerait ; en second lieu qu'elle n'a pas annoncé malheur au café, et troisième-ment qu'elle n'a jamais comparé Racine au café. Voilà qui devient embarrassant. Comment donc se fait-il que tout le monde l'accuse de ce triple délit, et que l'arrêt en question soit devenu proverbe ? M. de Saint-Surin, qui a commencé à démêler cette affaire, et M. Aubenas, qui l'a éclaircie après lui, vous diront que le premier coupable est Voltaire, et que la Harpe a consommé le crime. Madame de Sévigné avait dit en 1672, dans une disposition d'esprit que nous avons constatée : « Racine fait des comédies pour la Champmeslé ; ce n'est pas pour les siècles à venir : si jamais il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose. Vive donc notre *vieil ami* Corneille ! » Quatre ans après elle écrivait à sa fille : « Vous voilà donc bien revenue du café ; mademoiselle de Méri l'a aussi chassé. Après de telles disgrâces, peut-on compter sur la fortune ? » Il y avait quatre-vingts ans que



ces deux petites phrases reposaient à distance respectueuse, chacune à sa place et dans son entourage qui la modifie, lorsque Voltaire s'avisa de les rapprocher en les altérant : « Madame de Sévigné croit toujours que Racine *n'ira pas loin*; elle en jugeait comme du café, dont elle disait *qu'on se désabuserait bientôt*(1) ... » Sur ce texte, la Harpe compose alors la phrase sacramentelle : « Racine passera comme le café. » Il la porte tout simplement au compte de madame de Sévigné; M. Suard l'adopte, et les moutons de Panurge viennent ensuite. C'est ainsi que s'est composé ce petit mensonge historique, qui sera encore longtemps une vérité pour bien des gens. Cependant madame de Sévigné à loué Racine avec enthousiasme (2), et M. Aubenas nous fait remarquer que nous lui devons probablement l'usage du café au lait (3). Voltaire l'accuse ailleurs d'avoir mis Mascarou au-dessus de Fléchier. Voici le fait : après avoir entendu l'éloge de Turenne par Mascarou, elle défie Fléchier, qui travaille sur le même sujet, de faire jamais aussi bien; Voltaire prend le défi pour un jugement définitif, et il oublie, du moins il ne dit pas, que l'oraison funèbre de l'évêque de Nîmes ayant paru, madame de Sévigné avoua de bonne grâce la défaite de Mascarou. Elle ne songe pas à dire, et il est vrai qu'elle ne s'en doute pas, que quelqu'un a su, au cours de la plume, vaincre Mascarou et Fléchier. On

(1) Siècle de Louis XIV, chap. xxvii.

(2) Voyez la lettre du 20 Février 1689.

(3) On lit en effet dans sa correspondance (1600) : « Nous avons ici de bon lait et de bonnes vaches; nous sommes en fantaisie de faire bien écrémer ce bon lait et de le mêler avec du sucre et de bon café: n'aimeriez-vous pas ce lait *café* ou ce *café lait*. »

lui reproche encore, comme indice de faux goût, le plaisir qu'elle prenait aux romans de la Calprenède ; ici il n'y a pas à contester, car elle en fait l'aveu, et voici en quels termes : « Cette lecture me divertit encore ; *cela est épouvantable* (1). »

Nous n'avons rien fait, si nous laissons peser sur la mémoire de madame de Sévigné l'accusation de légèreté cruelle à propos des supplices infligés aux paysans bretons par les ordres de son ami, M. de Chaulnes, pendant les troubles de 1675. Ce n'est pas que sur ce point madame de Sévigné n'ait trouvé des apologistes qui, tout en admettant l'inhumanité de ses paroles, la déchargent de toute responsabilité pour accuser sa caste et son siècle. Voyez, dit-on, quelle était la puissance des préjugés du sang à cette époque si vantée, puisque une femme, justement renommée par la douceur de ses mœurs et la sensibilité de son âme, ne trouve qu'un texte de plaisanteries dans les exécutions barbares de ces pauvres Bretons roués et pendus, parce qu'ils résistent à des taxes qu'ils ne peuvent acquitter. Il est vrai que si La Bruyère a fait une fidèle peinture des paysans de son temps, il devait être fort difficile de reconnaître des hommes dans ces êtres misérables et dégradés ; mais je n'admets pas ces apologies indirectes qui laisseraient subsister le corps du délit. J'avais toujours pensé qu'on se méprenait sur le sens des paroles de madame de Sévigné, et j'ai été charmé de voir que M. Aubenas levait hardiment la paille. Pour bien comprendre, il faut remettre madame de Sévigné en situation. Plaçons-la entre M. de Chaulnes, gouverneur de la Bretagne, qui dirige la répression

(1) Tom. II, pag. 104.

des troubles, et madame de Grignan, gouvernante de Provence, qui applaudit à toutes ces rigneurs, et nous comprendrons d'abord qu'elle désapprouve la sédition des paysans bretons, qu'elle ne peut pas faire un réquisitoire direct contre son ami le gouverneur, et qu'elle doit se garder de heurter de front les sentiments de sa fille. Tout ce que nous pouvons espérer dans ce conflit, c'est un blâme couvert et une pitié enveloppée. Elle dira bien pour plaire à sa fille, qui n'y verra pas d'ironie : « Cette province est un bel exemple pour les autres et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne leur point dire d'injures et de ne pas jeter de pierres dans leurs jardins (1). » Mais aussi elle la contredira en affirmant que M. de Grignan n'aurait pas fait comme M. de Chaulnes (2), et cette affirmation est presque héroïque dans la bouche de madame de Sévigné, car, du même coup, elle blâme un ami et elle contredit sa fille. Transcrivons maintenant, sans plus long préambule, le passage incriminé : « Vous me parlez bien plaisamment de nos misères. Nous ne sommes plus si roués. Un en huit jours seulement pour entretenir la justice. Il est vrai que la penderie me paraît maintenant un rafraîchissement. J'ai une tout autre idée de la justice depuis que je suis dans ce pays. Vos galériens me paraissent une société d'honnêtes gens qui se sont retirés du monde pour revenir à une vie douce (3). » S'il n'y a pas là quelque secrète

(1) Tom. iv, pag. 64.

(2) « Vous jugez superficiellement de celui qui gouverne cette province quand vous croyez que vous feriez de même. Non, vous ne feriez pas comme il a fait, et le service du roi ne le voudrait pas. » Lettre du 11 Décembre 1675.

(3) 24 Novembre 1675.

ironie, les premières lignes sont atroces, et les dernières niaises. Mais comment admettre ce mélange d'atrocité et de niaiserie dans un esprit aussi fin, dans une âme aussi tendre? Essayons donc une traduction, ou plutôt un petit commentaire. Le voici : « Vous avez mauvaise grâce, ma fille, à plaisanter sur nos misères, il est vrai que nous sommes un peu moins malheureux, on ne roue plus aussi souvent, nos juges ne se donnent ce passe-temps qu'une fois la semaine pour ne pas en perdre l'habitude. Ce supplice est si affreux qu'au prix de la roue la pendaison semble un rafraîchissement. Ces gens-là entendent la justice autrement que nous. J'avais cru qu'une mutinerie était moins criminelle que le vol et l'assassinat; mais puisque je vois d'un côté les galères et de l'autre la roue, et, par amendement, la potence, il faut bien que je me sois trompée. Vos galériens sont d'honnêtes gens et nos paysans d'abominables scélérats. » Je demande pardon d'avoir substitué cette prose languissante et décolorée à la poignante ironie de madame de Sévigné et aux tours elliptiques qui donnent tant d'énergie à sa pensée, mais puisqu'on s'y était trompé, j'ai dû chercher la clarté dans une glose vulgaire, et mettre à nu cette noble imagination qui se déguise pour se produire. Le ton badin a été donné par les plaisanteries de madame de Grignan, mais madame de Sévigné change l'accent, et dans son apparente complicité elle a, pour qui sait comprendre, plus d'énergie et d'éloquence que si elle protestait ouvertement.

Nous pouvons maintenant, je le crois, louer à notre aise cette femme dont le nom consacré est devenu la plus douce flatterie aux oreilles féminines. Comment ne pas aimer celle qui résume et qui embellit toutes

les qualités de son sexe ? comment n'être pas fière de lui être comparée ? Enjonnée, tendre, rêveuse, compatissante, au sourire si souvent mouillé de larmes, esprit railleur sans amertume, badin sans licence comme sans pruderie, religieuse sans bigoterie, toujours simple, vive et naturelle, madame de Sévigné n'avait de malice que contre les *bêtes* de sa fille et d'humeur que contre la déraison et la mauvaise foi (1); et sa nature fut si heureuse, si pure, si sensée, qu'elle put supporter les leçons de Ménage et ne pas devenir pédante, les exemples de l'hôtel Rambouillet sans se guinder l'esprit, l'amitié de Port-Royal et rester indulgente, les avances de Fouquet sans faiblesse, et les traits de Bussy sans rien perdre de sa bonne renommée. Quand on se représente tant de qualités brillantes, ornement d'une solide raison, on ne peut s'empêcher de porter envie à ceux qui ont vécu dans l'intimité de madame de Sévigné, et qui ont vu briller cet esprit dont madame de la Fayette a dit qu'il éblouissait les yeux. S'il est vrai que ses lettres ne peignent pas toute la tendresse de son âme (2), et « qu'elle cache au monde, à elle-même et à sa fille la moitié de l'inclination qu'elle a pour elle (3), » il nous manque aussi quelque chose de l'entrain de son esprit si vif à la réplique, si prompt à s'animer, et de son intarissable gaieté. Ne nous plaignons pas cependant; car le commerce épistolaire a aussi des bonnes fortunes qui lui sont propres et qui

(1) « La déraison me pique et la mauvaise foi m'offense. » Tom. II, pag. 51. Les esprits où il n'y a pas de remède lui font bouillir le sang, et elle avoue que « c'est un plaisir pour elle de voir les convulsions de la mauvaise foi qui ne sait plus où se prendre » Tom. IV, pag. 127.

(2) « Ce serait une belle chose si je remplissais mes lettres de ce qui me remplit le cœur. » Tom. II, pag. 113.

(3) Tom. III, pag. 230.

compensent par la précision du langage , par le trait plus finement aiguisé, et par l'élévation du style et des idées, les charmants caprices de la conversation. Ces lettres, telles qu'elles sont , nous donnent le spectacle unique d'un esprit supérieur, tout entier à ses pensées et à ses sentiments , courant en pleine carrière , se jouant , dans la souplesse gracieuse et forte de sa nature, par mille détours et de brusques écarts, précipitant ou ralentissant son allure au gré de ses émotions, s'arrêtant sans fatigue et laissant sur sa trace un sillon de pure lumière d'où jaillissent, par instant, de vives étincelles. Il n'y a plus à louer ce chef-d'œuvre de naturel et de sincérité ; on a épuisé toutes les formules de l'éloge, et cependant on n'a pas exagéré le mérite de ce style qui peint tout ce qu'il exprime ; tour-à-tour gai, attendrissant, pathétique, quelquefois sublime. Les souvenirs se pressent pour apporter témoignage de toutes ces qualités, et nous pourrions ajouter bien des traits à ceux que la critique a déjà popularisés ; mais à quoi bon choisir dans madame de Sévigné , lorsqu'on peut tout prendre. Quant à moi, je vais m'y remettre, car rien ne dispose à la lire comme de l'avoir lue (1).

EUG. GÉRUZEZ.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Eug. Géruzéz la communication de ce brillant morceau qui ajoutera encore à la réputation déjà si justement établie du digne suppléant de M. Villemain et de l'ingénieux auteur des *Essais littéraires*.



LECTURE DE M. NANQUETTE.

Rapport sur la Théologie à l'usage des gens du monde.

Je viens, Messieurs, m'acquitter d'une dette déjà ancienne, en vous rendant compte de l'ouvrage que notre correspondant, M. Sainte Foi, a composé et fait imprimer à Reims, sous le titre de *Théologie à l'usage des gens du monde*, et dont il a déposé un exemplaire dans vos archives.

Le titre seul de l'ouvrage nous indique le but que l'auteur s'est proposé, et la marche qu'il a dû suivre : c'est de mettre à la portée des hommes absorbés par les intérêts de ce monde, ce qu'il leur est nécessaire ou utile de connaître dans la science théologique ; par conséquent de leur exposer les vérités religieuses dans un cadre restreint et sous une forme accessible aux esprits qui n'ont pas fait de la religion une étude spéciale. Il ne faut donc pas que ce mot de théologie, inscrit en tête du livre, effraie le lecteur, et lui fasse penser qu'il va aborder toutes les difficultés et sonder toutes les profondeurs d'une science qui a occupé tant de têtes savantes. C'est une théologie, il est vrai, mais une théologie à l'usage des gens du monde, c'est-à-dire une théologie qui promet de parler une langue simple et intelligible, qui promet en outre d'intéresser une classe de lecteurs auprès de laquelle il faut toujours racheter par la beauté de la forme ce qu'il y a de trop sérieux dans le fond.

Il ne faut pourtant pas non plus, en voyant cet ouvrage adressé aux gens du monde, s'imaginer que c'est un livre frivole et superficiel, qu'on n'y trouvera qu'un

Christianisme tout d'imagination, tel que l'ont rêvé quelques poètes et tel qu'on le chante dans tant de romances à la Madone, un Christianisme mondain et gant-jaune, tel que le pratiquent peut-être certains beaux-fils, habitués de l'Opéra et de Notre-Dame de Lorette. Ce n'est pas ainsi que M. Sainte-Foi comprend le Christianisme : quoique doué d'une imagination riche et hardie, il voit dans la religion chrétienne autre chose qu'une source d'inspirations poétiques, et un texte de considérations plus ou moins humanitaires ; il veut que le Christianisme ne s'arrête pas à l'imagination, mais qu'en pénétrant dans l'esprit par les croyances, il pénètre aussi dans le cœur par les mœurs et les habitudes. Sa théologie est une exposition brève, mais substantielle, simple, mais complète des doctrines catholiques et du lien qui en constitue l'ensemble ; c'est un livre sérieux et positif, où la science a plus de part que l'imagination, où l'exactitude rigoureuse de l'expression théologique ne fléchit jamais devant la phrase poétique, et il est vraiment curieux, pour ceux qui connaissent son *Livre des peuples et des rois*, de voir comment l'auteur sait assouplir son imagination sans jamais lui donner carrière, même dans les points qui n'auraient pas manqué de tenter des esprits moins sages et moins maîtres d'eux-mêmes.

M. Sainte-Foi prévient, dans sa préface, qu'il ne s'attachera pas à développer les preuves de la religion, et à leur donner cette forme rationnelle qui puisse satisfaire une raison curieuse, accoutumée aux recherches les plus téméraires, aux doutes les plus audacieux ; c'est-à-dire que son livre n'est pas une œuvre de polémique, et franchement nous l'en félicitons ; l'esprit de notre temps n'est pas un esprit de polémique et de



controverse; nous sommes à une époque de fatigue et de lassitude intellectuelle, et ce qu'il faut à tant d'âmes malades et languissantes que l'inérédulité a épuisées, c'est un point d'appui pour leurs pensées et leurs espérances. Tout le monde aujourd'hui veut être orthodoxe et catholique; il n'y a à cela qu'un petit inconvénient, c'est qu'on veut être catholique et orthodoxe à sa manière, et non pas comme l'Église l'entend; on veut bien admettre la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption et l'Église, mais dans un sens inconnu à toute l'antiquité et à toute la tradition. Aussi, le livre le plus intéressant peut-être de la polémique contemporaine, celui que vient de traduire un de nos jeunes compatriotes, livre où il est à chaque page question de panthéisme, de scepticisme et de rationalisme, n'a pas précisément pour but de combattre ces désolantes doctrines, mais de prouver qu'un célèbre philosophe est, probablement à son insu, et malgré l'orthodoxie de ses professions de foi, sceptique, rationaliste dans ses doctrines, quoiqu'il ait conservé un langage chrétien. — Ce qu'il faut donc à notre époque, c'est moins une œuvre de discussion qu'une exposition nette et précise des doctrines positives de l'Église, afin qu'on ne puisse pas les confondre avec les rêves de l'imagination, et, sous ce rapport, le livre de M. Sainte-Foi nous paraît parfaitement répondre à ce besoin de notre temps.

Et d'ailleurs, il n'est malheureusement que trop vrai que si l'instruction, au moins pour ce qui concerne les connaissances naturelles et positives a gagné en étendue et peut-être en profondeur, elle a baissé et se trouve dans un état d'infériorité relative pour les connaissances morales et religieuses. Nous ne sommes plus au temps où les esprits les plus frivoles, les fem-

mes elles-mêmes, comme l'attestent les lettres de madame de Sévigné, pouvaient comprendre et discuter les questions les plus ardues de la théologie, et faisaient leurs délices de Nicole et de Bourdaloue, qui seraient à peine compris aujourd'hui, et qui certes n'auraient pas le don de plaire à la majorité des lecteurs ou des auditeurs. — De nos jours, pour un trop grand nombre, l'instruction religieuse est presque nulle au sein de la famille, elle est insuffisante et incomplète dans le cours des études. Une foule de personnes vraiment instruites et capables de raisonner avec justesse sur les questions scientifiques, littéraires ou politiques, seraient arrêtées à chaque pas sur les choses les plus élémentaires de la religion, et auraient peine, par exemple, à préciser ce qu'il faut entendre par la *foi*, la *justification*, la *grâce*, l'*inspiration*, la *juridiction spirituelle*, etc. Je veux en citer un exemple : j'ai lu, il y a quelques années (je demande la permission de ne pas nommer l'auteur, par la raison qu'on doit des égards aux vivants), que depuis 89 il n'y avait plus de pouvoir spirituel dans l'Eglise, et la raison qu'on en donnait était vraiment décisive, c'est qu'à dater de cette époque d'émancipation intellectuelle, le Clergé avait cessé d'être un des trois ordres de l'état. Sur ce principe on établissait que le seul pouvoir spirituel existant aujourd'hui est celui qu'un orateur peut exercer sur l'esprit public, un journaliste sur ses lecteurs, de sorte que d'après cette théorie vraiment neuve, on réduisait le pouvoir spirituel, ce pouvoir qui atteint la conscience, la lie et l'oblige devant Dieu, à cette influence morale que la raison et le bon sens peuvent exercer dans une discussion. — Eh bien ! cette énormité théologique a été imprimée il y a quelques années, à Reims, et a passé complètement ina-

perçue, comme une chose toute simple et toute naturelle, qui ne pouvait pas souffrir l'ombre de contradiction. Il est donc infiniment probable qu'il y a beaucoup de gens du monde à qui il serait avantageux d'étudier sérieusement la religion, et, comme le fait remarquer M. Sainte-Foi dans sa préface, « peut-être est-il bon » qu'elle leur soit exposée par un homme qui vive » comme eux dans le monde, qui connaisse mieux et le » langage qu'il faut leur parler, et les preuves sur lesquelles il faut appuyer davantage, et les vérités qu'il » faut mettre en relief, soit parce qu'ils en comprennent moins l'importance, soit parce qu'elles sont » d'une application plus fréquente dans la pratique. »

Mais quoique M. Sainte-Foi soit homme du monde, comme ceux auxquels il s'adresse, son livre n'en présente pas moins, sous le rapport de l'orthodoxie et de l'exactitude théologique, toutes les garanties désirables : le *Catéchisme du concile de Trente*, la *Somme de saint Thomas*, l'*Exposition de la doctrine catholique* de Bossuet, la *Théologie* du savant P. Péronne, celle de Liebermann, le *Dictionnaire de théologie* de Bergier, la *Théologie* de S. Alphonse de Liguori et le *Compendium* de monseigneur l'archevêque de Reims, sont les auteurs qu'il a consultés et pris pour guides ; mais ce qui doit rassurer par-dessus tout, c'est que son livre a été composé sous les yeux et avec les conseils d'un savant prélat, dont le nom fait autorité en théologie, et qui, dans l'approbation inscrite en tête du volume, déclare qu'il ne contient rien de contraire à la doctrine de l'Eglise catholique, et que la lecture en sera utile à tous ceux qui désirent avoir une connaissance exacte de la religion, de ses dogmes, de son culte et de sa morale.

Ces derniers mots indiquent la division du livre de M. Sainte-Foi ; dans la première partie, il traite du dogme catholique ; il expose d'abord les deux sources de la foi, qui sont l'Écriture sainte et la tradition ; puis, après avoir expliqué la nature de la foi en général, il considère successivement les vérités qui sont l'objet de notre foi, Dieu, ses attributs et ses œuvres, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, nos destinées futures, la grâce, etc. Il traite avec plus de détails la question de l'Église, à laquelle il consacre six chapitres, sur dix-huit que renferme cette première partie. La nature de l'Église et ses caractères, son autorité, son infaillibilité, sa hiérarchie y sont exposées avec une netteté et une précision dont le passage suivant pourra donner une idée : « Pour résumer en peu de mots toutes les prérogatives que possède le souverain pontife en sa qualité de successeur de Pierre, et de vicaire de Jésus Christ nous dirons, qu'il est le centre de l'unité, et que ceux-là seulement appartiennent à l'Église, qui sont en communion de foi avec lui ; qu'il est le chef de tous les évêques, aussi bien que de tous les fidèles : qu'en cette qualité de chef de l'épiscopat, il a le devoir et le droit d'instituer les évêques par toute l'Église, soit immédiatement, soit d'une manière médiate, en confirmant expressément ou tacitement l'élection faite par les fidèles, ou par le clergé, ou par les princes, selon que les circonstances et le plus grand bien de l'Église rendent l'un de ces modes plus avantageux ou plus facile : qu'en conséquence de ce droit du Saint-Siège, il n'y a d'évêques légitimes que ceux qui ont été institués ou confirmés par le pape, et qui sont en communion de foi avec lui : qu'il a le droit d'étendre ou de restreindre la circonscription des dio-

» cèses confiés aux évêques, d'abolir les anciens, d'en  
» créer de nouveaux à leur place, d'augmenter ou de  
» diminuer le pouvoir de juridiction des évêques, en  
» laissant couler sur eux une émanation plus ou moins  
» grande de sa puissance, en se réservant, par exemple,  
» le jugement de certaines causes, l'absolution de cer-  
» tains péchés et de certaines censures, ou en sous-  
» trayant à la juridiction des évêques, pour les sou-  
» mettre immédiatement à la sienne, certaines per-  
» sonnes ou certaines corporations, telles que les  
» monastères, les chapitres, les confréries, etc. : de  
» sorte que les évêques ou les princes, après avoir  
» fait au pape les représentations qu'ils jugent né-  
» cessaires ou utiles, sont obligés de respecter ses  
» décisions et de s'y soumettre : qu'il a le droit de  
» convoquer et de présider des conciles généraux et  
» particuliers, d'en confirmer les décrets, et de dispen-  
» ser des lois générales de l'Église, lorsqu'il juge cette  
» dispense nécessaire ou utile : qu'il peut exercer par  
» toute la terre le pouvoir qu'il a reçu de Dieu, soit  
» par lui-même, soit par des légats ou par des corpora-  
» tions religieuses : qu'il peut contraindre par les cen-  
» sures ecclésiastiques à l'observation de ses décrets et  
» des canons de l'Église, tous les évêques, tous les  
» princes chrétiens et tous les fidèles : qu'il peut ré-  
» soudre les cas de conscience et les questions de mo-  
» rale, de justice et d'équité, soit qu'elles intéressent  
» un ou plusieurs individus, soit qu'elles intéressent  
» des nations entières : qu'il a le droit de régler ce qui  
» a rapport à la liturgie pour l'Église universelle et  
» pour les églises particulières, et que ses prescrip-  
» tions ont force de loi : qu'il peut modifier, abroger  
» tel ou tel point de discipline, les usages, les coutu-

» mes qui varient suivant les temps et les lieux, quoi-  
» que l'esprit du Saint-Siège ne varie jamais ; qu'il a  
» seul le droit d'insérer dans le catalogue des Saints,  
» les hommes dont la vertu a brillé d'un éclat particu-  
» lier sur la terre, et dont le Seigneur a rendu glorieux  
» le tombeau ; comme aussi d'approuver, de confirmer  
» ou de modifier les constitutions des ordres religieux.»

J'ai choisi d'avance cette citation, peut-être un peu longue, pour faire remarquer le caractère éminemment pratique du travail de M. Sainte-Foi : ces principes, qui nous font embrasser d'un coup-d'œil l'organisation du pouvoir spirituel dans l'Église, sont d'une application simple et facile, et nous font comprendre pourquoi le souverain pontife n'est étranger nulle part pour les consciences catholiques, pourquoi certaines dispenses peuvent être accordées par l'ordinaire, tandis que d'autres sont réservées au Saint-Siège, en quoi la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée constituante, était vicieuse et schismatique, puisqu'elle supprimait l'institution canonique des évêques, et qu'en créant, sans le concours de l'autorité spirituelle, une nouvelle circonscription de diocèses, elle prétendait transmettre une juridiction essentiellement indépendante du pouvoir civil. Enfin, dans ces quelques mots, où l'auteur établit que le pape peut résoudre les cas de conscience et les questions de morale, de justice et d'équité, soit qu'elles intéressent un ou plusieurs individus, soit qu'elles intéressent des nations entières, il indique le vrai point de vue auquel il faut examiner la question du pouvoir temporel des papes au moyen-âge. Quoi qu'on ait dit et écrit à ce sujet, jamais les papes n'ont eu la prétention de disposer arbitrairement des couronnes ; mais quand le pouvoir des princes

pesait sur les peuple sans contre-poids, quand il n'existait aucune institution propre à réprimer les excès du despotisme, les peuples opprimés, au lieu de recourir à l'arme dangereuse des révolutions comme dans les sociétés modernes, s'adressaient à la seule autorité qui fût alors généralement respectée; le souverain pontife, comme gardien de la morale et de la justice, intervenait entre le prince et les sujets, et cette intervention fut, de l'aveu même de plusieurs écrivains protestants, un bienfait pour les peuples et un service pour la royauté dont elle maintenait le prestige et le caractère sacré tout en frappant la personne royale.

Dans la seconde partie, l'auteur traite du culte catholique, et sous ce titre embrasse tous les sacrements avec les questions qui s'y rattachent. Il n'omet rien de ce qui peut instruire et intéresser les fidèles; l'efficacité des sacrements, les conditions nécessaires à leur validité, les dispositions qu'on doit y apporter, la réfutation des objections de l'hérésie et des préjngés du monde, tout s'y trouve développé d'une manière attachante et qui n'a rien de cette sécheresse et de cette aridité qu'on s'attend à rencontrer dans un traité didactique. Citons pour exemple ce qu'il dit de la liturgie, question naturellement liée à celle de l'eucharistie :  
« La liturgie est un admirable symbolisme par lequel  
» l'Eglise parle à nos sens pour se faire entendre de  
» notre cœur. Il est donc bien important pour un  
» chrétien, d'étudier le sens de ces gracieux symboles  
» qui composent la liturgie, afin de les pouvoir com-  
» prendre, et d'entrer dans l'esprit de l'Eglise, qui s'y  
» révèle d'une manière si merveilleuse. C'est une lan-  
» gue qui contient la plus riche poésie, et dans laquelle  
» ont été écrits les plus beaux poèmes. Mais cette poé-

» sie et ces poèmes sont pour la plupart des chrétiens  
» comme une langue étrangère, qui ne réveille aucun  
» souvenir dans leur mémoire, aucune image dans  
» leur imagination, aucune pensée dans leur esprit,  
» aucun sentiment dans leur cœur, parce qu'ils ont  
» négligé de les étudier et de suivre les instructions  
» des pasteurs qui sont chargés de les expliquer aux  
» fidèles. Souvent même, loin de comprendre ces  
» symboles il les dédaignent et les regardent comme  
» des minuties indignes d'occuper l'attention d'un es-  
» prit élevé; tandis que celui qui en a pénétré le sens,  
» comprend sans peine l'importance que l'Eglise at-  
» tache aux plus petits détails de la liturgie, et voit  
» dans chacun des objets matériels qui servent au  
» culte et dans chacun des actes qui le composent,  
» un symbole plein de sens et de vérité. — Ceux qui  
» reprochent à l'Eglise de se servir dans ses prières  
» d'une langue étrangère n'ont point réfléchi sur le  
» but de la liturgie. Elle est l'expression suppliante  
» de la foi; au lieu que le dogme exprime la foi par  
» forme de définition, la liturgie l'exprime sous la  
» forme de la prière. Le dogme parle à la raison ou  
» à l'esprit, la liturgie parle à l'imagination et au cœur.  
» Comme expression de la foi, elle doit être exacte,  
» précise et invariable; comme parlant au cœur plutôt  
» qu'à l'esprit, elle a plus besoin d'être sentie ou goûtée  
» que comprise par la raison. Or, pour que nous la  
» sentions, il n'est pas nécessaire que nous compre-  
» nions les termes de la langue grammaticale dans  
» laquelle elle est écrite; ou plutôt le langage liturgi-  
» que s'adressant au cœur par tous les sens à la fois,  
» il importe peu que nous ayons la signification gram-  
» maticale des paroles dont il se compose, puisque



» nous en avons une traduction fidèle dans les rites  
» et les cérémonies qu'elles accompagnent. D'un au-  
» tre côté la liturgie ne peut être l'expression exacte  
» de la foi, qu'autant que le langage dans lequel elle  
» a été primitivement écrite n'est soumis ni à l'arbi-  
» traire de l'usage, ni aux caprices de la mode. Qui ne  
» sait en effet que la propriété des termes s'altère  
» avec le temps? que certains mots vieillissent et sont  
» remplacés par d'autres, qui n'en rendent pas tou-  
» jours le sens avec une parfaite exactitude? . . . D'ail-  
» leurs la langue liturgique est partout la mère et la  
» source de la langue usuelle; et les peuples peu-  
» vent découvrir dans la liturgie de l'Église la racine  
» de leur langue, de même qu'ils peuvent découvrir  
» dans son histoire le berceau de leur société. »

J'abuse peut-être, Messieurs, du droit de citation que me donne mon titre de rapporteur; mais si j'ai besoin d'excuse, vous la trouverez dans les citations mêmes qui prouvent le mérite et l'intérêt de l'œuvre beaucoup mieux que tout ce que je pourrais en dire.

Une des belles questions de cette seconde partie est celle des ordres religieux qui fait suite au sacrement de l'ordre; l'auteur y expose leur but, leur utilité, leur développement, leurs diverses formes, les erreurs sur l'état religieux condamnées par le Saint-Siège, et l'on peut se faire une idée de l'intérêt qu'il répand sur cette question par cet aperçu si ingénieux et si vrai sur la condition de la femme dans la vie religieuse: « La femme étant par un certain côté de sa nature plus ac-  
» cessible en quelque sorte que l'homme aux attraits de  
» la piété chrétienne, et plus disposée aux douces émo-  
» tions de la prière, de la contemplation et de la cha-  
» rité, les ordres religieux destinés aux femmes durent

» se multiplier rapidement dans l'Eglise. . . . Les fon-  
» dateurs d'ordres en associant les femmes à cette sorte  
» de sacerdoce qui constitue la vie religieuse, relevèrent  
» singulièrement sa dignité, et contribuèrent à leur don-  
» ner cette puissance, qui eut une influence si salutaire  
» sur les mœurs des peuples de l'Europe au moyen-âge.  
» Au jourd'hui encore, la femme, qui souvent compte  
» pour peu de chose dans la famille, se voit associée dans  
» le cloître à toutes les fonctions, qui dans la société, sont  
» les prérogatives de l'homme. Car elle y délibère,  
» elle y vote, elle y prend une part plus ou moins  
» grande au gouvernement : et le vœu d'obéissance  
» qu'elle a fait, n'empêche pas qu'elle jouisse dans le  
» cloître de plus de droit et d'autorité que la plupart  
» des femmes n'en possèdent dans le monde, où on la  
» regarde comme condamnée à une déplorable servitude  
» et à d'éternels regrets. Ajoutez à cela qu'il n'est point  
» de profession où l'on exige de ceux qui l'embrassent  
» autant de réflexions avant qu'ils prennent leur parti,  
» que c'est la seule qui soit précédée d'un noviciat, où  
» l'on puisse en faire l'essai, et que les regrets doivent,  
» à cause de cela, y être moins communs que dans les  
» autres, parce que l'erreur y est plus rare. »

Enfin, la troisième partie est consacrée à la morale :  
l'auteur se montre fidèle à la pensée qu'il a développée  
d'une manière si brillante dans son *Livre des peuples  
et des rois*, « que la religion ne doit pas se renfermer  
» dans le domaine de la vie privée, et se borner à diri-  
» ger les rapports de l'homme avec Dieu. Rien ne lui  
» doit être étranger : elle est par sa nature le principe,  
» la règle et le but de toutes les actions, aussi bien pour  
» l'homme d'état que pour le simple citoyen. Il n'est  
» pas un rapport, pas un seul acte, soit dans la vie

» publique, soit dans la vie privée qui puisse échapper  
» impunément à son influence salutaire. » Mais ce que  
*le Livre des peuples et des rois* a présenté d'une ma-  
nière générale et poétique, la théologie le traite avec  
un sens éminemment pratique et positif, avec une sa-  
gesse, une modération, une exactitude qui font de cette  
dernière partie un véritable code de la conscience.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage que M. Sainte-Foi, et  
en terminant, je ne sais si, au lieu de louer l'auteur de  
son œuvre, je ne dois pas plutôt féliciter l'Académie  
de l'avoir pour correspondant.

Juin, 1844.



LECTURE DE M. DE MAIZIÈRE (1)

Sur l'avenir de l'industrie.

L'industrie est une science nouvelle. C'est un nouveau levier pour soulever le globe et le porter en avant. C'est par l'industrie que peut être résolu prochainement le noble problème de la civilisation humanitaire, commencée dans une nation généreuse. Il ne s'agit pas ici de la vieille industrie restreinte à un seul genre de commerce, comme la pourpre de Tyr, les tissus de l'Inde, la pêche des Hollandais, l'or du Potose, qui ont créé l'opulence de quelques hommes, la puissance de quelques nations; il ne s'agit pas même de l'industrie si perfectionnée, si féconde de la Grande-Bretagne, qui n'a réalisé quelque temps le monopole de tous les peuples plongés dans l'ignorance des arts, que pour étaler, aux yeux des nations réveillées, le spectacle repoussant du paupérisme général des ouvriers, auprès des tonnes d'argent des lords.

Mais il s'agit de l'industrie capable de fournir à tous les besoins du pays, sans le secours trompeur des prohibitions qui nous rendent hostiles les nations voisines. Il s'agit d'une industrie savante, honnête, loyale, capable de soutenir avec avantage nos produits sur les marchés de l'étranger. L'industrie que nous avons en

(1) Ne pouvant reproduire complètement la lecture de M. de Maizières parce qu'elle se rattachait à un travail dont la première partie avait été lue à l'Académie dans la séance du 21 Juin, nous nous sommes adressés à l'auteur lui-même qui a bien voulu nous donner une succincte analyse de ses deux fragments sur l'avenir de l'industrie.

vue procure une fortune honorable aux fabricants et aux commerçants. Elle assure le bien-être et l'avenir de toute la classe prolétaire. Cette industrie a seule le droit et le pouvoir d'opérer le partage volontaire du revenu des classes riches et aisées. Elle a seule le don de procurer à l'état, et aux dépens de la classe mineure, bien salariée, les millions nécessaires à l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale de la multitude; les millions nécessaires au progrès de notre agriculture, de notre commerce, de notre marine, de nos arts; les fonds nécessaires à changer la face de la France aux yeux charmés de l'univers, qui cessera enfin de croire à la malédiction prononcée contre le genre humain, à la pérennité de l'esclavage, de la guerre, de la corruption des riches et de l'oppression des pauvres.

Un gouvernement sage protège cette industrie, il l'éclaire, l'encourage, la récompense et la perpétue.

A la naissance de l'industrie, le gouvernement la protège contre de mauvaises lois et douanes, qui tendraient à la priver de fer, de charbon et des matières premières.

Il la protège contre l'ignorance et la déception, en appelant à grands pas les industriels étrangers les plus habiles, les machines les plus parfaites, en fondant des écoles élémentaires professionnelles, en envoyant étudier à l'étranger une élite de jeunes gens intelligents.

Le gouvernement favorise les progrès de l'industrie:

1<sup>o</sup> Par l'établissement des prud'hommes, des marques d'origines, des estampilles facultatives de qualité;

2<sup>o</sup> En ayant toujours (selon un plan que j'ai exposé dans un autre ouvrage, et aux frais des seuls prolétai-

res) des ateliers auxiliaires prêts à recevoir les bras tombés dans l'inactivité, et à les restituer aux fabricants qui les réclament;

3° En instituant un conseil actif, bien rétribué, de savants pour juger toute invention présentée au nom de la science, comme terminée, mais dont l'auteur est trop pauvre pour l'exécuter et la faire connaître;

4° En assurant sur les produits d'une nouvelle invention, une indemnité temporaire aux fabricants et aux ouvriers qui se trouveraient lésés;

5° En instituant à l'avenir la propriété perpétuelle d'une patente, à l'égal de la propriété d'une maison ou d'un champ (selon le plan de M. Jobard, directeur du musée de l'industrie belge);

6° Le gouvernement protège l'industrie par des traités de commerce avec les états civilisés;

7° Il la protège par sa marine dans les contrées lointaines et sauvages;

8° Il éclaire l'industrie par la publication d'une correspondance active avec les consulats;

9° Par la publication périodique de tous les documents de la statistique commerciale, qui ne doivent plus laisser d'incertitude sur le besoin d'un produit ni sur la pléthore d'un article de manufacture;

10° Le gouvernement encourage et récompense l'industrie,

Non seulement par des médailles et des croix d'honneur, aux grandes expositions, mais encore

11° Par le prêt accordé publiquement sur les vaisseaux de l'état;

12° Par des dons de la munificence royale à des états voisins, à des villes, des produits des fabricants les plus loyaux;

13° Par l'inscription au livre industriel de la cité, du département, de la France, de tout fabricant qui travaillera principalement sur commandes écrites, ou qui, en intéressant ses ouvriers à ses succès, aura su bien mériter envers le pays.

AD. MAIZIÈRE.



COMMUNICATION DE M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN.

Extrait d'une lettre de M. A. Walcher, sculpteur à Vaux (Seine-et-Oise),  
au sujet de l'érection d'une Statue à Colbert.

Voici un programme abrégé de ce que je crois qu'on pourrait faire ; je le sou mets à votre critique, et j'accepterai avec reconnaissance les observations que vous voudrez bien m'adresser, s'il vous paraissait que j'eusse manqué le but.

La statue de Colbert en bronze, assise comme il convient à un homme d'état (homme d'action, si l'on veut, mais chez qui l'action est dans la tête), ayant soit en main, soit à ses pieds des plans et projets de toutes les grandes fondations qui ont illustré son ministère, comme le tracé du canal de Languedoc, Faete de fondation de l'Académie des Sciences, de celles des Beaux-Arts et des Inscriptions, les plans de l'Observatoire et de la colonnade du Louvre, etc., . . . surmonterait un piédestal en marbre et bronze du style le plus riche du siècle de Louis XIV. La partie supérieure du piédestal serait aussi en bronze et porterait sur ses faces quatre bas reliefs.

Le premier représenterait Colbert encourageant le commerce et l'industrie, sources de prospérité et de grandeur pour le pays. Je crois qu'on pourrait prendre pour sujet une visite à une des nombreuses manufactures dont la création ou l'importation en France est due à son génie.

Le second aurait rapport à la régénération de la



marine, ou plutôt à la création d'une marine nationale et puissante.

Colbert, dans un canot richement orné, accompagné d'une suite brillante, parcourrait le port de Rochefort qui lui doit son importance.

Je crois que ce sujet tout nouveau en sculpture pourrait produire de l'effet ; une marine en bronze est assez rare, et la forme riche et majestueuse des vaisseaux, tels qu'on les construisait alors, serait un bon moyen de décoration.

Le troisième bas-relief montrerait Colbert dans son cabinet (à Versailles, si l'on veut), environné des productions du luxe et des arts, donnant audience aux hommes marquants du grand siècle, Riquet, Cassini, le Bernin, des hommes de lettres, des peintres, etc., etc., approuvant leurs projets, les encourageant et stimulant leur zèle.

Ainsi, nous l'aurions déjà envisagé sous trois faces bien distinctes, et caractérisé autant que possible les actes de son ministère. — Restait un quatrième bas-relief.

Celui-ci serait plus intime, si l'on peut parler ainsi. Au lieu du grand et puissant ministre, il nous montrerait le jeune homme sans nom, quittant avec un mélange de crainte et d'espérance la maison paternelle, pour être présenté à Letellier. — Pour fouds, la ville de Reims; au premier plan, le carrosse du marquis de St.-Pouanges, son parent, prêt à l'emporter.

Au bas de tout ceci et en avant, les armes en bronze de la ville.

Voici, Messieurs, ce qui me saute d'abord à la vue.

Cette esquisse, tracée à la hâte sur le papier, dans un mois aura pris un corps, et je serai prêt à entreprendre

le voyage de Reims avec un modèle en petit du monument tel que je le comprends.

Quelles sont les démarches à faire jusques-là?

Je ne puis mieux faire que de m'en rapporter à vous et vous autoriser à vous avancer en mon nom, autant que vous le croirez nécessaire, et à faire de ma lettre tel usage que vous voudrez.

Soumettez, si vous le croyez convenable, les idées que j'y expose aux personnes qui peuvent avoir à cœur l'érection de ce monument; faites en part à M. le maire de Reims, à qui j'aurai l'honneur d'écrire directement.

De mon côté, j'apporterai à l'exécution de ce projet tout le zèle et toute l'ardeur qu'on a pour la réalisation d'une chose que l'on comprend et que l'on aime.

Je ferai à la ville d'aussi bonnes conditions que possible, heureux de contribuer ainsi pour ma part à la glorification d'un homme qui a accompli tant de grandes choses et contribué si puissamment à la prospérité de notre pays.

Vaux, 8 Juillet 1844.

Extrait d'une autre lettre du 17 Juillet.

M . . . a eu l'obligeance de m'écrire au sujet d'un petit programme confidentiel que je lui avais envoyé, dans lequel je lui exposais quelques idées relatives au monument à élever à Colbert. — Il me dit que vous voudrez bien le soumettre à l'Académie de Reims dans la première séance, je vous en remercie, et je ne changerai rien à ma lettre, persuadé que quelque informes que soient mes idées, vous les comprendrez et les ferez comprendre mieux que personne.

En même temps je vous autorise pleinement à faire tout ce que vous croirez à propos pour m'assurer une prise de date. — De mon côté, je ne resterai pas inactif. J'avais déjà commencé une petite esquisse pour me rendre compte de l'effet du monument, mais à mesure que mon travail s'est avancé, j'ai senti l'importance du sujet s'accroître, et je me suis laissé entraîner par le désir de faire une chose plus complète, et qui rendit d'une manière arrêtée tout ce que je sens.

Je ferai donc un monument véritable, quoique dans des proportions restreintes, et je le ferai exécuter en bronze, pour le soumettre au jugement des personnes appelées à prononcer.

Je vous prierai ensuite, Monsieur, d'en faire hommage en mon nom à l'Académie de Reims.

La salle de délibération de cette assemblée me paraît la meilleure place pour le fondateur des académies en France.

Je regretterais vivement qu'une décision trop prompte m'empêchât de réaliser mon projet ; je ne sais si je m'abuse, mais j'ai la conviction que ce monument, exécuté comme je le conçois, avec toute la richesse que comporte le style du siècle de Louis XIV, est dans de bonnes conditions pour faire un tout parfaitement heureux.

---

Après lecture de ces deux lettres, M. Tarbé de Saint-Hardouin fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, d'un ouvrage sur la constitution de la propriété, intitulé le *Monotopole*, par M. Jobard, de Bruxelles.

M. Gobet est désigné par M. le président pour faire un rapport sur cet ouvrage.

---

M. L. Paris, afin d'assurer à M. Legendre la priorité, dépose, au commencement de la séance, sur le bureau de l'Académie, le modèle de statue envoyé par ce dernier (1).

(1) Voir la lettre de M. Legendre, au n° 1 de la *Publication des Séances et Travaux de l'Académie de Reims*.



# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N° 3.

**Séance du 2 Août 1844.**

---

### SOMMAIRE.

Correspondance.—Lecture de M. Guillemin : de l'enseignement historique considéré comme moyen d'éducation. — Communication de M. E. Dérodé : lecture d'une lettre écrite d'Haïti. — Lecture de M. Mopinot : Considérations sur les dernières épidémies de variole qui ont sévi dans le canton de Fismes ; — Projet d'organisation du service vaccinal dans le département de la Marne. — Lecture de M. Eug. Courmeaux : Préface de la traduction d'Hamlet en vers, par M. Jules Perreau, et lecture des trois premières scènes de cette traduction.—Lecture de M. Pinon : vers, l'Eglise de village....—Lecture de M. Clicquot : fables, les Fleurs et le Papillon ; la Tartine de beurre et la Tasse de lait.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Robillard, vice-président.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend : mémoires de l'Académie d'Arras (1841-1842) : compte-rendu de l'Institut (Académie des Sciences) Juillet 1844 ; les deux premiers numéros de la publication des séances et travaux de l'Académie de Reims, séances des 5 et 19 Juillet, le programme des questions proposées pour la douzième session du congrès scientifique de France.

M. le secrétaire donne lecture : 1<sup>o</sup> d'une lettre de M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, remerciant l'Académie de l'envoi du premier volume des Annales ; 2<sup>o</sup> d'une lettre de M. Rousseau, médecin, expliquant un nouveau procédé pour découvrir la falsification du vinaigre.

---

#### LECTURE DE M. GUILLEMIN.

De l'enseignement historique considéré comme moyen d'éducation.

La courte période de la Restauration a marqué certainement une des plus belles époques, un des plus brillants développements de l'esprit français. La France, ramenée des ardues préoccupations de la guerre aux travaux de la paix, a, dans tous les sens, déployé pendant ces quinze années une prodigieuse activité. Le mouvement imprimé aux esprits par la Révolution et l'Empire se concentrait sur les sciences et les grandes questions de l'art et de la politique : la simple littérature, l'histoire, sous ses formes diverses, et la philosophie entrent dans de nouvelles voies et attirent à elles

les intelligences les plus distinguées. La philosophie, sous les auspices de Royer-Collard, rompit en visière avec le dix-huitième siècle et contribua à relever le drapeau du spiritualisme en France. La littérature brisait également les formes étroites qui la comprimaient sous l'Empire ; et, reprenant la libre allure du génie national, elle continuait avec les uns la grande et sévère tradition du dix-septième siècle, tentait avec les autres d'heureuses innovations, et trouvait des couleurs admirables de fraîcheur, de grâce et d'originalité. Enfin la méthode historique fut trouvée, et l'histoire politique, la seule dont je dois m'occuper, la seule aussi qui dans la vie politique offre des résultats positifs et une utilité vraiment incontestable était représentée à cette époque par les interprètes les plus habiles, les plus éloquents, en sorte que, à vrai dire, nous n'avons guère en ce genre de bons livres d'histoire que ceux que la France a produits depuis vingt-cinq ans. Sans doute les âges précédents nous avaient légué de précieuses compilations et d'admirables monuments de patience et d'érudition ; mais, il faut bien le reconnaître, le mouvement et la vie manquent à la plupart de ces ouvrages écrits par des historiens en titre d'office ou par des hommes qui, placés loin du monde et des affaires, aspiraient à l'exactitude des recherches plutôt qu'ils ne demandaient au passé de sérieux enseignements et une règle de conduite. L'histoire, différente en cela des autres genres de littérature, ne se nourrit pas seulement des études solitaires et des tranquilles méditations du cabinet ; elle exige de celui qui veut la bien écrire une participation active à la vie publique, et puisqu'elle n'est pas autre chose que l'expression des vicissitudes et des

révolutions de la société, il est bien clair que le tableau en sera d'autant plus vivant, d'autant plus vrai que l'historien se sera tenu plus près des évènements qu'il raconte et des hommes dont il expose et juge les actions. Si les historiens contemporains ont fait oublier leurs devanciers, évidemment ils doivent cette supériorité au bonheur des conditions sociales au milieu desquelles ils ont été placés, et si, en lisant quelques-uns de leurs ouvrages, on éprouve quelque chose de cet intérêt et de cette émotion que nous inspire la lecture des historiens antiques, c'est sans doute parce qu'ils ont écrit sous l'inspiration des mêmes circonstances; c'est parce que, au sein d'une société qui, depuis 50 ans, a vu se renouveler toutes les agitations de l'*agora* d'Athènes et du *forum* romain, ils ont vu à l'œuvre les passions et les partis, ils ont assisté au choc des intérêts et des prétentions les plus diverses; c'est enfin parce que le spectacle de ces moments solennels qu'on appelle les révolutions leur a communiqué, avec une connaissance plus profonde de la nature humaine, une vue plus nette, une intelligence plus complète des évènements analogues qui se passaient loin de leurs regards.

L'histoire, de nos jours, n'est plus destinée seulement à offrir un aliment à la curiosité ou à charmer l'esprit par la variété et l'élégance du récit; elle est avant tout une science morale et politique; et quand le lendemain de 1830, ceux-là mêmes qui avaient si bien compris le passé étaient appelés à gouverner le présent, quand les historiens devenaient hommes d'état, on devait s'attendre à voir l'histoire prendre enfin, sous l'influence d'un gouvernement libéral, la place qui lui avait été si longtemps refusée dans le plan de l'éducation.



Et, dès qu'une fois des chaires spéciales consacrées à cet enseignement s'élevaient dans les collèges de l'état, on devait également s'attendre à un développement rapide et prospère des études historiques. Il semble, en effet, que de toutes les branches de l'enseignement classique, l'histoire est celle qui s'adapte le mieux à notre société, à nos mœurs publiques, à nos instincts politiques, et en un mot, à notre civilisation. C'est par-là que l'éducation se lie à notre organisation sociale; et, dans un siècle où l'imagination de l'homme a été prodigieusement exaltée, où les esprits sont prompts à se jeter dans les innovations de tout genre, on peut affirmer que la stabilité de nos institutions, que le calme de la société dépendra, jusqu'à un certain point, de la direction qui sera donnée à cet enseignement. Quand, l'histoire à la main, il aura été démontré à la jeunesse que ces institutions ont leur raison d'être dans le passé de la France; qu'elles sont le produit naturel de ce mouvement qui, depuis cinq ou six siècles, pousse notre pays vers la civilisation et la liberté; que vouloir leur renversement, c'est tenter l'impossible, croit-on qu'elle consente à descendre sur la place publique pour tirer des coups de fusil contre les lois et contre le gouvernement? Quand les jeunes gens auront emporté du collège des idées justes, des notions exactes sur la valeur et la portée des événements passés, voit-on qu'ils s'enrôlent facilement sous le drapeau de ces charlatans qui, sur des données vagues empruntées tantôt à la philosophie, tantôt à l'histoire, bâtissent de faux systèmes avec lesquels ils égarent les intelligences, séduisent les imaginations et préparent ces sanglantes échauffourées dont ils sont quelquefois les premières victimes?

Qu'on le sache bien , le meilleur moyen de se préserver des mauvaises doctrines en pareille matière , c'est d'interroger les faits et de s'adresser à la réalité. Or, tel est le but des études historiques.

On a souvent reproché à l'enseignement classique de développer dans l'âme de la jeunesse des tendances républicaines par un commerce assidu avec les écrivains de l'antiquité, et de la passionner outre mesure pour des idées, des sentiments et des mœurs qui ne peuvent avoir cours dans notre société. Le reproche nous paraît sans fondement ; et pour garantir les jeunes gens de cet excès d'admiration qui n'est guère à craindre, on peut s'en rapporter au bon sens éclairé des professeurs chargés de cet enseignement. Ce que nous affectionnons dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité, c'est cette inimitable perfection de la forme, cette continuelle harmonie du langage s'appliquant toujours à une pensée naturelle et vraie. Ce qui nous plaît, c'est cette raison naïve et supérieure, ce sont ces sentiments éternels de l'âme humaine qui ne sont particuliers ni à Rome, ni à la Grèce, qui appartiennent à l'humanité entière dont elles forment, pour ainsi dire, le patrimoine, et qui ont revêtu dans l'antiquité la plus convenable et la plus parfaite expression. Nous empruntons à cette belle et noble antiquité ses traditions littéraires, les plus conformes à la raison et au goût universel ; nous cherchons à lui dérober tout ce qui peut donner la grâce, la simplicité, le naturel, la noblesse à la traduction de nos pensées ; mais nous puisons ailleurs nos inspirations, et surtout nous lui laissons ses mœurs, ses organes, ses formes de gouvernement qui ne peuvent être aucunement comparés aux nôtres.

On peut encore aimer, admirer ces beaux traits de

caractère dont l'histoire ancienne est parsemée , sans s'attacher aux institutions de l'antiquité. L'âme d'un jeune homme peut s'exalter , s'agrandir , se perfectionner même au contact de ces grands hommes , sans se passionner le moins du monde pour les sociétés qui les ont produits. Et d'ailleurs, cette grandeur simple du caractère, cet héroïsme dans les actes tiennent encore plus à l'homme lui-même et à son époque qu'aux circonstances sociales et politiques au milieu desquelles il a été placé. D'ailleurs, si l'on ne demande que du courage et du dévouement, l'histoire moderne, l'histoire de France elle-même n'a rien à envier à celle d'Athènes et de Rome. Pour n'être plus soumis aux mêmes conditions, pour ne se renfermer plus dans l'étroite enceinte de la cité et de son territoire, le patriotisme n'est ni moins rare ni moins honoré, et il a gagné, sous l'influence du Christianisme, en grandeur et en élévation morale, ce qu'il a perdu peut-être en exaltation et en intensité.

Au surplus, dans le cas où le reproche qu'on nous adresse serait mérité, les études historiques sont bien faites pour l'écartier , et rien n'est plus propre à tempérer l'enthousiasme que pourraient éprouver certains jeunes gens pour l'antiquité que l'étude même de l'histoire ancienne. Quand, avec un maître intelligent, ils auront vu de près les orages, les tyrannies et les brutalités de la démocratie grecque; quand au patriotisme ardent et parfois irréfléchi de Démosthènes ils auront comparé l'admirable bon sens de Phocion ; quand ils sauront bien que ces citoyens de Rome, que les ignorants ont souvent pris pour des *égalitaires*, étaient les plus intraitables aristocrates du monde , pense-t-on qu'ils se passionnent beaucoup pour ces formes si libres en apparence et au fond si despotiques de l'anti-

quité. Ce serait une étrange aberration d'esprit, et qui nous semble impossible au xvii<sup>e</sup> siècle, de supposer que jamais l'état fût mieux organisé dans les temps anciens, et la société mieux arrangée que de nos jours. Il ne faut pas aller bien loin en histoire pour savoir que, dans les sociétés antiques, la liberté et le privilège étaient pour le petit nombre, la servitude et l'oppression pour les masses; et que, après tout, ces républiques fameuses n'étaient guère que des oligarchies très-fortement constituées. Et d'ailleurs, quelles profitables leçons ne peut-on pas faire ressortir de ces vicissitudes et de ces révolutions dont l'histoire ancienne est remplie? Aujourd'hui que la liberté politique est rentrée dans nos mœurs et dans nos institutions, c'est aux peuples jadis libres qu'il faut demander des enseignements de l'expérience. S'il est vrai que l'homme du dix-neuvième siècle obéit aux mêmes passions, cède aux mêmes entraînements que l'homme d'autrefois, on peut presque, avec la connaissance du passé, déterminer d'avance sa conduite, et prévoir ses actes dans les circonstances et dans les temps analogues. Il faut songer d'ailleurs que toutes ces questions qui s'agissent de nos jours, sans en excepter celle de la réforme électorale, ont été discutées, résolues par l'antiquité, et Dieu sait par quels hommes! Les Gracques, Marius, César étaient des géants en face desquels nos radicaux nē sont que des pygmées. Il faut se rappeler aussi que toutes les combinaisons politiques, toutes les formes de gouvernement ont été imaginées, sinon essayées par les philosophes et les législateurs de l'antiquité; et dès-lors, il n'y a plus tant à s'étonner de tous ces systèmes qui surgissent de toutes parts, ni de leurs prétentions à gouverner le

monde. Seulement il faut se mettre en présence des faits et de l'application qui en a été faite, et on a le plaisir de les voir s'évanouir comme ces bulles d'air qui font les délices des petits enfants.

Voilà, ce me semble, les idées qui devraient dominer un véritable cours d'histoire. Non pas que l'enseignement doive tourner à la politique, ce qui serait vraiment absurde; mais il faudrait bien se garder de tomber dans l'excès contraire par égard pour la politique elle-même; il faudrait bien se garder de ne s'adresser qu'à la mémoire des jeunes gens, et d'ailleurs, ils comprennent eux-mêmes qu'un pareil enseignement ne saurait se borner aux faits et aux dates; et lors même que le maître répugnerait de descendre sur le terrain des idées (qu'on s'en félicite ou non), ils provoqueront son jugement sur les événements qu'il expose, en sorte que le meilleur moyen d'exciter leur intérêt et d'éveiller leur curiosité est de donner le plus grand soin possible à leur intelligence.

Parmi les nombreuses séductions auxquelles sont exposés les jeunes gens, au sortir du collège, il n'en est guère de plus dangereuses que celles qu'exercent sur eux la politique et la littérature contemporaine. On sait de quelle littérature nous voulons parler. Beaucoup d'entre eux, entraînés par leur imagination, et peut-être aussi par une sorte de réaction contre les études classiques qu'ils viennent de quitter, se jettent avec avidité sur ces insipides productions du jour, aussi contraires au bon sens qu'au bon goût. Beaucoup aussi se croient obligés d'avoir une opinion sur le gouvernement, et comme ils sont incapables de s'en faire une eux-mêmes, ils la demandent ordinairement aux journaux qui encombre les cabinets de lecture. Soit qu'ils trouvent

plus d'originalité et d'héroïsme à faire de l'opposition, soit que l'indépendance naturelle à cet âge et la liberté dont ils font le premier essai s'accoutument mieux des doctrines radicales, ces politiques de 18 ou 20 ans sont assez portés à dédaigner les institutions constitutionnelles et à leur préférer la république.

Or, s'il est vrai qu'une forte éducation littéraire les préserve de la pernicieuse influence de la littérature du jour et maintienne en eux le goût des idées saines, l'amour des beaux sentiments et le culte des traditions classiques, comment une première éducation historique bien faite et bien entendue ne les soustrairait-elle pas à ces ridicules préoccupations qui entraînent toujours une grande perte de temps, quand elles ne les jettent pas dans de sérieux dangers? Rien n'est propre à calmer les inquiétudes de l'imagination, comme l'habitude des idées pratiques; rien ne sert autant à éloigner et à dégoûter des vaines théories et des discussions abstraites que l'étude et la connaissance des faits. Je sais bien que l'âge, l'expérience tempèrent bientôt cette ardeur exhubérante de la jeunesse. Mais, en attendant que la leçon vienne des hommes ou des événements, un de ces mouvements si fréquents chez un peuple facilement révolutionnaire peut les surprendre au dépourvu, et alors ils risquent fort d'aller achever leur éducation à Sainte-Pélagie. Cela s'est vu plus d'une fois depuis trente ans.

Qu'on juge de la puissance d'un enseignement qui a pour objet l'homme lui-même, ses actes, ses idées, ses sentiments, ses intérêts, passions qui marque leur influence sur le cours des événements et sur les changements de la société. L'histoire, par son caractère éminemment positif, par la loi qui dirige la marche des choses humaines, s'élève à toutes les hauteurs, à toute la dignité

de la science; par sa forme extérieure, elle présente l'intérêt d'un drame dont le ressort et le dénouement sont entre les mains de Dieu. Un cours d'histoire bien fait ne devrait être au fond qu'une démonstration de la Providence. Quoi de plus propre à former la jeunesse, c'est-à-dire un âge où les impressions sont si vives, où l'imagination est toujours si mobile, où l'intelligence est si flexible qu'elle se plie à tous les mouvements qu'on veut lui imprimer? Quoi de plus propre à lui inspirer le goût des idées sérieuses et des faits positifs, à accélérer en elle la maturité de l'esprit et à lui donner, pour ainsi dire, l'expérience anticipée de la vie?

Bossuet, écrivant au xvii<sup>e</sup> siècle, pour l'instruction du dauphin, son admirable *Discours sur l'Histoire universelle*, disait en commençant : « Quand l'histoire serait » inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux » princes. » Ce que Bossuet recommandait avec tant de raison à un fils de France, est devenu obligatoire pour tous les Français au xix<sup>e</sup> siècle. A une époque où tous les pouvoirs, tous les droits étaient concentrés dans la personne des princes, où le sort du peuple dépendait d'un seul homme, il importait avant tout de prévenir le dépositaire des destinées de la nation contre les erreurs du jugement, contre les écarts et les abus de sa volonté individuelle sur les sévères enseignements du passé. Maintenant, que la France se gouverne, pour ainsi dire, elle-même et qu'elle régle ses propres destinées; maintenant que tout citoyen peut être appelé à intervenir efficacement dans les affaires du pays, il est indispensable de propager largement une science qui, en montrant à chacun les accidents de la route que l'humanité a parcourue, éclaire en même temps le chemin de l'avenir.

J.-J. GUILLEMIN,

professeur d'histoire au collège royal.

LECTURE DE M. E DÉRODÉ.

---

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. X... (de Reims),

Officier de Marine.

... Nous allons regagner la Martinique pour retourner en France, quand les évènements que vous avez appris par les journaux ont éclaté dans la partie espagnole et mis obstacle à notre départ d'Haïti. Nous sommes d'abord restés quelques jours à Port-au-Prince, puis le président Hérard ayant cassé la constitution et donné l'ordre d'arrêter les constituants espagnols, ceux-ci se sont réfugiés sur les bâtiments français, et on nous a chargés de les porter à Santo-Domingo. Le consul général avait reçu des demandes de secours de la part des Français, établis aux Cazes ; les noirs, disait-on, menaçaient cette ville ; comme elle se trouvait à peu près sur notre chemin, nous avons reçu l'ordre de nous y arrêter en passant, et grâce aux calmes, nous n'y sommes arrivés qu'après dix jours de traversée.

Entre Port-au-Prince et les Cazes, nous avons rencontré un bateau qui nous a demandé de l'eau ; le maître de ce bateau, qui était maire d'un village voisin de la côte, fuyait vers la Jamaïque, ayant oublié dans sa précipitation sa femme, ses enfants et des vivres ; les Cazes et tout le sud, nous dit-il, sont au pouvoir des nègres de la plaine, qui veulent massacrer tous les



mulâtres. C'est avec ces renseignements que nous sommes arrivés vis-à-vis la ville; le pilote (un noir) nous assura qu'elle était dans un état de tranquillité parfaite. Le fait est que les noirs s'étaient soulevés pour la constitution, par la raison, disaient-ils, qu'avec la constitution, leurs denrées devaient se vendre plus cher et les denrées étrangères meilleur marché; puis ils s'étaient dirigés sur les Cazes; la garde nationale, presque entièrement composée d'hommes de couleur, avait pris parti pour le président et était sortie avec grandes démonstrations pour soumettre les rebelles; au premier coup de canon, elle était rentrée à la débandade, chacun jetant où il pouvait ses insignes; le général commandant avait passé du côté des insurgés, et les mulâtres effrayés s'étaient embarqués avec une telle hâte que plusieurs se sont noyés; ce sont, je crois, les seuls morts de la bataille qu'ils proclamaient tous avoir été très-meurtrière: réfugiés par centaines à la Jamaïque, ils y racontèrent, avec grand bruit, d'affreux massacres et des incendies aperçus de loin; or les nègres, ne trouvant plus personne devant eux, étaient entrés fort tranquillement dans la ville, avaient occupé les postes, puis leurs dispositions prises, étaient ressortis pour aller répandre l'insurrection plus loin, se gardant bien de détruire la place qui devenait leur centre d'opérations.

L'un des premiers insurgés, un lieutenant de gendarmerie, nommé Louis-Jean-Jacques Acaan, s'était fait nommer colonel commandant la place, et avec les connaissances et l'esprit d'ordre qu'exigeaient ses fonctions précédentes, il avait installé la police de la ville de manière à ce que tout marchât régulièrement: à notre arrivée, deux colonnes étaient déjà parties, se dirigeant

vers Port-au-Prince ; mais un corps d'armée du président leur barrait le passage au village d'Aquin. Voilà dans quel état nous avons trouvé les choses.

Les blancs n'étaient pas menacés , on leur répétait de se regarder comme étant hors de la question, de ne se mêler de rien et qu'on ne s'occuperait pas d'eux : cependant, tout étant sens dessus dessous, quant aux institutions politiques, presque toutes les maisons désertes, et l'autorité, qui s'était imposée elle-même, semblant offrir peu de garanties, ils avaient grand' peur du pillage.— Au fonds, c'était une guerre de caste, la haine contre les gens de couleur pouvait s'étendre jusqu'à eux ; ils craignaient surtout que leurs femmes et leurs enfants, que nous ne pouvions protéger ( puisqu'ils étaient presque tous de couleur et Haïtiens ), ne fussent victimes de l'animosité des noirs contre les mulâtres.

Le lendemain de notre arrivée, le commandant de la place nous a invités à une messe qu'on devait dire pour le succès de son entreprise : comme nous avions l'ordre de nous faire bien voir partout, nous y sommes allés. Le colonel était le véritable chef, il s'est placé, malgré cela, plus bas dans le chœur que le général auquel il avait confié le commandement de la division ; mais aux égards qu'on avait pour lui, à son cortège de piques et à la pièce de canon toujours traînée devant lui, on reconnaissait le vrai maître. Comme lieutenant de gendarmerie, cet homme, qui est noir, était toujours fort bien vêtu ; comme chef de l'armée souffrante ( c'est le nom qu'ils prennent ), il n'a qu'une veste et un pantalon rayés, en mauvais état, un épouvantable chapeau de paille sur la tête et des éperons bouclés à ses pieds nus ; plus en sa qualité de guerrier,

une ceinture de cuir avec une paire de pistolets , un sabre antique et un tromblon en cuivre, le plus souvent à la main : mais, depuis quelque temps, c'est son aide-de-camp qui le porte derrière lui. Le jour même de la messe, Acaan fut nommé général ; il avait besoin de ce grade-là, dit-il à notre capitaine, afin de pouvoir commander à tous ; effectivement, joignant à ce titre celui de chef des réclamations de ses citoyens , il envoie comme tel des ordres à tous les généraux de son parti. Pendant vingt jours il est resté ici général ; les communications interrompues, l'armée partout interceptant les passages, on croyait ailleurs que ce n'était qu'une émeute ; maintenant le pays est organisé par lui, et l'en chassera qui pourra.

Pour les besoins de la guerre qu'il faisait aux Espagnols dans l'est , le président Charles Hérad avait ordonné des levées en masse qui avaient été nécessairement suivies de beaucoup de désertions ; gêné dans ses opérations, il envoya l'ordre de décimer les déserteurs ; mais le nord et l'ouest se soulevèrent à cause des fusillades, comme le midi s'était déjà soulevé parce que telle est sa coutume , et que les révolutions des Cazes sont celles qui réussissent d'habitude. Depuis longtemps les armées étaient en présence à Aquin ; le temps se passait en escarmouches, quoiqu'on annonçât tous les jours une attaque générale, lorsqu'on apprit qu'Aquin était évacué ; il arriva en même temps de Port-au-Prince une proclamation qui disait que le nord et l'ouest avaient nommé le général noir Guerrier président d'Haïti, et donnait de l'avancement aux chefs qui avaient refusé de fusiller les déserteurs. Acaan répondit qu'il voulait bien reconnaître Guerrier, mais qu'il avait diverses réclamations à faire ; il demandait

d'abord que le président démonté ne conservât point son grade de général en chef (avantage qui lui avait été concédé), ajoutant que Hérard devait s'estimer fort heureux qu'on lui permît de respirer l'air de sa patrie. D'autres sujets de plainte venaient ensuite à l'exception du seul véritable, à savoir qu'Acaan avait été oublié dans le manifeste ; puis l'armée des Cazes a continué à marcher sur Port-au-Prince, pour appuyer de ses piques les réclamations de son général : nous attendons de ses nouvelles.

Je ne vous ferai pas la description des soldats qui composent cette armée ; cela serait trop long sur le papier et trouvera mieux sa place dans la conversation ; ils ont peu de fusils, leurs piques sont des bâtons pointus ; leur artillerie est assez nombreuse ; quand les canons commencent à tirer, les hommes, à quelques-uns près, se sauvent à l'instant des deux côtés ; quatre hommes et un caporal de la garde nationale de Reims contre cent guerriers de ce pays pris au hasard, et je crois bien que les Français auraient le dessus. Avec le langage, ils ont conservé de leurs anciens maîtres un esprit passablement vantard, et de l'esclavage, sauf des exceptions, la peur. J'ai entendu un vieux nègre regretter amèrement la servitude ; « au moins alors son maître le faisait soigner s'il était malade ; » maintenant il obéit de même, mais en cas de maladie il a le droit de crever sans que personne le secoure. Enfin, Haïti est un triste pays qui ne peut que décroître de déchirements en déchirements ; la France, en reconnaissant son indépendance a fait l'œuvre la moins philanthropique du monde ; ces gens-là ont évidemment besoin de quelqu'un pour les gouverner ; bien administrée, leur île offrirait de grandes

ressources : le pays est admirable de végétation et de climat, la chaleur n'y est guère plus redoutable que dans le midi de la France au fort de l'été ; seulement elle est constante. On a bien exagéré les maladies de Saint-Domingue : l'intérieur est très-sain ; ce sont les fatigues plus que les fièvres qui ont tué notre armée...



LECTURE DE M. EUG. COURMEAUX.

Traduction d'HAMLET en vers, par M. Jules Perreau.

Dans le temps où une traduction poétique n'aspirait qu'à être *une belle infidèle*, comme on disait jadis, c'était une tâche assez douce que celle d'un traducteur. On se contentait systématiquement d'à-peu-près plus ou moins perfides, et, sous prétexte que la *lettre tue l'esprit*, on faisait bon marché d'une foule de beautés de détail qu'on n'essayait pas même de reproduire. La traduction littérale paraissait un lit de Procuste ; on aurait eu horreur d'y étendre un poète ; il fallait *franciser* ; que l'auteur fût grec, latin, anglais ou persan, il fallait à tout prix franciser, c'est-à-dire polir, c'est-à-dire ennobler, c'est-à-dire, en dernière analyse, approprier au goût du jour, excellent sans doute dans les productions nationales, mais détestable à l'endroit des littératures étrangères. Telle pensée qui, dans le texte, se déroulait avec ampleur et fécondité, était impitoyablement racornie et mutilée, pour entrer de vive force dans le cadre d'une sèche et mathématique proposition, et se trouvait déguisée en maxime banale. Telle autre pensée—qui, chez l'auteur, n'avait eu besoin que d'un seul vers pour se reproduire avec tout le relief et le coloris poétiques,—débordant, pour ainsi dire, du moule étroit du traducteur, inhabile à la condenser, se délayait, se noyait même en cinq ou six périodes également arrondies, qui ne retenaient plus rien de la forme primitive. Heureux encore le pauvre poète qu'on ne travestissait pas au point de le rendre mécon-

naissable à ses amis ; heureux le grand écrivain auquel on ne prêtait pas souvoisement telle expression, tel sens contradictoire, hétéroclite et bizarre, pour se donner ensuite le plaisir de l'attaquer et de le condamner dans une note, au nom du goût et des saines doctrines, tant en demandant pardon pour l'auteur, en raison des grandes beautés *que ne pouvaient effacer ces légères taches*. — C'est en général sous l'empire de ce système que furent écrites les traductions de Lamotte, de Voltaire et de Delille. Sans vouloir contester le mérite intrinsèque de chacune de ces œuvres, c'est surtout à ces malheureuses productions que doit s'appliquer le proverbe célèbre que répétait Byron : *traduttore, traditore*. Il est certain qu'avec un pareil procédé littéraire, si toute poésie ne mourait pas dans l'opération, s'il restait encore, comme dit Rabelais, *ung peu de sang, uny peu de moëlle*, un peu de vie, ce n'était pas la faute du traducteur. Au sortir de la torture, Homère, Virgile, Dante, Shakspeare, Sophocle et Milton ne présentaient plus que des cadavres informes ou des maunquins splendidement parés d'oripeaux de pacotille. — Heureusement que les théories littéraires *oscillent* et remuent toujours comme les langues, *comme la mer* (1). De nos jours on comprend autrement les devoirs du traducteur. Parmi les critiques dont on ne saurait légèrement récuser la compétence, il est généralement admis que *l'imitation libre* doit être bannie de la littérature comme un fléau, comme une espèce de sacrilège ; que le traducteur d'un poëte ne doit être, dans la fidèle acception du mot, que son interprète, c'est-à-dire son *esclave* et non son tourmenteur.—Peut-être,

(1) Victor Hugo.

lorsqu'il s'agit d'un poète grec ou latin, l'application rigoureuse de cette méthode présente-t-elle quelques inconvénients et doit-elle subir quelques restrictions; mais à l'égard des poètes modernes dont la langue, bien moins abondante en tours et en inversions caractéristiques, offre plus d'analogie avec la nôtre, nous croyons qu'elle doit être pratiquée d'une manière absolue. — De plus, ainsi que nous l'avons dit dans une première lecture, il nous semble que la seule manière de traduire un poète est de le traduire en vers. Nous en avons donné les raisons : nous n'y reviendrons pas.

C'est à ce double point de vue que se plaça M. J. Perreau, lorsqu'il entreprit la pénible traduction d'*Hamlet*. Religieux copiste de Shakspeare, jaloux d'offrir dans sa traduction un calque aussi exact, un miroir aussi fidèle que le comporte notre vers français, il prit pour devise le célèbre vers : *J'appelle un chat un chat*,... et s'imposa la sévère obligation de ne point ennoblir le grotesque, de ne point affaiblir le tragique. Jamais il n'a fui ni recherché l'expression simple et basse, ni l'expression horrible, quand elle venait d'elle-même sous la plume. Persuadé qu'il devait, en pieux et loyal traducteur, s'attacher à reproduire les défauts comme les beautés, dépouillant la fausse pudeur qui farda si longtemps les traits de la Muse française, il n'a reculé devant aucune image, aucune métaphore grossière ou pompeuse, triviale ou grandiose. Nous ne sommes pas bien loin encore du temps où, pour exprimer en vers des idées telles que : *espion, suicide, souliers, mouchoir*, il fallait recourir à quelque périphrase entortillée; mais enfin le progrès, ou, si l'on veut, le changement s'est accompli; M. Perreau en a profité : à chaque chose il a donné son nom, à chaque



figure de style sa couleur. Ainsi, quand au *qui vive* d'une sentinelle un soldat répond : *A piece of him*, il n'a pas hésité à écrire : *C'en est bien un morceau!* Quand au mot *swear!* (jurez!) que prononce le fantôme sous terre, Hamlet appelle l'ombre de son père *Old mole*, il a hardiment traduit par *vieille taupe!* Je pourrais citer cent exemples pareils. — Sans doute, dans une traduction ainsi faite, on peut rencontrer mille traits de mauvais goût bien faits, je le confesse, pour alarmer le puritanisme littéraire et l'urbanité académique : qu'importe? Applaudirait-on le copiste qui adoucirait les détails nauséabonds de certaines toiles de Rembrandt ou de Murillo? — Faux ornements de langage, conceits surannés, abus de la rhétorique, subtilités métaphysiques, détails obscènes, friperies mythologiques, figures ampoulées et rudesses de style, tout cela se retrouve dans la traduction de M. Perreau, parce que tout cela existe dans Shakspeare. Mais hâtons-nous de le dire par respect pour la grande ombre de Shakspeare, que nous voudrions pouvoir évoquer, si l'on reconnaît en morale des défauts corrélatives, je dirai même inhérentes à de certaines qualités, il existe en littérature des défauts qui ne peuvent *prendre racine que dans des beautés* (1), et les beautés d'*Hamlet* sont de celles qui font tout oublier. — Quoi qu'il en soit, l'auteur d'*Hamlet* est peut-être la physionomie poétique la plus variée, la plus mobile et la plus complexe qui soit au monde. Pour la réfléchir complète et animée, la traduction devait être un miroir à mille facettes.

Après avoir exposé le système de traduction de M. Perreau, il nous reste à dire quelques mots du

(1) Victor Hugo.

procédé de versification qu'il a choisi. — Le style de Shakspeare est tour-à-tour concis et prolix ; frappant de simplicité, éblouissant de richesse ; farci de phébus, étincelant de poésie. Tantôt il se déroule avec la majesté d'un fleuve paisible, tantôt il bondit et écume comme un torrent ; ici des périodes nombreuses et cadencées qui bercent l'oreille ; là des transitions brusques, des soubresauts de pensée, une irrésistible spontanéité. Adapter à un style si divers, si multiple dans son homogénéité, le vers cornélien ou racinien eût été selon nous un contre-sens littéraire. Ce procédé, fût-il mis en œuvre par le plus habile descendant de l'école poétique du xvii<sup>e</sup> siècle, resterait, nous le croyons, impuissant à s'assimiler la substance de Shakspeare, à embrasser étroitement l'idée du texte, à reproduire toutes ces fantaisies caractéristiques, toutes ces fines ciselures qui constituent l'*expression d'un style*. M. Perreau a donc bien fait, selon nous, d'adopter le vers national du xvi<sup>e</sup> siècle, restauré par André Chénier, tempéré par l'intelligence des règles, tel, en un mot, que l'ont employé MM. Emile et Antoni Deschamps, Alfred de Vigny, Lacroix et Barthélemy, dans leurs traductions. M. Hugo, dans ses drames.—Enjambement d'un vers sur l'autre, déplacement des césures, formes elliptiques, M. Perreau s'est permis tout ce qui pouvait donner plus de souplesse au mètre, l'enlacer de plus près au modèle, l'incorporer, pour ainsi dire, au texte de l'auteur. Grâce à cette méthode, son vers a pu se tendre et se détendre à volonté, monter et descendre l'échelle si vaste des sons dramatiques, et parcourir tout le clavier shakspearien. Récitatif et chant, M. Perreau a voulu tout conserver, et passer naturellement du langage de la conversation la plus simple au

style de l'ode et de l'épopée. — Et il ne faudrait pas lui reprocher comme des négligences, comme des licences, ce qui constitue au contraire tout un système étudié et consacré par des hommes d'une haute autorité. — Dira-t-on qu'avec ce système l'harmonie du vers est détruite? Mais l'harmonie ne consiste pas dans le retour monotone d'un repos prévu, dans le respect sacramentel de l'hémistiche et de la césure, mais bien dans la rime qui subsiste toujours, qui demeure comme la *note sensible* que le musicien saisit toujours au passage; — et certes il n'est pas besoin d'avoir l'oreille parfaitement exercée, pour sentir que, sous cette brisure du mètre, le rythme continue aussi pur souvent, souvent plus énergique, toujours plus ample et plus onduleux que par le passé. — Qu'on ne s'y trompe pas, malgré l'apparente facilité que donne au poète l'indépendance de l'enjambement et de la césure, ce mode de versification emporte avec lui d'énormes difficultés, et ne livre ses secrets et ses mystères qu'à un très-petit nombre d'élus. L'obligation de continuer le rythme, la richesse des rimes, la variété des tours, la hardiesse des coupes, les inexprimables délicatesses de contexture et d'harmonie, les raffinements de facture, ce sont là des qualités qu'il n'est donné qu'à fort peu d'écrivains d'introduire dans le vers dramatique moderne. Nous ne sommes pas assez maladroit ami pour soutenir, ni même pour insinuer que M. Perreau possède à fond toutes les ressources que nous admirons chez MM. Hugo, Deschamps et de Vigny. Loin de là! malgré, — ou peut-être à cause de l'exactitude de sa traduction, — il y a bien par-ci par-là des touches criardes, quelques notes douteuses, des constructions forcées et des aspéri-

tés de style ; mais de jour en jour l'instrument s'assouplit dans sa main : nul doute que bientôt il n'ex-celle à le manier.

N'oublions pas de rappeler qu'avant d'entamer ce labeur ardu, M. Perreau n'avait jamais écrit un seul vers, et ne connaissait qu'à peine les premiers éléments de la langue de Shakspeare. Aborder l'étude de l'anglais par la traduction d'une des plus profondes conceptions dramatiques ! s'attaquer à la poésie par une œuvre de plus de 4000 vers — quel début ! Le tour était périlleux, et nous n'avions qu'une médiocre confiance... Et cependant, Messieurs, lorsque vous aurez entendu le premier acte, vous apprécierez comme nous à sa juste valeur l'œuvre que nous vous présentons au nom de l'auteur. Nous espérons que l'Hamlet se conciliera votre sympathie, et que vous reconnaîtrez avec nous que le traducteur a su porter honorablement le double joug qu'il s'était imposé : *le vers et la littéralité*. — Plus tard nous essaierons, par l'analyse comparée du texte et de la traduction, de rechercher jusqu'à quel point les beautés de Shakspeare ont passé dans l'essai que M. Perreau apporte en hommage à l'Académie.

*Reims, ce 2 Août.*

EUG. COURMEAUX.

---

# HAMLET.

Tragédie de SHAKSPEARE,

TRADUITE EN VERS FRANÇAIS

par M. Jules Perreau.

---

CLAUDIUS, roi de Danemark.

HAMLET, fils du feu roi et neveu de Claudius.

POLONIUS, grand chambellan.

HORACE, ami d'Hamlet.

LAERTE, fils de Polonius.

VOLTIMAND,

CORNELIUS,

ROSENCRANTZ,

GUILDENSTERN,

MARCELLUS,

BERNARDO,

FRANCISCO, soldat.

REYNALDO, serviteur de Polonius.

L'OMBRE du père d'Hamlet.

Osric, courtisan ; un autre courtisan ; un prêtre ; un capitaine ; un ambassadeur ; Fortinbras, prince de Norwège.

GERTRUDE, reine de Danemark et mère d'Hamlet.

OPHÉLIE, fille de Polonius.

Seigneurs, dames, officiers, soldats, comédiens, fossoyeurs, matelots, valets et autres personnages.

---

## HAMLET, PRINCE DE DANEMARK.

### Acte I.

SCÈNE I<sup>re</sup>. *Elseneur. — Plate-forme devant le château.*

(*Francisco à son poste. Bernardo vient à lui.*)

Qui vive ?

BERNARDO.

FRANCISCO.

A toi, d'abord. Halte ! et fais-toi connaître.

BERNARDO.

Vive notre bon roi !

FRANCISCO.

Bernardo ?

BERNARDO.

Lui, mon maître.

FRANCISCO.

Vous êtes bien exact : n'est-il donc pas trop tôt ?

BERNARDO.

Minuit vient de sonner. Va coucher, Francisco.

FRANCISCO.

Grand merci du conseil, car la bise est plus vive  
Et m'a glacé le cœur !

BERNARDO.

Dans ta garde attentive,  
Tu n'as rien entendu ?

FRANCISCO.

Pas le plus léger bruit,  
Pas un rat grignoter.

BERNARDO.

Bien, alors, bonne nuit !  
Si tu vois en chemin mes compagnons, — Horace  
Et Marcellus, — avant qu'ici ce froid me glace,  
Dis-leur de se hâter.

FRANCISCO.

Je les entends tout près.

*(Marcellus et Horace entrent).*

Halte ! qui vive ?

HORACE.

Amis.

MARCELLUS.

Et fidèles sujets  
Du roi de Danemark.

FRANCISCO.

Bonne nuit !

MARCELLUS.

Que Dieu t'aide !

Qui veille maintenant ?

FRANCISCO.

Bonne nuit, compagnons !  
Bernardo me succède !

*(Il sort).*

MARCELLUS.

Holà ! hé ! Bernardo !

BERNARDO.

Horace est avec toi ?

HORACE.

C'en est bien un morceau.

BERNARDO.

Soyez les bien venus, amis.

HORACE.

Ce soir encore

La chose..... vous a-t-elle apparu ?

BERNARDO.

Je l'ignore.

Pour moi, je n'ai rien vu durant ma faction.

MARCELLUS.

Horace prétend, lui, que c'est illusion.

Son incrédule esprit se refuse à rien croire

De l'apparition encore en ma mémoire,

Qui deux fois s'est offerte à notre œil effrayé.

A veiller avec nous cette nuit convié,

Il pourra,—dans ce lieu quand paraîtra la chose,—

Croire ses propres yeux et lui parler,—s'il ose !

HORACE.

Bah ! nous ne verrons rien.

BERNARDO.

Soyons-nous un moment,

Et pour forcer Horace en son retranchement,

Disons lui de nouveau l'aventure effrayante

Des deux dernières nuits.

HORACE.

L'histoire est amusante.

Bernardo, conte-la. Reposons-nous d'abord.

BERNARDO.

C'était pendant la nuit dernière : vers le nord,

L'astre que vous voyez à l'occident de l'Ourse,

Dans la voûte étoilée ayant fini sa course,

Revenait à l'endroit qu'il éclaire à présent ;

Autour de nous régnait un silence imposant,

Quand une heure sonna.....

*(L'ombre entre.)*

MARCELLUS.

Chut ! Voyez, il s'avance

BERNARDO.

Ce sent encor les traits du prince mort.

MARCELLUS.

Silence !

Horace, tu pourrais, savant, lui parler, toi ?

BERNARDO.

Ne ressemble-t-il pas à notre défunt roi ?  
Dis, Horace ?

HORACE.

C'est vrai. Tout mon être frissonne  
De surprise et d'horreur.

BERNARDO.

Mes amis, je soupçonne  
Qu'il veut qu'on l'interroge.

MARCELLUS.

Horace, parle lui.

HORACE.

Qui donc es-tu, fantôme, ô toi, qui de la nuit  
Viens troubler le repos ? Pourquoi cette figure,  
Cette pompe guerrière et cette belle armure  
Que notre défunt roi se plaisait à porter ?  
Réponds, au nom du ciel !

MARCELLUS.

Il paraît s'irriter.  
*(L'ombre sort.)*

BERNARDO.

Le voyez vous ? il sort !

HORACE.

Au nom du ciel arrête !

MARCELLUS.

Parti ! ne croyez pas qu'à répondre il se prête.

BERNARDO.

Qu'est-ce, Horace ? pourquoi cette agitation ?  
Tu pâlis, camarade ! Est-ce une illusion  
Ou la réalité ?

HORACE.

Par le Dieu que j'adore,  
Non, je ne voudrais pas, ami, le croire encore,  
Si de mes propres yeux, trop fidèles témoins.....

MARCELLUS.

N'est-ce pas le feu roi ?

HORACE.

Tu te ressembles moins.

Oui, c'est lui ! quand, suivi de son brillant cortège,  
Il vint battre en champ clos le prince de Norwège ;  
C'est son armure encor, son sourcil contracté,  
Lorsque le Polonais, sur son traîneau monté,  
Avec lui disputa. Le saisissant en face,  
Il l'envoya rouler loin de lui sur la glace. —  
C'est étrange !

MARCELLUS.

Deux fois, à cette heure de mort,



Juste comme aujourd'hui, le fantôme qui sort,  
Au regard imposant, à la démarche altière,  
De ces murs tout-à-coup a franchi la barrière.

HORACE.

Pour quel dessein caché ? C'est là la question.....  
Dans ma grossière et simple imagination,  
J'y vois pour le pays l'augure véritable  
De quelque catastrophe étrange, épouvantable.

MARCELLUS.

Or donc, asseyons-nous.— Qui de vous sait pourquoi  
Toutes les nuits ainsi notre gracieux roi  
Occupe à cette active et rude surveillance  
Ses fidèles sujets ? Pourquoi cette abondance  
De canons chaque jour aux arsenaux creusés ?  
De vivres à grands frais du lointain amassés ?  
A bâtir nos vaisseaux l'ouvrier hors d'haleine  
Né voit jamais pour lui terminer la semaine  
Dans quel but, de la nuit méprisant le retour,  
Pour un sombre travail en faire un nouveau jour ?  
Qui pourra m'expliquer ce mystère ?

HORACE.

Moi-même.

Voici du moins les bruits que dans ces lieux on sème :  
Notre feu roi, celui dont le fantôme vient  
D'apparaître à vos yeux, fut par le norvégien  
Fortinbras, qu'animait une haine orgueilleuse,  
Au combat provoqué.— Sa valeur, si fameuse  
Jusqu'aux derniers confins de ce monde habité,  
Triompna. — Fortinbras y périt. — Un traité  
Par ce dernier conclu, bien légal, authentique,  
Stipulait que, si dans ce combat magnifique  
Il tombait, son domaine au vainqueur reviendrait. —  
Hamlet, de son côté, par un acte livrait  
Pareille portion, pour être le partage  
Du vainqueur, et se joindre à son propre héritage.  
Celui du Norvégien, par suite du combat,  
A notre roi devait être échu sans débat. —  
Mais voilà qu'aujourd'hui son fils plein d'arrogance,  
Et de fougue, et d'ardeur, mais sans expérience,  
Le jeune Fortinbras, amis, de toutes parts  
Rassemble des bandits dans la Norvège épars,  
Des brigands résolus, des scélérats à pendre,  
Pour boire et pour manger prêts à tout entreprendre.  
Or voici son projet, — tenez-le pour certain : —  
A force ouverte et par un hardi coup de main,  
Il veut nous enlever ses provinces perdues :  
C'est ce qui cause ici nos gardes assidues,  
Et tout ce mouvement, tous ces préparatifs,  
Croyez-m'en, compagnons, n'ont pas d'autres motifs.

BERNARDO.

Cet avis est aussi selon moi le plus sage :  
 Tout semble le prouver. — Ce sinistre présage ,  
 Ce fantôme nocturne et de fer tout bardé  
 Aurait-il pris ces traits , si le roi décedé  
 De la guerre n'était la cause ?

HORACE.

Ce fantôme ,  
 Dans les yeux de l'esprit c'est l'invisible atôme  
 Qui trouble leur clarté. — Rome , en ces jours heureux  
 Où tout suivait eneor ses destins glorieux ,  
 Entre les éléments vit une horrible lutte  
 De César trop puissant lui présager la chute ;  
 Les morts , dans leurs linceuls , par les tombeaux vomis ,  
 De leurs cris effrayer ses peuples endormis ;  
 Un sang impur tomber en hideuses rosées ,  
 Et des lignes de feu par les astres tracées :  
 Le soleil se couvrir parfois d'un bandeau noir ;  
 L'astre humide de qui l'invincible pouvoir  
 De Neptune régit les royaumes immenses ,  
 S'éclipser comme au jour des célestes vengeances !  
 Déjà , dans ce pays . de semblables horreurs ,  
 De nos tristes destins fatals avant-coureurs ,  
 Comme l'éclair soudain , précurseur du tonnerre ,  
 Révélés à la fois aux cieus et sur la terre ,  
 Chez nos concitoyens viennent jeter l'effroi . . . . .

*(L'ombre revient).*

Chut ! voyez ! il revient ! . . . à lui je vais tout droit.  
 Dût-il me foudroyer , je l'arrête au passage. —  
 Parle-moi , — si tu peux de la voix faire usage !  
 En t'obtenant la paix , si quelque acte pieux  
 Peut gagner à mon âme une grâce des cieus ,  
 Parle ! quelle bonne œuvre . . . ou bien quel jeûne austère . . . ?  
 Ou si de nos destins tu connais le mystère ,  
 Parle ! dis : quels malheurs pouvons-nous conjurer ?  
 Es-tu de ces esprits qu'on voit , dit-on , errer  
 Pour visiter la nuit ces trésors qu'en leur vie  
 Sous la terre cacha leur avarice impie !  
 Demeure et parle ! - Amis , il le faut arrêter !

*(Le coq chante).*

MARCELLUS.

Faut-il que je le perce ?

HORACE.

Oui , s'il ne veut rester.

BERNARDO.

Le voici !

HORACE.

Le voici !

*(L'ombre sort.)*

MARCELLUS.

Non, il sort, Camarade,  
Nous avons tort, je crois, de faire ici parade  
D'un courage impuissant. Majestueux et fier,  
Pour nos coups il est moins vulnérable que l'air :  
En coupables efforts que sert de nous confondre ?

BERNARDO.

Il semblait, quand le coq chanta, prêt à répondre.

HORACE.

Puis il a tressailli, comme le criminel  
Qui fuit, obéissant au redoutable appel.  
On dit que de sa voix glapissante et sonore,  
Ce chanteur matinal, qui réveille l'aurore,  
A son signal fait fuir les esprits infernaux  
Sur la terre vaguant, dans l'air, le feu, les eaux,  
Vers leur sombre prison : et la fuite soudaine  
De ce fantôme en est une preuve certaine.

MARCELLUS.

Avec le cri du coq il s'est évaporé.  
On prétend même aussi qu'en ce temps vénéré  
Où de notre Sauveur on fête la naissance,  
Le vigilant oiseau chante, en réjouissance,  
Du soir jusqu'au matin. Point d'astre malfaisant,  
Dit-on, la nuit est saine, aucun esprit errant,  
Ni charme, ni démon, ni sorcière damnée,  
Tant est saint et béni ce beau temps de l'année !

HORACE.

On me l'a dit souvent, et je le crois encor.  
Mais l'aube matinale, en des nuages d'or  
Étalant à nos yeux sa robe purpurine,  
Descend à pas légers sur l'humide colline.  
Cessons donc notre garde, et s'il faut m'écouter,  
Au jeune prince Hamlet nous irons raconter  
Ce que nous avons vu. Ce muet personnage  
Sur mon âme ! avec lui conversera, je gage.  
Pour le bien du service ou par amour pour lui,  
Devons-nous l'informer de cette étrange nuit ?

MARCELLUS.

Oui, ce matin Hamlet en un lieu se doit rendre,  
Où plus commodément il pourra nous entendre.

SCÈNE II.

*Elseneur. — Un appartement dans le palais.*

*(Le roi, la Reine, Hamlet, Polonius, Laerte, Voltimand, Cornelius, seigneurs et serviteurs entrent.)*

LE ROI.

Lorsque tout en ces lieux encor nous rappelait

La mort d'un frère aimé, de notre cher Hamlet ;  
 Alors que nous voulions par un deuil plus austère  
 Pleurer son prompt trépas ; — dans leur tristesse amère  
 Quand nos sujets semblaient devoir rester plongés,  
 La raison, l'emportant en nos cœurs affligés,  
 Modère les transports d'une âme trop aigrie,  
 Et nous rend au devoir, à nous, à la patrie ;  
 Nous ne ne ressentons plus qu'une sage douleur. —  
*(à la reine)* Et vous, chère Gertrude, autrefois notre sœur,  
 Aujourd'hui notre reine et compagne fidèle  
 Sur ce trône puissant : Notre union si belle  
 A vu ses plaisirs purs par le chagrin souillés ;  
 Nos yeux, pleins de bonheur, de pleurs étaient mouillés,  
 Et nous mêlions le deuil à notre douce ivresse,  
 Et l'hymne funéraire à nos chants d'allégresse.  
*(aux seigneurs)*. — Pour contracter ces nœuds, à vos sages avis  
 Nous avons eu recours, et les avons suivis.  
 Merci donc à vous tous ! — Vous savez quelle affaire  
 Nous appelle aujourd'hui. Un prince téméraire  
 Bravant nos forces, — lui qui ne les connaît pas, —  
 Ou pensant que d'Hamlet le trop récent trépas  
 A livré nos états aux fureurs anarchiques,  
 Rêve dans son esprit des succès chimériques ;  
 De messages sans nombre il nous vient tourmenter,  
 Nous sommer fièrement sans délai de quitter  
 Ce pays, qui jadis à notre vaillant frère,  
 Selon toutes les lois fut cédé par son père. —  
 Mais assez sur ce point. Il faut songer à nous.  
 C'est pourquoi dans ce lieu nous nous rassemblons tous.  
 — L'oncle de Fortinbras, le vieux roi de Norwège,  
 Retenu sur un lit que la douleur assiège,  
 De son neveu, sans doute, ignore les projets.  
 A lui nous écrivons pour que chez ses sujets  
 Il arrête à l'instant ces secrètes menées  
 Et ce rassemblement de troupes forcenées.  
 Nous vous avons choisis, vous brave Voltimand,  
 Et vous, Cornelius, pour porter promptement  
 Notre royal salut à ce vieillard infirme,  
 Limitant vos pouvoirs à ceux que vous confirme  
 Notre lettre où, suivant votre devoir tracé,  
 Un assez vaste champ vous est encor laissé.  
 — Allez ; tout le mérite est dans la promptitude.

CORNELIUS ET VOLTIMAND.

Seigneur, comptez en tout sur notre exactitude.

LE ROI.

Oh ! nous n'en doutons point. Adieu ! braves amis. —

*(Ils sortent)*.

— Laerte maintenant à parler est admis.

Quoi de nouveau ? sans doute une grâce, Laerte ?

Vos demandes jamais ne sont en pure perte,

Quand près de votre roi vous parlez sagement.

Pour quel desir viens-tu quérir notre agrément,  
Que de le devancer heureux je ne m'estime ?  
Non, la tête n'est pas à l'âme plus intime,  
La main n'est pas plus prête à seconder la voix  
Qu'à ton père est voué notre trône danois.  
Laerte, que veux-tu ?

LAERTE.

Mon redouté monarque,  
De votre bon vouloir une bien faible marque :  
Prendre congé de vous, obtenir la faveur  
De retourner en France. Oui ; bien qu'avec ferveur  
A votre avènement j'ai dû, sujet fidèle,  
La quitter, -- ce devoir rempli, -- tout m'y rappelle,  
Et pensers et désirs vers elle encore tournés  
Implèrent cette grâce, à vos pieds prosternés.

LE ROI.

Avez-vous obtenu congé de votre père ?

POLONIUS.

Je résistai longtemps à sa vive prière :  
Ses importunités à la fin m'ont touché ;  
J'ai vu le sceau fatal à ma main arraché.  
A ses désirs, seigneur, montrez-vous exorable.

LE ROI.

Choisis l'heure, Laerte, et le temps convenable.  
Use, selon ton gré, du congé de ton roi. -- (*Laerte sort.*)  
— Hamlet ! cousin, cher fils de la reine et le nôtre !

HAMLET (*à part.*)

Cousin ! fils ! oh ! non pas. — Plus que l'un, moins que l'autre !

LE ROI.

Des nuages encor couvrent ce front vermeil ?

HAMLET.

Oh ! non seigneur ! je suis trop voisin du soleil.

LA REINE.

Quitte cet habit sombre et cet air lamentable,  
Cher Hamlet ! sur ton roi jette un regard aimable ?  
Vers la terre toujours de cet œil inquiet  
Chercheras-tu ce père à ta douleur muet ?  
C'est là le sort commun : tout ce qui vit succombe,  
Et, passant par le temps, dans l'éternité tombe.

HAMLET.

Oui, madame. C'est vrai. Le sort commun, . . .

LA REINE.

Pourquoi

Le chagrin semble-t-il s'éterniser en toi ?

HAMLET.

Sembler, madame ? oh ! non ! En moi tout est sincère.

Ce n'est pas seulement ce noir manteau , ma mère ,  
 Ni d'un deuil obligé la lugubre couleur ,  
 Les pénibles soupirs tirés du fond du cœur ,  
 Ni la poitrine encor de sanglots haletante ,  
 Ni de larmes aux yeux une source abondante ,  
 Ni ce sombre visage et ces traits contractés  
 Avec tout l'attirait d'usages adoptés,  
 D'habits, d'extérieur, qui peuvent de mon âme  
 Vous offrir le miroir. — Ceci semble , madaame !  
 Car ce ne sont souvent que de coupables jeux :  
 Mais ma douleur à moi ne peut se peindre aux yeux. . . .  
 Le reste est le harnais du deuil et le décor.

LE ROI.

Sans doute , ce regret , cher Hamlet , vous honore ,  
 Quand la mort a brisé le plus tendre lien. —  
 Mais enfin votre pere avait perdu le sien ,  
 Et votre aïeul aussi. Leur douleur filiale  
 Dut pendant quelque temps être à la vôtre égale.  
 Mais de vouloir nourrir un obstiné chagrin,  
 C'est une audace impie, un orgueil surhumain ;  
 C'est offenser du ciel la sagesse éternelle ,  
 Montrer à ses décrets une âme trop rebelle ;  
 Révéler un esprit simple et peu cultivé ,  
 Un cœur par la souffrance aisément énérvé. —  
 Eh ! que sert d'opposer une folle colère  
 A la fatale loi , — quand le grossier vulgaire , —  
 Tant elle parle aux sens , -- la comprend sans efforts ?  
 C'est outrager le ciel , la nature et les morts !  
 Outrager la raison qui , dès notre jeunesse ,  
 De nos ancêtres morts nous a parlé sans cesse ;  
 Qui , dès le premier homme au tombeau descendu  
 Jusqu'au mort ce matin à la terre rendu ,  
 De sa puissante voix à chaque instant nous crie :  
 C'est la fatale loi ! — Cher Hamlet , je vous prie ,  
 Secouez en ce jour un trop long désespoir.  
 Soyez pour nous un fils. Au monde faites voir  
 Qu'à ce trône avant vous nul n'a droit de prétendre:  
 Car le plus pur amour, l'amitié la plus tendre  
 Que jamais pour son fils un père ait pu sentir ,  
 Je l'éprouve pour vous. -- Et vous voulez partir !  
 De Wittemberg revoir votre école trop chère. . . .  
 Ce désir à nos vœux serait le plus contraire. . . .  
 Vous , premier de la cour, notre fils et cousin ,  
 Nous vous en conjurons, abjurez ce dessein.  
 De rester avec nous donnez-nous la promesse.  
 Que votre vue , Hamlet , calme notre tristesse.

LA REINE.

Laisseras-tu ta mère en vain te supplier ,  
 Cher Hamlet ? ce voyage , il le faut oublier.

HAMLET.

Je vous obéirai si je le puis, madame.

LE ROI.

Cette parole est tendre et part d'une belle âme.  
Soyez comme nous-même ici, — reine, venez !  
Ces gages d'amitié sans contrainte donnés  
Ont rempli tout mon cœur de la plus douce ivresse.  
Aujourd'hui, nous voulons, en signe d'allégresse,  
Que chaque joyeux toast en ce palais porté,  
Par la voix des canons aux cieus soit répété.  
Et les cieus, répondant à ce bruyant tonnerre,  
Annonceront du roi le réveil à la terre,

*(Le roi, la reine, les seigneurs, etc., Polonius et Laerte sortent).*

HAMLET.

Que cette épaisse chair ne peut elle, ô douleurs !  
Se fondre comme glace ou se résoudre en pleurs ! —  
Si l'Éternel n'avait lancé son anathème  
Contre le mécréant meurtrier de soi-même ! . . .  
O ciel ! combien pour moi ce monde est odieux !  
Et que tous ses plaisirs sont vains, fastidieux !  
Maudite sois-tu, terre inculte et dangereuse,  
Fertile en fruits amers, en herbe vénéneuse ! —  
Quoi ! les choses sitôt en arrivent là ! — Mort  
Il y a deux mois ! — deux ! que dis-je ? — Pas encor !  
Lui si beau, lui si noble, à ce roi comparable  
Comme au plus vil Satyre Apollon est semblable !  
Lui si bon qu'il n'eût pas permis qu'un vent trop frais  
Vint jamais de sa reine effleurer les beaux traits ! —  
Faut-il me souvenir ? — Un mois ! — Femme volage  
Qui paraissait à lui s'attacher sans partage,  
Comme si le temps même acerut sa passion,  
Et puis . . . — Il n'y faut plus penser. — Damnation !  
Fragilité maudite, oh ! ton vrai nom c'est femme !  
— Un mois ! un mois si court ! sans user, — chose infâme ! —  
Les souliers qu'elle avait, alors que toute en pleurs  
Ainsi que Niobé, dans un jour de malheurs  
Naguère elle suivit le convoi de mon père !  
Et quoi ! c'est elle, ô Dieux ! c'est bien elle ! — ma mère !  
Mais l'animal, lui-même en son instinct brutal,  
Plus longtemps qu'elle aurait senti ce coup fatal !  
Mariée à mon oncle, à ce roi ridicule, —  
Le portrait de mon père autant que moi d'Hercule !  
Avant que de ses yeux la rougeur eût cessé,  
Quand des larmes encor la chute avait laissé  
Sur sa perfide joue une amère trainée,  
Dans l'espace d'un mois à lui s'être donnée . . . !  
O criminelle ardeur ! ô coupable lieu !  
Jamais un tel forfait ne peut aller à bien.

Mais un bruit étranger à mon oreille arrive....  
Oh! brise-toi mon cœur, car ma langue est captive!  
(*Horace, Bernardo et Marcellus entrent.*)

HORACE.

Salut à vous, seigneur.

HAMLET.

De vous voir bien portant  
Je suis joyeux, amis.—Horace?—Oui, si pourtant  
Ma mémoire.....

HORACE.

C'est lui, seigneur, le plus fidele  
D'entre vos serviteurs.

HAMLET.

Cela plutôt s'appelle  
Un ami. C'est le nom qui convient entre nous.  
Cà! loin de Wittemberg, voyons, que faites vous?  
(*Reconnaissant Marcellus.*)

Horace?.. Marcellus?

MARCELLUS.

Monseigneur!... .

HAMLET.

Je suis aise  
De vous revoir. Bonjour, ami. Ne vous déplaie,  
Dites moi franchement: pourquoi dans Elsenear?

HORACE.

Une humeur vagabonde, ô mon noble seigneur.....

HAMLET.

Jamais votre ennemi n'aurait, en ma présence,  
Ainsi parlé de vous. Vous ne sauriez, je pense,  
Me contraindre à ce point d'ajouter du crédit  
Au mot que contre vous ici vous avez dit...  
Vous, vagabonds? non pas. Mais enfin, je vous prie,  
Dans quel but venez-vous revoir votre patrie?—  
Avant votre départ, amis, à boire dru  
Vous apprendrez ici!

HORACE.

Moi, je suis accouru  
De Wittemberg ici pour voir les funérailles.

HAMLET.

Cher condisciple, vrai, prends-y garde: tu railles.  
C'était plutôt pour voir de ma mere l'hymen.

HORACE.

En effet, mon seigneur, presque le lendemain. . .

HAMLET.

L'économie, Horace, est sage, approfondie!



Du funebre banquet la viande refroidie,  
Au festin nuptial bientôt devait servir ! —  
Aux enfers j'eusse mieux aimé me voir ravir,  
Y voir mon ennemi le plus cruel en face,  
Plutôt qu'être témoin d'un pareil jour, Horace !  
— Mon père, ami, mon père, oui toujours je le vois !

HORACE.

Où, mon seigneur.

HAMLET.

Des yeux de mon âme.

HORACE.

Autrefois  
Je l'ai connu. C'était un prince vénérable.

HAMLET.

C'était un homme en tout, un homme véritable ;  
Non, vous ne verrez plus de roi pareil à lui.

HORACE.

Nous croyons, mon seigneur, l'avoir vu cette nuit.

HAMLET.

Vu qui ?

HORACE.

Lui, mon seigneur, notre roi, votre père.

HAMLET.

Le roi, mon père ? où donc ?

HORACE.

Pour ouïr ce mystère  
Et prêter une oreille attentive, un moment  
Réprimez, mon seigneur, ce juste étonnement :  
Ces deux amis au mien joindront leur témoignage.

HAMLET.

Horace, au nom du ciel, à parler je t'engage !

HORACE.

Pendant deux nuits, seigneur, ces deux braves soldats,  
Veillaient près du palais, et devisaient tout bas.  
Au milieu du repos d'une nuit ténébreuse,  
Face à face, ils ont eu la vision affreuse  
D'un fantôme semblable à ce roi valeureux.  
De pied en cap armé, tout-à-coup auprès d'eux  
Il parait. — Sa démarche est lente et solennelle. —  
Et tandis qu'eux, saisis d'une frayeur mortelle,  
Immobiles, le corps de sueur tout glacé,  
N'osaient ouvrir la bouche, il a deux fois passé  
Devant leurs yeux surpris, à bien moins de distance  
Que n'en eût mis entre eux la longueur d'une lance. —

Sous le sceau du secret ce prodige effrayant  
Par eux m'est raconté. — Avec eux donc veillant  
Cette dernière nuit, juste à l'heure marquée,  
Moi-même je l'ai vu, sous la forme indiquée,  
Celle de votre père, et j'ai bien constaté  
De leur récit en tout l'exacte vérité.  
Cette main n'est pas plus à celle-ci conforme.

HAMLET.

Mais en quel lieu ?

HORACE.

Seigneur, c'est sur la plate forme.

HAMLET.

Queiqu'un de vous a-t-il au fantôme parlé ?

HORACE.

Moi-même, mon seigneur. Mais il s'en est allé  
Sans nous répondre rien. Un instant, il me semble  
Qu'il releva la tête et la main droite ensemble,  
Comme s'il eût voulu parler, — lorsque soudain  
A retenti d'un coq le chant brusque et lointain.  
Aussitôt à ce bruit, tremblant, il prit la fuite ;  
Puis disparut dans l'ombre, et ne vint plus ensuite.

HAMLET.

C'est étrange !

HORACE.

Pourtant, seigneur, je jurerais  
Sur la vie et l'honneur que nos récits sont vrais,  
Et nous avons pensé qu'en cette conjoncture  
Nous devons vous conter notre étrange aventure.

HAMLET.

En vérité, messieurs, ceci me trouble fort.  
Veillez-vous cette nuit ?

TOUS.

Oui, mon seigneur, encor.

HAMLET.

Armé, dites-vous pas ?

TOUS.

Oui, seigneur.

HAMLET.

De la tête

Aux pieds ?

TOUS.

Oui, mon seigneur, une armure complète.

HAMLET.

Mais vous n'avez pu voir sa figure ?

HORACE.

Tout près ,

La visière levée.

HAMLET.

Eh bien ! alors ses traits

Etaient-ils irrités ?

HORACE.

Non. Tristes, sombres même.

HAMLET.

Son teint était-il pâle ou coloré ?

HORACE.

Très-blême.

HAMLET.

Et sur vous fixait-il ses regards ?

HORACE.

Constamment.

HAMLET.

Oh ! que n'étais-je là !

HORACE.

Seigneur, d'étonnement

Cela vous eût frappé.

HAMLET.

Sans doute, ami, sans doute.--

Resta-t-il bien longtemps ?

HORACE.

Non ; le temps qu'il en coûte

Pour compter jusqu'à cent, sans beaucoup se presser.

(MARCELLUS et BERNARDO ensemble.)

Oh ! plus long-temps.

HORACE.

Non point quand je le vis passer.

HAMLET.

Barbe blanche, est-ce pas ?

HORACE.

D'une teinte argentée,

Telle que je la vis jadis par lui portée.

HAMLET.

Avec vous, mes amis, je veillerai ce soir.

Peut-être il reviendra.

HORACE.

Soyez sûr de l'y voir.

HAMLET.

S'il prend encor les traits de mon auguste père,  
Dût l'enfer tout béant m'ordonner de me taire,  
Je veux l'interroger. --- Or, vous tous, écoutez!  
Si ces faits jusqu'ici n'ont été racontés  
Par personne de vous, — dans un profond silence,  
Qu'ils soient enveloppés. Sachez bien à l'avance,  
Quoi qu'il puisse, la nuit, devant vous survenir.  
Contre un mot indiscret vos langues prémunir.  
Je récompenserai cette marque de zèle. —  
Adieu ! braves amis. --- Au rendez-vous fidèle,  
D'onze heures à minuit j'irai vous voir là-haut.

TOUS.

Mon seigneur, nos respects.....

HAMLET.

Vos amitiés plutôt.  
Comme la mienne à vous. Adieu donc !

(*Horace, Bernardo et Marcellus sortent.*)

Quel mystère !

Quoi ! l'ombre de mon père en armes sur la terre !  
Non, tout ne va pas bien. — Quelque complot sans bruit  
En ces lieux est tramé --- Que n'est-il déjà nuit ! —  
Jusqu'à cette heure encore, oh ! calme-toi, mon âme ! —  
Quand le démon lui-même en ourdirait la trame,  
Quand l'univers entier me la voudrait cacher,  
Jusqu'au fond de son sein j'irais l'en arracher.

### SCÈNE III.

*Une chambre dans la maison de Polonius.*

*Laerte et Ophélie.*

LAERTE.

Déjà sur le navire on charge mes bagages.  
Adieu, sœur. Si parfois, pour ces lointains rivages,  
Quelques vaisseaux voguaient, secondés par le vent,  
Veillez-y. S'il se peut, écrivez-moi souvent.

OPHÉLIE.

Pouvez-vous en douter ?

LAERTE.

Quant à la fantaisie  
D'Hamlet pour vous, --- caprice et pure courtoisie.  
C'est trop précoce fleur : violette au printemps,  
Parfum suave et doux qui dure peu d'instant  
Rien de plus.

OPHÉLIE.

Rien de plus ? Eh quoi !

LAERTE.

Pas davantage.

Si chez nous la nature, — en croissant avec l'âge, —  
Du corps, temple de l'âme, augmente la grandeur,  
Comme lui grandissant, l'esprit avec ardeur  
Vers de plus hauts destins en même temps s'élance.  
Il vous aime peut-être, et chez lui dans l'enfance  
La passion agit sans ruse et sans détour ;  
Mais tout vous est à craindre en ce léger amour.  
La hauteur de son rang y mettra des entraves.  
Les grands ne sont-ils pas de leur naissance esclaves ?  
Les peuples en ceci, plus heureux que leurs rois  
Peuvent fixer leur sort : tandis que dans son choix  
D'où dépend le bonheur, le salut d'un empire,  
Il faut qu'avec le chef l'état aussi conspire. —  
Pour Hamlet, chère sœur, il prétend vous aimer.  
Contre ses vains aveux, sachez donc vous armer.  
En croire seulement ce qui peut à son titre  
A son rang convenir ; rien que le grand arbitre ---  
Le peuple, --- de sa voix ne pût sanctionner. —  
Si votre cœur osait à l'amour se donner,  
Oh ! comment supporter une atteinte pareille,  
Ma sœur ? Ou si, prêtant une crédule oreille  
A ses tendres discours, vous alliez, sans remords,  
De votre chasteté livrer les purs trésors  
A son impétueuse et bouillante folie !  
Tremblez, ma tendre sœur ! Oh ! tremblez, Ophélie !  
Derrière vos penchants tenez votre raison.  
Redoutez du désir le funeste poison. —  
Elle est prodigue assez la fille qui dévoile  
Sa beauté vierge encore au regard de l'étoile ! —  
La vertu même enfin ne peut se préserver  
Des noirs traits de l'envie, et trop souvent un ver,  
Attaquant dans le cœur, avant qu'il puisse éclore,  
Un bourgeon du printemps, le ronge et le dévore.  
C'est pendant la jeunesse, avec son ciel d'azur,  
Sa limpide rosée et son soleil si pur,  
Qu'un air contagieux sans cesse nous menace.  
De la prudence donc, ma sœur. En votre place  
La sûreté consiste à craindre le danger.  
Même exempt d'influence, un cœur jeune et léger  
Contre soi se révolte et conspire sa perte. . . .

OPHÉLIE.

De vos sages conseils le souvenir, Laerte,  
Veillera sur mon cœur en fidèle gardien.  
Mais si vous, ô mon frère, après cet entretien,  
Imitez ce pasteur, qui, dans sa foi menteuse,  
Montre du ciel la voie escarpée, épineuse.

Et le soir, oubliant son sermon du matin,  
Du vice, sans pudeur, orgueilleux libertin,  
Foule d'un pied hardi la fleurissante route.

LAERTE.

Ne crains rien. — Trop longtemps je reste ici sans dout e.  
Pourtant voici venir notre père en ces lieux.

*(Polonius entre).*

L'ocasion sourit pour de nouveaux adieux.  
Deux bénédictions sont une double grâce.

POLONIUS.

Eh quoi ! Laerte ici ? C'est honteux. Le temps passe.  
A bord, à bord, mon fils ! Là bas on vous attend,  
Et la voile déjà s'enfle et s'agite au vent. ---  
Viens qu'une fois encor te bénisse ton père,

*(Il pose les mains sur la tête de Laerte.)*

Sache bien, dans ton cœur, graver en caractère  
Et durable et profond ces préceptes sensés :  
A ta langue jamais ne livre tes pensers ;  
D'un projet imprudent que ton esprit soit maître. —  
Familiier, sans pourtant avec tous te commettre, —  
D'abord par quelque épreuve il faut véritable  
Le choix de tes amis. A des liens d'acier  
Fixe alors en ton cœur celui que tu crois digne.  
N'use jamais ta main, confiante et bénigne,  
Aux mains d'un inconnu, débarquant, étranger.  
Dans quelque différend garde de t'engager ;  
Mais, une fois surpris, sache à ton adversaire  
Donner pour l'avenir une leçon sévère.  
Prête toujours l'oreille, et parle rarement.  
Prends l'avis de chacun ; de toi le jugement.  
Sache selon ta bourse et selon ta naissance  
Régler de tes habits le luxe, l'élégance ;  
Qu'ils soient donc distingués, mais non capricieux ;  
Riches sans oripeaux. Car bien souvent aux yeux  
L'habit, l'extérieur trahit l'homme lui-même.  
La noblesse de France, en cela surtout, aime,  
D'un goût exquis et pur étalant la splendeur  
Du nom, des dignités rehausser la grandeur.  
A personne jamais ou n'emprunte, ou ne prête :  
L'un à perdre sa bourse et son ami s'apprête ;  
L'autre d'économie enfreint toujours la loi.  
Par dessus tout encor sois fidèle envers toi :  
Tu ne seras pas plus de fausseté capable  
Qu'on ne voit s'altérer le cours invariable  
Du jour et de la nuit. — Va ! que selon nos vœux,  
Puissent fructifier ces avis précieux.

LAERTE.

Je prends très-humblement congé de vous, mon père  
Et mon seigneur.

POLONIUS.

Le temps vous invite à le faire,  
Votre suite déjà n'attend que le signal.

LAERTE.

Bonne Ophélie, adieu ! — Du conseil amical  
Que je vous ai donné gardez bien souvenance !

OPHÉLIE.

Là ! j'ai renfermé tout, ayez en l'assurance,  
Mon frère, et de ce cœur vous seul aurez la clé.

LAERTE.

Adieu !

*(Laerte sort)*

POLONIUS.

Qu'est-ce ? et de quoi vous a-t-il donc parlé ?

OPHÉLIE.

Sauf votre bon plaisir, seigneur, de quelque chose  
Touchant le prince Hamlet.

POLONIUS.

Oui, vraiment, et pour cause ;  
Car nous avons appris que, dans ces derniers temps,  
Hamlet à vos beaux yeux donnait tous ses instants,  
Et que vous-même enfin, trop prodigue et trop tendre,  
Vous vous laissiez aller bien souvent à l'entendre.  
S'il en était ainsi qu'on m'en vient prévenir,  
Pour que je fasse à temps ces entretiens finir,  
Vous comprenez bien mal, je vous le dis, ma fille,  
Ce qu'exige de vous l'honneur, votre famille,  
Vos propres intérêts, le nom par vous porté. —  
Quel secret entre vous ? dites la vérité.

OPHÉLIE.

Plusieurs fois il m'a fait, seigneur, l'aveu sincère...  
De son affection.

POLONIUS.

Affection, ma chère ?  
Vous parlez en enfant par sa mère bercé,  
Sur qui de tels périls n'ont pas encor passé.  
Croyez-vous à ce que votre bouche trompée  
Appelle des aveux ?

OPHÉLIE.

De surprise frappée,  
Je ne sais, mon seigneur, que penser.....

POLONIUS.

Et bien ! moi,  
Je vous l'apprendrai donc. — C'est que, de bon aloi,  
Pour croire ces aveux qui sont pur artifice,

Argent faux, déloyal, il faut être novice  
Comme l'enfant qui naît. Estimez-vous plus cher.  
Ou, pour ne point ici de détour rechercher,  
Ni torturer les mots, je croirais qu'on estime  
Son pauvre père un fou.

OPHÉLIE.

De l'amour qui l'anime  
Le prince chaque jour venait m'importuner ;  
Mais vous-même, seigneur, ne sauriez condamner  
Ses manières, sa voix si douce et si polie.

POLONIUS.

Manières, en effet ! Vous pouvez, Ophélie,  
Les appeler ainsi.—Mots futiles, sans poids !

OPHÉLIE.

Mais, Hamlet, mon seigneur, a prononcé cent fois  
Les serments les plus saints que le ciel puisse entendre.

POLONIUS.

Bah ! croyez-m'en, ce sont des pièges bons à prendre  
Bécasses et moineaux. Je sais, dans notre cœur,  
Quand bouillonne l'amour, de la raison vainqueur,  
Combien de beaux serments l'âme inspire à la bouche.  
Cette vive lueur, qui surprend et qui touche,  
Jette moins de chaleur que d'éclat, et s'éteint  
Avant que la promesse ait aux lèvres atteint.  
Dès aujourd'hui, montrez un peu plus de prudence,  
Sachez mieux ménager votre chaste présence,  
Et que vos entretiens soient par lui regardés  
Comme une grâce et non un ordre où vous cédez. —  
Pour Hamlet, jeune encore, exempt de toute crainte,  
Il peut à ses desirs se livrer sans contrainte.  
Mais vous, vous ne sauriez du joug vous affranchir.  
En un mot, redoutez de vous laisser fléchir  
Par tous ces beaux serments : pour dupes ils vous prennent,  
Et des couleurs du vrai leurs mensonges se teignent ;  
Afin de mieux tromper, indignes séducteurs,  
Ils savent revêtir leurs desirs imposteurs  
Du ton d'une pieuse et dévote prière. —  
Que cette leçon soit de toutes la dernière.  
Voici ma volonté sans nuls déguisements :  
C'est que de vos loisirs désormais les moments  
Ne soient point employés en sottise causerie. —  
Rentrez ! — A m'obéir songez bien, je vous prie. —

---



LECTURE DE M. L.-F. C.

Le Papillon et la Fleur.

APOLOGUE.

Charmante violette,  
Sous la naissante herbe  
Tu voiles de ta tête  
Les pudiques attraits :  
Fille de la nature,  
Un bandeau de verdure  
Cache ta robe pure  
Aux regards indiscrets :  
Suave fleur agreste,  
Ta corolle modeste,  
Comme un parfum céleste,  
Embaume les guérets.

Quand l'hiver et l'orage  
Ont quitté le rivage,  
Doucement sur la plage  
Souffle le doux zéphyr :  
Son haleine attédie  
Réchauffe et rend la vie  
A la plante flétrie  
Qui s'en allait mourir :  
Et sans bruit, sans secousse,  
Une fleur naît et pousse,  
Et sous la verte mousse  
Brille comme un saphir :  
Humble fleur de vallée,  
Vis heureuse et voilée,  
Et de la gente ailée  
Crains l'inconstant désir.

Dès l'aube matinale  
Le séducteur étale  
L'or, l'azur et l'opale  
De son manteau vermeil ;  
Naïve et sans défense,  
La jeune fleur s'élançe,  
Saluant la présence  
De ce beau fils du ciel.  
Dans son cœur le perfide,  
Plongeant sa trompe avide,  
Vole à la fleur timide  
Son parfum et son miel!...  
Pauvre fleur abusée,  
Sur sa tige brisée,  
Elle meurt délaissée

Au lever du soleil !  
Humble fleur de vallée,  
Sous l'ombre et la feuillée  
Vis modeste et voilée  
Aux regards indiscrets ;  
Fille de la nature,  
Garde ta robe pure,  
Ton voile, ta verdure  
Et ton parfum si frais!

L.-F. C.

---

La Tartine de beurre et la Tasse de lait.

FABLE.

Un gros et frais garçon dans une main tenait  
Une tasse de lait :  
Dans l'autre, une tartine bien beurrée ;  
Sa chère amie à ses pieds se roulait,  
Faisait rou-ron..., contre lui se frottait ,

Le baisait, le léchait, et de sa voix sucrée  
Câlinement miaulait.

L'enfant, sans y songer, et miette à miette,  
Et morceau par morceau, donna tout à Minette.

Quand tout fut pris et bu, tartine et lait,  
Minette s'en alla... le gros garçon pleurait!

Insoucieux, comme sont les enfants,

Le gros garçon donna tout à l'ingrate;

Le mal était petit... car il avait trois ans,

Et Minette était une chatte!

L.-F.-C.

2 Août 1844.



M. le Docteur Mopinot, de Fismes, pense que la fréquence des épidémies de variole qui se manifestent dans le département de la Marne doit être attribuée à l'irrégularité et à l'insuffisance des vaccinations. L'auteur, s'appuyant sur la statistique des autres départements, prouve que partout la petite vérole est d'autant plus rare que le service vaccinal est mieux organisé, et il présente un projet d'organisation qui aurait pour but de répandre dans toutes les communes les bienfaits de la vaccine. Nous espérons donner ce travail dans un des prochains numéros.

Nous regrettons que les vers de M. Pinon ne nous aient pas été remis à temps pour être insérés dans ce numéro.



# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N° 4.

**Séance du 16 Août 1844.**

---

### SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Duquenelle : Réflexions au sujet de la restauration de l'arc de triomphe de la porte de Mars à Reims. — Observations de MM. Paris, Didron et Maquart. — Lecture de M. Monnot des Angles : Essai sur Colbert. — Observations de M. L. Paris. — Lecture de M. Saubinet : Notes sur les pépinières de M. Herbé fils. — Lecture de M. Duchesne, membre correspondant : Sur le besoin d'étendre et de propager l'étude de la numismatique. — Communication de M. Louis-Lucas : Renseignements sur les découvertes archéologiques qu'ont amenées les fouilles de l'ancien cimetière Saint-Nicaise. — Motions de MM. Paris, Bonneville et Lucas. — Lecture de M. Eug. Courmeaux : Scènes 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> du premier acte de la traduction d'Hamlet en vers, par M. Jules Perreau. — Lecture de M. Wagner : Conte en vers, le Diable et l'Huissier.

La séance est ouverte sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque.

M. de Bussières, député de la Marne, M. le Sous-Préfet et M. Didron, vice-président du comité central d'archéologie, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend : les nos 4, 5, 6, du tome XIX des Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences; — le Journal des savants (Juillet 1844); — Séance générale de la société royale d'horticulture; — Compte-rendu des travaux de la société d'horticulture par M. C. Bailly, de Merlieux; — Séances et travaux de l'Académie de Reims, n° 3; — la Bataille de Rocroi, poëme, par F... Bouillon; — Discours de M. de Bussières, député de la Marne, dans la discussion du projet de loi relatif à l'établissement d'un chemin de fer de Paris à la frontière de l'est; — Mémoires du comte de Coligny-Saligny, et Mémoires du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance manuscrite. Elle se compose : — 1° d'une lettre de M. Lepine, offrant à l'Académie quelques articles de biographie ardennaise et sollicitant le titre de membre correspondant; — 2° d'une lettre de M. Povillon-Pierrard, membre correspondant, qui adresse à l'Académie les corrections récemment faites à une pièce de vers composée par lui sur les fontaines; — 3° d'une lettre de M. Monmerqué qui souscrit à la publication de Dom Marlot et fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé Mémoires du comte de Coligny-Saligny, — 4° d'une lettre de M. de Bussières, annonçant que M. le ministre de l'instruction publique souscrit encore pour 25 exemplaires du Dom Marlot; — 5° d'une lettre de M. Soilly, proviseur du collège, invitant M. les membres de l'Académie à assister à la distribution des prix.

LECTURES.

Restauration de l'Arc de Triomphe de la porte Mars.

N'ayant pu obtenir communication du travail de M. Duquenelle, nous ne pouvons qu'en indiquer le sens.

M. Duquenelle, au nom de l'archéologie, combat la méthode et le principe qui dirigent les restaurations de l'arc de triomphe de la porte de Mars. Selon lui, la prétendue restauration du monument n'aura en définitive d'autre résultat que de lui enlever son caractère en consacrant, pour ainsi dire des mutilations irréparables dont quelques-unes sont déjà commises. M. Duquenelle, en terminant, fait un appel au comité d'archéologie. Isoler l'arc de triomphe en dégagant ses deux faces, se borner à de simples travaux de consolidation en respectant l'empreinte du temps, enfin enclore le monument d'une barrière qui le protégerait contre les profanations, telle était l'étroite mission où devaient se renfermer les restaurateurs.

Après la lecture de M. Duquenelle, M. L. Paris prend la parole, pour revendiquer, au nom du comité archéologique, l'examen approfondi de cette question. Ce comité, saisi un peu tard, peut-être, des plans de restauration, a nommé une commission dont il attend un rapport. Sans entrer dans la discussion des faits avancés par M. Duquenelle, M. Paris pense comme lui que de simples travaux de consolidation eussent pu suffire; cependant il connaît assez M. Brunette, sa sagesse et sa sobriété en fait de restaurations, pour

espérer que le rapport de la commission archéologique sera aussi favorable que possible aux travaux entrepris.

M. Didron, vice-président du comité central d'archéologie, est invité par M. le président à donner son avis sur l'objet en discussion. M. Didron commence par rendre un éclatant témoignage en faveur des travaux importants exécutés par M. Brunette à Saint-Remi : travaux qui ont rendu à la piété des fidèles et à l'admiration des artistes l'un des monuments les plus précieux de l'art catholique. Il a donc confiance dans la discrétion avec laquelle M. Brunette agira en cette circonstance. Cependant il ne peut s'empêcher de s'élever contre le mauvais goût qui, selon lui, préside en général aux travaux de restauration. Trop souvent la substitution d'un style à l'autre déponille un monument de sa physionomie, et le cachet de vétusté qui devait être sacré pour tous, — puisque à lui seul par fois il constitue la valeur et l'importance d'une ruine historique—disparaît souvent tout d'abord sous le grattoir ou le marteau des restaurateurs.

M. Maquart repousse toute idée de blâme contre M. l'architecte, il affirme que le but des travaux actuels n'est autre que, — en cas de destruction des remparts de la ville, — l'arc de triomphe soit assez bien consolidé pour se passer de leur appui; M. Maquart ajoute que M. l'architecte qui dirige les travaux ne songe nullement à retirer à l'arc de triomphe son caractère de ruine, et que le goût éclairé dont il a déjà fait preuve ne permet pas de le soupçonner d'un pareil acte de vandalisme.

E. C.



LECTURE DE M. MONNOT DES ANGLAIS.

Essai sur COLBERT.

Alors que de toutes parts en France la reconnaissance publique érige des statues aux hommes qui ont bien mérité du pays; alors que des cités, des bourgades mêmes consacrent des monuments à la gloire d'illustres guerriers, d'intrépides marins, desavants éminents et de grands citoyens, Reims restera-t-il insensible à cette noble émulation? Reims ne paiera-t-il pas le tribut de gratitude qu'il doit à quelques-uns de ces hommes distingués qu'il a vu naître en son sein? Ne s'empressera-t-il pas d'honorer ceux qui l'ont le plus honoré eux-mêmes? Les Gerson, les Libergier, les Colbert, les Pluche, les Levesque de Pouilly, les Drouet d'Erlon et tant d'autres, n'ont-ils pas de justes droits à ses hommages, à sa reconnaissance? Et, parmi ceux-ci, qui a plus illustré son siècle? Qui a plus fait pour immortaliser son roi? Qui a rendu plus de services à la France? Qui a plus contribué à sa gloire, à sa prospérité? Qui a porté plus haut et plus loin sa renommée que Colbert, et comme ministre et comme homme d'état? Qui a mieux que lui compris ses intérêts? Qui lui a assigné le premier rang parmi toutes les autres nations de l'univers? Qui a répandu sur sa patrie, sur Reims en particulier, plus de bienfaits? Qui lui a ouvert plus de sources fécondes de richesses?

Eh bien! Colbert, dont le nom, comme celui de son maître, ne périra jamais, dont le génie vit dans tous les monuments qu'il a élevés aux arts, aux sciences, aux lettres, au commerce, à la gloire, Colbert, le grand

ministre , enfin le grand Colbert , dont les arts et le commerce devraient , à l'exemple des lettres , honorer les innombrables bienfaits par des statues en marbre et en bronze, Colbert n'a pas encore obtenu de sa ville natale cette distinction si justement méritée.

Depuis quelque temps seulement , dans cette enceinte , quelques véritables amis de la gloire de leur pays, des esprits élevés, des cœurs généreux le revendiquent hautement pour lui, cet honneur qui lui appartient à toutes sortes de titres. Vous avez entendu leurs généreuses paroles à ce sujet.

Puissent-ils bientôt voir leurs vœux se réaliser ! Puissent les magistrats de cette cité, puissent tous nos concitoyens , de quelque état , de quelque condition qu'ils soient , s'empressez de s'associer à des manifestations, à des vœux si patriotiques.

Et moi aussi, je viens joindre ma faible voix à celles que vous avez entendues.

Je viens payer devant vous mon tribut d'admiration et de gratitude à ce grand homme , et demander qu'il soit élevé en son honneur, à Reims , aux frais du public, c'est-à-dire par souscription , un monument qui puisse recommander son nom à la postérité la plus reculée.

Pour vous montrer combien il en est digne , je voudrais pouvoir vous le peindre dans toutes les phases de sa vie , et vous énumérer les innombrables services qu'il a rendus à la France.

Cette tâche serait trop au-dessus de mes forces. *Petriculosæ plenum opus alex.*

Il n'appartient, d'ailleurs, qu'au génie de louer dignement le génie. Au surplus, hâtons-nous de le dire, cette tâche difficile, plusieurs l'ont entreprise avec suc-

cès à différentes époques; ils ont peint tous les genres de mérite et de grandeur qui ont brillé dans Colbert , avec des traits auxquels on aime à le reconnaître.

Presque tous ont été bien inspirés ; c'est de leur part un admirable concert de louanges dont la critique la plus scrupuleuse ne peut rien retrancher.

Colbert avait beaucoup fait pour la gloire des lettres; les lettres reconnaissantes ont, à leur tour, beaucoup fait pour lui; elles lui ont payé leur tribut d'admiration et de gratitude ; elles ne cesseront de le faire dans les âges à venir.

Je ne me propose donc point de vous répéter ce qu'ont écrit à sa louange tant d'écrivains, tant de poètes recommandables.

Il me plaît seulement de le montrer à Reims , à sa ville natale, plus digne encore de ses hommages, sous deux points de vue qui doivent le rendre plus cher à la cité.

Je veux établir que Colbert est né d'une famille de commerçants, originaire de Troyes, et non d'une noble race.

A Dieu ne plaise que je veuille le dépouiller d'une illustration qui lui appartiendrait ! Je sais tout ce qu'ont de vénérable, d'auguste et de sacré ces antiques races qui n'ont point dégénéré, et, plus que personne, je les honore d'un culte particulier.

J'aimerais donc à conserver à Colbert et à ses nobles descendants cette brillante auréole dont quelques écrivains ont cru devoir entourer son berceau , si je ne l'avais pas vu disparaître devant le flambeau de la vérité.

N'est-ce donc pas une chose étrange , que ceux qui ont prétendu, qui ont écrit que Colbert descendait

d'une noble famille d'Ecosse, et même des rois d'*Ecosse*, aient ignoré le lieu et la date de sa naissance ; que les *Moreri*, les *Ménage*, qui ont établi cette illustre filiation sur des titres , sur des monuments , sur des actes solennels, aient commis une erreur aussi grossière, alors qu'ils paraissaient si sûrs de son illustre origine ? D'après cela, quelque imposants que soient ces titres, ces monuments , ces témoignages , il est plus que permis de douter de leur authenticité.

J. Colbert est né à Reims, sur la paroisse de Saint-Hilaire, le 29 Août 1619 (1), de Nicolas Colbert et de Marie Pussort, et non à Paris le 31 de ce mois , comme l'ont avancé ces graves historiens. Il eut pour parrain un de ses oncles , Charles Colbert , et pour marraine sa grand'mère, Marie Bachelier, veuve de Jean Colbert.

Colbert, le grand Colbert, était petit-neveu d'Odart (prononciation bourgeoise d'Edouard) , Colbert de Troyes, cet admirable commerçant (2).

Son père Nicolas était, avec deux autres frères, Charles et Jean, fils de Marie *Bachelier*, dont nous venons de parler, et de Jean, frère d'*Odart*, de Troyes.

Jean, frère d'Odart, était établi à Reims et y faisait, comme ce dernier à Troyes , le commerce en grand dans lequel entraient la draperie , les étamines , les toiles, les soies , les blés , les vins, des objets de finance, et, la banque, comme le témoigne une volumi-

(1) L'acte de naissance de J. Colbert existe à la ville. Celui-là seul est authentique. Si M. Paris en a vu une cinquantaine d'autres, comme il l'a avancé, ils sont tous apocryphes, c'est ce qu'il doit savoir aussi bien que moi.

(2) M. Paris a dit que rien n'est moins certain que les Colbert de Reims soient de la famille des Colbert de Troyes..., et bien moins qu'ils soient originaires de Troyes.... J'attends les preuves du savant bibliothécaire pour lui répondre.

neuse correspondance , était de société avec lui. Il mourut jeune et laissa veuve Marie Bachelier, qui continua les affaires de sa maison avec un succès, une intelligence merveilleuse.

Jean et Nicolas, dès 1607, avaient en société une maison de commerce à Reims.

Charles, leur troisième frère, acheta, en 1617, une charge de conseiller au baillage de cette ville.

Jean Colbert, fils de Nicolas , petit-fils de Jean , et petit-neveu d'Odard de Troyes, naquit donc au sein du commerce, d'un père et d'une mère foncièrement commerçants, et déjà haut placés dans le monde par leur crédit, leur renommée, leur fortune, associés aux plus grandes maisons de *commerce*, des Mascranni, des Lumaña, de Lyon, de Paris, et des Lorenzy, des Stampa, de Milan.

C'est à cette école, c'est sous leurs yeux qu'il se forma de bonne heure aux grandes spéculations, qu'il y acquit ces idées d'ordre, cette habileté, cette prévoyance qu'il porta depuis dans le maniement des affaires publiques.

C'est par ces grandes qualités qu'il arriva au faite des honneurs et de la puissance, et accomplit ses hautes destinées... Il est donc plus qu'incertain , d'après ces témoignages, que Colbert soit descendu d'une illustre famille. Tout dit que les Colbert de Reims , comme ceux de Troyes , ne durent leur illustration qu'à leurs travaux et leur industrie.

Auguste, avec lequel on a comparé Louis XIV, eut pour ministre Mécène, auquel les poètes de l'époque et les contemporains ont attribué une origine royale ; Colbert, ce ministre du grand roi, eut cela de commun avec Mécène.

Les lettres, d'accord peut-être avec l'ambition, se sont plu à lui donner une illustre origine.

Jean Colbert pouvait plus que personne s'en passer. Les grands hommes n'ont pas besoin d'aïeux. Ils sont leurs propres ancêtres. D'ailleurs, la gloire d'avoir été le fils de ses œuvres, celle d'avoir eu pour père un homme aussi intelligent que Nicolas, à l'exemple de son oncle, celle d'avoir pu puiser dans toute sa famille les plus beaux enseignements, devraient lui suffire.

La vérité est, il faut l'avouer, que Colbert, sans doute pour répandre un reflet plus brillant sur le roi dont il était le ministre, accepta volontiers cette prétendue illustration, s'en fit honneur à la cour, auprès des grands.

Il fallait, à ses yeux, que tout ce qui servait ou entourait le grand roi fût grand.

De plus, les intérêts de son ambition demandaient qu'il en fût ainsi. N'était-ce pas un moyen de se maintenir dans la faveur du monarque, d'être plus respectable aux yeux des peuples, qui aiment tous les prestiges de la grandeur dans ceux qui leur commandent, et enfin de paraître digne de l'alliance des plus illustres maisons.

Aussi vit-il les personnages les plus haut placés en dignité briguer l'honneur de lui être allié.

Il eut la satisfaction de voir les six garçons et les trois filles qu'il eut de son mariage avec Marie Charon, fille du seigneur de Ménars, entrer dans les premières maisons de France, et ceux-ci s'élever tous par leur, par leur propre mérite, aux premiers emplois de l'état.

Tel fut le résultat de sa haute position et de sa prévoyance.

Quelques années plus tard, il ne lui eût pas été sans

doute facile de se donner une aussi belle généalogie que celle qu'on lui avait faite, et bien moins de l'établir.

Chacun sait que, de son temps encore, il n'y avait point en France d'état civil proprement dit, que c'étaient les familles seules qui enregistraient les naissances et les morts; on conçoit combien il était alors aisé de se faire admettre dans de grandes maisons, lorsqu'on pouvait y porter un nom un peu analogue au leur, et surtout quelque illustration.

Ce qu'elles donnaient d'un côté, elles le recevaient d'un autre.

Quoi qu'il en soit, Jean Colbert, qui sut profiter de cette merveilleuse circonstance, ainsi que tant d'autres que je pourrais citer, Jean Colbert savait bien qu'il n'était pas d'une noble origine.

Il aurait pu dire comme un de ses cousins, Simon Colbert, qui écrivait à *Odart* ces propres paroles au sujet de *L'Argentier*, Troyen récemment enrichi dans les finances: « Je l'ai trouvé bien insolent, disait-il, » depuis qu'il est secrétaire du roi, quoiqu'il n'ait pas » plus de noblesse que nous. »

S'il n'avait pas cette noblesse de naissance, dont il était pourant si jaloux, il eut celle du génie.

Colbert, après avoir consacré ses premières années au commerce, comme son père, comme son grand-père, comme son oncle *Odart*, sous les yeux de *Marie Bachelier*, cette femme si intelligente, fut recommandé par les *Lumagna* à *Mazarin*, qui en fit son intendant en 1648.

Lorsque ce ministre mourut, il pria *Louis XIV* de le lui donner pour successeur.

Ce monarque, qui, comme *Mazarin*, savait juger et

apprécier les hommes du premier abord, conçut la plus haute opinion des talents et de la capacité de Colbert. Mazarin mort, le roi le nomma contrôleur des finances.

Dès ce moment, il servit la France et le roi avec passion ; dès ce moment, il ne se fit rien de grand, rien d'utile, que Colbert n'inspirât. Il n'est pas un genre de gloire qu'il n'ait procuré à son maître.

Son premier soin fut de rétablir les finances, qui étaient dans l'état le plus fâcheux.

Toutes les autres parties de l'administration furent l'objet de son attention et de sa sollicitude ; justice, commerce, police, tout se ressentit de son esprit d'ordre, qui a fait le fond de son caractère et de ses vues supérieures.

Rien ne lui demeura étranger ; il embrassa tout en en matière d'état, et excella et réussit en tout.

Je voudrais vous montrer ce grand ministre, au milieu de ses vastes travaux, ordonnant la façade du Louvre, la galerie, la colonnade et les écuries de Versailles, l'Observatoire, et créant une nombreuse marine, des ports, des arsenaux à Marseille, à Toulon, à Brest, à Rochefort.

Que ne puis-je vous dire tout ce qu'il a fait pour les lettres, les sciences, les arts et le commerce ! Je sais combien je vous intéresserais. Vous admireriez tout ce que peut le génie, tout ce que peut un seul homme : il les anime, les excite, les encourage, les récompense ; et partout, aussitôt, on voit les arts étaler leur pompe, leurs merveilles ; les sciences, leurs sublimes découvertes ; les lettres enfanter leurs chefs-d'œuvres ; le peuple se civiliser, l'humanité s'ennoblir.

En 1663, il fonde l'académie des inscriptions et belles-lettres ; en 1664, celle de peinture, d'architec-



ture, de sculpture ; en 1666 , celle des sciences ; en 1667, celle de France à Rome.

Que ne lui doit pas le commerce ? A sa voix, Riquet exécute le canal du Languedoc ; partout s'élèvent des manufactures, d'où sortent les draps fins , les étoffes de soie , les dentelles , les glaces , etc.

Ce n'est pas seulement l'intérieur de la France qu'il dote, qu'il enrichit d'établissements utiles ; nos colonies des Indes et du Canada, sous ses auspices, par sa bienfaisante influence, deviennent florissantes.

Qui pourrait dire l'étendue du génie de ce ministre, la justesse et la solidité de ses vues , sa haute prévoyance, son admirable fermeté, l'amour qu'il eut pour les sciences et les arts, qu'il professa avec éclat, la passion qui l'anima pour le bien de l'état et la gloire du souverain ?

Il faut dire, à la louange de Louis XIV, qu'il lui donna et conserva sa confiance tout entière , et que Colbert ne la démentit jamais.

Aussi est-il le seul ministre qui ait conservé son emploi jusqu'à sa mort.

Après avoir imprimé à son siècle le sceau de la véritable grandeur , « après avoir rendu le règne de » Louis XIV le plus beau règne de notre monarchie, » le 6 Septembre 1683, Colbert mourut âgé de 64 ans 6 jours, *homme mémorable à jamais*, emportant avec lui l'estime et les regrets du roi , l'admiration et la gratitude de la France, et les respects du monde civilisé.

Quel royaume que la France , quand elle produit un ministre égal à ses ressources ! . .

---

M. Paris proteste contre l'origine que M. Des Angles attribue aux Colbert. Il soutient que la famille des Colbert est d'origine rémoise, et que M. Des Angles fait à tort descendre les Colbert de Reims de ceux de Troyes; tandis qu'il est parfaitement établi que ce sont les Colbert de Troyes qui descendent des Colbert de Reims. M. Paris émet ensuite quelques doutes sur l'authenticité de la copie de l'acte de naissance de Jean-Baptiste Colbert.— M. Monnot des Angles répond qu'il a levé lui-même cet extrait sur les registres de l'état civil à la mairie.— M. Paris réplique qu'il a, lui aussi, tenu le registre paroissial de Saint-Hilaire, conservé à la mairie, qu'il en a vu *cinquante extraits*, mais que la plupart de ces copies sont incorrectement faites et partant dissemblables. M. Des Angles persiste à dire sa copie exacte et conforme.

---

Nous avons reproduit *religieusement et textuellement* le travail de M. Des Angles. Il serait facile de multiplier les commentaires; mais nous nous bornerons à faire observer que l'Académie ne saurait accepter de solidarité à l'endroit des opinions émises par M. Des Angles, sur l'origine des Colbert, et que la responsabilité lui en reste tout entière. Voici d'ailleurs une réponse aux notes qui accompagnent l'essai de M. Des Angles : elle est extraite du *Remensiana*, ouvrage en ce moment sous presse.

La famille Colbert est exclusivement rémoise : on trouve ce nom dans des titres qui remontent au xiv<sup>e</sup> siècle, et dès le xv<sup>e</sup> plusieurs des ancêtres du ministre figurent dans les charges publiques de la cité.

Voici la véritable généalogie de Colbert :

Gérard Colbert, bourgeois de Reims au xvi<sup>e</sup> siècle, avait épousé Jeanne Thierry, fille d'Oudart Thierry receveur de l'archevesché. Ils eurent pour enfants :

1. Macette Colbert, qui épousa Simon Clerjon, marchand;
2. Claude Colbert, qui épousa Nicolas Frizon.
3. Jean Colbert, d'abord prévôt royal, successeur de Jean Frémyn, puis lieutenant-général, à Reims, du baillage de Vermandois; lequel épousa Jeanne Josseteau ;

4. Toussaint Colbert, qui épousa une Chertemps de Reims, 1532;

5. Gérard Colbert, marchand, qui épousa en premières noccs Anne Couvet, et en deuxièmes noccs Pérette Lespagnol.

Voilà le premier échelon authentiquement reconnu de la descendance des Colbert.

Oudart Colbert, l'un des fils de Gérard et de Pérette Lespagnol, épousa Marie Coquebert, de laquelle il eut :

1. Gérard Colbert, contrôleur général des Gabelles de Picardie, et qui mourut à Paris en 1617, y ayant fait nouvelle souche de Colbert;

2. Oudart Colbert (et non Odart), seigneur de Villarcercf, lequel épousa Nicole Forest de Troyes, et alla fonder en cette ville, une importante maison de commerce, dont les articles de Reims furent la principale branche.

3. Jean Colbert de Terron, contrôleur général des Gabelles, qui épousa Marie Bachelier, de Reims;

4. Catherine Colbert, religieuse à Sainte-Claire, de Reims.

5. Nicolas Colbert, qui, chanoine de Reims, abbé de Saint-Sauveur, fut inhumé chez les capucins de Reims.

6. Et Simon Colbert, sieur d'Acy, secrétaire du roi, qui épousa Marie Pinguis.

De l'un d'eux, Jean Colbert, marié à Marie Bachelier de Reims, naquirent :

1. Jean Colbert du Terron, qui épousa Marie de Bignicourt;

2. Nicolas Colbert de Vandière, qui épousa Marie Pussort;

3. Charles Colbert, lieutenant-général de Reims, qui épousa Marguerite de Meulliers;

4. Marie Colbert, qui épousa Remy Coquebert.

5. Et Oudart Colbert, comme son oncle Nicolas, abbé de Saint-Sauveur et chanoine de Reims.

Nous n'avons pas la prétention de suivre tous les rameaux de chaque branche de cet arbre fertile des Colbert. Nous dirons seulement que du deuxième de ces derniers, de Nicolas Vandière et de Marie Pussort, naquirent neuf enfants, savoir : 1. Cécile Colbert — 2. Nicolas Colbert; — 3. Jean Colbert. — 4. Louise Antoinette Colbert. — 5. Agnès Colbert. — 6. Marie Colbert. — 7. Charles Colbert. — 8. Claire Colbert. — 9. et François-Oudart Colbert, et que l'un de ceux-ci, le troisième, JEAN COLBERT, devint le célèbre Colbert, auquel la ville de Reims travaille à élever un monument.

Ce que l'on croit savoir, c'est que le véritable ancêtre de toute cette noble lignée était Jehan Colbert, architecte, ou, si vous l'aimez mieux,

maitre-maçon à Reims, lequel construisit, en 1503, la Belle-Tour, prison fameuse qui a laissé un long souvenir parmi nous, et vers le même temps, le chœur et le pourtour du chevet de l'église paroissiale de Saint-Jacques.

Voici l'extrait de naissance de Colbert, tel qu'il se trouve, *mot pour mot, lettre pour lettre*, sur les registres de la paroisse Saint-Hilaire, conservés au bureau de l'état civil de Reims :

An 1619.—29 Août.—Ce mesme jour, Jehan, fils de Nicolas Colbert et de Marie Pussot: parin, Maurice-Charles Colbert, conseiller au siège présidial de Rheims,—marine, Marie-Bachelier, vefve de feu M. Jehan Colbert. »

Deux choses sont à remarquer dans cette mention : le nom de la femme de Nicolas Colbert, écrit *Pussot* et non *Pussort*. Le double de ce livre d'extrait déposé au greffe du tribunal civil, porte, nous dit-on, également *Pussot*. Or il y avait à Reims, au xvii<sup>e</sup> siècle, et des *Pussot* et des *Pussort*. Nous ne doutons pas cependant qu'il n'y ait ici une erreur du copiste, qui aura écrit un nom pour un autre, et qu'il ne faille réellement lire *Pussort*. — Puis encore l'omission du nom de *Baptiste*, à la suite de celui de *Jean* donné à notre Colbert. Cette omission, si c'en est une, n'implique aucun vice de forme. *Baptiste* n'est point un nom propre, c'est une qualification. Il n'y a point saint Baptiste. Antérieurement, au xvii<sup>e</sup> siècle, on s'appelait *Jean*, tout court, et ceux qui voulaient indiquer lequel des deux Jean de la légende ils prenaient pour patron, écrivaient ainsi leur nom : Jean (l'évangéliste), Jean (le baptiseur) ; peu à peu l'on supprima l'article et l'on écrivit Jean-Baptiste. »

---

#### LECTURE DE M. SAUBINET.

Note sur les pépinières de M. Herbé fils.

MESSIEURS,

J'ai été chargé, il y a peu de temps, par la Société d'Agriculture du département de la Marne, de visiter les pépinières de M. Herbé fils, à Reims. J'ai en-

voyé à Chalons le rapport qui m'était demandé, mais ma visite m'a assez intéressé pour m'engager à vous exposer en peu de mots le résultat de mes observations.

Depuis longues années la ville de Reims est tributaire des pépiniéristes étrangers. Nos jardiniers ne s'adonnaient à ce genre de culture que dans un cercle très-restreint et c'est à Paris, Metz et Vitry, que les consommateurs allaient principalement chercher les arbres nécessaires pour créer ou renouveler les plantations de leurs vergers ou de leur jardin d'agrément. M. Herbé fils a entrepris de nous affranchir de ce tribut ; il a embrassé en grand la culture des pépinières, et cette année l'activité de son zèle a été telle qu'il a plus que doublé ses plantations. Il avait 90,000 pieds d'arbres l'année dernière, et il en a près de 250,000 cette année. Non content de ses cultures en plein champ, il a fait élever une serre, il y cultive les espèces les plus rares, les variétés les plus nouvelles, et il peut satisfaire ainsi non seulement à la consommation courante, mais à celle de l'horticulteur le plus délicat.

Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, à vous faire l'énumération des nombreuses espèces, rares ou communes, qui remplissent les carrés des jardins de M. Herbé, disposés avec autant de méthode que d'intelligence. Je vous dirai seulement que sans compter trois mille greffes de roses faites cette année avec un plein succès, il a plus de 4,000 pieds de rosiers, parmi lesquels sont les variétés les plus nouvelles et entre autres la Prosperine, le Paul-Joseph et la Perpétuelle-la-Reine. Les plantes à la mode, les Camélia, les Fuchsia, les Magnolia, les Rhododendron qui réclament des soins si multipliés et si variés, se trouvent chez lui en abon-

dancee, et y sont représentées par leurs variétés les plus rares et les plus jolies. Je pourrai vous citer en Camélia le *Rosea mundi*, le *Gloria mundi* et le *Roi des Belges*.

En Fuchsia, le *Floribunda magna*, l'*Invincible* et le *Météore*; en Magnolia, le *Bouton blanc des Anglais* et le *Précoce du Mans*; en Rhododendron, le *Punctatum maximum* et le *Superbissimum flore pleno*.

Ses pépinières d'arbres fruitiers et d'agrément qui contiennent plus de 150,000 pieds, offrent aux amateurs depuis les arbres les plus communs : le peuplier, l'orme, qui servent aux plantations de nos prairies et de nos grandes routes, jusqu'aux plus rares, le *Powlaunia imperialis* par exemple, qui, importé du Japon en France par M. le comte de Cussy, commence à se répandre et nous promet un nouvel et facile ornement pour nos jardins. Sa végétation est magnifique et très-remarquable; ses fleurs sont réunies en longues grappes d'un violet tendre; chaque fleur a 6 centimètres de longueur sur 4 de largeur; ses larges feuilles en cœur ont près de 25 centimètres en tous sens, et leur pétiole, qui est creux, a la même longueur.

M. Herbé fils a planté plusieurs pieds de ce bel arbre au printemps de 1843, et déjà ils ont atteint plus de 3 mètres 1/2 de hauteur et près de 45 centimètres de circonférence. Le *Powlaunia* n'est pas difficile sur le terrain, et pourra par conséquent se multiplier facilement sur notre sol. Entre autres arbres rares, je vous citerai encore le *Pavia macrostachya*, le houx crépu doré, le merisier à feuilles d'*Aucuba*, le noisetier à feuilles et fruits pourpres, l'*Althæa frutex* à fleurs bleues, le groseiller à feuilles de mauve et le *Symphoricarpos* à feuilles panachées.

Une des choses qui m'ont le plus frappé, Messieurs, dans ma visite, c'est de voir dans la pépinière d'arbres fruitiers plus de 2000 quenouilles portant fruit, et offrant ainsi à l'acheteur, outre l'assurance indispensable de la reprise, l'immense avantage de pouvoir goûter le fruit avant d'acheter, et de ne faire ainsi son acquisition qu'en parfaite connaissance, de cause sous ce rapport d'ordinaire si sujet à caution.

Ce peu de mots, Messieurs, doit suffire pour vous faire voir quel élan M. Herbé fils a donné à cette branche importante de l'horticulture ; et je crois que nous avons tout lieu de nous féliciter de trouver chez lui un établissement aussi complet dans son genre, et où sont réunis tous les arbres forestiers, fruitiers et d'agrément qu'on peut désirer. M. Herbé fils a obtenu l'année dernière de la Société de Châlons-sur-Marne une médaille d'argent, et si vous croyez utile de récompenser ses efforts, je vous affirmerai qu'ils méritent vos suffrages et vos encouragements.

E. SAUBINET aîné.

Reims, 16 Août 1844.

---

LECTURE DE M. DUCHESNE.

Sur le besoin d'étendre et de propager l'étude de la Numismatique.

MESSIEURS,

Lorsque j'appris que vous m'aviez désigné pour faire partie de vos correspondants, grand fut mon étonnement ; je me suis demandé comment il se faisait que moi, dont l'instruction, il faut bien le dire est fort incomplète, je sois appelé à participer aux travaux

d'un corps savant. Je lis pars de mes doutes à quelques personnes qui voulurent bien me répondre : Les membres de l'Académie qui vous ont désigné au choix de leurs collègues, savent que vous vous êtes occupé de numismatique ancienne dans vos instants de loisir, et ils demandent que vous mettiez à leur disposition le peu de connaissances que vous avez pu acquérir dans cette science, au lieu de vous en tenir à réunir des médailles, dans le seul but d'en faire voir un grand nombre aux amateurs.

D'ailleurs la société est disposée à être indulgente.

Telle est, Messieurs, la réponse qui m'a été faite, et, je dois le dire, j'avais besoin de cette assurance que vous voudriez bien être indulgents, pour me décider à accepter un honneur que je n'ai pas brigné, que je n'ai pas même désiré, tant je le considérais comme impossible.

L'archéologie a pour but l'étude de l'antiquité chez tous les peuples, par tous les moyens, et surtout par les monuments de l'art.

Elle n'a pas pour motif une simple satisfaction de curiosité; son but est plus noble et plus beau : recueillant religieusement les débris matériels des œuvres antiques, elle s'exerce à y découvrir les traces des idées et les procédés des arts, qui servirent aux hommes pour les manifester.

Les peuples anciens ont tracé leur histoire sur leurs propres monuments; les temples de leurs dieux témoignent de leurs croyances; les ouvrages publics de leurs besoins sociaux; leurs marbres et leurs ustensiles des mœurs et des goûts individuels, subordonnés aux mœurs et aux goûts des nations.

Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de vous entretenir



de toutes les parties qu'embrasse l'archéologie : d'autres que moi, dans cette enceinte, le feraient beaucoup mieux : je veux seulement vous faire part de quelques réflexions qui m'ont été suggérées par l'étude de la numismatique, et, pour commencer, — je crois devoir vous lire un passage d'une toute petite brochure, publiée il y a dix ans, par M. Dumersan, dans la bibliothèque populaire.

Après avoir énuméré les agréments que procure l'étude des médailles, l'auteur ajoute : « Veut-on tirer » de la numismatique d'autres résultats, on peut réunir les médailles qui offrent des édifices, des temples, des ponts, des cirques, des porches, des phares, des arcs de triomphe, des colonnes, et former ainsi un recueil des monuments de l'architecture antique. » On peut réunir les médailles relatives à l'histoire naturelle et connaître ainsi les animaux et les végétaux que les anciens employaient, soit dans les cérémonies du culte, soit à des usages particuliers, ou comme emblèmes et symboles parlants.

» On peut faire une collection des meubles, des armes, des instruments des anciens qui sont représentés sur les médailles.

» On voit de combien d'utilités, et de quelle variété d'intérêt l'étude et la connaissance des médailles sont susceptibles.

» Il serait intéressant de réunir les monnaies de toutes les républiques de la Grèce, de les comparer, dans leur origine, à ce qu'elles sont devenues quand les pays où on les frappait ont acquis plus de puissance. On pourrait comparer les monnaies des républiques à celles des royaumes; examiner si la richesse et l'abondance du métal se trouvent en équi-

» libre avec la position respective des états; voir si  
» l'art croît et décroît, plutôt en raison de l'opulence  
» que de la liberté, et si les peuples libres n'ont pas  
» eu des médailles plus poétiques que les autres. »

Honneur soit rendu au savant qui a répandu de si hautes pensées dans un petit volume destiné à être vendu 30 centimes et que je voudrais voir entre les mains de tous les jeunes gens.

Il y a trois siècles au plus, l'étude de l'antiquité devait être bien pénible, car le peu d'ouvrages qui auraient pu servir de guide aux amateurs étaient diffus et sans méthode. Plus tard sont venus les Goltzius, les Pellerin, les Vaillant, les Eckel, les Barthélemy, qui, par leurs savants écrits, ont aplani les difficultés; et sans parler des excellents ouvrages de nos contemporains, l'antiquaire de notre temps, plus heureux que ses devanciers, s'engage dans la carrière avec toute l'expérience de ceux qui l'ont précédé.

L'étude des médailles n'est pas encore, comme beaucoup d'autres connaissances, dans nos habitudes sociales.

Depuis longtemps, il n'est plus permis à un homme du monde d'être dépourvu de toute espèce de notions sur l'astronomie, sur la chimie, sur la physique, sur l'histoire naturelle.

De nos jours, personne n'oserait s'avouer entièrement étranger à la mythologie, à l'histoire, à la géographie anciennes; eh bien! il existe une science qui donne les représentations des personnages de la mythologie, telles que les avaient conçues les poètes de l'antiquité; une science qui fournit à l'histoire des preuves irrécusables, à la géographie des temps anciens ses documents les plus précieux; et cette science,

presque entièrement ignorée du vulgaire, reste le partage d'un petit nombre.

Des gens d'ailleurs fort instruits ne rougissent pas d'avouer que la numismatique leur est à peu près inconnue.

Cependant quelle étude est moins semée de difficultés que ne l'est aujourd'hui celle des médailles ?

Du séjour prolongé des Romains dans les Gaules il nous est resté d'innombrables monuments d'un transport facile, et, généralement, d'une valeur qui permet au plus grand nombre de se les procurer.

Le pays rémois, surtout est favorisé sous ce rapport. Un de vos collègues, dont je me plais à reconnaître et à constater ici la supériorité, vous a déjà mis à même d'apprécier combien les découvertes sont fréquentes et quelquefois considérables, dans le sol de Reims et de ses environs.

Plus j'y réfléchis, Messieurs, plus je suis étonné que l'on n'ait pas encore songé à établir un cours de numismatique ancienne dans les collèges ; ce cours pourrait être placé dans les attributions des professeurs d'histoire, et la numismatique viendrait si bien en aide aux souvenirs de l'historien, aux démonstrations du géographe !

La plupart des établissements destinés à l'instruction sont pourvus d'une bibliothèque, d'un cabinet de physique et de chimie : pourquoi la numismatique n'y serait-elle pas aussi représentée matériellement ?

A ce propos, je crois pouvoir vous dire, Messieurs, qu'un amateur distingué de notre ville forme une collection de médailles qu'il destine à un établissement d'instruction publique.

Une collection composée de médailles communes,

véritables, et d'imitations de médailles rares (en attendant mieux) ne serait pas très-onéreuse. Cette collection, que la générosité de quelques amateurs augmenterait de temps à autre, soyez-en bien persuadés, servirait, non pas à faire des numismatistes, mais à donner à tous les jeunes gens quelques notions d'une science que bientôt il ne sera plus permis d'ignorer.

Alors, seulement alors, l'amateur de médailles ne sera plus aux yeux du vulgaire une espèce de fou qui ne se plaît qu'au milieu de ses *vieilles pièces* (c'est l'expression consacrée), qui n'attache de valeur à une pièce qu'autant qu'elle est parfaitement indéchiffrable.

Il semblerait vraiment que l'antiquaire a adopté pour son usage cette devise attribuée à un écrivain moderne : *le beau c'est le laid*.

Quant à vous, Messieurs, vous savez bien qu'il n'en est rien. Une médaille ancienne, à part sa valeur historique, n'a réellement de prix aux yeux des amateurs qu'en raison de sa conservation ; cependant ce n'est pas un motif pour rejeter indistinctement toutes les médailles frustes ; car telle médaille qui serait d'un grand prix, si elle était à fleur de coin, peut, dans un état de conservation médiocre, avoir encore plus de valeur qu'une autre qui serait parfaitement conservée.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que j'ai cru devoir vous soumettre.

La question d'enseignement public de la numismatique me paraît digne de vos méditations. Je m'estimerai heureux si vous en jugez de même, et si vous m'approuvez d'avoir appelé votre attention sur ce point.

---

Après la lecture de M. Duchesne, M. le président

fait observer que, dans les collèges de Belgique, les collections de médailles servent à l'enseignement historique. M. Didron, à l'appui des idées émises par M. Duchesne, présente quelques considérations sur la nécessité d'appliquer les études archéologiques et numismatiques à l'enseignement historique.

COMMUNICATION DE M. LOUIS-LUCAS.

M. Lucas signale et présente à l'Académie quelques objets provenant des découvertes archéologiques qu'ont amenées les fouilles de l'ancien cimetière Saint-Nicaise. Le cercueil de plomb trouvé tout récemment renfermait un squelette de femme, dans la bouche duquel, selon l'usage, avait été introduite une médaille d'or. Cette médaille, aujourd'hui la propriété de M. Duquenne est un *Sévère* d'une admirable conservation. — Dans le cercueil étaient deux vases en verre (dont l'un est brisé; l'autre contenait de très-beaux cheveux noirs nattés); quelques pièces de cuivre (des *Posthumes* et des *Sévères*), et une statuette en bronze qui peut avoir servi de manche à un poignard ou à un couteau.

Une discussion qui s'est produite à l'occasion de ces découvertes, a révélé un fait grave, c'est que des ouvriers employés à la démolition du tombeau de Saint-Remi ont soustrait des médailles et divers objets précieux dans ce monument.

M. Paris émet le vœu que l'autorité municipale puisse trouver dans notre législation un moyen de surveiller ou de réglementer les découvertes d'objets d'antiquité, afin d'en assurer le dépôt au musée de la ville.

M. Bonneville fait remarquer qu'il n'existe dans notre législation actuelle aucune disposition qui attribue un droit pareil à l'autorité. Le propriétaire a la libre et

pleine disposition de tout ce qui est trouvé enfoui dans son terrain, sauf le droit de partage attribué à l'*inventeur*. On ne peut imposer à ce droit du propriétaire aucune entrave légale.

Deux mesures seulement pourraient être réclamées par l'Académie auprès des autorités administratives et judiciaires :

1<sup>o</sup> Chaque maire de l'arrondissement pourrait être invité par M. le sous-préfet, à faire surveiller *officieusement* toutes les fouilles faites dans sa commune, afin d'assurer autant que possible la conservation des objets qui intéressent la science historique ou archéologique.

2<sup>o</sup> L'autorité judiciaire pourrait être également invitée à surveiller et à réprimer au besoin les soustractions que font trop fréquemment les ouvriers des trésors et objets d'antiquité qu'ils trouvent, au préjudice et à l'insu du propriétaire du terrain fouillé.

Au moyen de ces deux mesures, les seules qui soient possibles dans l'état de nos lois, on pourrait, jusqu'à un certain point, prévenir la déprédation et la destruction des antiquités précieuses que recèle le sol de l'arrondissement.

L'Académie consultée adopte le moyen indiqué par M. Bonneville, et elle charge son président d'en faire l'objet d'une réclamation au nom de la compagnie.

En conséquence, l'Académie nomme MM. L. Paris, Duquenelle et Lucas, membres d'une commission qui devra exprimer à l'administration le vœu de voir les fouilles soumises à une surveillance active, et lui proposer les mesures qu'elle jugera le plus efficaces.



LECTURE DE M. EUG. COURMEAUX.

# HAMLET.

Tragédie de SHAKSPEARE,

TRADUITE EN VERS FRANÇAIS

par M. Jules Perreau.

---

## Acte I (Suite).

### SCENE IV.

*La plate-forme.*

*(Hamlet, Horace et Marcellus entrent).*

HAMLET.

Le vent souffle avec force. Il fait un froid cuisant.

HORACE.

La bise est pénétrante.

HAMLET.

Et quelle heure à présent ?

HORACE.

Pas encore minuit, je pense.

MARCELLUS.

Davantage.

HORACE.

Vrai ? je ne croyais pas. — Voici l'heure où, d'usage,  
L'esprit nous apparaît.

*(Fanfares de trompettes ; le bruit du canon au dehors).*

Que veut dire ce bruit,

Monseigneur ?

HAMLET.

Votre roi veille aussi cette nuit !

Il boit ; le verre en main, tient tête à ses convives.

Se mêle en trébuchant à leurs danses lascives.

Aussitôt qu'en sa coupe est épuisé du Rhin

Le vin délicieux, la timbale d'airain,

Ou le bruyant clairon hurle, à fendre la tête,  
Le triomphe du toast qu'il porte en cette fête.

HORACE.

Est-ce donc un usage ?

HAMLET.

Oui, vrai. Bien qu'ici né,  
Aux mœurs de ce pays je me sois façonné,  
C'est une honte, amis, selon moi, de s'astreindre  
Aux usages qu'il est honorable d'enfreindre. —  
Sides noms de pourçaux et d'ivrognes flétris  
Nous ne trouvons partout que dédains et mépris,  
C'est qu'aux plus beaux exploits nous mêlons, camarade,  
Un vice abrutissant qui toujours les dégrade;  
C'est que par lui des cœurs tout noble feu s'éteint.  
Tel est aussi parfois des hommes le destin ;  
Si la nature en eux a jeté quelque vice —  
(Il est vrai qu'en naissant ils n'en sont point complices,  
Puisque de son berceau nul homme n'a le choix), —  
De la raison brisant l'équilibre et les lois,  
Si ce défaut prend trop d'accroissement ensuite,  
Ou si quelque habitude en leurs mœurs introduite  
Vient plus tard en ternir l'éclat, la pureté;  
Imprégnés d'un levain en naissant apporté,  
Ces hommes, dis-je enfin, — quand par leur innocence  
Et mille autres vertus effaçant ce défaut,  
Ils seraient aussi purs que la grâce d'en haut,  
Aussi grands qu'ici-bas l'homme peut se prétendre, —  
Verraient sur tous ces dons la critique s'étendre,  
Et sous un vice seul les vouloir écraser. —  
Ainsi d'un noir poison si l'on vient à verser  
Une goutte, un atôme en une eau saine et pure,  
Cette goutte à l'instant en corrompt la nature  
Et fait d'une eau salubre un breuvage mortel....

*(L'Ombre entre).*

HORACE.

Monseigneur, regardez ! Il vient.

HAMLET.

anges du ciel !  
Vous ministres de grâce ! Oh ! ma voix suppliante  
Implore votre appui — Vision effrayante,  
Qui que tu sois, esprit bienheureux ou damné,  
Portes-tu des enfers le souffle empoisonné  
Ou les parfums du ciel ? — Dis-nous si tu médites  
Ou bienveillants projets, ou trahisons maudites ? —  
Pourquoi cet appareil, mystérieux aspect  
Qui saisit à la fois de crainte, de respect,  
Et de l'interroger fait naître en moi l'envie ?  
De quel nom t'appeler ? réponds ! je t'en convie ! —  
Mon roi ? — mon père ? — Hamlet ? — mon souverain ? — Pourquoi  
De ce doute cruel me torturer, dis-moi ?



Dis pourquoi tout-à-coup, quittant la froide bière,  
Tes ossements sacrés ont rompu leur barrière ?  
Dis pourquoi ce sépulcre, — où de pieuses mains  
Naguère ont, sous nos yeux, mis tes restes humains,  
De ses marbres glacés ouvrant la gueule affreuse,  
Te rejette aux vivants ? — Vision ténébreuse,  
Cadavre décharné ! Quel démon te poursuit,  
De venir, ajoutant à l'horreur de la nuit,  
Aux rayons de son astre étaler ton armure,  
Epouvanter ainsi notre faible nature  
Et jeter nos esprits dans un abîme ouvert  
De doute et de pensers où la raison se perd ? ...  
Dis ? qu'est-ce ? dans quel but ? — quel parti dois-je prendre ?

HORACE.

S'il voulait à vous seul quelque décret apprendre.....  
Seigneur, il vous fait signe avec lui de sortir.

MARCELLUS.

A le suivre, seigneur, n'allez pas consentir.  
De ce geste trompeur, en quelque endroit plus sombre  
Il vous veut attirer !

HORACE.

N'approchez pas cette ombre !

HAMLET.

Je veux le suivre, moi, s'il ne veut point parler !

HORACE.

N'en faites rien, seigneur !

HAMLET.

Et pour quoi donc trembler,  
Quand j'estime mes jours moins qu'une épingle vile ? —  
Pour l'esprit immortel caché sous cette argile ?  
Que craindre d'un esprit immortel comme soi ?  
Voyez ! il me fait signe ! — Oui : sors ! je vais à toi !

HORACE.

Eh quoi ! si vers la mer, seigneur, il vous entraîne,  
Ou sur l'affreux sommet de la roche prochaine  
Qui surplombe sa base et penche vers les flots ! ...  
Si, contre vous tramant de sinistres complots,  
Il revêt tout-à-coup la forme d'un vampire  
Et de votre raison vous arrachant l'empire  
D'une sombre folie il vous laisse frappé !  
Songez-y bien, seigneur ; de ce spectre occupé,  
Votre esprit peut, en proie à d'horribles vertiges,  
Evoquer tout-à-coup mille effrayants prestiges ! ...  
Sur ce roc escarpé, pourriez-vous sans terreur  
De la mer qui rugit sonder la profondeur ?

HAMLET.

Il me fait signe encor ! — Va ! je te suis.

MARCELLUS.

De grâce,

Oh ! ne le suivez pas, seigneur !

HAMLET.

Arrière, place !

HORACE.

Arrêtez, monseigneur, et calmez ce transport !

HAMLET.

Les destins ont parlé : j'obéis à mon sort !  
Je sens que de mon corps chaque fibre enflammée  
Se tend comme les nerfs du lion de Némée.  
Il me fait signe ! — Arrière, ou bien je fais, soldats,  
Une ombre de celui qui retiendrait mes pas.  
Arrière ! pour Dieu ! — Va ! — je te suis !....

*(Hamlet et l'ombre sortent).*

HORACE.

Le délire

S'est emparé de lui. Quelle fureur l'inspire !

MARCELLUS.

Suivons-le : car à tort nous lui cédon ainsi.

HORACE.

Allons ! — qui sait à quoi mènera tout ceci ?

MARCELLUS.

L'état porte en son sein quelque profond ulcère.

HORACE.

A la garde du ciel !

MARCELLUS.

Moi, je crois nécessaire

De suivre Hamlet de loin. A nous s'il a recours,  
Il faut, au moindre mot, voler à son secours.

## SCÈNE V.

*Une partie plus retirée de la plate-forme.*

*(Hamlet entre avec l'ombre).*

HAMLET.

Dis-moi ! — jusqu'en quels lieux veux-tu que je te suive ? —  
Je n'irai pas plus loin !

L'OMBRE.

D'une oreille attentive

Ecoute.

HAMLET.

J'obéis.

L'OMBRE.

L'heure approche, où je dois  
Retourner dans ces lieux dont déjà tant de fois  
J'ai senti me brûler la sulfureuse flamme.

HAMLET.

Que puis-je faire, hélas ! pour toi, malheureuse âme ?

L'OMBRE.

Point d'inutiles pleurs. Ecoute sans parler  
Les mystères qu'ici je vais te révéler.

HAMLET.

Je suis prêt. Cède enfin à mon impatience.

L'OMBRE.

Et tu seras aussi tout prêt à la vengeance  
Quand tu sauras...

HAMLET.

Quoi donc ?

L'OMBRE.

Je suis l'esprit souffrant

De ton père, la nuit, près de ces murs errant,  
Et gémissant le jour au milieu des tortures  
Jusqu'à ce que la flamme ait purgé les souillures  
Des fautes de ma vie. — Oh ! s'il m'était permis  
De dire les tourments où l'esprit est soumis,  
Les terribles secrets de la prison sévère  
Où, pour un temps encore est condamné ton père,  
De ce hideux récit le moindre mot, enfant,  
Te déchirerait l'âme et glacerait ton sang ;  
Tes yeux, s'illuminant d'une clarté maudite,  
Météores affreux, briseraient leur orbite ;  
Sur ton front, détachant leurs tresses et leurs nœuds,  
L'horreur ferait dresser chacun de tes cheveux  
Comme d'un porc-épic les lèches animées.  
Mais de sang et de chair des oreilles formées  
Ne peuvent point ouïr ces éternels secrets.  
Ecoute ! écoute, enfant ! — Ecoute ! — et si jamais  
Tu chéris tendrement un père vénérable,....

HAMLET.

O ciel !

L'OMBRE.

Venge son meurtre impie, abominable !

HAMLET.

Un meurtre ?

L'OMBRE.

Un meurtre infâme. — Infâme ? tous le sont !

Mais c'est une infernale et lâche trahison.

HAMLET.

Nomme-moi l'assassin ! que ma main, empressée  
Comme un désir d'amour ou comme la pensée,  
Te venge sans retard.

L'OMBRE.

J'aime en toi cet ardeur.

Hélas ! un tel récit soulèverait ton cœur,  
Fût-il abject et lourd comme l'herbe maudite  
Qui pourrit en repos sur les bords du Cocyte.  
Ecoute maintenant : — le bruit s'est répandu  
Que d'un serpent ton père en dormant fut mordu.  
Indignement trompé par cette adroite fable,  
Le peuple ne sut point découvrir le coupable.  
Apprends donc, noble enfant digne de me venger,  
Quel serpent a mordu ton père en son verger :

Il porte, celui-là, mon sceptre et ma couronne !

HAMLET.

Ainsi depuis longtemps mon âme le soupçonne !  
Mon oncle ! eh quoi ! c'est lui ?

L'OMBRE.

Le monstre incestueux  
Adultère, enlaçant dans les plis tortueux  
De son perfide esprit et de son éloquence —  
(Don maudit, telle est donc ta fatale influence !)  
Ma reine, qui semblait si pleine de candeur,  
Il a su la gagner à sa honteuse ardeur.  
Elle, à ce point, mon fils, s'être déshonorée ! —  
A moi, qui de la foi sur les autels jurée  
Jamais un seul instant ne m'étais démenti,  
Préférer un époux misérable, abruti  
Dont l'esprit et le corps, amollis par l'orgie,  
De ton père n'ont pas la force et l'énergie ! —  
Comme d'attraits divins le vice revêtu,  
Tenterait vainement d'ébranler la vertu ;  
Ainsi, qu'un même sort l'unit avec un ange,  
Le vice eût-il goûté des plaisirs sans mélange,  
Bientôt de cet hymen il briserait les nœuds,  
S'il pouvait se jeter sur des rebuts honteux. . . . —  
Mais attends ! — Du matin la brise qui s'élève  
Vient m'avertir déjà que promptement j'achève. —  
Tu sais qu'en mon verger j'aimais, par un beau temps,  
Au repos, vers midi, donner quelques instants.  
Lorsqu'au sommeil ainsi j'abandonnais mon être,  
Ton oncle auprès de moi furtivement pénètre,  
Me trouve sans défense, et d'une fiole armé,  
Où de la jusquiame il avait exprimé  
Le jus acre et mordant, en mon oreille il verse  
Hardament et d'un trait cette liqueur perverse  
D'où naît la lèpre impure, et qui, dans notre sang,  
Implacable ennemi, rapide se glissant  
Ainsi que l'argent vif, y porte ses ravages,  
Pénètre en ses canaux, en ses mille passages,  
Et fait cailler bientôt un sang pur et léger,  
Comme on voit le lait même et se prendre et figer,  
Quand d'un liquide amer on y verse une goutte. —  
Ainsi devint mon sang ! une hideuse croûte,  
Ecorce dégoutante et fétide, au dehors,  
Comme au lépreux Lazare enveloppa mon corps.  
C'est ainsi qu'en dormant, ma couronne, la vie,  
Le jour, ma reine enfin par lui me fut ravie. —  
M'arracher au milieu de mon iniquité, —  
De mes fautes sans être ici-bas acquitté,  
Sans la communion, sans l'onction dernière,  
Sans qu'aux cieux pour mon âme ait monté la prière !  
Chose trois fois horrible ! — En toi s'il est une âme,  
Oh ! ne le souffre pas ! ne laisse point l'infâme,  
L'incestueux souiller de son coupable amour

Cette couche royale où tu recus le jour. —  
Mais, si loin que te puisse emporter la vengeance,  
Pour ta mère, en ton cœur, garde quelque indulgence,  
Qu'aucun projet de mort ne le vienne ternir.  
Laisse, mon fils, au ciel le soin de la punir.  
Laisse en son sein germer cette cuisante épine  
Qui la perce déjà de sa pointe assassine.  
A tout jamais, adieu!! — Nous touchons au matin.  
Déjà du ver luisant le pâle feu s'éteint. . . .  
Adieu, mon fils! adieu! souviens-toi de ton père!

(*L'ombre sort.*)

HAMLET.

O cohortes du ciel! ô sainte armée! ô terre!  
Dois-je aussi vous nommer, vous, ténébreux enfers?  
Oh! non, non. Calme-toi, mon cœur! et vous, mes nerfs,  
N'allez pas me trahir et soudain vous détendre!  
Raidissez-vous plutôt! — Si tu pouvais m'entendre!  
De toi me souvenir, esprit infortuné!  
Oui, tant qu'en ce cerveau faible et désordonné  
La mémoire saura conserver une place.  
De toi me souvenir? Oh! oui: car j'en efface  
Désormais toute vaine et folle impression;  
Tout ce que la jeunesse et l'observation  
En elle avaient placé de frivoles sentences,  
De maximes sans poids et de réminiscences,  
En son livre ces mots resteront seuls écrits:  
Tout le reste pour elle est digne de mépris. —  
O femme trop perverse! — O scélérat infâme!  
Scélérat qui sourit et que l'enfer réclame. —  
Ecrivons, pour aider mon souvenir ingrat,  
Qu'un homme qui sourit peut être un scélérat!  
Un tel monstre du moins voit ici la lumière. . . (*Il écrit.*) —  
Digne oncle, vous voilà! — Sa parole dernière  
C'est: « adieu! souviens toi de moi! » — je t'ai juré!

HORACE (*en dehors*).

Seigneur!

MARCELLUS (*en dehors*).

Seigneur Hamlet!

HORACE (*en dehors*).

O prince vénéré!

Que le ciel le préserve!

HAMLET (*à part*).

Oui, j'agis en esclave!

MARCELLUS (*en dehors*).

Hola! ho! mousseigneur!

HAMLET

Holâ! viens! viens, mon brave!

(*Horace et Marcellus entrent.*)

MARCELLUS.

Qu'est-ce, o noble seigneur?

HORACE.

Que vous a-t-il appris ?

HAMLET.

Des merveilles, soldats, dont vous seriez surpris.

HORACE.

Oh ! parlez, monseigneur !

HAMLET.

Vous ne sauriez les taire.

HORACE et MARCELLUS.

Par le ciel nous jurons de cacher ce mystère.

HAMLET.

Comment dites-vous donc ? — M'y voici. — Quel mortel  
L'eût cru ? — Mais vous serez discrets ?

HORACE et MARCELLUS.

Oui, par le ciel ?

HAMLET.

S'il fut un scélérat, jamais en ce royaume,  
C'est..... un grand misérable !

HORACE.

Ainsi donc, ce fantôme,  
Monseigneur, a quitté tout exprès son tombeau  
Pour vous venir apprendre un dicton si nouveau ?

HAMLET.

C'est vrai. — Vous dites bien, — la raison est valable.  
Donc, sans plus de détail, je juge convenable  
De nous serrer la main et de nous en aller,  
Vous, où votre devoir pourra vous appeler,  
Car chaque homme ici-bas a sa besogne à faire,  
Ou bien a son caprice ; et moi, — moi, pauvre hère,  
Je vais aller prier.

HORACE.

Ce ne sont-là, seigneur,  
Que des mots égarés, pleins d'une sombre humeur.

HAMLET.

Oui dà ? Je suis fiché, vrai, du fond de mon âme,  
Qu'ils vous aient pu déplaire.

HORACE.

Oh ! ce n'est point un blâme.  
Nous ne sommes, seigneur, nullement offensés.

HAMLET.

Par saint Patrice ! oh ! si, vous en êtes blessés !  
Blessés profondément. C'est une grave injure ! —  
Quant au spectre lui-même, eh bien ! je vous le jure,  
C'est un honnête esprit. — Je le vois à regret,  
Vous brûlez de savoir notre entretien secret.  
Autant qu'il est en vous modérez cette envie. —  
Mais vous, amis, soldats, compagnons, je vous prie,  
Accordez-moi, de grâce, une faible faveur.

HORACE.

Qu'est-ce ? nous consentons. Ordonnez, monseigneur.

HAMLET.

Ne divulguez jamais notre étrange aventure.

HORACE et MARCELLUS.

Non, seigneur.

HAMLET.

Mais qu'ici chacun de vous le jure!

HORACE.

Sur mon honneur, jamais!

MARCELLUS.

J'en fais le vœu sacré!

HAMLET.

Sur ce glaive!

MARCELLUS.

Déjà nous vous l'avons juré!

HAMLET.

Qu'importe! jurez-moi tous les deux sur ce glaive.

L'OMBRE (*sous terre*).

Jurez!

HAMLET.

Hé vieux! c'est toi de qui la voix s'élève?

Es-tu là, mon sorcier? — viens donc! — vous l'entendez?

Le camarade est là dans la cave! — Cédez,

Et jurez sur-le-champ!

HORACE.

Seigneur, dictez vous-même.

HAMLET.

Quoi que vous ayez vu, de cette nuit suprême

Vous saurez à jamais cacher l'événement.

Vous tous sur cette épée en prêtez le serment.

L'OMBRE (*sous terre*).

Jurez!

HAMLET.

Encore! hé quoi! si promptement il passe

D'un endroit en un autre! — Amis, changeons de place! --

Approchez! sur ce glaive encor posez vos mains,

Et jurez de cacher au reste des humains

L'étrange événement de cette nuit dernière.

L'OMBRE (*sous terre*).

Sur son glaive!

HAMLET.

Bien dit! quoi! dans ta taupinière

Tu sais fouiller si vite, excellent pionnier? —

Eloignons-nous, s'il veut encor nous épier.

HORACE.

Quelle étrange merveille, ô lumière éternelle!

HAMLET.

Etrange? soit! Partant, traitez-la comme telle,

Comme un hôte sacré sachez la conserver. —

(A Horace).

Bien des choses, ami, que n'aurait su rêver  
Votre philosophie en chimères féconde,  
Arrivent dans le ciel et dans ce pauvre monde ! —  
Mais approchez encor. — Donc, vous tous, en ce lieu  
Comme précédemment, promettez... — Ainsi Dieu  
Vous ait en sa merci, — que jamais, — ma conduite  
Vous parût-elle étrange, et mes discours sans suite ;  
(Car il se peut enfin que moi, dès ce moment,  
Je veuille à l'avenir feindre l'égarément ; ) —  
Que jamais, par cet air, cette pose indiscrete  
Ces bras ainsi croisés, ce branlement de tête,  
Ces mots à double sens, lâchés à demi-voix,  
Comme : « Bien, nous savons! » ou : « Nous pourrions, je crois,  
Si nous voulions... » ou bien : « Si l'on veut nous entendre,  
Peut-être l'on pourrait... » — Vous ne ferez comprendre,  
Par ces gestes, ces mots dangereux, superflus,  
Que sur moi vous savez quelque chose de plus.  
Ainsi jurez tous deux ! et que Dieu vous accorde  
Maintenant et toujours grâce et miséricorde.

L'OMBRE (*sous terre*).

Jurez!

HAMLET.

Pauvre âme en peine, oh ! calme ton courroux ! —  
De toute l'amitié qu'il eut jamais pour vous,  
A votre foi, messieurs, Hamlet se recommande.  
Pour prix de ce service, au Seigneur il demande,  
Lui, pauvre délaissé, de pouvoir quelque jour  
A vous tous dignement témoigner son amour.  
Sortons d'ici, messieurs. — Quant à ce qui me touche,  
Silence ! et que chacun ait le doigt sur sa bouche !  
Oh ! du siècle présent maudite iniquité !  
Si le char du temps s'est de l'ornière écarté,  
Étais-je donc né, moi, dont la faible main tremble,  
Pour l'y faire rentrer ? — Allons ! sortons ensemble.

FIN DU 1<sup>er</sup> ACTE.

NOTA. Nous n'avons pu obtenir communication de la pièce de vers  
lue par M. Wagner.



ERRATA.

---

Numéro 1<sup>er</sup>, page 19, ligne 15, *ouvrirent*, lisez : OUVRENT.

Page 23, ligne 27, *Paul Lacroix*, lisez : JULES LACROIX.

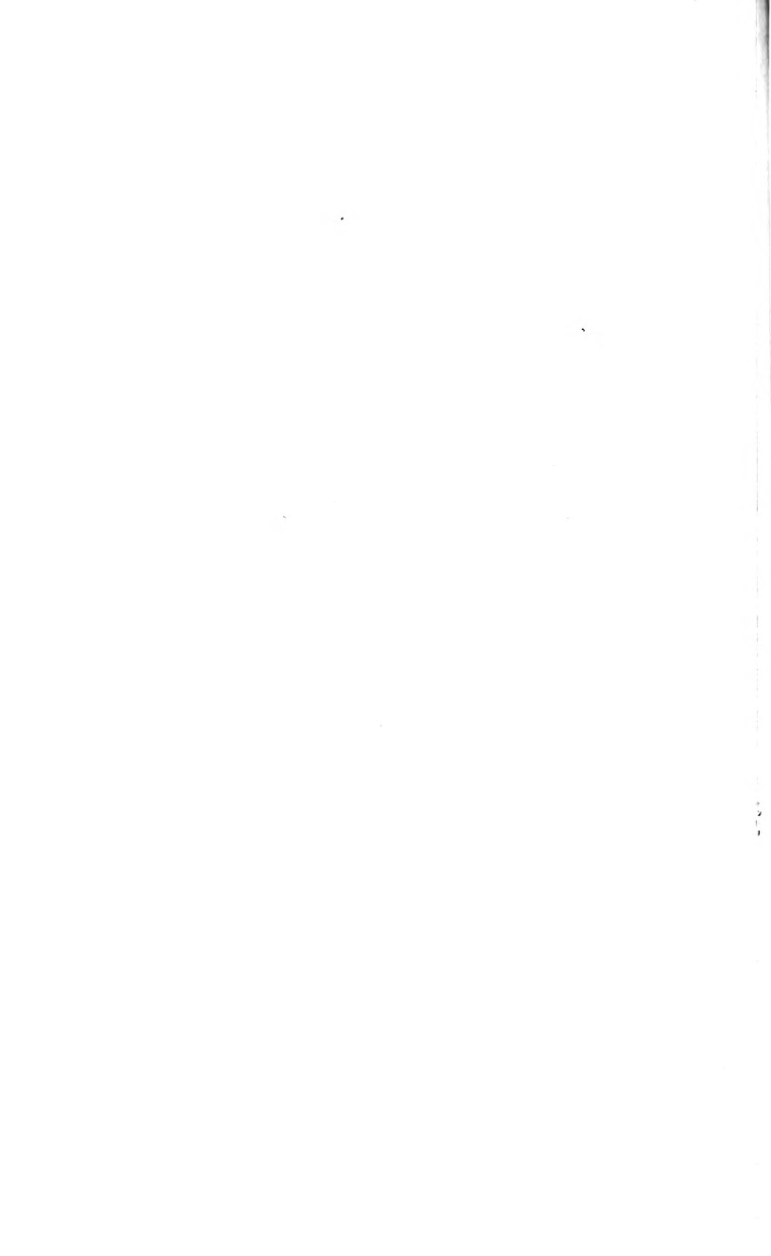
Page 24, ligne 7, même correction.

Page 26, ligne 15, 200 vers, lisez : 2,000 vers.

Numéro 2, page 104 et suivantes, *Cazes*, lisez : CAYES.

Numéro 3, page 110, ligne 21, *reproduire*, lisez : PRODUIRE.

Page 111, ligne 6, *tant en demandant*, lisez : TOUT EN DEMANDANT.



# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N<sup>o</sup> 3.

Séance du 6 Décembre 1844.

---

### SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Allocution de M. le vice-président. — Correspondance. — Lecture de M. Wagner : Eloge de M. Maillefer-Coquebert, membre honoraire de l'Académie. — Lecture de M. Ruinart de Brimont : Rapport sur le mémoire de M. Maillet ; tableau comparatif des meilleurs engrais. — Lecture de M. Duquenelle : Notice biographique sur M. Houzeau-Muiron. — Lecture de M. Maillet : Notice sur un moyen facile et peu coûteux de procurer de l'eau aux communes éloignées des rivières et des ruisseaux. — Lecture de M. Maquart : Notice sur une sépulture découverte à Saint-Remi de Reims. — Lecture de M. Clicquot : la Cigale et l'Abeille. — Nomination de diverses commissions.

Supplément au numéro de ce jour : Discours de M. Landouzy sur la tombe de M. Houzeau-Muiron. — Nomenclature des dessins exposés à l'Académie, par M. Pernot. — Poésies par M. Pinon.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Robillard, vice-président. — M. le sous-préfet assiste à la séance. — M. le vice-président prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Nos séances, interrompues pendant trois mois, recommencent à partir de ce jour. Nous devons tous nous en féliciter, et cela se comprend sans peine. En effet, des discussions paisibles et polies, toujours le ton de la bienveillance et de la cordialité, voilà ce que nous trouvons, ce que nous aimons à trouver dans nos réunions. Comment n'en serait-il pas ainsi? Plusieurs de nous sont unis entre eux par des amitiés longues et éprouvées; heureux supplément des attachements personnels, l'esprit de confraternité lie tous les autres; et ceux-là mêmes que l'opinion, souvent trompée, veut apercevoir sous des enseignes différentes, s'étonnent, en se rapprochant, d'avoir pu croire qu'ils étaient divisés.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'à la satisfaction que nous éprouvons de nous trouver réunis, vienne se mêler un souvenir de deuil, le souvenir de la perte récente et inopinée de notre savant confrère M. Houzeau-Muiron. Dans une circonstance solennelle, notre honorable secrétaire a dignement exprimé les regrets de la compagnie. Ce qu'il n'a pas dit, ce qui ne pouvait être dit qu'en famille, au sein même de l'Académie, c'est que M. Houzeau avait été appelé au milieu de nous d'un suffrage unanime. Ce concours de toutes les voix n'atteste pas seulement son mérite si réel, si éminent; il prouve encore que, parmi ceux qui cultivent les sciences et les lettres, il y a, quelle que puisse être d'ailleurs la diversité de leurs opinions, de généreux sentiments qui leur sont communs. Telles étaient, Messieurs, l'élévation des talents et la noblesse de caractère de M. Houzeau, que tous nous avons mis quelque

vanité à montrer que nous étions faits pour les apprécier.

La mort vient aussi de frapper M. Maillefer-Coquebert, l'un des membres honoraires de la compagnie. La modestie de ses goûts, la simplicité de ses mœurs, l'aménité de son caractère, son indulgence pour les défauts des autres, sa bienveillance pour leurs talents, sa sympathie pour leurs succès, sa causerie si piquante et si instructive, tout enfin appelait vers lui l'amitié, l'estime, la confiance et le respect. Vous le voyez, Messieurs, nos regrets lui sont dûs à plus d'un titre.

La parole est à M. le secrétaire. — Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance manuscrite. Elle se compose : 1<sup>o</sup> d'une lettre de M. le préfet de la Marne, remerciant l'Académie de l'envoi du tome II<sup>e</sup> de ses Annales; — 2<sup>o</sup> d'une lettre de M. le sous-préfet de Reims, adressant à l'Académie le chapitre qui la concerne dans le rapport qu'il fit au conseil d'arrondissement; — 3<sup>o</sup> d'une lettre de M. Natalis Rondot, délégué commercial de Reims, attaché à l'ambassade de France en Chine, annonçant à l'Académie l'envoi prochain de quelques peintures indiennes; — 4<sup>o</sup> de M. Ernest de Royer, membre correspondant, faisant hommage à l'Académie du compte-rendu d'un ouvrage de M. de Modènes sur le ministère public; — 5<sup>o</sup> de lettres de MM. de Gasparin et de Caumont, informant l'Académie que le prochain congrès scientifique devra se tenir à Reims, dans le cours de l'année 1845; — 6<sup>o</sup> d'une lettre de M. le secrétaire de la société des antiquaires de Normandie, offrant à l'Académie un volume des mémoires de cette société; —

7<sup>o</sup> d'une lettre de M. Hippolyte Tampusci, faisant hommage à l'Académie de trois brochures, et d'une pièce de vers inspirée par la mort de M. Houzeau-Muiron ; — 8<sup>o</sup> d'une lettre de M. Chéri Pauffin, offrant à l'Académie un poème intitulé *le Pays Natal* ; — 9<sup>o</sup> d'une lettre de M. Maquart, accompagnant le dépôt qu'il fait aux archives de la compagnie, de l'ouvrage publié par M. Tarbé et lui sous ce titre : *Reims, essais historiques sur ses rues et ses monuments* ; — 10<sup>o</sup> d'une lettre de M. le docteur Rousseau, d'Épernay, au sujet du rapport de la commission sur la machine à liquorifier de M. Canneaux (renvoi à la commission de vinification) ; — 11<sup>o</sup> d'une lettre de M. Lejenne, professeur de troisième au collège de Reims, membre correspondant, informant l'Académie qu'il travaille à une traduction de l'historien Flodoard, qui lui est destinée.

---

LECTURE DE M. WAGNER.

Éloge de M. MAILLEFER-COQUEBERT.

MESSIEURS,

La mort, qui n'épargne personne, mais qui se plaît à moissonner de préférence les hommes de mérite, vient de faire au milieu de nous de tristes et grandes lacunes : en moins de deux mois, elle a frappé deux confrères, dont vous avez pu apprécier les talents, le zèle, les travaux.

L'Académie par l'organe de son secrétaire a fait entendre ses regrets sur la tombe du premier. Qu'il me soit permis de donner ici un souvenir au second.

Loin de moi la pensée d'élever à sa mémoire un monument académique, de faire une oraison funèbre. Je le voudrais en vain. D'une part, la vie de M. Maillefer, semblable au ruisseau limpide qui coule sans arrêter les regards, n'offre point de ces traits saillants qui donnent de l'intérêt à la biographie, des attraits au discours ; de l'autre, pour faire son éloge, je n'ai d'autre titre que l'amitié que je lui portais. Je désire seulement que vos sympathies, venant en aide à mes paroles, puissent adoucir le chagrin de ceux qui le pleurent ; et moi, qui ai vécu dans son intimité, je cherche à me consoler en vous parlant des qualités solides et attachantes de celui que nous venons de perdre.

Issu d'une ancienne famille de Reims qui a marqué son nom et dans les lettres et dans les charges publiques, neveu d'un de nos plus honorables collègues que nous savons apprécier, M. Maillefer avait reçu de la nature une imagination vive, un cœur chaud et un esprit positif, facultés qui s'allient rarement.

Il fut élevé d'abord par un précepteur sous les yeux de son père. Mais celui-ci comprit bientôt qu'une éducation particulière, quelque garantie qu'elle puisse offrir sous certains rapports, est presque toujours insuffisante ; qu'il faut aux hommes le concours de l'éducation publique, l'émulation qui en fait la base, et le contact avec ses semblables, qui, préluant aux déceptions de la vie, aide plus tard à les supporter.

Il fut donc placé au collège de Saint-Denis, de Reims, puis à celui de Belley, qui a formé d'illustres élèves.

Condisciple de Lamartine, M. Maillefer a puisé dans cette institution, avec les principes religieux qui ont fait la règle de toute sa vie, le goût de la bonne litté-

rature, qui donnait tant de charmes à sa conversation. S'il est vrai qu'on n'est jamais mieux apprécié qu'au collège, jamais mieux jugé que par ses condisciples, notre collègue eût pu se glorifier d'avoir été mis, quoique dans un genre très-différent, au niveau de l'auteur des *Méditations*. Fallait-il présenter au nom du collège un compliment, une harangue en vers : les élèves de Belley s'adressaient à Lamartine. Fallait-il un discours en prose : les suffrages unanimes donnaient la parole à Maillefer.

Rentré dans la maison paternelle après avoir terminé ses études, il sut trouver dans la culture des lettres d'agréables distractions au milieu des aridités du commerce. Si je ne craignais d'être indiscret, je vous dirais que dans ses lointains et pénibles voyages, pour abréger les heures si longues à bord d'un navire, la poésie lui avait offert de nombreuses ressources. Si vous aviez lu comme moi la description des lieux qu'il parcourait, les émotions que lui faisait éprouver la mer Baltique, l'expression des sentiments qu'il adressait à ceux qu'il aimait, vous auriez pu juger que les glaces du Nord n'avaient pas refroidi le feu de son imagination, ni l'ardent foyer de son cœur.

Juste appréciateur du mérite littéraire, il démêlait avec une rare sagacité tout ce qu'il y a de faux et de creux dans ces phrases sonores qui font à peu près le seul mérite de certains auteurs; et plus d'une fois, armé du fouet de Boileau, il avait fait justice de ces œuvres de mauvais goût. Mais sa bonté naturelle, qui craignait de blesser la personne en châtiant les écrits, lui a fait condamner à l'oubli des productions dont beaucoup d'autres eussent été fiers.

Jeune encore, il s'était allié à la famille respectable



des Coquebert de Monfort qui compte au nombre de ses membres M. Lévesque de Pouilly, votre correspondant, dont le nom est cher aux Rémois et dont les ancêtres ont figuré parmi leurs plus célèbres notabilités. Je ne vous parlerai pas de l'attachement sincère qu'il avait pour sa vertueuse compagne. Cette mort prématurée décolore son existence. Pourra-t-elle jamais s'en consoler ?

Cette perte si vivement sentie, ne le sera pas seulement par sa famille et ses compatriotes. Les regrets qu'elle inspire trouveront de l'écho au-delà des Alpes, dans la capitale du monde chrétien. L'un des plus illustres prélats décorés de la pourpre romaine, le cardinal Bernetti, joindra ses regrets aux nôtres. Il avait su apprécier M. Maillefer à la triste époque de son exil à Reims, et depuis, sa correspondance affectueuse témoignait d'une sympathie à l'épreuve de l'absence.

Doué d'une grande fermeté de caractère et d'une lucidité d'esprit remarquable, M. Maillefer était propre à tous les emplois. L'on sait quels services il a rendus dans les différentes charges qu'il a remplies.

Forcé par sa santé de donner sa démission de membre de l'Académie, mais toujours désireux d'être utile, il avait, malgré ses souffrances, conservé la tâche si laborieuse de trésorier de la fabrique de la cathédrale. Ses collègues pourront vous dire quel vide il laisse parmi eux.

Sévère pour lui-même, indulgent pour les autres, on le trouvait toujours prêt à obliger. Il avait cette exquise politesse qui vient du cœur, cette urbanité, fruit d'une éducation distinguée, tradition des anciens temps, qui, dans notre siècle égoïste, se perd de jour en jour.

D'une franchise à toute épreuve, sa parole était toujours l'expression sincère de sa pensée.

Bon citoyen, il aimait son pays et surtout sa ville natale. Il prenait un vif intérêt aux améliorations et aux embellissements projetés.

Parent affectueux, ami dévoué, son bonheur consistait à se trouver au milieu de sa famille et de ses amis.

En proie pendant de longues années à ces douleurs atroces qui l'on conduit au tombeau, jamais on ne l'entendit proférer une seule plainte. Il étonnait par sa patience, qu'il puisait dans ses sentiments religieux; par sa gaité qui était un brillant reflet de sa belle âme; par sa bonté qui oubliait ses maux pour ne s'occuper que des autres.

Doué d'un cœur compatissant, il allait au-devant de l'infortune; faire du bien était pour lui moins un devoir qu'une jouissance. Je voudrais pouvoir vous dire jusqu'où s'étendait sa charité, mais la modestie des hommes vertueux fera toujours le désespoir de leurs panégyristes. Lui, mettait à cacher ses bonnes actions autant de soin que d'autres en prennent pour dissimuler leurs faiblesses. On ignorerait encore aujourd'hui combien il était charitable, si après sa mort, les regrets des malheureux qu'il a secourus n'eussent trahi les secrets de sa bienfaisance. « Que deviendrons-nous, disaient-ils avec amertume? Qui remplacera pour nous M. Maillefer? » Ce peu de mots dispense de tout éloge.

Pourquoi faut-il que des hommes d'un tel mérite soient sitôt ravis à la terre?

Pour moi, qui l'ai vu de si près, qui ai trouvé tant de douceurs dans son amitié, tant de charmes dans ses entretiens, tant de lumières dans ses

conseils, je ne puis m'empêcher de dire avec tous ceux qui l'ont connu : Cette perte est irréparable. Mais quand je me rappelle sa piété, sa modestie, sa patience et sa charité, je m'écrie alors : Ami bien cher, ton sort est meilleur que le nôtre ; tes épreuves sont terminées ; tu reçois maintenant au ciel la récompense de tes vertus.



LECTURE DE M. RUINART DE BRIMONT.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE DE M. MAILLET.

Tableau comparatif des meilleurs engrais.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à une commission le travail que vous a présenté M. Maillet intitulé : *Essai sur l'art d'améliorer les terres*.

Ce qu'a écrit M. Maillet est, ainsi qu'il l'indique lui-même :

Un résumé des connaissances actuelles sur les amendements et les engrais.

Votre commission m'a chargé de vous faire un rapport sur ce résumé : l'auteur fait l'éloge de l'agriculture, désire en voir les progrès ; il conjure tous les bons citoyens à encourager ceux qui cultivent.

Il indique comme indispensable la nécessité de bien connaître le sol qu'on veut cultiver.

Il définit ce que sont les sols argileux, siliceux et le

sol calcaire ; il fait la distinction des amendements, des engrais. On voit que M. Maillet a consulté et a puisé à de très-bonnes sources les idées qu'il développe avec beaucoup de justesse et de raisonnement

Les labours doivent être faits à propos plus ou moins profonds.

Il serait à désirer que M. Maillet appliquât sa théorie des labours aux terres de l'arrondissement de Reims, et qu'il précisât davantage ce qu'il convient de faire sous ce rapport, dans l'intérêt de la culture spéciale à nos localités.

Nous pensons qu'en général, en résumant le résumé de M. Maillet, c'est-à-dire en renfermant ses idées dans un cercle beaucoup plus étroit, il pourrait faire un manuel d'agriculture fort utile aux cultivateurs de l'arrondissement.

Les différents systèmes d'engrais qu'il énumère sont ceux des agronomes les mieux accrédités ; il les a indiqués avec des réflexions qui prouvent que l'application pourrait s'en faire avec succès.

Il les divise, ces engrais pailleux, et en engrais liquides, et en engrais en poudre ; il fait ressortir les avantages des uns et des autres.

Ce chapitre des engrais n'est pas le moins bien traité du travail de M. Maillet ; il lui a demandé beaucoup de recherches.

Il donne l'emploi de différents engrais, il en fait la comparaison par des tableaux qui en indiquent la puissance et les résultats, il rend compte de quelques essais qui ont été faits.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'exposé de M. Maillet. C'est un travail utile, consciencieux. S'il peut se décider à le réduire et à en faire l'extrait.

nous l'engagerions à le faire imprimer, et nous pensons que l'Académie pourrait le recommander avec confiance aux cultivateurs, si surtout l'auteur veut en spécialiser l'usage aux différents sols de l'arrondissement. Son travail, lorsqu'il serait ainsi rédigé, deviendrait, nous le répétons, un manuel utile aux cultivateurs de l'arrondissement.

Votre commission, d'après l'exposé que j'ai eu l'honneur de vous faire, pense que M. Maillet, peut avoir des droits à concourir aux distinctions que vous distribuez à la fin de l'année.

---

Je profite, Messieurs, de l'occasion que j'ai de vous entretenir d'agriculture, pour vous prier de m'accorder encore quelques instants.

Vous prenez trop d'intérêt à tout ce qui s'y rattache pour que j'hésite de vous soumettre quelques réflexions.

Il faut du temps, Messieurs, pour modifier les anciens errements des cultivateurs.

Les préjugés, la routine ont un empire puissant sur leur esprit.

Tous, d'ailleurs, n'ont pas le temps de faire l'examen des différents systèmes de culture, de les élaborer pour les appliquer à leur localité.

Il faut, pour les convaincre, agir et démontrer ce qui est utile : prouver qu'on est dans une bonne voie d'amélioration, c'est le vrai moyen de les y amener.

C'est dans cette intention que j'ai fait un tracé comparatif sur le sol même des divers engrais que l'on

peut employer avec succès et avec économie sur les terres crayeuses.

J'ai tenté mon essai le plus près possible de la voie publique, afin que les cultivateurs qui la parcourent puissent juger par eux-mêmes des résultats.

Le 4 Octobre, j'ai fait diviser en huit parcelles d'un are cinq centiares une pièce de terre sur la route de Neufchatel, près l'arche du pont des bois Soulins. Ces parcelles sont semées en seigle.

Dans le n° 1, il n'y a pas d'engrais.

n° 2, il y a des mat. fécales mêlées de sable.

n° 3, du fumier de la ferme.

n° 4, du noir animalisé.

n° 5, de l'acide azotique.

n° 6, du sel ammoniac.

n° 7, de l'acide sulfurique avec un 9° d'eau.

n° 8, du sang desséché.

On pourra donc en faire la comparaison, en suivant l'effet de la végétation.

C'est surtout sur l'effet des acides, sur le sel ammoniacal que j'appellerai l'attention des cultivateurs, et avec d'autant plus de confiance, que dans le bulletin n° 2 de l'Académie des Sciences du 8 Juillet dernier, on trouve une lettre de M. Schattenmann à M. Dumas dans laquelle il s'exprime ainsi :

« Je ne veux pas terminer sans vous dire que les  
» parties de prés que j'ai arrosées l'année dernière  
» avec 2 litres, par mètre carré, d'une dissolution de  
» sels ammoniacaux à 1 degré, présentent encore cette  
» année la même végétation vigoureuse, et qu'elles  
» donneront au moins une récolte double en foin de  
» celles des parties non arrosées des mêmes prés.

» Ce résultat favorable dépasse mon espérance, car

» je ne pensais pas que l'action d'une petite quantité  
» d'ammoniac pût s'étendre à plusieurs années.

» Je ne doute plus aujourd'hui qu'elle ne se fasse  
» sentir pendant trois années au moins.

» Les sels ammoniacaux du commerce pourront  
» ainsi venir en aide aux contrées qui ne produisent  
» pas assez de fumier, car, en admettant que 400 kilo-  
» grammes de ce sel à 60 francs le quintal métrique,  
» faisant 240 francs, fertilisent la culture d'un hectare  
» pendant trois années, la dépense annuelle ne serait  
» plus que de 80 francs, qu'une production plus abon-  
» dante couvrirait avec usure. »

Cette assertion m'a décidé, Messieurs, à en faire l'essai. J'ai eu recours, pour m'en faciliter les moyens, aux lumières et à l'obligeance de notre collègue, M. Lecomte.

Quant au sel azotique, on sait que l'azote est un des principaux constituants de l'air atmosphérique et qu'il est puissamment attiré par les végétaux.

Le savant chimiste anglais, sir Humphry Davis le recommande.

M. Bousingault, dans son excellent ouvrage récemment publié sur la Chimie appliquée à l'agriculture, en fait mention.

Ce sont ces autorités qui me donnent l'espoir d'obtenir de bons résultats : je m'en féliciterai dans l'intérêt des cultivateurs si laborieux de notre arrondissement.

En effet, il est constant que les sels contenus dans les fumiers sont quelquefois insuffisants; il faut donc, dans certains cas, en pourvoir la terre soit pour réparer les pertes, soit pour activer des cultures qui en exigent de fortes proportions.

Je m'estimerai heureux si les essais peuvent réussir. S'ils peuvent vous paraître utiles, on pourrait y donner quelque publicité, en y donnant le prix de revient comparé aux engrais ordinaires.

On verra qu'il y a de grands avantages dans l'emploi des sels ammoniacaux.

Pour donner toute l'authenticité convenable à ces opérations, j'en ai rédigé un procès-verbal signé par plusieurs cultivateurs, M. l'adjoint au maire de Brimont et notre collègue M. Lecomte.

---

Après cette lecture, MM. de Belly, Saubinet et Lecomte sont nommés membres d'une commission qui devra préparer un rapport sur les modes d'engrais signalés par M. Ruinart de Brimont.

---

LECTURE DE M. DUQUENELLE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Sur M. HOZEAU-MUIRON.

MESSIEURS,

Le 20 Octobre dernier, lorsqu'une mort prématurée, hâtée sans doute par l'excès du travail, vint ravir M. Houzeau-Muiron à sa famille, à ses amis, à son pays, l'Académie de Reims prit part au deuil général, car elle venait de perdre un de ses membres, et, pour la première fois depuis sa fondation, elle était appelée à rendre les derniers honneurs à un de nos collègues.



Il restait un devoir à remplir envers ce regrettable confrère, devoir consacré par l'usage et que m'imposait un sentiment d'amitié et de reconnaissance : c'était de vous entretenir de sa vie si courte et si laborieusement remplie.

Déjà sur sa tombe des voix éloquents et sincères ont fait connaître les vertus de cet excellent citoyen; mais, dans cette enceinte, il fallait rappeler le pharmacien instruit, le savant modeste et l'habile manufacturier.

Un seul motif a pu vaincre mon hésitation à aborder la tribune dans cette douloureuse circonstance, c'est l'assurance que j'ai de rencontrer vos sympathies en parlant d'un homme de bien, dont chacun a pu apprécier les brillantes et solides qualités, et qui, sorti des rangs obscurs de la société, a su, par son travail et ses études, se créer une position honorable et bien digne d'envie.

Jean-Nicolas Houzeau naquit à Reims en Juin 1801. Ses parents, dont la fortune était bien modeste, voulurent cependant utiliser les heureuses dispositions de leur fils, et confièrent sa première éducation à M. Robert, curé de Bétheny. Ce respectable et savant professeur, retiré dans un village, tenait un pensionnat, où tout en dirigeant l'instruction de ses élèves, il savait leur inspirer les sentiments d'honneur et de probité qui, pendant la vie de notre collègue, furent le guide de toutes ses actions.

Son aptitude au travail, son caractère docile le firent promptement chérir de ses maîtres, pour lesquels il conserva toujours un souvenir affectueux et reconnaissant. Au sortir de cette institution, il suivit les classes du collège jusqu'en troisième; et déjà, à cette époque,

on le distinguait par la vivacité de son intelligence et son imagination ardente.

Mais, je dois le dire, malgré quelques succès, Houzeau fut peu séduit par les études universitaires, et les sciences naturelles plaisaient bien plus à son esprit curieux que les classiques imposés à l'instruction des jeunes gens ; aussi, jeune encore, il quitta le collège sans terminer ses études, et quand vint pour lui le moment de choisir un état, ses goûts le portèrent à embrasser une profession scientifique. Il voulut être pharmacien, et, en s'attachant à cette profession, ce fut moins pour les avantages qu'elle pouvait lui offrir, que par l'attrait irrésistible qui l'entraînait vers les sciences sur lesquelles elle repose.

La pharmacie, qui présente dans ses rangs des célébrités de toutes les époques, revendique la gloire d'avoir compté Houzeau parmi les hommes qui l'ont illustrée, et d'avoir dirigé les premières études de ce savant praticien.

Ce fut en 1818 qu'il entra comme élève chez M. Duquenelle.

Permettez moi, Messieurs, de vous dire quelques mots du temps que Houzeau passa chez mon père. Plus jeune que lui de quelques années, je fus cependant à même d'apprécier les belles qualités de son cœur. Les dispositions affectueuses qui l'ont constamment animé et qui prenaient leur source dans un profond sentiment de bienveillance et de bonne opinion des autres, le firent chérir de ceux qui le connurent ; et par son caractère doux et obligeant, il eut bientôt gagné l'estime et l'amitié de ma famille, dont il partageait l'existence, et qui jamais ne le considéra comme étranger. De ce moment date la liaison qui s'établit en-

tre nous deux, liaison qui en fit pour moi un ami si bon et si précieux que je l'aimais autant et même plus qu'un frère.

C'est à son goût pour le travail et à ses habitudes tranquilles et sédentaires qu'il dut de ne pas s'abandonner aux distractions, aux plaisirs ordinaires à cet âge; et, dans ses moments de loisir, car on ne peut travailler constamment, il cherchait à se familiariser avec les arts industriels. Houzeau, malgré une constitution faible, une santé délicate, se livra avec ardeur à l'étude de la pharmacie; élève soumis et attentif, il comprit les exigences de cette profession, et tout faisait présager en lui un pharmacien consciencieux et vigilant.

Les instants que lui laissaient ses occupations pharmaceutiques étaient donnés à l'étude de la chimie, science qui, par ses beaux résultats, frappait son imagination, alors même qu'il n'en connaissait pas encore l'application constante aux besoins de l'humanité. Combien de fois l'ai-je vu, son traité de Thénard sous les yeux, répéter avec soin et prudence les séduisantes expériences de la chimie élémentaire! non pas comme le plus grand nombre des commençants qui font de la chimie un amusement: lui, au contraire, étudiait avec fruit et rédigeait des leçons que, sans maître, il savait rendre profitables. Son génie industriel lui était d'un grand secours dans la difficulté où souvent il était de se procurer tous les appareils, auxquels il suppléait avec bonheur.

Après avoir employé trois années à s'appliquer avec un zèle véritable à l'étude de la chimie et de la pharmacie, il contracta l'habitude du travail, l'exactitude et la précision dans ses recherches, enfin tous

les éléments d'une bonne pratique, si nécessaire dans une science toute d'expériences. Aussi ce fut avec une joie bien grande qu'il vit arriver le moment de se rendre à Paris, ville où il pouvait espérer satisfaire la passion scientifique qui le dominait.

Léger d'argent, mais riche d'espérance et d'amour de la science, il arriva dans la capitale où il devait, par la suite, reparaitre dans une position si différente, et se plaça successivement dans les pharmacies de messieurs Boudet et Blondeau, qui ont conservé de leur ancien élève un excellent souvenir.

En 1824, élève assidu de l'école de pharmacie, notre collègue donna un exemple bien rare chez les étudiants, de ce que peut le courage et le désir de s'instruire.

Houzeau, dont les moyens de fortune étaient fort restreints, s'occupait de lithographie. Ce surcroît de travail était une branche d'industrie bien faible à la vérité, mais qui lui permettait de suffire à sa vie régulière et aux dépenses d'expériences qui devaient avoir sur son avenir une si grande portée, car déjà, à cette époque, il avait rêvé les industries qu'il a su créer dans notre ville.

Un de ses premiers essais en lithographie fut une planche d'étiquette de pharmacie, qu'il envoya à mon père, et, il y a quelques mois à peine, que dans une de ses visites amicales qu'il me faisait souvent et qui avaient pour moi tant de charmes, je lui montrai ce souvenir de sa jeunesse; il voulut en garder un exemplaire, disant en souriant que c'était son premier chef-d'œuvre.

En Juin 1825, à la suite d'un concours où son savoir le fit admettre dans les premiers, pour l'internat

des hôpitaux, il obtint une médaille d'honneur, récompense accordée au travail.

Ce fut pendant son séjour, comme interne, dans les hospices, qu'il entreprit ses premières recherches sur le gaz destiné à l'éclairage, et sur la décomposition des eaux savonneuses de la fabrique. Ces matières grasses, il les avait apportées à Paris, et il préludait à leur analyse et aux moyens de les utiliser.

A Dieu ne plaise que je vienne revendiquer pour notre collègue l'invention de ces deux industries ! Jamais, dans sa franchise, il n'a eu cette prétention. Certes les faits qu'il étudiait étaient acquis à la science ; déjà le gaz était employé comme éclairage dans quelques localités, et l'action des acides sur les savons était consignée dans les ouvrages de chimie ; mais ce qui lui appartient, c'est, pour le gaz, le mode de transport et les améliorations qu'il a créées pour les procédés de fabrication ; pour les eaux grasses, l'utile et grande application qu'il en fit.

Le 22 Décembre 1826, il donna sa démission d'interne aux hôpitaux ; ses études pharmaceutiques étaient terminées. Il renonça à la brillante carrière que lui offraient les sciences, et que sa haute intelligence lui eût permis de suivre. Cédant à ses habitudes tranquilles, il préféra revenir à Reims, où il fonda une officine, après avoir obtenu à Châlons le diplôme de pharmacien.

Sa présence parmi ses confrères, loin de troubler le bon accord qui existait entre eux, ne fit que l'augmenter, et, par sa franchise et sa loyauté, il sut gagner l'amitié de ses collègues, qui se plaisaient à reconnaître en lui un homme supérieur pour les connaissances.

A cette époque, un incendie éclata dans un magasin de laines. On se perdait en conjectures sur la cause de ce sinistre, quand la voix de la science se fit entendre; et, dans une brochure sur l'inflammation spontanée des laines, Houzeau expliqua clairement la cause de ce phénomène chimique, en même temps qu'il indiquait le moyen de l'éviter.

Ce fut pendant l'exercice de la pharmacie qu'il résolut de faire en grand l'application des procédés qu'il avait étudiés à Paris; et l'avenir qu'il entrevoyait pour les deux industries dont il dota notre ville, le décida à quitter l'officine qui, sous sa direction, avait prospéré au-delà de ses espérances.

Il fit en quittant la pharmacie un sacrifice qui lui fut pénible, et, plus d'une fois, il a pu regretter la vie paisible et exempte d'orages qu'il eût passée dans l'exercice de cette profession. Mais, dans la haute position où ses talents et son mérite l'avaient élevé, il s'est toujours souvenu qu'il était pharmacien, et, à ce titre, il prit part aux travaux du cercle pharmaceutique de la Marne, dans une réunion générale qui eut lieu en Septembre dernier. Ce fut au milieu de ses confrères réunis que, pour la dernière fois, sa voix se fit entendre, et ce fut à la pharmacie qui avait ouvert devant lui la brillante carrière qu'il a parcourue, que, pour la dernière fois, il prodigua le concours de ses lumières et de son appui bienveillant.

En 1832, Houzeau quitta donc la pharmacie. Cette époque fut pour lui une ère nouvelle : débarrassé des petits soins et du travail routinier d'une profession exigeante, il put entreprendre les travaux que son génie avait conçus. Déjà le premier établissement qu'il avait fondé à l'extrémité du faubourg de Cérés ne pouvait

plus suffire à ses opérations, et il fit construire cette vaste usine près la porte de Mars.

Vous fûtes témoin, Messieurs, des efforts qu'il fit pour cette entreprise: il lui fallut une fermeté et une persévérance bien grandes pour surmonter les difficultés de toute nature qui pesaient sur une industrie naissante; mais enfin le succès couronna son travail, et vous avez pu voir dans cette usine la fabrication du gaz, l'extraction et l'épuration d'huile prendre le plus haut degré possible d'amélioration et de perfectionnement. Il faut se reporter au point de départ de ces industries, pour apprécier ce qu'il a fallu de recherches et de travail pour arriver aux résultats obtenus. Les premiers essais pour le gaz furent faits dans un canon de fusil, et maintenant d'immenses cornues en fonte fonctionnent constamment. Une simple épronvette fut le premier appareil pour la décomposition des eaux savonneuses, et aujourd'hui, des cuves immenses aussi, suffisent à peine à la quantité d'eaux grasses fournies par la fabrique.

Cette industrie, en même temps qu'elle produisait à Houzeau de grands bénéfices, fut pour Reims une cause de salubrité, et pour la fabrique la source d'un revenu considérable. Ces eaux savonneuses, rejetées comme inutiles, étaient sur la voie publique un grand embarras et un foyer d'infection, tandis que maintenant, recueillies avec soin, elles se vendent un prix fort élevé, et produisent ainsi aux fabricants des bénéfices réels.

L'Académie des Sciences a dignement couronné les travaux scientifiques de notre collègue, en lui décernant un prix dont la valeur fut par lui-même appliquée à un établissement de bienfaisance.

Je ne vous parlerai pas de la fabrication du gaz ; la supériorité de ce mode d'éclairage ne peut être contestée, et Reims doit à Houzeau de ne pas avoir attendu peut-être longtemps encore cette industrie si utile. Sous sa direction, cette entreprise devait prendre une extension très-vaste, si partout il eût rencontré le concours bienveillant que réclamaient ses efforts.

Houzeau ne devait pas s'arrêter à l'établissement de cette usine, et son esprit tout de recherches lui fit entrevoir la possibilité d'utiliser encore un bon nombre de matières généralement rejetées, et qui étaient susceptibles d'un emploi avantageux. En 1836, de société avec M. Velly, il fonda l'usine dite des Trois-Piliers, où se fabriquent en grand le charbon animal, la gélatine, les différents sels à base d'ammoniaque et le prussiate de potasse. Cette industrie, toute nouvelle dans notre pays, est, je le dis à regret, inconnue de la plupart d'entre nous ; et cependant elle peut rivaliser pour les produits avec les établissements les mieux montés en ce genre. L'agriculture lui doit aussi la composition d'un engrais bien puissant : l'étude des terrains calcaires de nos contrées lui fit comprendre toute la supériorité d'un engrais d'une combinaison chimique, et celui qui se fabrique dans l'usine des Trois-Piliers, obtint tout récemment du Comice agricole une distinction très-honorable. Dans les relations commerciales créées par une industrie si étendue, si variée, Houzeau fit constamment preuve d'une sagacité bien rare, d'une franchise et d'une loyauté incontestable.

La haute intelligence et l'esprit de travail qui distinguaient Houzeau dans la vie privée fixèrent l'attention de ses concitoyens, qui, presque unanimement, l'appelèrent à des emplois honorables, comptant, et



avec raison, que cette précision et cette lucidité d'esprit qui le caractérisaient, il les utiliserait dans les affaires publiques.

Certes un homme à qui la croix de la Légion-d'Honneur avait été accordée en récompense des services rendus à l'industrie de son pays, devait se rendre à l'appel de ses concitoyens; et son ambition était bien légitime en acceptant ces titres, car ils étaient honorables, et il se sentait la force d'en remplir tous les devoirs avec exactitude et désintéressement.

Il fut successivement conseiller municipal, membre du conseil d'arrondissement, du conseil général, et député de la ville de Reims.

Ici, Messieurs, je devrais peut-être m'arrêter. Dans cette enceinte exclusivement réservée à l'étude et au travail, il conviendrait peu de suivre notre collègue dans sa carrière publique. Je continuerai cependant, parce que, dans les différents emplois qu'il dut à la confiance de ses concitoyens, toujours l'homme politique s'effaça pour faire place au savant industriel, à l'économiste distingué; et au sein même du palais législatif, abandonnant à d'autres les questions purement politiques, Houzeau entrevoyait et cherchait le bonheur de son pays dans la prospérité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

A son début dans les affaires publiques, Houzeau eut à travailler pour modérer la rapidité de sa diction et son imagination ardente qui, l'entraînant souvent loin de son sujet, l'arrêtaient dans ses conclusions. Mais sa volonté ferme sut vaincre ces difficultés, et, par la suite, dans bien des occasions, vous l'avez vu discuter savamment toutes les questions d'intérêt commercial et industriel. Alors sa parole éloquente, l'exac-

titude de ses calculs, la justesse de ses raisonnements éclairaient ses auditeurs en même temps qu'elles les amenaient à partager ses convictions. Il savait avec habileté jeter de l'intérêt dans les discussions par des aperçus ingénieux et inattendus qui lui étaient suggérés par ses observations ou son imagination.

Je n'ai pas l'intention de rappeler ici les nombreuses circonstances où il fut à même de mettre au jour son talent comme orateur habile et profond : ce serait fatiguer l'attention que vous me prêtez par le récit de faits bien récents et que mieux que moi vous avez pu connaître et apprécier.

Tout entier aux occupations sérieuses qui le retenaient, Houzeau trouvait encore le temps de poursuivre les recherches en chimie qu'il faisait toujours dans un but pratique.

C'est ainsi qu'il trouva le moyen d'utiliser le feu qui s'échappe et se perd dans les hauts fourneaux de forges, en l'appliquant à la combustion du bois. Le procédé qu'il indiqua subit des modifications importantes, et, aujourd'hui, il donne une économie bien grande dans les usines où il est pratiqué.

La fabrication du gaz, cette première industrie fut pour Houzeau la cause d'une découverte fort curieuse : c'est la formation d'un cyanure ferrique dans une dissolution d'un sel de fer que l'on fait traverser par un courant de gaz destiné à l'éclairage, opération qui a pour but de le déponiller des gaz étrangers produits pendant la préparation.

Notre collègue a rarement publié ses travaux scientifiques ; cependant on a de lui un mémoire sur la partie chimique de l'art du lithographe, mémoire inséré dans le *Journal de pharmacie* et qui se fait remar-

quer par la finesse des aperçus et l'intelligence de la matière.

Il publia également dans les *Annales de chimie et de physique* l'exposé de ses procédés d'extraction et d'épuration des huiles provenant des eaux de fabrique. Ces mémoires, écrits avec précision, dénotent des connaissances profondes, et font regretter que Houzeau n'ait pas consigné les utiles et savantes recherches auxquelles il se livrait, et que la science eût accueillies avec faveur; mais sa vie a été toute d'action : il mettait en pratique les innovations et les améliorations, fruits de ses études.

L'Académie de Reims, dès sa fondation, s'empressa de s'associer ce praticien si recommandable, et, aussi souvent que le lui permettaient ses occupations, c'était toujours avec plaisir qu'il venait s'asseoir parmi nous. Son esprit prompt et lucide se développait devant nous même dans les questions d'une moindre importance. Nous tous, qui l'avons connu comme membre de cette société qu'il éclairait de son savoir, qu'il animait par sa présence, nous le regretterons longtemps, et le vide causé par sa perte sera difficilement comblé.

En vain sa santé, délabrée depuis longtemps, réclamait des soins assidus; lui même, ne se faisant pas illusion sur son organisation trop frêle pour une vie si laborieuse, se disposait à goûter un repos si nécessaire après la session parlementaire, quand l'intérêt de son pays l'appela à de nouveaux travaux, à de nouvelles fatigues. Oubliant alors ses souffrances, et puisant dans le besoin d'être utile des forces que sa santé compromise lui refusait, il entreprit un voyage en Belgique, et, à son retour, cette terrible maladie contre laquelle la science fut impuissante, fit des progrès rapides aux-

quels il succomba au milieu de ses occupations scientifiques et dans l'accomplissement de ses devoirs.

Ce fut entouré d'une famille chérie qu'il termina sa carrière toujours utile à ses concitoyens. Il a vu ses forces s'affaiblir, tandis que son intelligence toujours lucide, et son cœur toujours plein de tendres affections l'ont vivement préoccupé jusqu'à ses derniers moments. Certes, ces préoccupations ont dû être bien cruelles : ce n'est pas sans regret que l'on quitte la vie, quand autour de soi tout sourit et tout applaudit aux actes d'une vie entière.

Comme tous les hommes investis de hautes fonctions politiques, Houzeau éprouva bien des chagrins, compagnons obligés d'une position élevée. Qui pourrait même affirmer que sa santé n'ait pas été altérée par les cruelles épreuves que lui suscitèrent les passions politiques? Mais si elles affligèrent son cœur, jamais elles ne purent abattre son courage : au contraire, poursuivant son œuvre de dévouement et de zèle, il eut la satisfaction de se voir accorder cette estime générale à laquelle il attachait tant de prix et qu'il avait constamment méritée, et son plus bel éloge se trouve dans les nobles paroles prononcées, en présence de la foule immense qui se pressait à ses funérailles, par les magistrats de la cité, et par son honorable collègue à la chambre, paroles sincères que je pourrais résumer ainsi : Houzeau, par sa haute intelligence sut créer des arts nouveaux et appropriés à son pays des industries qui jusque-là lui avaient été totalement étrangères. Vous avez vu sa sagacité dans les affaires commerciales, vous avez connu cette raison saine, cette conscience pure qui ont contribué autant que son talent à lui assurer partout une position des plus honorables : il n'a

fallu que quelques jours de maladie pour mettre tout au néant, et de cette belle existence il ne reste que le souvenir.

Mais ce souvenir sera gardé religieusement, et Reims, en inserivant le nom de Houzeau parmi ceux de ses illustres enfants, dira qu'il est mort victime de son amour pour la science et de son dévouement aux intérêts du pays.

---

LECTURE DE M. MAILLET.

(Le travail de M. Maillet ayant été renvoyé à une commission, sera publié ultérieurement avec le rapport de cette commission.— En remplacement de cette lecture, nous donnons ici les conclusions d'un précédent mémoire de M. Maillet, qui fut l'objet du rapport de M. Ruinart de Brimont, inséré dans le présent numéro, voyez pag. 187.)

EXTRAIT DE L'ESSAI

*sur l'art d'améliorer les terres, et spécialement les terres calcaires des environs de Reims, par les amendements et les engrais, ou résumé des connaissances actuelles sur les amendements et les engrais.*

L'agriculture est la science dont le but est la recherche des moyens d'obtenir, de la manière la plus parfaite et au moindre prix possible, les produits végétaux dont l'économie domestique et industrielle a démontré l'utilité.

Un des premiers sujets qui doit être l'objet de l'attention de tout bon cultivateur, est l'étude du sol sur lequel il doit travailler.

Le sol ne nourrit pas les plantes par lui-même : il

tient seulement près d'elles les gaz, les engrais; il leur conserve la chaleur, l'humidité; il sert de réceptacle, d'abri et de soutien aux racines.

Les engrais seuls fournissent aux végétaux les éléments qui servent à les former et à les faire parvenir à leur entier développement.

Le meilleur sol est donc celui qui, dans de justes limites, est le plus perméable aux racines, les abrite le mieux, a le plus de facilité à absorber la chaleur et à la conserver, enfin celui qui entretient près des plantes l'humidité la plus convenable.

Les différents éléments qui composent les sols les ont fait diviser en trois grandes et principales catégories, suivant la matière qui domine dans chacune d'elles.

On les désigne sous le nom des terres argileuses, calcaires, ou sableuses.

Il résulte des expériences et des observations d'hommes dignes de foi, qui recherchaient quelles étaient les conditions pour avoir une terre labourable de la meilleure qualité, que celle-ci doit contenir du sable, de l'argile et de la craie en parties égales.

Quand donc un cultivateur aura observé avec attention quelle est la matière qui domine dans sa terre, dans quelle division celle-ci peut être classée, si elle est argileuse, il devra y ajouter de la craie et du sable; si elle est crayeuse, de l'argile et du sable; si elle est sableuse, de l'argile et de la craie.

Il devra continuer son opération plusieurs années, jusqu'à ce que la couche qu'il jugera nécessaire pour ses labours, soit composée de chacune de ces terres à peu près en parties égales. Les montagnes voisines lui présentent à cet égard des ressources infinies. Faire ces mélanges se nomme *amender une terre*.

Ce moyen excellent, certain d'améliorer le sol, est trop peu connu et surtout trop peu pratiqué. Cependant il est indispensable, et c'est à lui que le département du Nord, l'Angleterre, la Belgique doivent en grande partie leur étonnante fécondité.

Avoir un sol bien amendé est une chose extrêmement importante. Que cette opération soit faite par la nature ou par les soins de l'homme, elle ne suffit pas cependant pour constituer la fertilité. Les plantes végètent rarement avec force quand elles sont réduites à la seule action de l'air, et quand le sol ne leur présente aucune nourriture. D'ailleurs, comme la plupart des plantes qui sont l'objet de l'agriculture, et notamment les céréales, doivent produire des substances contenant des sucs nourriciers sous un petit volume, elles épuisent le sol des principes similaires qu'il contient. De là la nécessité de donner au sol le moyen de reproduire ces plantes, en lui rendant, sous forme d'engrais, leurs débris améliorés par les déjections des animaux qui s'en sont nourris, ou par d'autres matières fermentescibles, riches et puissantes.

Les contrées les plus fertiles doivent leur fécondité, non seulement à la bonne nature de leurs sols, mais encore à l'emploi fréquent de copieux engrais.

L'addition successive, répétée et longtemps continuée de bons engrais, change la qualité du sol, et lui donne celle des sols les plus riches et de classe supérieure. Elle augmente dans de notables proportions sa facilité à recevoir et à conserver la chaleur, à absorber les rosées et à entretenir l'humidité près des plantes.

En Allemagne, des contrées entièrement couvertes de plaines sablonneuses qui étaient, il y a quelques années, presque stériles, sont aujourd'hui, par suite d'en-

grais copieux répandus sur leur surface, des plaines riches, produisant en abondance des grains et des fourrages pour de nombreux troupeaux.

En France, divers départements, et notamment, dans celui de la Marne, les cantons de Bourgogne et de Beine, arrondissement de Reims, ont fait aussi, depuis une vingtaine d'années, de grands pas dans la voie du progrès. Des terres calcaires extrêmement arides, nues, ne présentant à l'œil que des landes presque improductives, qui fournissaient à peine la nourriture suffisante à un petit nombre de brebis maigres et décharnées, sont maintenant parées des plus riches moissons, couvertes de succulents pâturages et de nombreux troupeaux pleins de vigueur et de santé.

Ces succès sont encourageants, et les cultivateurs doivent se sentir animés d'une nouvelle émulation, et excités vivement à fertiliser de plus en plus le sol, qui répondra de mieux en mieux chaque année à leurs soins, et leur procurera des récoltes de plus en plus abondantes. Les avances qu'ils sauront faire à cet égard leur rentreront avec de gros intérêts.

Les engrais variés, copieux, ne sont pas seulement utiles à l'agriculture, ils lui sont encore absolument indispensables.

En effet, de même que pour vivre, croître et parvenir à leur entier développement, l'homme, les animaux ont besoin d'air, de chaleur, d'eau et d'une nourriture substantielle et variée; de même, pour germer, se développer et parvenir à leur complète maturité, les plantes ont aussi besoin d'air, de chaleur, d'humidité, et d'une nourriture substantielle et variée.

Les aliments divers fournissent cette nourriture à l'homme et aux animaux.



Les engrais abondants la fournissent aux végétaux.

Sous le nom d'engrais, on entend les débris des animaux et des végétaux, dont la décomposition successive peut fournir des produits propres à la nourriture des plantes pendant le cours de la végétation.

Les principaux engrais susceptibles d'être employés avec avantage, peuvent être classés ainsi qu'il suit, dans l'ordre de leur plus grand pouvoir fertilisant, savoir :

1° Les matières animales provenant des abattoirs, des ateliers d'équarrissage, la chair, le sang, les intestins, etc;

2° Les vidanges de fosses d'aisance ;

3° Les os, les poils, les débris de laine, de corne, de vieux cuir, etc.;

4° Les fumiers d'étables et d'écuries;

5° Les boues des rues, des ruisseaux, des fossés, de rivière, les boues d'huiles et autres substances grasses ;

6° Les récoltes enfouies en vert, les herbes de rivière ;

7° La suie, les cendres, le charbon, les cendres sulfureuses, etc.

Les engrais les plus riches, la chair, le sang, les vidanges, ne peuvent jamais être employés seuls et purs. Leur fermentation serait trop vive, leur action trop forte; ils altéreraient et détruiraient même promptement la plupart des plantes qui se trouveraient en contact avec eux. Il faut, par des mélanges, diminuer leur force à un degré convenable, pour le succès des cultures auxquelles on les destine.

Les os, les débris de laine, les fumiers d'étable et d'écurie ont au contraire une décomposition plus lente; ils ne cèdent que successivement à la terre leurs prin-

eipes fécondants, et leur action s'étend à plusieurs récoltes.

L'expérience a démontré qu'en faisant des mélanges convenables des divers engrais, en y ajoutant de cinq à dix pour cent de sel ordinaire, on multipliait singulièrement leur propriété à attirer et à conserver l'humidité, le nombre des réactions des diverses substances entre elles, on augmentait la puissance respective des divers engrais, et on en composait de plus avantageux pour tel ou tel sol, ou pour telle ou telle plante.

Les fumiers d'écuries sont tout naturellement les plus employés, parce qu'ils se trouvent en plus grande quantité sous la main des cultivateurs, et parce qu'on en a l'habitude; mais il ont le grave inconvénient de présenter un grand volume, un poids considérable, et d'être d'un transport difficile et coûteux, sans être à beaucoup près l'engrais le plus riche et le plus énergique.

On comprend facilement que tous les engrais peuvent être mélangés suivant les circonstances, soit avec des pailles, soit avec des terres, sables, etc., soit avec des liquides: ce qui leur fait donner les noms d'*engrais pailleux*, d'*engrais terreux* ou *compost*, et enfin d'*engrais liquides*.

Chacun de ces engrais, convenablement préparé, présente des avantages selon les besoins de la localité, les habitudes du pays et les transports plus ou moins longs à effectuer. On ne peut que donner des indications générales; c'est à chaque propriétaire intelligent à observer et à choisir la forme qui peut lui convenir le mieux.

Comme les engrais n'ont d'effet utile sur les plantes qu'à l'état liquide ou gazeux, tout ce qui concerne leur confection se résume dans :

1° La réunion de matières les plus voisines de cet état, de liquides susceptibles de fermentation et de produire les gaz, indispensables pour l'alimentation des plantes, la conservation de ces matières sans fermentation ou la moindre possible, jusqu'au moment de les employer.

2° Leur mélange, quand ce moment est arrivé, soit avec des fumiers d'écurie ou des pailles, pour faire des engrais pailleux, soit avec des terres argileuses ou sableuses, pour en faire des engrais terreux, soit enfin avec d'autres liquides, à l'état de bouillie claire, à peine fluide, pour en faire des arrosements.

Chaque cultivateur doit enfin avoir toujours présentes à l'esprit ces grandes vérités, ces principes vérifiés par la science et la pratique la plus éclairée, que les amendements et les engrais forment la base de toute culture intelligente, la matière première pour les agriculteurs, comme le bois pour le charbon, le fer pour le maréchal. Ils sont les agents les plus puissants de la fécondité, ils donnent de l'énergie à tous les autres.

Sans les amendements et les engrais, vainement se donnerait-il beaucoup de mal pour labourer, préparer la terre; ses travaux seraient stériles, et il n'obtiendrait que de chétives récoltes: avec eux au contraire, ses travaux seront récompensés par des résultats abondants. Sans engrais, pas d'agriculture. Sans beaucoup d'engrais, pas de bonne agriculture, pas de belles moissons.

Avec les amendements et les engrais, il aura plus de blé, plus de fourrages, et les moyens d'avoir plus de bestiaux, et, comme conséquence inévitable pour les années suivantes, une plus grande masse d'engrais, et l'espoir fondé d'obtenir des récoltes encore plus abondantes.

En un mot, avec eux, et par des assolements bien entendus, il augmente singulièrement la fécondité du sol, il le vivifie, il le rend plus productif, et il est certain de parvenir au but légitime et raisonnable qu'il doit se proposer dans ses honorables et pénibles travaux, c'est-à-dire, comme nous l'avons dit en commençant, d'obtenir de la manière la plus parfaite et au moindre prix possible, les productions végétales dont l'économie domestique et industrielle démontre chaque jour l'utilité.

---

LECTURE DE M. MAQUART.

## NOTICE

*Sur une sépulture découverte à Saint-Remi de Reims.*

Il m'a semblé, Messieurs, qu'il ne serait pas sans intérêt pour l'Académie de connaître ce qui a rapport à une sépulture rencontrée sous le sol qui touchait au tombeau de saint Remi ; sépulture d'autant plus illustre, qu'elle était placée au pied du monument, et que ceux qui ont été inhumés aussi près des reliques du saint évêque, devaient avoir été eux-mêmes de hauts et de puissants seigneurs.

Les circonstances qui procurent la découverte de tombeaux anciens sont rares ; d'ordinaire, c'est le hasard qui les amène ; en d'autres cas, ce sont, ou les révolutions qui renversent les monuments élevés à la mémoire des hommes illustres, ou des réactions qui les réédifient. C'est pourquoi, il est bon de ne pas laiss-

ser passer en silence une découverte qui vient ajouter à l'intéressant travail de notre collègue Pierre Tarbé, sur les sépultures de saint Remi.

Vous le savez, Messieurs, on s'occupe de la réédification du tombeau du saint, puisque celui qui avait été élevé par les soins de M. Ludinard de Vauxelles vient d'être détruit. Les fouilles auxquelles les fondations destinées à recevoir le nouveau tombeau ont donné lieu, ont fait découvrir au milieu des remblais des tombes en pierre qui, depuis des siècles, y ont été descendues.

Cette découverte, intéressante pour l'archéologie chrétienne de Reims, avait appelé toute l'attention de l'autorité supérieure. Monsieur le Sous-Préfet de notre arrondissement, appréciant l'importance de cette découverte, avait désigné une commission spéciale pour assister à la reconnaissance des sépultures qui s'offraient aux recherches des archéologues. Ceux qui avaient été chargés de cette mission se rendirent sur les lieux, et se livrèrent à un examen minutieux des choses qu'ils devaient pour ainsi dire analyser, et dressèrent procès-verbal de leurs remarques scientifiques.

Il semble qu'un pareil examen ne soit pas chose ordinaire, et en effet, quand on se trouve face à face avec un corps que le temps a réduit en poussière et dont on a peine à reconnaître la forme, on se sent dominé par un sentiment religieux ; cette image de l'anéantissement complet de l'homme commande plus que le respect ; ce n'est qu'avec une certaine terreur qu'on touche à la cendre des morts, et quand les morts ont jeté pendant leur existence une lueur brillante, quand ils ont été les apôtres de la vertu et de la charité, les

propagateurs de la science, à l'aspect de leurs os décharnés, seules et précieuses reliques qui restent d'eux, on s'incline, on admire en silence, et la pensée s'anéantit devant l'œuvre de la mort.

Mais, dira-t-on, il n'en est pas toujours ainsi, et quand, dans le seul but de compléter des recherches, on se livre à de hardies investigations; quand ce n'est plus par piété ou par respect qu'on demande à voir des restes précieux, que l'on plonge ses regards jusqu'au fond de la tombe, qu'il est besoin de tout voir, toucher et reconnaître, on est disposé à blâmer ce qui a l'apparence d'une avide curiosité. A ces objections sévères, il faut répondre avec calme, car alors c'est au nom de la science, de l'histoire et sous l'autorité des traditions que tout est reconnu, touché et vu. Alors encore il faut s'incliner, se taire et admirer.

Ces réflexions, inspirées par le sujet, en ont pour un instant détourné le récit : permettez-moi, Messieurs, d'y ramener votre attention.

Derrière l'emplacement du précédent tombeau de saint Remi, et dans l'enceinte fermée par la galerie sculptée du XVI<sup>e</sup> siècle, on avait rencontré des tombeaux enfouis sous le sol. L'ouverture de deux de ces tombeaux eut lieu le 23 Août de cette année, en présence de cinq de nos collègues, membres du Comité d'Archéologie. Découvertes des terres qui les environnaient, on reconnut que les couvercles et les coffres de ces sépultures avaient été faits d'une seule pierre. Cette remarque appelait l'attention : peut-être allait-on trouver la sépulture de Raoul le Vert ou d'Hinemar ; peut-être aussi allait-on voir, dans les recherches sérieuses auxquelles on allait se livrer, des restes conservés d'objets d'art dûs aux artistes du

moyeu-âge ; ou bien encore, des dispositions particulières destinées à faire reconnaître des usages aujourd'hui éteints. Ces sépultures furent donc ouvertes et livrées à l'examen d'hommes graves appelés à les visiter.

On remarqua tout d'abord que les couvercles étaient fendus ; l'un d'eux , surtout, était brisé en plusieurs pièces, et donnait à penser que déjà il avait été soulevé. On se mit en mesure de faire enlever avec soin la pierre qui recouvrait une de ces sépultures, et bientôt les regards des assistants pénétrèrent jusqu'au fond du tombeau.

Là gisait depuis des siècles un corps presque réduit en poudre, mais que l'immobilité de la mort avait respecté. Tout était resté en place, et le seul changement qui s'était fait sentir pendant cette longue nuit, était celui d'un affaissement visible de toutes les parties. Ce corps, enseveli sans doute avec pompe, se retrouvait là tout entier : vêtements sacrés, emblèmes dignitaires, symboles de la puissance humaine qui meurt avec l'homme, tout se retrouvait, mais non sans avoir subi les lois de la destruction : décomposés, rongés et réduits en poussière, les objets renfermés dans cette tombe allaient, sous le plus léger attouchement, changer la dernière forme que le temps leur avait laissée.

Le corps avait été placé dans un cercueil en bois, sans couvercle. On put constater que les côtés et le fond existaient, mais on ne trouva pas de traces du dessus. Sans doute, le personnage qu'il renfermait avait été exposé une dernière fois aux regards et aux bénédictions des hommes, avant d'avoir reçu la pierre qui devait cacher ses traits au reste des humains.

La forme du cercueil et de la tombe s'élargissait vers les épaules, et les pieds étaient tournés à l'orient.

L'aspect que présentait l'ensemble était celui d'un évêque, car sur l'épaule droite reposait encore un fragment du bâton épiscopal; sur la poitrine était un calice en étain, ayant la forme du ciboire moderne, sans couvercle; et parmi les étoffes qui recouvraient le corps, on retrouva le pallium et d'autres bandes en soie tissée d'or, qui devaient être le manipule ou le fanon. Un coussin d'étoffe de soie, orné de passementerie et de glands frangés de fils d'or, supportait la tête; le corps, revêtu de vêtements en laine et de bandelettes de soie, était complètement couvert; les bras étaient ramenés vers l'abdomen, et les pieds, chaussés de brodequins frangés, laissaient encore voir autour des os de la jambe un cordonnet de soie qui en faisait le tour. Tout ce que contenait la tombe avait pris cette couleur brûlée qui n'appartient qu'aux corps corrompus et décomposés par la putréfaction; les métaux seuls avaient résisté en partie à une entière oxidation; mais les os, la laine, la soie, le bois, presque tout, en un mot, était pénétré de cette couleur bitumineuse que les corps prennent dans le cercueil.

La tête s'était affaissée; le crâne même, malgré l'épaisseur des os, n'avait pas résisté; toute la partie supérieure de la tête était tombée en poussière humide; la mâchoire inférieure offrait seule l'assemblage des dents, mais, au moindre toucher, la forme en avait disparu.

Il est bon de mentionner une particularité peu commune, c'est que les os étaient recouverts d'une brillante cristallisation qui n'était due qu'à l'humidité, encore très-sensible, qui régnait dans l'intérieur du



sépulchre. Cette humidité, qui explique la décomposition des os, n'était pas due au voisinage de terres humides ; au contraire, des remblais parfaitement secs environnaient la tombe. Peut-on supposer que cette humidité était primitive et qu'elle résultait de la parfaite jonction du couvercle sur le tombeau ? on a pu le penser, et l'épaisseur de la pierre viendrait à l'appui de cette supposition. Au surplus, on a quelquefois découvert des liquides dans des vases antiques : il n'y aurait donc pas lieu de rejeter l'hypothèse.

Procédant aux recherches scientifiques, les archéologues relevèrent d'abord le calice : il était d'étain ; aussi y a-t-il lieu de croire que ce n'était pas celui dont se servait l'évêque. Puissants et riches comme l'étaient ceux de Reims, même au temps de saint Remi, on ne peut supposer que les vases sacrés fussent de métal commun ; il est permis de croire avec beaucoup plus de raison, que l'usage reconnu d'inhumér les évêques avec la crosse, l'anneau pastoral et même le calice, avait toléré l'échange des ornements et objets précieux, contre de semblables, mais sans valeur intrinsèque. La moitié du calice qui touchait au corps était réduite en cendres, et ces cendres étaient pesantes ; l'autre partie, qui n'adhérait à rien, était bien conservée ; la forme en était simple, sans ornements, et le travail poli.

Le bâton pastoral était de bois ; il avait dû être peint et peut-être doré. On retrouva, vers le haut de la crosse, un ornement en cuivre qui devait avoir servi de base à la volute ; le reste avait mêlé ses cendres à celles du cadavre.

Poursuivant les investigations dans l'espoir de reconnaître l'évêque dont les restes apparaissaient au

jour, on trouva un ornement de cuivre d'un petit diamètre ayant forme aplatie et ronde, présentant deux faces exactement semblables, sur chacune desquelles était travaillée en relief une rosace gothique, d'un dessein de fort bon goût et tout-à-fait dans le style des rosaces des églises. Ce bijou avait paru servir d'agraffe ; c'est, du moins, ce qu'indiquaient plusieurs ouvertures percées pour recevoir des fils de soie qui les traversaient encore.

Sous les vêtements, et comme attachée à une banderlette, était fixée une agraffe en cuivre de forme très-simple.

Jusques-là, à l'exception de l'ornement désigné comme agraffe, rien n'indiquait l'époque de l'existence de l'évêque ; on dut chercher l'anneau pastoral : on le trouva entourant le doigt qui l'avait porté.

Sans doute cet anneau allait être orné de quelque pierre antique, ou au moins d'une légende, qui devait aider à compléter les recherches ; le mystère qui environnait les cendres inconnues allait s'évanouir ; bientôt on proclamerait au monde savant la découverte des restes d'un évêque des premiers âges de la chrétienté... Il faut le dire, ce fut une amère déception pour les archéologues, car l'anneau était de cuivre ; la pierre qui l'ornait, un simple émail, et il n'existait pas le moindre signe gravé, pas le moindre hiéroglyphe sur lequel put s'exercer le savoir.

Quoi qu'il en soit, les objets furent recueillis pour les déposer au Musée de la ville. On ne pouvait les considérer comme des reliques ; ce n'était pas non plus un trésor ; mais, tout simplement, on venait de trouver des objets dignes d'être conservés, en les relevant à une tombe inconnue.

Un instant, pourtant, on crut avoir reconnu les restes explorés, et cet instant fut une joie vive qui se dissipa comme un nuage déformé par le vent..... Mais, avant de parler de cette circonstance, il est à propos de dire qu'une tombe voisine de celle-ci fut ouverte, que terres et cendres mêlées et ramassées en monceaux ne permettaient pas le moindre doute sur la violation de cette sépulture : on ne s'y arrêta pas longtemps. Un espoir, ai-je dit, avait fait naître une illusion ; on pensa avoir découvert une tombe vénérable, une tombe à jamais illustre pour Reims, celle de l'archevêque Hinemar. Mais l'erreur, trop grossière pour se prolonger longtemps, disparut bientôt, emportant encore avec elle l'illusion qu'elle avait fait naître.

Sur l'épaisseur du couvercle, qu'on avait soulevé, on n'avait pas d'abord remarqué le nom Hinemar, plusieurs fois inscrit par une main inhabile, et tracé avec une pointe d'acier sur la pierre; ce mot, plusieurs fois répété, se retrouvait sans ordre quant à sa disposition sur l'épaisseur de la pierre, et sans goût quant à la forme des lettres qui étaient onciales. On fut d'abord surpris d'une pareille découverte; la réflexion ne devait pas laisser longtemps de doute à cet égard. On reconnut bientôt qu'il devait y avoir erreur, car, rapprochant l'époque à laquelle l'ornement à rosace gothique a dû être fait, avec celle où vivait l'archevêque Hinemar, une période d'au moins trois siècles a dû s'écouler: tout rapprochement devenait alors impossible.

Mais pourquoi ces mots tracés l'un au-dessous de l'autre sur l'épaisseur de la dalle? De tous les motifs, voici le plus vraisemblable : lorsqu'au XVI<sup>e</sup> siècle des fouilles furent nécessitées pour les fondations du tombeau érigé à saint Remi par Robert de Lénoncourt,

on dut découvrir les mêmes tombeaux sous le même sol : l'un, celui qui a été bouleversé, et l'autre, celui qui vient d'être décrit ; ce dernier, engagé sous les terres, aura été forcément respecté ; mais comme il présentait seulement un des flancs, on crut, n'ayant sans doute pas reconnu dans le premier tombeau les restes d'Hinemar, qu'ils devaient être dans le second, et on se pressa de tracer à la hâte, et à plusieurs reprises, le nom de l'illustre archevêque, comme pour appeler un jour l'attention de ceux qui viendraient à le rencontrer. Cette précaution prise par nos pères, il y a près de trois cents ans, devait aboutir à une erreur en 1844.

Une indication, la seule peut-être qu'offre d'une manière précise la sépulture, est celle d'un monogramme gravé en creux, précisément sur l'épaisseur du couvercle, vers sa moitié, et du même côté que les mots Hinemar. Ce monogramme est formé de deux lettres majuscules gothiques entrelacées : un B et un E ; la lettre E se trouve inscrite dans le B. Cette inscription, si simple en elle-même, présentait trop de vague pour baser l'opinion de nos collègues les membres du Comité d'Archéologie ; ce qu'on a reconnu comme évident, c'est que cette tombe est de plusieurs siècles postérieure au IX<sup>e</sup>, temps de l'existence d'Hinemar, et que l'évêque qui y est enseveli n'a pu vivre avant le XII<sup>e</sup>.

En présence du peu d'indices qui s'étaient présentés aux investigations de la science, on ne put rien déterminer de précis, malgré les renseignements conservés par la tradition, et force fut d'abandonner l'espoir de reconnaître cette tombe. Pour la dernière fois, on jeta un regard d'adieu dans le sépulchre, en souhaitant paix

éternelle aux mânes de l'évêque ignoré; puis la pierre qui l'avait tenu caché pendant des siècles allait bientôt le recouvrir encore, pour le plonger de nouveau dans l'oubli.

L'importance historique qu'ont les découvertes de tombeaux, amène le besoin d'en parler; ces découvertes sont rares, et d'ailleurs on sait quel intérêt on attache à tout ce qui s'est passé dans des temps éloignés de nous, et principalement au commencement du moyen-âge. Trouve-t-on une sépulture, elle est ouverte avec respect; on fait revivre les cendres des morts, on recueille le peu qui reste des objets qui leur ont appartenu; on étudie profondément ces muets témoins du passé pour venir en aide à l'histoire, souvent vague, incertaine ou silencieuse; enfin la curiosité s'accroît encore, quand, parmi les trésors historiques confiés par les hommes à la terre, on découvre les restes mortels d'un homme qui a vécu sur le sol du pays, fût-il même d'un rang inférieur, fût-il même d'un nom inconnu.

Ne soyez donc pas surpris, Messieurs, si, malgré la complète ignorance du nom de l'évêque dont j'ai décrit la tombe, je ne laisse pas passer en silence ce fait encore inexpliqué; qui sait si, plus tard, de plus heureux que nous n'auront pas reconnu l'origine du tombeau? En attendant, j'ai pensé qu'il était bon de signaler le fait: l'Académie porte inscrit sur sa bannière le nom de toutes les sciences, et la science archéologique n'est pas la dernière à prendre rang; c'est à ce titre, Messieurs, que je me suis mis au travail et que je suis venu vous en faire l'hommage aujourd'hui.

---

LECTURE DE M. L.-F. C.

La Cigale et l'Abeille.

FABLE.

Sous le gazon épais d'une plaine fleurie,  
Une cigale incessamment chantait :  
    Une abeille dans la prairie  
En recueillant son butin, bourdonnait,  
    Et d'un ton de pitié disait :  
    « Insecte malheureuse !  
Tu chantes, et tu ne songes donc pas  
Que, quand viendra la saison pluvieuse,  
    De misère tu périras !  
A quoi te sert ce chant frivole ?  
Travaille, amasse, et quand Eole  
    Ramènera les noirs frimas ,  
Heureuse et riche, alors enfin tu chanteras !... »  
    Quand eut fini la sermonneuse,  
    La cigale, toute honteuse  
    Et toute humble, lui répondit :  
« Sans calculer, je suis l'instinct qui me conduit :  
Je rends grâce à celui qui créa la nature !...  
Il dispense à l'insecte, à l'oiseau la pâture :  
Je mets ma gloire à le bénir, à le chanter.  
S'il entre en ses desseins de prolonger ma vie  
Contre les noirs frimas et les vents en furie,  
    Il prendra soin de m'abriter !  
Que me faut-il ?... Un brin d'herbe apaise ma faim ;  
Un rayon de soleil, un coin dans la prairie  
Satisfont mon orgueil !... Et de nous, je vous prie,

Qui peut se croire sûr d'avoir un lendemain ?  
Le soleil, cependant, quittait au mois de Juin  
Le palais des jumeaux.... C'était tout au matin ,  
La cigale aperçut soudain dans la vallée  
Les flocons menaçants d'une pâle fumée :  
Légère elle s'envole, et, sans regret, ailleurs  
Elle cherche un abri.... Soudain à son oreille  
Une plainte s'élève.... On disait : « Je me meurs,  
Jeune et riche, au printemps!!! » C'était l'avare abeille  
De qui l'homme enfumait et pillait le trésor !

Combien de gens, accumulant sans cesse,  
Oublient Dieu , sans songer que souvent la richesse  
Attire sur leur front la colère du sort !...  
Tandis qu'insoucieux des splendeurs de la terre,  
Le poète, humblement parcourant sa carrière,  
Sans regret, doucement se prépare à la mort;  
Et, quand le riche altier se plaint, se désespère,  
Son âme simple espère encor !

---

A la fin de la séance, M. le Président fait observer que la révision annuelle du règlement intérieur de l'Académie nécessite la nomination d'une commission. Il désigne MM. Gobet, Fanart, Maquart, Courmeaux, Aubriot.

La séance est levée.

## SUPPLÉMENT.

---

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LANDOUZY,

secrétaire de l'Académie,

*Sur la tombe de M. Houzeau-Muiron.*

(Une députation, à laquelle s'adjoignirent spontanément la plupart des membres de l'Académie, assista, le 22 Octobre, aux obsèques de M. Houzeau-Muiron. M. Landouzy, organe de la compagnie, en sa qualité de secrétaire, prononça le discours suivant :)

**MESSIEURS,**

A défaut de l'usage, qui nous impose le triste devoir d'accompagner jusqu'à leur dernière demeure ceux de nos confrères qui ne sont plus, l'Académie entière eût montré par sa spontanéité autour de cette tombe la part qu'elle prend au deuil général.

Tous ici pleurent l'homme privé, l'homme public, l'un des conseils les plus éclairés et les plus vigilants de la cité ; l'Académie pleure l'homme *scientifique*, celui qu'une étroite confraternité de goûts et d'études lui avait associé dès sa fondation. Interprète obligé de la compagnie dans cette douloureuse solennité, ne craignez pas cependant de me voir troubler par un éloge superflu cette affliction universelle. Non, la science n'est point oublieuse de ceux qui l'honorent ; aussi, sur



ce point capital de sa vie comme sur les autres, notre collègue trouvera dans un temps plus opportun des organes plus éloquents pour conserver sa mémoire. On vous dira alors tout ce que doivent à notre savant confrère la chimie appliquée, les arts, l'agriculture; on vous parlera de ces déductions si hardies, si logiques, de cet esprit si prompt, si lucide que nous avons vu dans maintes de nos séances raviver les questions les plus abstraites, les plus épuisées en apparence, pour les ramener toujours vers le but pratique, vers le but le plus philosophique et le plus élevé.

Des voix plus compétentes vous rappelleront, un jour prochain, sans doute, ses travaux en économie politique, industrielle et commerciale, et ce concours assuré à toutes les idées de vrai progrès, et cet entraînement comme instinctif vers toutes les choses du domaine de l'intelligence ou de la saine philanthropie; mais ici, en présence de cette foule qui se presse pour un dernier adieu, une pareille analyse serait un cruel abus du respect acquis par avance à l'expression publique de toutes les sympathies et de tous les regrets.

Multis ille bonis flebilis occidit,  
Nulli flebilior quàm mihi !...

La compagnie se borne pour discours à ce simple et complet panégyrique; car si partout se remarque longtemps le vide laissé par une mort si prématurée, il sera sensible surtout au sein de l'Académie que notre confrère devait puissamment féconder par l'exemple de son activité, par ses lumières et par sa renommée scientifique.

LECTURE DE M. PINON.

L'Église de village.

De cette clochette qui sonne  
Écoutez le timbre argentin ;  
Le bourdon grave et monotone  
N'égale pas son doux tin-tin.

On le connaît dans le village,  
Ce son pur et mélodieux ;  
Il parle au plus jeune un langage  
Qu'a toujours compris le plus vieux.

C'est le moment de la prière ,  
C'est l'heure du repas du soir,  
L'heure où la porte hospitalière  
S'ouvrira pour vous recevoir.

Le jour s'enfuit ; quittons ce hêtre  
Qui nous protège de ses bras,  
Et vers cet asyle champêtre  
Ensemble dirigeons nos pas.

Oh ! quel respect mêlé de crainte,  
Quel trouble et quel saisissement  
L'impie éprouve dans l'enceinte  
De ce modeste monument.

Il semble qu'une voix secrète  
S'élève, et d'un ton éclatant  
Vient dire à son âme inquiète :  
« Indigne et profane, va-t-en ! »

C'est que jamais le fou sceptique  
Dans cette enceinte n'est entré ;  
C'est que jamais sous son portique  
L'indigent en vain n'a pleuré.

Quel doux et magique silence  
Règne toujours sous ses arceaux ?  
C'est le sommeil de l'innocence,  
C'est le calme saint des tombeaux.

Ici, sous cette même pierre  
Où craintifs nous restons posés,  
A se courber pour la prière  
Que de genoux se sont usés !

Voyez-vous ce cierge qui brille  
Là-bas, là-bas, près de l'autel,  
Frêle lumière qui scintille  
Au loin comme une étoile au ciel ?

A Dieu c'est une faible femme  
Qui vient, solitaire et sans bruit,  
Raconter l'effroi de son âme,  
Et que l'espérance conduit.

Elle tremble, la pauvre mère,  
Pour son fils malade et souffrant :  
Pour elle soyez moins sévère,  
Seigneur, rendez lui son enfant !

C'est son seul bien sur cette terre,  
Son fils, ce sont là ses amours ;  
Il est l'appui de sa misère  
Et le soutien de ses vieux jours.

Dans ces temps de honte et de doute  
Où l'égoïsme fait la loi,  
Petite église, sous ta voûte  
Mon cœur sent ranimer sa foi.

Semblable au tuteur phare  
Que jamais gros temps ne voila,  
Tu dis au nocher qui s'égare :  
« Arrête, ami, le port est là ! »

---

Le Nid et le Berceau.

Tel on voit sur la vague amère  
S'incliner un léger bateau,  
J'aime à voir, bercé par sa mère,  
Le jeune enfant dans son berceau.  
Mais j'aime mieux le nid mobile  
Qui pend à des rameaux mouvants,  
Où le petit oiseau débile  
S'endort balancé par les vents.

J'aime la femme des cabanes  
Marchant, vers un gîte attendu,  
A travers les hautes savannes,  
Son fils à son cou suspendu.  
Mais j'aime mieux le nid mobile  
Qui pend à des rameaux mouvants,  
Où le petit oiseau débile  
S'endort balancé par les vents.

Et le hamac qu'à l'arbre on noue,  
Berceau d'enfant aérien  
Qu'au matin la brise secoue,  
Ne se peut comparer à rien  
Si ce n'est à ce nid mobile  
Qui pend à des rameaux mouvants,  
Où le petit oiseau débile  
S'endort balancé par les vents.



L'abondance des matières nous force à renvoyer au prochain numéro la nomenclature des dessins exposés à l'Académie par M. Pernot, membre correspondant.





# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N° 6.

**Séance du 20 Décembre 1844.**

---

### SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Bourdonné. — Lecture de M. Hériot de Vreil : De quelques modifications demandées au code civil dans l'intérêt de l'agriculture. — Communication de M. Fanart : Notice biographique sur Louis Perin, peintre rémois, par M. A. Perin, son fils. — Lecture de M. Max. Sutaine : Rapport de la commission chargée de l'examen de l'appareil de M. Canneaux de Reims ; Extrait d'une lettre de M. Rousseau d'Epernay ; Réponse des membres de la commission. — Communication de M. E. Dérodé : Extrait du Remensiana de M. L. P..... — Lecture de M. Wagner : Le Père et son fils, La Mère et sa Fille, fables.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bandedeville, en l'absence de MM. le président et le vice-président.

La parole est à M. le secrétaire. — Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance manuscrite ; elle se compose : 1° d'une lettre de M. de

Caumont, invitant l'Académie à comprendre parmi les sociétés qui correspondent avec elle, la *Société française pour la conservation des monuments*, et informant la compagnie que, selon un usage fort ancien, cette société tient toujours quelques séances dans la ville où a eu lieu le congrès scientifique. A cette occasion, un membre de l'Académie émet le désir de voir la compagnie provoquer, de la part de l'administration municipale, les mesures que nécessite la tenue du prochain congrès à Reims ; — 2° d'une lettre de M. l'abbé Bandeville, informant l'Académie qu'il travaille à une traduction de la chronique de Flodoard, qui lui est destinée ; — 3° de M. Jules Perreau, traducteur de *l'Hamlet*, remerciant l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle vient de lui accorder.

La correspondance imprimée comprend : 1° le Code des justices de paix annoté par J.-B. Lepine, deuxième édition ; — 2° la Mort de M. Houzeau-Muiron, Quelques fleurs pour une couronne, Réponse à M. Magu, le Dévouement, les Deux Mères, poésies par M. Hippolyte Tampucci ; — 3° lettre à M. Thiers, à l'occasion de son rapport sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire, par M. l'abbé Poulet ; — 4° Etudes sur l'Histoire universelle de Bossuet, par M. Félix Morel, professeur de rhétorique ; — 5° *Du bon esprit dans les maisons d'éducation*, discours par M. l'abbé Poulet ; — 6° Aglaüs, étude poétique par M. Auguste Damedor ; — 7° Considérations géologiques sur les ossements fossiles trouvés dans la cendrière de Cormicy (Marne), et sur les animaux antédiluviens, par le docteur Phillippe ; — 8° *L'Université ne sépare pas l'instruction de l'éducation*, discours par M. Jules Belin de Launay, chargé du cours d'histoire



au collège royal de Douai ; — 9° De l'enseignement de l'histoire et de son importance dans le programme universitaire, discours par M. Jollibois, régent de seconde au collège de Sedan ; — 10° Notice sur la bibliothèque de Reims, par M. Eugène Courmeaux ; — 11° *Encore un mot sur le dicton provincial : 99 moutons et un Champenois*, etc., etc., par M. Thiérion, membre de la Société d'agriculture de l'Aube ; — 12° le n° 5 des séances et travaux de l'Académie de Reims ; — 13° Procès-verbal de la séance du Cercle pharmaceutique de la Marne ; — 14° les n° 10 et 11 du Journal de la Société d'agriculture des Ardennes ; — 15° le n° 92 du Journal de l'Aveyron ; — 16° le Programme des prix à décerner en 1843, par l'Académie de Besançon. — M. le secrétaire lit le procès-verbal des élections semestrielles. MM. l'abbé Tournier, traducteur de Gioberti, M. Ernest Arnauld, avocat, et M. Gosset, architecte, ont été élus, au premier tour de scrutin, associés résidants.

**Ont été élus membres correspondants :**

MM. Jules PERREAU, homme de lettres, traducteur de *l'Hamlet* ;

LEROUX, docteur en médecine à Corbeny ;

BORGNIER, proviseur au collège royal de Tours ;

A. DÉRODÉ, officier de marine ;

CELLIER, membre du conseil général de la Marne ;

FRIGNEZ, docteur ès sciences et en droit ;

MOREL, professeur de rhétorique au collège royal de Niort ;

VELLY, fabricant de produits chimiques à Reims ;

VOILLEMIER, docteur en médecine à Senlis ;

LEPINE, propriétaire à Ranwez.

LECTURE DE M. BOURDONNÉ.

MESSIEURS,

Si l'économie politique, qui traite de la formation, de la distribution et de la consommation des produits, nous intéresse tous parce que chacun est à la fois producteur et consommateur, ne semblerait-il pas qu'elle dût être surtout l'objet des études de l'agriculteur, de l'industriel et du commerçant? et pourtant elle n'occupe encore les méditations que d'un petit nombre d'esprits sérieux.

Faut-il attribuer ce peu d'empressement pour une science qui sera si féconde en résultats positifs, aux difficultés qu'elle présente ou à l'ignorance du bien qu'elle procurera un jour à nos sociétés modernes? Je crois que l'on peut assigner l'une et l'autre cause au fait que je signale, mais je crois aussi que rendue facile et vulgarisée, l'économie politique ne tarderait pas à contribuer au bonheur matériel des masses.

Encouragé par cette pensée, j'ai tenté d'introduire dans l'enseignement moyen, c'est-à-dire dans l'enseignement préparatoire des classes destinées aux arts, à l'industrie et au commerce, non pas l'économie politique, qui appartient à l'instruction spéciale, mais la statistique, qui en est à la fois la base et le portique, et qui ne demande à celui qui s'en occupe que de la patience, du travail et un sens droit.

De préférence à toute autre contrée, je me suis attaché à la France, que j'ai considérée sous cinq points de vue différents.

Ces abstractions ont donné naissance :

à une France physique,

à une France administrative,  
à une France agricole,  
à une France industrielle  
et à une France commerciale,

qui toutes ont été disposées méthodiquement sur des tableaux synoptiques.

Je ne dirai rien de l'arrangement des matières sur ces tableaux, une simple inspection permettra de juger si j'ai été assez heureux pour approcher du but que je devais me proposer d'atteindre, mais je ferai remarquer que les renseignements qu'ils contiennent sont des matériaux suffisants pour une histoire sommaire agricole, industrielle ou commerciale de nos produits les plus importants.

Je pourrais, multipliant les exemples, et n'ayant d'autre guide que les tableaux dont j'ai l'honneur de vous entretenir, parler des métaux les plus employés, du bois, du sucre, des principaux animaux domestiques, etc., etc.; je me bornerai à quelques mots sur le sel et sur le tabac, produits d'un intérêt général, auxquels j'ajouterai le vin et la laine, sources de richesses pour notre contrée.

#### DU SEL.

La mine de Vic et nos 351 marais salants produisent chaque année 4 millions de quintaux métriques de sel, au prix, sur place, de 3 fr. le quintal.

Si cette denrée n'avait à supporter pour arriver jusqu'au consommateur, qu'un impôt tolérable, les frais de transport et les bénéfices du commerçant, elle serait certainement livrée à un prix qui ne dépasserait pas le quadruple de la valeur première : 12 fr. le quin-

tal ou 12 c. le kilog.; mais il lui faut payer un impôt de 28 fr. 50 c., c'est-à-dire un impôt 9 fois 1/2 plus élevé que ne l'est la valeur de l'objet imposé !

Le sel n'est pas seulement une substance propre à la conservation des aliments, il est encore un excellent engrais pour les terres et pour les animaux ; il suit de là que le prix exorbitant auquel il est parvenu chez nous, en s'opposant à ce que le cultivateur en fasse usage dans son exploitation, met obstacle à l'augmentation des produits du sol, à l'accroissement et au développement de notre bétail.

Espérons que lorsque le prix minime auquel cette denrée pourrait être livrée sera connu de tous, la voix publique sera assez puissante pour obtenir le déplacement d'un impôt qui nous contraint d'affecter une trop grande étendue de terres à la culture des céréales, et qui nous force à demander annuellement à l'étranger près de 200,000 têtes de bétail.

#### DU TABAC.

La culture du tabac n'occupe guère en France qu'une superficie de 4 mille hectares, donnant ensemble environ 8 millions de kilogrammes, estimés, à raison de 40 c. le kilog., en feuilles et sur place, 3 millions 200 mille francs.

Ce tabac, d'une qualité médiocre, et ne représentant que les 2/5 de notre consommation annuelle, est mêlé à 12 millions de kilog. de meilleure qualité, achetés en feuilles à l'étranger, à raison de 2 fr. 20 c., pour la somme de 26 millions 1/2 de francs. C'est donc en totalité 20 millions de kilog. de matières premières pour 30 millions de francs, lesquels 20 millions, après

avoir été manufacturés, donnent, défalcation faite du bénéfice des débitants, une valeur de 140 millions de francs.

L'impôt que supporte ce produit, compris avec le coût de la fabrication dans le prix de vente, ne peut être apprécié avec exactitude, mais il est certainement considérable. Cependant, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas une plainte que nous exprimons ici, car dans notre pensée, le tabac, inutile à beaucoup, et nuisible à plusieurs, est une matière que nous considérons comme essentiellement imposable.

#### DU VIN.

La superficie vinicole de la France est évaluée à 2 millions d'hectares. Chaque hectare donne en moyenne 20 hectolitres de vin, à 20 fr. l'un. Notre récolte se compose donc de 40 millions d'hectolitres, d'une valeur totale de 800 millions de francs.

Ces 40 millions d'hectolitres sont ainsi employés :

Envoyé à l'étranger, 1 million  $1\frac{1}{2}$ ,

Conservé pour le pays, 38 millions  $1\frac{1}{2}$ .

Cette dernière quantité se partage à son tour entre la consommation en nature et la conversion en eau-de-vie et en vinaigre.

Six millions d'hectolitres de vins sont convertis en 1 million  $1\frac{1}{2}$  d'hectolitres d'eau-de-vie, et cinq autres millions d'hectolitres le sont en  $4$  millions  $1\frac{1}{2}$  de vinaigre. Il reste donc 27 millions  $1\frac{1}{2}$  d'hectolitres de vin à partager chaque année entre nos 34 millions d'habitants : c'est pour chacun d'eux à peu près un cinquième de litre par jour. Cette quantité serait certainement insuffisante si un grand nombre de nos compatriotes ne faisaient du cidre ou de la bière, leur

boisson habituelle, et si la Providence n'avait libéralement gratifié notre sol de près de cinq mille cours d'eau.

Le million  $1\frac{1}{2}$  d'hectolitres que nous exportons, nous est acheté au prix moyen de 36 francs, et représente conséquemment une valeur totale de 54 millions de francs. Ce million  $1\frac{1}{2}$  d'hectolitres s'est placé pendant l'année 1844 principalement : dans nos colonies, qui en ont demandé 400 mille hectolitres ; dans les villes anséatiques, qui en ont voulu la moitié de cette quantité ; et enfin en Suisse, dans les États-Unis et en Belgique, contrées qui nous en ont pris chacune environ 100 mille hectolitres.

L'histoire du vin rappelle nécessairement les trop justes réclamations élevées contre l'impôt énorme et si peu équitable qui pèse sur cette denrée ; impôt qui devrait être allégé et surtout mieux réparti dans l'intérêt de la santé publique et dans celui de la moralité ; mais l'examen de cette question est du domaine de l'économie politique, et nous ne faisons que de la statistique.

Je passe à l'article de la laine.

#### DE LA LAINE.

Nous avons en France 31 millions de moutons, donnant chacun annuellement 2 kilogrammes de laine en suint, au prix moyen de 2 fr. 50 c. l'un, soit un total en nombre rond de 60 millions de kilog. pour 150 millions de francs. Cette quantité de 60 millions de kilogrammes n'est que les trois quarts de celle que réclament nos besoins, car nous en avons acheté en 1844 la valeur de 20 millions de kilog. pour 50 millions de francs. Les principaux pays qui nous ont fourni ce

produit sont : l'Allemagne, qui en a donné 7 millions de kilog. ; la Belgique, 6 millions ; l'Espagne, 3 millions ; et enfin la Turquie et l'Angleterre, qui ont donné ensemble 2 millions de kilogrammes.

Les 80 millions de kilogrammes de laine se partagent entre les usages divers et la fabrication des étoffes. Les usages divers en absorbent 33 millions, et les manufactures, 47. Ces 47 millions, réduits de 70 pour cent par la main-d'œuvre, donnent 14 millions de kilogrammes de tissus, au prix moyen de 30 fr. l'un, représentant une somme totale de 400 millions de francs, près du quadruple de la valeur première.

Nous consommons les 6/7 de cette fabrication, et nous exportons le reste, ou 2 millions de kilogrammes de tissus, notamment : aux États-Unis, qui en ont pris 400 mille kilog. ; en Sardaigne et en Espagne, contrées qui en ont reçu 400 mille, et enfin en Turquie et dans nos colonies, où nous avons placé en totalité 200 mille kilogrammes.

De l'examen de quelques-uns des chiffres indiqués dans ce dernier article, on peut déduire cette conséquence que la France, malgré la possession de ses 34 millions de moutons, n'est pas encore assez riche sous ce rapport, et que, pour satisfaire à sa propre consommation avec ses seules ressources, il lui faudrait un supplément de 3 millions de moutons, c'est-à-dire un total de 34 millions d'animaux de la race ovine.

Ainsi se trouve justifiée l'opinion des économistes, qui veulent qu'un pays, pour se suffire en lainage, compte autant de moutons qu'il renferme d'habitants.

Si je n'avais craint d'abuser des instants que vous avez bien voulu m'accorder, Messieurs, j'aurais moins abrégé mon récit, car nos tableaux me permettraient

de faire connaître l'ordre d'importance des produits dont nous nous sommes occupés, les lieux où ils se préparent, et enfin le nombre d'ouvriers qu'ils emploient ; mais, grâce à votre indulgente attention, j'ai pu expliquer dans quelles vues ce travail a été entrepris ainsi que les applications dont je le crois susceptible, et il ne me reste plus qu'à attendre le jugement que portera l'Académie sur les essais de statistique que j'ai l'honneur de lui soumettre.

Ce travail sera soumis à l'examen d'une commission composée de MM. Dérodé, Garcet, Henriot-Delamotte.

---

LECTURE DE M. H. DE VROIL, AVOCAT.

De quelques modifications demandées au code civil dans l'intérêt de l'agriculture.

MESSIEURS,

De tous les évènements, qui, pendant ces cinquante dernières années, se sont précipités les uns sur les autres avec une rapidité qui tenait du prodige, aucun, sans contredit, n'a exercé une plus grande influence sur le sort de la propriété foncière et de la production agricole, que la promulgation du code civil et des lois transitoires qui le précédèrent. Depuis la nuit fameuse du 4 Août 1789, dans laquelle l'assemblée constituante abolit à la fois tous les privilèges de la noblesse, la propriété foncière entra dans une ère de transition qui ne finit que le jour de la promulgation du code civil. La dîme, les corvées sei-



gneuriales, tous les droits féodaux enfin furent détruits sans rachat ; les biens du clergé et de la noblesse, vendus nationalement, rentrèrent sous l'empire du droit commun ; l'ordre de succession fut changé, les droits de primogéniture et de masculinité abolis ; les impôts furent également répartis ; enfin des modifications profondes furent apportées à la constitution du sol, et, pendant plus de dix ans, se succédèrent des lois sur toutes les questions relatives à l'économie agricole. Le code civil vint terminer cette période législative.

Plusieurs années se sont passées depuis l'adoption de cette loi nouvelle ; il est donc permis, dès aujourd'hui, d'en apprécier les principales dispositions, de la juger dans le passé qui existe déjà pour elle, et, soulevant le voile qui nous cache l'avenir, de prévoir les résultats qu'elle pourra amener par la suite, et les modifications qu'elle devra subir. Des esprits impatientes ont déjà devancé, sur ce point, l'opinion qu'ils aspirent à diriger, et, décidant magistralement que l'instruction de cette affaire est assez éclairée et assez complète, ils veulent condamner, sans appel, une législation qu'ils proclament en tous points défectueuse. Il est inutile d'ajouter qu'ils insistent surtout sur les inconvénients qu'elle présente, et qu'ils passent très-légalement sur les services immenses qu'elle a rendus. Quant à moi, je l'avoue, je ne vais point aussi vite, et, malgré le culte enthousiaste que je professe pour le progrès, je ne crois point qu'il y ait de temps perdu, comme on dit, et que le moment soit encore venu de remplacer par un autre cet admirable corps de lois auquel le plus grand génie des temps modernes a voulu attacher son nom. Au plus serait-il bon

d'y apporter quelques modifications partielles ; car je ne veux point en faire une arche sainte et je ne frapperai point de mort tous ceux qui oseront y porter la main. On voit que, si je ne renverse pas l'idole, je ne me prosterne pas pour l'adorer. Je sais très-bien que le progrès est la loi la plus impérieuse de l'humanité, que le temps montre merveilleusement le fort et le faible de toute institution et que nul homme ne doit se refuser aux enseignements de l'expérience. Je sais que certaines dispositions du code civil ont été heureusement remplacées par d'autres plus conformes aux besoins actuels ; je crois qu'il en est encore qui peuvent être aussi heureusement modifiées. Mais je pense qu'il faut le faire avec prudence et qu'il est utile de discuter l'opportunité et la valeur des divers amendements formulés jusqu'à ce jour. C'est le but que je me propose dans cet écrit. Mon intention est de rechercher l'influence qu'ont exercée sur la production agricole certaines dispositions du code civil, d'apprécier la valeur des reproches qu'on leur a adressés, et enfin d'examiner les modifications qu'on a proposé d'y apporter.

Je m'occuperai successivement du résultat de la loi des successions, c'est-à-dire du morcellement, des conséquences du régime hypothécaire actuel et de la question de l'établissement du crédit foncier ; enfin des dispositions qui régissent la matière importante des baux à ferme.

#### DE LA LOI DES SUCCESSIONS.

(*Code civil, livre III, titre 1.*)

Les lois de successions sont les plus importantes de toutes celles qui constituent l'ordre social. Elles règlent la famille et l'état, l'organisation politique de

tout un peuple et la position de chaque individualité qui le compose. Enfin, par la manière dont elles opèrent la distribution de la propriété foncière, elles exercent une influence immédiate sur le sort de l'agriculture. C'est à ce dernier point de vue seulement que je vais envisager celles sous lesquelles nous vivons aujourd'hui.

Tout le monde connaît les principales dispositions des lois qui réglaient les successions avant la révolution française. Elles furent remplacées par la loi démocratique du 17 Nivôse an II, après laquelle vint celle qui régit aujourd'hui la matière.

L'article 745 dispose que les descendants succèdent à leurs ascendants par égales portions, sans distinction d'âge ni de sexe. Cet article, on le voit, est à lui seul un événement social. Il a amené à sa suite le morcellement qui a été si rapide que quelques économistes, effrayés pour l'avenir, ont cherché les moyens d'arrêter le mouvement qu'eux-mêmes peut-être avaient imprimé. Et pourtant je ne crois pas que le danger soit aussi imminent qu'on veut bien le dire. Le morcellement, s'il a quelques inconvénients, présente aussi d'immenses avantages, et, s'il participe de l'imperfection inhérente à toutes les institutions humaines, ce n'est point une raison pour le rejeter violemment. On l'a dit avant moi et tout le monde peut facilement le comprendre : la propriété est le stimulant le plus actif de la production, et, sans se jeter dans les discussions interminables auxquelles ont donné lieu ces quatre mots : *produit brut* et *produit net*, on peut dire, ce me semble, que, plus il y aura de propriétaires, plus il y aura de produits.

Cependant les plaintes sont devenues de jour en

jour plus nombreuses; l'attention des penseurs a été attirée vers cette partie de l'économie sociale, et des moyens divers d'obvier aux résultats de la loi civile ont été proposés. C'est alors qu'on a vu se produire les théories les plus attentatoires au droit sacré de la propriété. On a demandé que le gouvernement intervînt dans les partages de famille, qu'il les dirigeât de telle et telle manière, qu'il réglementât les ventes, etc.; d'autres, plus hardis, sont même allés jusqu'à demander que le gouvernement rectifiât tous les chemins, de manière que toutes les parcelles de terre, ramenées préalablement à une contenance donnée, fussent, à chacune de leurs extrémités, bornées par un chemin. Évidemment ces diverses propositions ont été faites sous l'influence des écrits d'utopistes fameux. Leur mise à exécution étant absolument impossible, il est inutile de s'y arrêter. Toutefois une seule, la dernière, a eu récemment, dans une société savante, tous les honneurs d'une discussion sérieuse.

Cependant les promoteurs de semblables idées ne se sont point tenus pour battus, et, revenant à la charge, il se sont présentés avec de nouvelles propositions qui, pour être d'une application moins difficile que les premières, n'en sont que plus dangereuses. Il en est deux surtout qui ont réuni assez de partisans.

La première a pour but l'adoption d'un minimum de contenance au-dessous duquel il serait défendu de descendre. Ce serait, par exemple, l'hectare. On comprend tout d'abord les immenses embarras que susciterait l'application de cette loi. Il faudrait faire de l'arpentage des terres un service public, créer des places d'arpenteurs, de contrôleurs, d'inspecteurs, enfin toute

une administration nouvelle. D'un autre côté, on ne pourrait appliquer le même minimum à toutes les contrées indistinctement : aux terres les plus fertiles de la Flandre et aux landes du Midi ; aux exploitations agricoles et aux cultures maraichères qui entourent nos grandes villes. Enfin l'intérêt privé lésé par la loi, trouverait mille moyens de l'é luder, et il faudrait établir pour sanction des peines et des amendes. On voit où conduirait l'exécution de cette mesure.

Une seconde opinion s'est produite, réclamant l'examen sérieux que méritent et qu'obtiennent toujours les idées anglaises. On a demandé l'adoption d'une loi analogue à celle que le ministère Pitt imposa à l'Angleterre, en 1732, sous le nom de loi *du compact*, et qui oblige le propriétaire d'un fonds sur lequel il faut nécessairement passer pour l'exploitation d'un autre fonds, à le céder au propriétaire de ce dernier. Or, si l'Angleterre est de tous les pays celui où la liberté politique est la plus étendue, la France est celui où la liberté civile et les droits de la propriété sont les plus respectés, et la France n'a que faire des mesures prises pour la plus grande utilité des seigneurs féodaux de la Grande-Bretagne. On ne pourrait non plus argumenter de la longue existence de cette disposition législative, pour prouver ses avantages. On sait le respect, presque ridicule, que les Anglais professent pour leur loi. La loi des douze tables serait en pleine vigueur en Angleterre, si elle avait été imposée aux Bretons, lors de la conquête romaine, et encore aujourd'hui un Anglais peut, en vertu de la loi, conduire sa femme au marché et la vendre. On ne peut donc, de la longue existence de la loi *du compact*, tirer un argument solide en faveur de l'utilité de cette loi.

On le voit, c'est dans la loi que l'on a cherché le remède aux conséquences du morcellement, c'est assez l'habitude à présent : on s'en prend à la loi de tous les maux que l'on souffre, et on exige impérieusement qu'elle les guérisse. On ne fait point attention qu'il n'y a que le temps et le régime pour guérir certaines maladies. Le morcellement, on doit le supposer, ne dépassera pas les bornes que l'intérêt privé lui assignera. Que se passe-t-il en effet sous nos yeux ? Les grandes propriétés territoriales se divisent en domaines bien assez considérables encore ; les moyennes s'arrondissent par les échanges ; l'intelligence et l'activité de l'un reprennent à l'inconduite de l'autre la fraction qui jadis ne faisait qu'un avec la sienne. Au bout de quelques années, les malheureuses entreprises, les évènements imprévus, de quelque nature qu'ils soient, donnent occasion de réunir les parcelles, et remédient à un morcellement qui n'était point définitif.

Toutefois, et en admettant que le morcellement, d'ici à une époque plus ou moins éloignée, puisse enfin amener un état de choses contraire aux véritables intérêts de la production agricole, il existe un moyen efficace de remédier à cet inconvénient : c'est l'association. C'est là surtout qu'il faut chercher la solution du problème au lieu de la demander à la loi. Je parle d'une association privée et volontaire dans laquelle les associés pourraient se mouvoir avec liberté, dont toutes les clauses seraient arrêtées par eux, et dans laquelle ils pourraient faire toutes les stipulations qui ne seraient contraires ni aux lois, ni aux règlements. Ces associations pourraient être, soit générales et pour tous les travaux à exécuter pendant un certain

laps de temps, soit spéciales, c'est-à-dire pour une certaine opération indiquée d'avance : dans ce dernier cas ce serait une espèce de société en participation.

Ce principe de l'association volontaire existe déjà en germe dans plusieurs parties de la France. En Franche-Comté, les habitants de chaque village forment une société pour l'emploi du lait de leurs troupeaux et la fabrication du fromage que l'on sert sur nos tables. Tous les matins un homme de l'art, choisi par eux, se présente dans chaque maison et reçoit la quantité de lait dont la famille peut disposer. Le tout est ensuite mélangé et sert à confectionner un fromage qui est partagé entre tous les associés proportionnellement à leurs mises. Chaque habitant jouit ainsi de tous les avantages d'une fabrication habile et économique.

L'association revêt bien d'autres formes encore. Ainsi, dans nos campagnes, les propriétaires de troupeaux se réunissent pour avoir un berger commun. Le lot de vingt-cinq moutons, trop peu nombreux pour réclamer les soins d'un seul homme, est réuni à d'autres lots, et tous sont conduits par le même berger, reçoivent les mêmes soins. Le propriétaire auquel manquent quelques hectares de terres pour donner du travail à ses chevaux, occupe utilement les loisirs que son exploitation lui laisse ; il laboure et sème pour son moissonneur, humble propriétaire de quelques champs. Ce fait n'est autre chose que l'application du principe de l'association, et il ne faut pas que la supériorité sociale du cultivateur et la position du manoeuvre fassent méconnaître son véritable caractère. Car l'association peut très-bien se former entre deux personnes de fortunes inégales, sans qu'il y ait pour cela un maître et un esclave ; l'important est

que, pour la distribution des profits, l'on tienne compte de ce que chaque associé apporte dans l'entreprise.

L'exposé de ces différents faits qui se passent tous les jours sous nos yeux, sans que la loi intervienne directement pour les régler, suffit pour indiquer les avantages que l'agriculture peut retirer d'une application plus générale de l'idée féconde sous l'influence de laquelle ils se sont produits. Ce n'est, en effet, qu'au moyen de l'association volontaire et privée que l'on pourra prévenir les inconvénients d'un trop grand fractionnement du sol, et réunir à la fois les avantages de la petite propriété et ceux de la grande culture.

#### DU RÉGIME HYPOTHÉCAIRE.

*(Code civil, livre III, titre XVIII, des privilèges et hypothèques.)*

Une autre partie de la loi civile qui se rattache d'une manière bien étroite à l'avenir de l'agriculture, c'est le système hypothécaire. C'est l'hypothèque qui doit fournir au cultivateur les capitaux nécessaires à l'exploitation du fonds, et il importe que la constitution du régime hypothécaire soit telle qu'elle attire le plus de capitaux possible vers cette branche de la production nationale.

Le système actuel remplit-il cette condition indispensable? Cette question a, depuis quelque temps déjà, été résolue négativement. En effet, l'agriculture se débat faiblement sous les emprunts onéreux qui l'accablent : elle ne peut se procurer qu'à un taux exorbitant et peu en rapport avec les revenus qu'elle tire de la terre, les capitaux dont elle a le plus grand



besoin. Aussi une révision de la loi qui régit cette matière importante semble urgente. Le gouvernement l'a bien compris, et, dès 1844, il adressait à la cour de cassation, aux cours royales et aux facultés de droit une circulaire pour leur demander leur avis.

Cependant c'est une grande prétention que de venir demander la réformation d'une loi que nous connaissons à peine, qui soulève encore aujourd'hui tant de questions nouvelles, dont la sagesse des tribunaux corrige tous les jours les imperfections, qui enfin est passée dans nos mœurs avec tous ses avantages et tous ses inconvénients. Il ne faut rien moins pour cela que la conviction profonde que les interprétations de la jurisprudence ne parviendraient jamais à en faire une bonne loi, et que la législature seule peut, par une révision prudente, atteindre ce but si désirable.

Un bon système hypothécaire doit avoir pour bases les deux principes de la publicité et de la spécialité.

. . . . .

Il n'est pas besoin d'ajouter à toutes ces déficiences de la loi actuelle les vices nombreux de la loi d'expropriation, pour reconnaître que la réforme hypothécaire est une des plus urgentes de toutes celles dont on s'occupe. La sécurité du placement est compromise par les inconvénients qui résultent d'une procédure embarrassée de mille détails, et les capitaux hésitent aujourd'hui à se porter vers cette nature d'emploi, qui de toutes cependant devrait présenter le plus de garanties. L'agriculture commence à souffrir de cet état de choses : une réforme est maintenant jugée indispensable. Le gouvernement au surplus s'occupe, M. le ministre de la justice vient de livrer à la publicité l'analyse des documents que lui ont transmis,

en réponse à sa circulaire, les corps judiciaires et les écoles de droit, et un projet de loi sur la révision du régime hypothécaire doit bientôt, dit-on, être porté devant les chambres.

Cette loi, pour répondre à l'attente du pays, devra remplacer par des dispositions complètement nouvelles les demi-mesures et les termes moyens qu'avaient cru devoir adopter les rédacteurs du code : elle devra dégager des entraves si nombreuses qui les gênent dans le système actuel les deux principes de la publicité et de la spécialité. L'agriculture en attend les plus heureux résultats, et c'est sur ces larges bases que devra s'élever l'organisation du crédit foncier.

Le morcellement du sol rendrait moins importante, par la suite, cette question du régime hypothécaire. En effet, les grandes entreprises agricoles seules nécessitent des avances considérables, que très-souvent le cultivateur n'est point en position de faire ; ce qui l'oblige de recourir à des emprunts. Les petites exploitations, au contraire, ne réclament point ces énormes mises de fonds : de faibles sommes, résultats de l'épargne, suffisent aux propriétaires pour les bien diriger. Les capitaux s'amassent peu à peu là où se rencontrent l'habileté et l'amour du travail, et les vices personnels, bien plus souvent que l'imperfection des institutions de crédit, conduisent les agriculteurs à la misère.

#### DES BAUX DES BIENS RURAUX.

( *Code civil, livre III, titre VIII, du contrat de louage.* )

Les terres exploitées par leurs propriétaires sont

celles qui contribuent le plus à augmenter la richesse nationale. Chez les propriétaires seuls se rencontrent ce travail éclairé, ce goût des bonnes méthodes, ces soins intelligents qui modifient à la longue la nature d'un sol aride et multiplient la masse des produits agricoles. Les propriétaires assez à leur aise, pour aller dans les villes étudier la chimie, la physique, l'art vétérinaire, etc., reviennent à la culture de la terre avec des connaissances qui sont pour eux un nouveau capital. Ces cultivateurs éclairés, en enseignant, par leur exemple, les nouvelles méthodes, détruisent la routine et font faire plus de progrès à l'agriculture que tous les livres du monde. On en a vu qui, en peu d'années, ont changé complètement la face des contrées qu'ils habitaient. Les événements politiques ont puissamment contribué à augmenter le nombre de ces agriculteurs intelligents, et plus d'un homme public est venu consacrer aux soins d'une entreprise agricole sa haute raison et sa profonde connaissance des affaires.

La loi civile n'avait point à s'occuper du propriétaire qui cultive lui-même ses terres. En effet, dans ce cas, la propriété se trouve en présence du propriétaire qui peut en disposer de la manière la plus absolue, pourvu qu'il n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. Mais, du moment que ce propriétaire, par un contrat appelé bail à ferme, s'oblige à faire jouir quelqu'un de ses biens ruraux, pendant un certain temps et moyennant un certain prix, ce contrat, comme la vente, l'échange, etc., doit être réglementé par la loi civile. C'est l'objet du chapitre 2, du titre VIII du livre III du code civil.

Dans une section commune aux baux des maisons et

des biens ruraux , le législateur règle la forme du contrat et la manière dont il doit être prouvé ; puis il énumère les obligations du bailleur , qui se résument à délivrer la chose et à en faire jouir , et les obligations du preneur , qui sont de payer exactement le prix du bail , et surtout de jouir de la chose en *bon père de famille*. Cette expression, qui rappelle l'organisation de la famille romaine , et qui se rencontre plusieurs fois dans le code , signifie que le preneur doit avoir de la chose louée le soin qu'en aurait le propriétaire lui-même.

Enfin , une section particulière aux baux à ferme contient quelques prescriptions spéciales , traite de la durée et de la résiliation des baux , et complète la législation sur cette matière.

Je ne crois pas que l'on ait jamais pu adresser de reproches mérités à ces sages dispositions , sur le contrat si usuel de louage , dispositions empruntées du reste, presque toutes à Pothier , et qui existaient dans le droit français bien avant le code civil. Je cherche vainement en quoi elles pourraient être contraires aux véritables intérêts de l'agriculture. Cependant , dans une réunion solennelle , les représentants de l'agriculture se sont plaints avec amertume de la trop courte durée des baux , et , comme de juste , le code civil a encore été chargé de cette iniquité. Il s'agit maintenant de savoir si c'est bien à lui que l'on doit s'en prendre.

On ne peut nier que les baux de longue durée ne soient les plus favorables de tous aux progrès de l'agriculture. Il est évident qu'un long bail est le seul moyen d'intéresser le fermier à la terre qu'il cultive , et de le décider à faire toutes les dépenses nécessaires pour en augmenter la puissance productive , dépenses

qu'il ne ferait pas, s'il n'était assuré de réaliser le profit qui doit en résulter. Avec un long bail, un fermier se livrera à une culture intelligente des prairies artificielles, à l'amélioration des différentes espèces d'animaux ; il fera faire des travaux d'irrigation ou de dessèchement qui ajouteront à la fertilité du sol. Ces baux sont très-fréquents en Angleterre et en Écosse, et les *farmers*, protégés par cette sage institution, arrivent presque tous à un degré d'aisance inconnu chez le plus grand nombre de nos fermiers.

Le législateur français devait donc, dans l'intérêt de la richesse des particuliers et de la fortune publique tout à la fois, accorder à cet égard la plus grande latitude possible et laisser au propriétaire majeur et jouissant de ses droits la faculté de passer des baux aussi longs qu'il voudrait. C'est, en effet, ce qu'a fait le code civil : l'article 1709 porte que le louage est un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose, *pendant un certain temps*, et on ne rencontre dans nos lois aucune disposition qui assigne une limite à ce temps et fixe le maximum de la durée des baux. On peut donc louer pour dix-huit ans comme pour cinquante, comme pour deux cents.

Avec cette liberté illimitée, les baux doivent être contractés pour la durée la plus convenable aux véritables intérêts des propriétaires fonciers qui sont, en définitive, les mêmes que ceux de l'agriculture. C'est aussi ce qui arrive. Les baux sont plus ou moins longs, et la mesure de leur durée est toujours l'intérêt du bailleur : cet intérêt exige que la durée du bail soit en rapport avec la fortune, l'âge et la position sociale du bailleur, et avec la fortune, l'âge et la position de ses enfants.

Mais l'on n'a pas tardé à s'apercevoir que le nombre des baux de courte durée l'emportait de beaucoup sur celui des baux à longs termes, et, dans un beau zèle pour les progrès de l'agriculture, on s'est plaint de cet état de choses et on a prié la loi d'y mettre un terme. Ce désir est recommandable assurément, mais il ne faudrait pas qu'il fût un prétexte pour léser les intérêts de personnes que la loi civile protège d'une manière particulière. C'est pourtant ce que l'on a demandé!

La loi ne pouvait, sans de graves inconvénients, laisser aux administrateurs des biens des incapables l'entière liberté qu'elle accorde aux majeurs jouissant de leurs droits sous le rapport de la durée des baux de leurs biens ruraux. Aussi des articles spéciaux apportent-ils au principe général des exceptions bien justifiées par la position des personnes en faveur desquelles elles sont admises. L'article 1429 porte que les baux que le mari fait des biens de sa femme, sans son intervention, ne seront obligatoires vis-à-vis d'elle ou de ses héritiers, lorsque la communauté viendra à se dissoudre, que pour la première période de neuf ans, si on y est encore, ou pour la seconde et ainsi de suite, de manière que le fermier n'ait que le droit d'achever la période de neuf ans où il se trouve. L'article 1430 porte que le mari ne peut renouveler les baux des biens de sa femme, plus de trois ans avant leur expiration; de sorte qu'il pourra se faire, qu'à la dissolution de la communauté, la femme ait encore à attendre près de douze ans avant la résiliation.

Les articles 1718 et 509 portent que les dispositions relatives aux baux des biens des femmes mariées sont applicables aux baux des biens des mineurs et des interdits.

Les biens ruraux des femmes mariées, des mineurs et des interdits sont donc exclusivement réservés aux baux de neuf ans. Ces exceptions sont nombreuses à la vérité, mais elles sont commandées par les nécessités sociales les plus impérieuses. Ainsi, en ce qui touche les biens du mineur par exemple, la loi a sagement fait de ne point permettre au tuteur de les louer pour plus de neuf ans. Dans le siècle où nous sommes, la vie laborieuse de l'homme commence de bonne heure, et plus d'un garçon de vingt ans est en état de faire valoir utilement les fonds qui forment son patrimoine. Soit qu'il veuille se livrer à l'agriculture, soit qu'il préfère l'industrie, il est indispensable que ses biens ruraux soient libres de tout bail, afin qu'il puisse les vendre ou les exploiter lui-même. C'est parce qu'elle a compris que le mineur devait, à sa majorité, devenir maître absolu de sa chose, que la loi n'a pas permis au tuteur de disposer de la jouissance de cette chose pour un laps de temps plus considérable. La disposition du code civil est donc complètement justifiée en ce qui concerne le mineur. Il semble superflu d'énumérer les raisons qui l'ont fait appliquer aux biens des femmes et des interdits.

D'impitoyables Procestes ont voulu allonger la durée de ces baux et ont demandé que le maximum fût porté de neuf à douze ou quinze années. On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister davantage, combien cette modification nuirait aux intérêts des incapables. Aucune considération, pas même celle des progrès de la culture et de l'augmentation de la fortune publique, en supposant qu'elles y fussent intéressées, ne saurait autoriser à passer sur cette difficulté.

D'un autre côté, le respect dû à la propriété avait

fait admettre à cette proposition une restriction dont le résultat aurait été de laisser les choses à peu près dans l'état où elles sont et d'anéantir ainsi les bons effets que l'on s'en était promis. On avait demandé que rien ne fût impératif dans la disposition nouvelle; que la loi autorisât l'administrateur des biens des incapables à passer des baux de douze ou quinze ans, mais qu'elle ne l'y obligât pas et qu'il conservât la faculté de louer seulement pour neuf années. Or, dans cette alternative, un administrateur intelligent et soigneux des véritables intérêts de celui dont il gère la fortune préférera toujours les baux les plus courts. Ainsi on n'avait pas craint de demander, au nom de l'agriculture, l'adoption d'une mesure qui lésait au plus haut degré les intérêts des incapables; mais le sentiment intime du respect dû à la propriété avait dicté une réserve qui détruisait tout d'un coup tous les avantages que l'on attendait de cette loi.

Si la fortune publique exigeait impérieusement que la durée des baux fût augmentée; si l'agriculture ne pouvait, sans cette augmentation, faire aucun progrès; si enfin l'esprit réglementaire pouvait aller jusque là, il faudrait demander l'adoption d'une loi ainsi conçue : « Le minimum de la durée des baux des biens ruraux » appartenant aux majeurs jouissant de leurs droits, » sera de douze années, » et prier le pouvoir exécutif de prendre des mesures pour que cette disposition fût rigoureusement appliquée. Ainsi l'on atteindrait le but que l'on se propose et l'on respecterait les sages dispositions du code civil concernant les baux des biens des incapables. Je me hâte d'ajouter que cette proposition est tellement exorbitante, tellement exclusive de l'idée de propriété que, jusqu'à présent, il ne s'est trouvé personne pour la présenter.



Aussi bien ce grand nombre de baux de courte durée, qui a si vivement préoccupé certaines personnes, me semble attester les progrès immenses de l'agriculture, et prouver, d'une manière évidente, l'augmentation rapide du prix des fermages. Aussi je ne pense point qu'il y ait lieu de solliciter sur cette matière de nouvelles dispositions législatives.

---

### CONCLUSION.

Le morcellement, la mauvaise constitution du crédit foncier et la trop courte durée des baux, tels sont les trois griefs de l'agriculture contre le code civil et les sujets des plans de réforme qui ont attiré l'attention dans ces derniers temps. J'ai déjà parlé de cette opinion, si commune de nos jours, qui consiste à croire que des lois nouvelles sont les seuls moyens d'obvier aux inconvénients des lois anciennes. J'ajouterai que cette disposition est la plus malheureuse qui se puisse trouver; car, en ne tenant aucun compte des résistances individuelles, et en rejetant sur la loi toutes les difficultés que l'on éprouve à réaliser le progrès, elle affaiblit la confiance en nos institutions et va même jusqu'à condamner à l'impuissance les efforts de chacun pour en corriger pratiquement les imperfections. S'il prenait à la lettre tout ce qu'on lui répète, le propriétaire ne chercherait point à arrondir son domaine par des réunions et des échanges: on a tant dit qu'il fallait une loi pour arrêter le morcellement qu'il finira par douter que lui, simple particulier, puisse pour sa part, au moyen de dispositions toutes dans son intérêt, et prises dans la sphère de

ses moyens, contribuer à rendre inutile une nouvelle législation sur cette matière. Heureusement l'amour de la propriété l'emporte et les échanges auxquels il se livre ajournent presque indéfiniment l'avènement de ce morcellement dont on nous menace.

Cependant, dans un pays libre, on est en droit de beaucoup demander aux efforts individuels, et l'on doit être mal reçu lorsque l'on vient soutenir que c'est à la loi de tout faire. On peut d'autant plus compter sur une active collaboration de la part de chacun que les mesures prises pour la plus grande utilité des individus sont, en ces matières, les plus avantageuses de toutes à la fortune publique. Ainsi les propriétaires devront, dans l'intérêt du bien public, diminuer le nombre des parcelles par des échanges, et l'intérêt personnel est un sûr garant qu'ils ne manqueront point une occasion de le faire. Il en est de même pour la durée des baux : le propriétaire louera, sous le rapport du prix et du temps, aux meilleures conditions qu'il trouvera ; le fermier, pour se tirer d'affaire, sera obligé de créer le plus de produits possible, et la richesse publique s'augmentera de tout ce qui viendra accroître la fortune du propriétaire.

Le fractionnement du sol pouvait un jour arriver à une limite que, dans l'intérêt de l'agriculture, il serait bon de l'empêcher de franchir ; mais je ne crois pas que l'époque où il atteindra cette limite soit prochaine, et les différentes mesures que l'on a proposées me semblent avoir été inspirées plutôt par le désir de prévenir des maux que l'on redoute, que par l'intention de remédier à des inconvénients présents. Peut-être, même, l'intérêt de l'agriculture n'est-il qu'un prétexte, et ces motions cachent-elles des prétentions que l'on

n'ose avouer. D'ailleurs, quand ce temps sera venu, il ne sera pas besoin de réclamer l'intervention de la loi, et l'on pourra, avec confiance, s'en rapporter à l'intérêt privé du soin de faire ce qui sera opportun.

J'en dirai tout autant des baux à ferme, et je regarde comme inutiles les modifications demandées pour la durée des baux des biens des incapables, et comme très-dangereuses les lois d'exception que l'on voudrait admettre en faveur des majeurs jouissant de leurs droits qui passeraient des baux à longs termes. Quant à la question de l'organisation du crédit foncier, personne ne peut dire qu'elle ait été intempestivement soulevée. Les vices du régime hypothécaire actuel ont été démontrés avec la dernière évidence, et, pour rappeler une expression prononcée naguère à la tribune et devenue célèbre : *Il y a quelque chose à faire.* Aussi, des trois questions examinées dans cet écrit, c'est la seule dont le gouvernement se soit occupé, et dont il ait l'intention de saisir le pouvoir législatif.

Pour justifier l'audace des propositions exorbitantes qui se reproduisent si fréquemment, on a l'habitude de présenter les faits sous un jour tel, qu'il semble n'y avoir de salut que dans leur prise en considération. Ainsi, on a dit que la progression du morcellement était effrayante, et des recherches savantes nous apprennent que cette progression marche au contraire fort lentement; que les capitaux manquaient complètement à l'agriculture, et, malgré les nombreuses défauts du système hypothécaire, l'inventaire du mobilier rural de la moindre ferme constate presque toujours autant de bestiaux et d'instruments aratoires qu'il en faut pour son exploitation;

enfin que les baux de courte durée ruinaient les fermiers, et jamais les fermiers n'ont été si à leur aise. On est allé jusqu'à dire que, pendant que l'industrie marchait à pas de géant dans la voie des améliorations et du progrès, l'agriculture seule était restée stationnaire. Or, je le demande, cette assertion est-elle soutenable, et mérite-t-elle l'honneur d'une réfutation sérieuse ?

L'agriculture a fait des progrès immenses, surtout depuis quelques années, et tout porte à croire qu'elle n'est pas près de s'arrêter. Un assolement facultatif et raisonné a remplacé le classique assolement triennal, et fournira les moyens d'arriver progressivement à la suppression de la jachère. La culture des prairies artificielles, en augmentant le nombre des bestiaux et la masse des engrais, augmente en même temps la puissance productive du sol. Les efforts de tous et de chacun, l'amour de la propriété, l'intelligence, l'esprit d'ordre et de travail, peuvent plus, pour la prospérité de l'agriculture, que des dispositions législatives consacrant des mesures arbitraires, et sont les meilleurs gages de progrès que le présent puisse léguer à l'avenir.

Ce mémoire sera soumis à l'examen d'une commission composée de MM. Bonneville, Contanin et Bouché.

---

COMMUNICATION DE M. FANART.

---

NOTICE BIOGRAPHIQUE  
SUR LOUIS PERIN

PEINTRE RÉMOIS,

par M. A. Perin, son fils.

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me nommer membre correspondant de l'Académie que vous avez fondée, et qui est appelée à rendre de grands services à la ville de Reims. Ce choix m'impose un devoir à remplir, celui de vous adresser quelque écrit que vous vouliez bien accueillir.

J'ai pensé devoir vous parler de mon père, et vous présenter tous les souvenirs que j'en ai conservés. Sa carrière d'artiste avait été d'abord bien entravée, et pourtant il s'est acquis une réputation qui grandit encore depuis sa mort ; ses ouvrages sont recherchés et préférés souvent aux plus renommés (1) de son époque.

Une vie de lutte et de dévouement à l'art peut offrir de l'intérêt ; et puis, en outre, Messieurs, mon père était rémois, et aimait fort son pays ; en vous exposant la marche de son talent, c'est donc entrer, il me semble, dans les vues de l'Académie qui recherche et conserve la

mémoire des hommes qui ont pu faire honneur à Reims.

Lié-Louis Perin naquit à Reims, le 12 Octobre 1755. Ses parents, originaires des Ardennes, étaient venus en cette ville pour s'y livrer à la fabrication des tissus de laine. Avec le fruit de leur travail, ils élevèrent honorablement plusieurs enfants dont Lié-Louis était le dernier.

Les fils aînés furent destinés au commerce, et le plus jeune à l'état ecclésiastique; la volonté du père était très-arrêtée à cet égard, mais aussitôt que le jeune homme se put connaître, l'amour des arts s'empara de lui; il sentit sa capacité et aspirait à un rang élevé. Mais, dans sa famille, il ne rencontra qu'une vive opposition à une carrière qui exige de longues études, des dépenses continuelles et n'offre rien de certain pour l'avenir. Perin, cependant, suivit presque à la dérobée les cours de l'école de dessin de Reims, en devint bientôt le premier élève, et remporta le prix (2). Après ce premier succès, l'espoir de trouver dans le professeur de l'école (3) un appui auprès de ses parents le faisait redoubler d'efforts; mais ayant copié d'après lui un tableau (4) où il se permit quelques changements, et ces changements ayant été regardés comme des améliorations, le maître jaloux devint son ennemi, et fit accroître l'opposition que son père mettait à sa vocation.

Perin avait reconnu combien était mauvaise la route qu'on lui faisait suivre dans l'art; comprenant que la vue des ouvrages des grands maîtres le ferait sortir de la voie déplorable où on l'avait engagé, il aspirait à aller étudier à Paris; mais on l'en empêcha, et plusieurs années se passèrent péniblement à dessiner ou à peindre des portraits (5) pour gagner quelque argent. Il fit aussi plusieurs tableaux (6) de nature morte qui montraient sa bonne organisation.

On ne parvint pas à dompter sa résolution, et on le laissa partir pour Paris, à vingt-cinq ans, mais avec une si modique pension (7), qu'elle suffisait à peine à sa subsistance,

et ne lui permettait pas de se livrer à des études sérieuses. La carrière de la peinture d'histoire se ferma forcément pour lui, et ses plus chères espérances s'évanouirent à Paris comme à Reims ; la nécessité l'obligea à s'adonner entièrement aux portraits.

Quoique inférieur à la peinture d'histoire, ce genre offre un champ vaste au talent. Il ne suffit pas de reproduire l'extérieur du modèle, il faut encore donner une idée de son caractère, de ses pensées habituelles, et savoir choisir la pose et l'expression qui peuvent le mieux traduire l'homme intérieur. De là ce naturel et cette impression des portraits laissés par les grands maîtres, et qui nous intéressent vivement lors même que les personnages nous sont inconnus. La ressemblance d'un ami, d'un père, d'une épouse, remplace, pour ainsi dire, la personne même, soulage de son absence, et renouvelle les impressions les plus précieuses et les plus vives. Après la mort d'un parent qui leur était cher, combien de familles se désolent de n'avoir pu en conserver l'image, et disputent à la mort même ce précieux souvenir en faisant mouler le visage de celui qui vient d'expirer, ou en le faisant peindre d'après son cadavre. Dans tous les temps, n'a-t-on pas cru récompenser dignement les hommes illustres et leur rendre hommage en plaçant leurs portraits dans les lieux publics !

Le peintre de portraits, s'il comprend sa mission, peut donc occuper un rang élevé dans l'art, et c'est à ce rang que parvint dans la suite Lié-Louis Perin.

On imagine facilement le désir qu'il avait d'étudier dans les galeries les beaux portraits des anciennes écoles ; mais le temps lui manquait pour ces études qui lui eussent été si fructueuses. Il fallait vivre ; ses travaux lui étaient peu payés, et l'idée de se voir forcé à exercer l'art comme un métier l'effrayait tellement, que parfois il pensait sérieusement à s'enrôler. Jusqu'à la fin de sa vie, ces moments d'angoisse se représentaient avec douleur à son esprit.

Afin d'avoir plus de portraits à faire, il s'exerça à la miniature, et, après avoir réuni une petite somme, il employa les heures du soir à dessiner le nu d'après les modèles vivants (8), chassant ainsi, petit à petit, les vices de son éducation, et le jour, reportant dans ses peintures les progrès obtenus par ces nouvelles études.

Dépouillées de la routine qu'on lui avait imposée, ses dispositions naturelles prirent un grand développement, et frappèrent un artiste distingué, Roslin (9), dont les conseils, l'appui et l'affectueux attachement lui furent très-utiles. Perin s'efforçait dans ses ouvrages de subordonner les accessoires aux parties principales, et se livrait tout entier à son sentiment qui le portait à rechercher le naturel et la vie; la vue des productions de Hallé et de Grenze (10) le confirma dans cette voie. L'intimité du statuaire Houdon le soutenait dans l'étude de la forme, toujours affectuonnée par lui, et l'une de ses plus belles qualités.

Sorti de l'ornière où se traînaient la plupart des peintres de son époque, Perin étendait sa réputation. Vers 1785, elle était grande. Quoiqu'il s'appelât lui-même le peintre de la bourgeoisie, il fit le portrait de plusieurs personnes de haut rang : la duchesse de Laroche Foucauld (11), qu'il peignit plusieurs fois, lui témoignait la plus grande bienveillance; appelé au Rincy pour faire le portrait de la duchesse d'Orléans, il y fut comblé d'égards et de prévenances, et les travaux lui vinrent en foule. Vers cette époque, il alla voir ses parents revenus de leurs préventions, et fit leurs portraits, qui comptent parmi ses plus belles miniatures.

Ce furent les moments les plus heureux de sa vie.

La position dont il jouissait avait été chèrement achetée. Personne, à moins de suivre cette carrière, ne peut se faire une idée du supplice qu'éprouve l'artiste bien organisé, amoureux de son art, et que la nécessité empêche de l'exercer consciencieusement : forcé de travailler à la



hâte, de laisser des ouvrages imparfaits, ne pouvant faire les études qu'il juge nécessaires, souvent méprisé, il lui faut un grand courage pour surmonter tous ces chagrins et acquérir enfin un talent assez élevé pour forcer la réputation à venir à lui. Arrivé à ce but, tout change pour celui qui a su persévérer ; entouré de considération, tous les obstacles disparaissent.

Telle était la situation de Perin quand les premiers symptômes de la révolution se firent sentir. Le droit d'exposer aux salons du Louvre cessant d'être un privilège pour les académiciens, Perin y fit paraître pendant plusieurs années des miniatures qui produisirent une grande impression et laissèrent de longs souvenirs (12). Il peignait aussi de temps à autre des portraits à l'huile, et avait commencé en ce genre un tableau de quatorze figures, représentant une famille américaine au milieu d'un parc (15). La révolution força cette famille à quitter la France avant la fin de cet important ouvrage, que Perin n'abandonna qu'à regret. La révolution cependant n'interrompit point ses autres travaux ; dans la crainte de l'exil ou même de la mort, chacun, par son portrait, voulait laisser un souvenir aux siens, et Perin était un des artistes auxquels on s'adressait de préférence.

Mais le fruit de son travail lui fut enlevé par le malheur des temps ; la petite fortune qu'il avait acquise ayant été forcément convertie en papier-monnaie, resta bientôt sans valeur entre ses mains, et ce malheur venait l'accabler peu de temps après son mariage. Les secousses de la révolution avaient ébranlé la santé de Perin ; pensant qu'il lui restait peu d'années à vivre, inquiet pour l'avenir de sa femme et de ses deux enfants, il regarda son pays comme un refuge, et, sur les instances de sa sœur et de ses frères, se décida à retourner à Reims. Avant son départ, Perin avait fait le portrait de madame de Lavallette, au moment où son mari partait pour l'Égypte avec Bonaparte, et Jo-

séphine, chez laquelle se faisait cet ouvrage, lui en témoigna plusieurs fois sa satisfaction.

C'est en l'an VI qu'il exposa pour la dernière fois au Louvre, et il quitta Paris en 1799.

Il établit à Reims une manufacture d'étoffes de laines, pensant que si sa femme, pour laquelle il avait une affection profonde, venait à le perdre bientôt, elle pourrait, en continuant le commerce, se créer de l'aisance et fournir à l'éducation de ses enfants. C'était donc elle qui s'occupait des affaires; Perin ne s'en était réservé que la direction générale et continuait d'exercer son art avec la même ardeur qu'auparavant, résistant cependant aux instances que lui firent plusieurs fois ses amis de Paris, pour retourner en cette ville : Houdon surtout l'en pressait vivement, lui mettant sous les yeux le rang qu'il occupait et qu'il perdrait en restant éloigné de la capitale, lui disant combien de personnes étaient venues chez lui depuis son départ, pour demander que Perin fit leurs portraits; mais à une position brillante, Perin préféra l'avenir modeste qu'il préparait à sa famille.

Dorénavant fixé dans sa ville natale, il fit pendant plus de dix-sept ans un grand nombre de portraits en miniature et en grand, peignit aussi plusieurs ouvrages au pastel, et savait y mettre un grand charme. Son talent se fortifiait toujours : les portraits que l'on a conservés à Reims et ceux qu'il peignit à Lyon (14) pendant un assez long séjour, en donnent la preuve, et sa réputation serait encore plus répandue, si sa modestie ne l'eût empêché d'envoyer ses ouvrages aux expositions de Paris. L'une de ses plus importantes productions fut portée à Dresde où le directeur de la galerie proposa vivement de l'acheter pour faire partie de cette admirable collection.

Au milieu de ses travaux, il éprouvait souvent de vifs regrets en voyant disparaître les plus remarquables monuments de la ville de Reims. On avait détruit la porte

Basée, ce bel arc de triomphe qui pouvait si facilement être reconstruit ailleurs en en numérotant les pierres ; plus tard, en réparant les fondations du lycée, on retrouva plusieurs parties de la frise de cet arc couvertes de sculptures ; sur l'un de ces fragments était représenté un empereur assis, entouré de plusieurs autres figures. Appelé pour voir ces beaux débris, Perin s'efforçait de les sauver des mains des maçons qui voulaient s'en servir comme de simples pierres ; rentré chez lui, les larmes aux yeux, ne sachant à qui s'adresser pour empêcher cette profanation, car alors il n'y avait point d'Académie, il fit cependant des démarches auprès des autorités de la ville, mais sa voix, étant isolée, ne fut point écoutée, et ces précieux restes de l'art antique furent mutilés et enfouis de nouveau.

Sans prendre part aux expositions de Paris (15), Perin alla cependant plusieurs fois les voir afin de suivre les progrès de l'art ; heureux du succès d'Isabey, qu'il connaissait et qu'il avait précédé dans la carrière ; jouissant des œuvres de Saint, qui, avant son départ, avait voulu être son élève. Perin avait la passion de l'art sans une seule idée de rivalité. Ses qualités et sa grande bonté faisaient aimer autant l'homme que l'artiste.

Par le fait suivant, on peut juger de la haute estime que les artistes de Reims avaient pour son talent. Une dame honorable de la ville venait à d'assez longs intervalles demander à Perin pour un inconnu des miniatures-études dont elle désignait les sujets : un officier, une femme âgée, une jeune mariée, etc. Il en peignit jusqu'à sept, puis, un jour, elles lui furent toutes montrées par un peintre rémois qui y avait consacré ses économies et à qui elles servaient d'exemples et de guides.

Un entier désintéressement fut la règle de toute la conduite de Perin ; quoique le prix de ses ouvrages fût souvent peu élevé (16), il mettait toujours à les faire les

mêmes soins et la même application. Lorsqu'au passage de Marie-Louise, on éleva des arcs de triomphe à Reims, chargé des principales peintures, très-supérieur à ses collaborateurs, il leur fit cependant l'abandon total de la somme qui lui revenait (17). S'intéressant vivement à la position des autres, on ne l'entendit jamais se plaindre de la sienne; c'était un plaisir pour lui de venir en aide à ceux qui, dans la carrière des arts, annonçaient quelques dispositions (18), cherchant à leur aplanir les difficultés qui avaient entravé sa marche et borné sa carrière. Tous ses efforts tendaient à rendre plus facile celle de son second fils (19); sans l'avoir poussé vers la peinture, dès que celui-ci manifesta le désir de s'y adonner, il lui enseigna avec amour les principes de l'art (20), puis, désirant le voir peindre d'histoire, il le confia à l'un de nos célèbres maîtres, Pierre Guérin. Pour faire suivre à son fils de solides études, Perin ne reculait devant aucun sacrifice et s'imposa de dures privations : sa volonté était que son fils pût sans entraves chercher le sens le plus élevé de l'art, et ne fût arrêté que devant la limite de sa propre capacité. Jamais père n'eut pour ses enfants un tel dévouement et une aussi tendre sollicitude.

Outre les amis dévoués qu'il avait laissés à Paris, Perin avait conservé la plus affectueuse intimité avec deux camarades du premier âge, tous deux ses compatriotes; l'un, nommé Paulin, a vécu hors de Reims, et fut recteur de l'Académie de Cahors, et l'autre, Prévost, remarquable aussi par sa haute instruction, professait les mathématiques à l'école militaire au temps où Napoléon y était élève.

La vie de Perin fut traversée par bien des chagrins : chacun de ses frères fut emporté à un âge peu avancé; le commerce eut à souffrir de mauvaises chances, lorsqu'arrivèrent les dernières et désastreuses années de l'empire; les invasions l'affligèrent profondément; la carrière mili-

taire de son fils aîné (21) se trouva arrêtée dès son début. Augmentée par ces inquiétudes, une maladie de foie le tourmentait sans cesse ; l'avenir se peignait en noir pour lui ; une attaque d'apoplexie l'enleva en vingt-quatre heures, le 20 Décembre 1817.

L'impression profonde que cette perte inattendue fit éprouver à ses compatriotes était un bel éloge.

Ce qu'il y eut de très-remarquable dans la carrière d'artiste de Perin, c'est que son goût l'empêcha de se laisser entraîner à la décadence de l'époque à laquelle il parut, et que la ferme résolution de se soustraire à une route fautive et maniérée lui fit choisir les meilleurs guides. Les qualités des peintres de l'époque de Louis XIV semblaient se conserver en lui, et, sans sacrifice à la mode, s'y joignaient celles de l'école nouvelle qui déjà revenait au bon style et à l'étude de la nature. La digne récompense de son amour de l'art est la haute estime actuellement attachée à ses ouvrages. Ses portraits appréciés par les plus habiles artistes, Isabey, Saint, etc., sont très-recherchés dans les ventes : poussés à des prix élevés, ils entrent dans des collections importantes, ou restent dans l'atelier des artistes comme solide enseignement et modèles à suivre. Un jour, son fils entendit chez un marchand d'estampes quelqu'un dire : « Je suis bienheureux, j'ai acheté deux miniatures de Perin. » L'artiste qui parlait ainsi ne se doutait guère de la présence du fils même de ce peintre.

Parmi les éloges que reçoivent ses ouvrages, on peut citer l'opinion de l'illustre M. Ingres, qui ne revoit jamais les portraits de Perin sans en vanter les qualités élevées et en être vivement ému.

Tous les portraits qu'a faits Perin sont essentiellement vrais et vivants : il arrivait à une très-grande ressemblance non-seulement par l'imitation matérielle des traits, mais encore en rendant le caractère moral de ses modèles ; il est difficile de mieux saisir que lui l'expression de la figure,

les allures du corps et les mouvements de tête particuliers à chaque individu. Les têtes et les mains sont très-finement dessinées ; l'exécution en est large ; on sent qu'elle procède de la peinture en grand, et pourtant elle est délicate ; la couleur est très-vraie et très-variée et les plans des formes sont si bien trouvés, qu'un sculpteur pourrait facilement modeler d'après les peintures de Perin.

Aux expositions actuelles, on ne voit plus de miniatures d'un semblable mérite.

Les ouvrages de Lié-Louis Perin offrent une analogie frappante avec les portraits du célèbre Nanteuil, qui, plus d'un siècle avant, avait par son talent jeté un grand lustre sur la ville de Reims, sa patrie. Chacun de ces deux artistes a cherché la vérité, la vie, et tous deux, par des moyens différents, ont imité la nature avec une rare intelligence.

Messieurs,

Si mon père eût pu faire partie de l'Académie et siéger parmi vous, combien il eût été heureux de vos travaux. En les partageant, il aurait mis au jour quelques idées qu'il regardait comme utiles à la ville, il vous aurait sûrement aidés dans la recherche et la conservation des restes de notre antique cité, car le désir de retrouver par les monuments ce qui manque à l'histoire de Reims le préoccupait sans cesse, et, dans le sein de l'Académie, l'occasion ne lui aurait pas manqué de développer tout ce qu'il y avait en lui de nobles pensées et de haute intelligence.

En me nommant membre correspondant, c'est son souvenir qui guidait votre choix : c'est en mémoire de lui que j'ai été élu, et c'est ce qui m'a engagé à vous en entretenir longuement. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, se rappel-

leront sa vie et témoigneront que je n'ai point exagéré le mérite éminent de mon père.

---

Notes.—Renseignements.

(1) Les ouvrages de Perin sont conçus et exécutés d'une manière large, ferme et savante ; ceux de la plupart des peintres en miniature ses contemporains étaient très-finis, mais froids et languissants.

(2) Ce prix consistait en un bel exemplaire de la vie des peintres par Felibien. Cet exemplaire a été perdu, au grand déplaisir de la famille.

(3) Ce maître se nommait Clermont. Il y a de lui à Saint-Maurice un tableau d'un mauvais style, les Clefs de Saint-Pierre.

(4) Ce tableau de forme ovale représentait la Nativité. La copie de Perin est conservée chez madame Fanart, sa nièce, avec plusieurs autres ouvrages du même temps.

(5) De cette époque doivent être les grands portraits de son père et de sa mère que possède madame Fanart.

(6) Il s'en trouve trois chez madame Fanart, dont deux servant de dessus de porte, un quatrième est chez M. Dessain-Perin, à Cumières.

(7) Il n'avait que trente-six francs par mois, et se privait parfois de nourriture pour subvenir aux dépenses nécessaires à la peinture.

(8) Son fils conserve dix de ces dessins faits à l'estompe et aux crayons noir et blanc ; ils sont pleins de vie et de mouvement. Perin faisait ces dessins chez M. Lemonnier, peintre alors renommé.

(9) Roslin, peintre suédois, fut membre de l'Académie royale. On compte parmi ses ouvrages les plus remarquables *le Roi de retour de Metz* ; les portraits du roi et de la reine de Suède ; son portrait peint par lui-même, actuellement à la galerie de Florence ; le portrait de Lié-Louis Perin, qu'il fit comme gage d'amitié et qu'il exposa en 1791. Toutes ces peintures sont d'une très-belle exécution.

(10) Il fit en miniature une copie de la *Prière de Greuze*. Cette belle copie lui resta, parce que M. Dufresnoy, fermier-général, qui l'avait commandée, périt à la révolution.

(11) Une des répétitions du portrait de la duchesse de Larochehoucauld, ébauchée par Perin, et pouvant servir de renseignement sur la manière dont il commençait ses ouvrages, est conservée par son fils.

(12) L'un de ces beaux ouvrages se trouve actuellement chez madame Fanart; c'est le portrait de M. Dumont, prêtre et député en 1790.

(13) Une esquisse de ce tableau, peinte à l'huile, est conservée par le fils de Perin.

(14) En 1800, il fut décidé à ce voyage par MM. Charton, Charrel et Sandier, dont le fils a été depuis maire de la Croix-Rousse.

(15) Il revoyait alors Houdon, Carle Vernet, Valenciennes, Robert Lefebvre, Isabey, etc., retrouvait aussi plusieurs de ceux qui avaient admiré ses miniatures au Louvre, et, pendant son séjour à Paris, faisait le portrait de quelques-uns d'entre eux.

(16) Les têtes en miniature étaient payées six louis; les portraits à mi-corps étaient payés le double.

(17) Il conserva toujours les meilleurs rapports avec tous les artistes de Reims, et s'était lié particulièrement avec Alexandre, peintre de miniatures comme lui.

(18) Entr'autres il fut très-utile à Germain, en engageant son père à lui laisser continuer ses études dans l'atelier de Regnauld, à Paris, et en encourageant les efforts de cet artiste, jeune alors.

(19) Il n'eut jamais d'autre élève, et, pour l'encourager, il dessinait avec lui d'après l'antique. Son fils conserve plusieurs de ces grandes études qui reproduisent très-fidèlement les qualités de la sculpture des anciens.

(20) Pénétré de cette idée, Perin empêchait son fils de s'occuper de miniatures et le conduisait devant la seule gravure de l'école d'Athènes qui fut alors à Reims, afin de lui inspirer dès l'enfance le goût des grandes et belles choses, espérant plus tard l'envoyer étudier devant l'original.

(21) Son fils aîné, nommé officier pendant l'invasion de 1814, donna sa démission à la chute de l'empire et reprit la carrière des lettres qu'il avait toujours préférée et dans laquelle il donnait de très-grandes espérances; mais une fièvre nerveuse, occasionnée par un travail excessif, le fit succomber en Septembre 1828.

---

On pourrait difficilement comparer entre eux les ouvrages de Perin et indiquer quels sont les meilleurs, tant ils sont divisés. Dans la peinture à l'aquarelle ou à la gouache, les couleurs peuvent s'altérer par l'action du soleil ou d'une forte lumière; cependant le plus grand nombre des ouvrages de Perin est très-bien conservé.

---



*Désignation de plusieurs ouvrages de Lié-Louis Perin, existant presque tous dans sa famille ou chez des amis.*

Chez madame Perin-Salbreux, sa veuve, à Paris.

Les deux portraits de son père et de sa mère, miniatures dont il existe des copies à Reims. Celui de sa sœur, madame Gavet-Perin, plusieurs des parents de sa femme, deux de son fils aîné. Puis en pastel, un portrait de chacun de ses enfants. La *Prière de Greuze*, grande miniature. Le premier essai peint sur carton de la grande miniature montrée à Dresde, et représentant l'intérieur d'un salon avec une dame appuyée contre une table.

Chez son fils, à Paris.

Deux portraits en miniature de madame Perin-Salbreux, l'un à l'âge de onze ans, l'autre à l'âge de vingt-et-un ans; un autre au pastel.

Chez madame Fanart-Perin, à Reims.

Le portrait de M. Dumont, son oncle; celui de madame Fanart, tous deux en grand. Le portrait au pastel de M. Louis Fanart; celui de Perin-Dumont en miniature.

Chez madame Perin-Corrijeux, à Reims.

Le portrait de son père en grand; le portrait de son mari et le sien en miniature.

Chez M. Dessain-Perin, à Cumières.

Deux grands portraits de M. et de madame Lenfumé. Portrait en miniature de M. Perin-Lenfumé et de sa femme; un de madame Dessain, puis une grande miniature contenant les portraits de M. Dessain, de sa sœur et de sa femme. C'est un des ouvrages les plus considérables de Perin en ce genre.

Chez M. Demanche, notaire à Paris.

Deux portraits en miniature de son père; deux grands portraits de son père et de sa mère. M. Demanche aîné conservait une grande miniature représentant sa mère tenant entre ses bras deux de ses enfants; mais ce bel ouvrage a été volé.

A Paris, Perin avait fait un beau portrait du statuaire Houdon, son ami de cœur; celui de madame Pinson, tenant une palette et des pinceaux. Ce portrait, l'un des plus remarquables de Perin, est d'une conservation parfaite.

Celui de Pinson, chirurgien distingué et auteur de belles pièces d'anatomie en cire, l'un des meilleurs amis de Perin. Il est représenté près du buste d'une personne qu'il devait épouser et qui mourut jeune. Le buste est couvert d'un crêpe. L'expression de ce portrait est très-forte. Ces deux dernières miniatures ont été données par madame Pinson au fils de Perin.

Le portrait du peintre polonais Coaski était , au jugement de Perin le meilleur de ses ouvrages faits à Paris ; on ignore ce qu'est devenue cette miniature.

Un grand portrait de M. Savoye lui fut commandé par la ville de Reims , et se voit encore au tribunal de commerce.

La loge des francs-maçons lui fit faire celui du général Wolkonski, qui, dans l'invasion, avait épargné Reims.

Les derniers ouvrages de Perin ont été un portrait de madame Walbonne et ceux de M. et de madame de Chevigné.

Il existe six portraits de Perin :

Deux en miniature chez son fils, l'un, jeune encore, avec la poudre, portant un habit bleu bordé d'or; dans le second, qu'il considérait comme étude de clair-obscur, il s'est peint en manches de chemise , le chapeau sur la tête. Tous deux faits à Paris.

Chez madame Perin-Salbreux, il s'en trouve deux :

L'un dessiné au crayon noir et estompe, sur papier blanc, de moyenne proportion; dans l'autre, peint à l'huile, de grandeur naturelle, il est occupé à peindre. Ces deux portraits furent faits à Reims de 1800 à 1810.

Le cinquième, de grandeur naturelle, a été donné par madame veuve Perin à madame veuve Fanchette-Mongin, qui l'avait servie pendant vingt-cinq ans. Il est actuellement chez madame Lamy, sa fille. Quand il fit ce portrait à Paris, il était encore jeune.

Le sixième, peint par Roslin, date de 1791. Il tient à la main le portrait en miniature de son père. Il est actuellement à Reims, chez madame Perin-Corrijeux.

Ses ouvrages étaient presque toujours signés PERIN. Souvent depuis, L. PERIN. Par une bien rare exception, il s'en trouve quelques-uns sans signature.

---

#### LECTURE DE M. MAX. SUTAINÉ.

Rapport de la commission chargée de l'examen de l'appareil à doser et remplir les vins mousseux, de M. L.-M. Canueux, de Reims.

(Commissaires : MM. de Maizière, Maquart, L. Garcet, Leconte aîné, Ch. de Belly, Tarbé de St-Hardouin, Max. Sutainé.)

MESSIEURS ,

Tandis que nous vous rendions, il y a quelques mois, un compte détaillé des appareils à doser et à

remplir les vins mousseux, de MM. Rousseaux et Ruinet, M. L.-M. Canneaux, de Reims, s'occupait de son côté de l'exécution d'une machine appelée à recevoir la même destination. M. Canneaux a désiré également soumettre cet appareil à votre examen.

Plusieurs négociants en vins de cette ville ont bien voulu s'adjoindre à votre commission et lui prêter le précieux concours de leurs lumières et de leur expérience ; il était important que le procédé fût apprécié par ceux-là mêmes qui étaient appelés à le mettre journellement en usage.

Nous croyons savoir que la concurrence a fait naître entre les inventeurs certaines discussions auxquelles nous devons, vous le comprendrez, Messieurs, rester complètement étrangers : nous n'entendons aborder que les questions d'art et d'utilité, les seules en effet dont nous ayons à nous préoccuper ici.

Le but que s'est proposé M. Canneaux est celui-ci : donner à l'opération du dosage et du remplissage des vins mousseux la plus grande précision possible, en empêchant toute déperdition de gaz et de liquide, condition indispensable à la perfection du travail. Voyons comment M. Canneaux a résolu ce problème.

Au moyen d'un tube conducteur adapté à une pompe aspirante et foulante, mue par un levier, M. Canneaux va prendre dans un vase ou un fût, convenablement fermé, la liqueur qui doit servir au dosage. Cette liqueur est amenée dans une chambre cylindrique en cristal, graduée par centilitres, et d'où elle est ensuite chassée avec violence dans la bouteille par le piston.

Si la dose injectée ainsi avec force est plus que suffisante pour remplir la bouteille, l'excédant du vin s'échappe par un tube aboutissant lui-même à une autre

bouteille qui sert de récipient. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, si la dose est trop faible, on remplit un robinet qui donne passage au vin destiné à cet usage. Ce remplissage tombe d'une troisième bouteille, hermétiquement fermée, et dont le bouchon, foré par l'extrémité d'un tube, laisse échapper le liquide.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, dans les diverses phases de l'opération, nul contact avec l'air extérieur, nulle évaporation, nulle déperdition de gaz. Tous les récipients, tous les vases, parfaitement fermés, conservent au vin et à la liqueur leur mousse et leur arôme; et, sous ce rapport déjà, le procédé de M. Canneaux est bien préférable au dosage et au remplissage à la main.

L'appareil nous a paru fonctionner avec précision, régularité et promptitude.

Un ouvrier peut doser et remplir trois bouteilles par minute, mais en réduisant ce nombre à deux bouteilles et demie seulement, on atteindrait facilement le chiffre de 13 à 1,400 bouteilles par jour. C'est plus que ne peuvent faire deux ouvriers à l'aide des procédés actuellement en usage, surtout quand le vin a une mousse considérable (1).

Le cylindre en cristal qui reçoit et rend la liqueur, offre, par sa transparence même, cet avantage qu'on peut toujours, d'un simple coup d'œil, vérifier la dose et s'assurer si elle entre tout entière dans la bouteille. Ici, Messieurs, à propos de l'injection de la liqueur dans le vin, une observation importante restait à constater. La liqueur, en s'introduisant ainsi violemment, force le trop-plein de la bouteille à s'échapper par le

(1) Par deux ouvriers, nous entendons un doseur et un remplisseur.

tube de dégagement dont nous vous entretenions tout-à-l'heure. Or, il s'agissait de vérifier si le vin qui se dégageait ainsi enlevait une portion de la liqueur injectée, de telle sorte que, dans ce cas, la dose n'aurait plus été complète dans la bouteille; nous avons dégusté le vin provenant de ces décharges, et nous nous sommes assurés qu'il ne renfermait aucune partie de liqueur, ou que, s'il en contenait, c'était en quantité extrêmement minime et tout-à-fait inappréciable.

Nous croyons donc pouvoir certifier que la dose entre bien complètement et reste tout entière dans la bouteille.

Relativement surtout aux fonctions multipliées qu'il est appelé à remplir, cet appareil, peu volumineux du reste, est assez simple et facile à manœuvrer. M. Canneaux a trouvé moyen de l'adapter et de le fixer au bloc de la machine à boucher de M. Leroy, de sorte que l'ouvrier, qui a déjà dosé et rempli la bouteille, peut, sans se déplacer, la boucher aussi lui-même. C'est encore une simplification du travail qui peut être très-utile, surtout dans les chantiers où l'on n'occupe qu'un petit nombre d'hommes.

En résumé, l'appareil de M. Canneaux nous semble mériter l'attention sérieuse de tous ceux qui cherchent le perfectionnement dans la manutention si minutieuse des vins de Champagne. Sans doute on pourra mieux faire encore plus tard; il est probable, et nous l'espérons, que l'inventeur lui-même trouvera les moyens de simplifier encore son mécanisme; de remplacer, par exemple, par une soupape le robinet du tube d'aspiration de la liqueur; de donner au ressort de la pédale qui supporte la bouteille assez de vigueur; à l'obturateur dans lequel vient s'emboîter le col de la bouteille,

assez d'élasticité pour empêcher tout crachement de la mousse lors de l'injection de la dose ; mais , telle qu'elle est , nous n'hésitons pas à reconnaître que la machine de M. Canneaux est une amélioration véritable , un progrès sensible obtenu par des procédés nouveaux (1), et qu'elle peut conduire à de bons résultats.

Encore quelques efforts de ce genre , et nous verrons la manutention des vins mousseux s'affranchir , comme toutes les industries qui nous environnent , des habitudes routinières dans lesquelles elle est plongée depuis si longtemps.

D'après les considérations que nous venons d'avoir l'honneur de développer , nous n'hésitons pas , Messieurs , à vous proposer : 1<sup>o</sup> de reconnaître que l'appareil de M. Canneaux atteint le but que se proposait l'inventeur ; 2<sup>o</sup> d'inscrire son nom sur la liste des candidats aux récompenses que vous décernez à la fin de chaque année.

(1) La commission a déclaré que , par cette expression : *procédés nouveaux* , elle n'avait pas entendu parler d'un système absolument nouveau , mais d'un appareil dont certains éléments ingénieusement combinés recevaient une application nouvelle.

# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N° 7.

**Séance du 3 Janvier 1845.**

---

### SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Communication de M. le président. — Lecture de M. Leroux : Notice sur les antiquités de Corbeny. — Lecture de M. de Maizière : Explication de l'incendie par Archimède de la flotte romaine sous les murs de Syracuse. — Lecture de M. Duquenelle : Quelques mots sur l'action toxique du sulfate de potasse. — Communication de M. Eugène Courmeaux : Lettre écrite par M. Etienne Gallois. ---Lecture de M. Jules Perreau ; Première scène du second acte d'une traduction en vers de l'*Hamlet*.

Bulletin supplémentaire : Nomenclature des dessins exposés à l'Académie par M. Pernot.

La séance est ouverte sous la présidence de Monseigneur l'archevêque. La parole est à M. le secrétaire. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance manuscrite. Elle se compose de lettres de MM. Voille-

mier, Lepine, A. Dérodé et A. Velly, remerciant l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle leur a décerné.

La correspondance imprimée comprend : 1° Deux notices sur M. Boucher de Crèvecœur, membre associé de l'Institut; — 2° Introduction à l'histoire ecclésiastique, par M. l'abbé P.-S. Blanc, dédiée à Monseigneur l'archevêque de Reims, un fort vol. in-8°; — 3° Rapport sur le congrès de vignerons français de Marseille, et sur les congrès scientifiques de France et d'Italie, par M. Guillory aîné; — 4° Un volume de *Fables* par L.-A. Bourguin; — 5° Le Journal des savants, Novembre 1844; — 6° Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, 16 et 23 Décembre 1844; — 7° Une brochure intitulée : Banque patrimoniale du majorat, utilité de sa création, par M. Nollet; — 8° Une lettre-circulaire de M. Parenty, archiviste adjoint de la Société royale d'Arras, faisant hommage à l'Académie de Reims du volume des Mémoires de cette société pour l'année 1844.

M. le président informe la compagnie que M. le ministre de l'Instruction publique a bien voulu, dans une récente entrevue, lui exprimer la sympathie que lui inspiraient les travaux de l'Académie de Reims, et les vœux qu'il formait pour le développement progressif d'une société qui paraissait pénétrée de l'importance de sa mission; l'exemple qu'elle donnait en éditant de précieux monuments historiques ne pouvait manquer d'exercer une heureuse influence sur d'autres sociétés départementales, en érigeant pour elles un principe d'émulation; aussi, pour encourager l'Académie de Reims à poursuivre la voie où, d'elle-même, elle était si dignement entrée, M. le ministre



promettait à la compagnie le concours du gouvernement pour les publications successives des œuvres de Flodoard, de Gerbert et d'Hincmar.

---

LECTURE DE M. LEROUX.

Notice sur la chaussée romaine de Corbeny, et sur les événements dont elle a été le théâtre.

Vous comprendrez mieux que beaucoup d'autres, Messieurs, ce besoin de distractions scientifiques qui tourmente l'homme que ses études et ses goûts rendent apte à les rechercher. Vous le comprendrez encore mieux chez le médecin, qui a constamment devant les yeux le spectacle si triste de l'humanité aux prises avec la souffrance; heureux quand il peut tempérer la gravité de son ministère par des délassements en rapport avec ses goûts et les circonstances qui le favorisent.

C'est dans l'étude si intéressante des débris que nous a légués l'antiquité que, pendant mes loisirs, j'ai cherché ces distractions, et ce sont quelques pages du produit de ce travail que je viens vous présenter.

Ce petit mémoire n'est peut-être pas aussi complet que je l'eusse désiré, mais ma position loin des sources précieuses où j'aurais pu puiser, ne me permettait qu'à de longs intervalles de reprendre mes recherches si souvent interrompues.

Corbeny, auquel se rattachent de vieux et intéressants souvenirs par sa position et la force des circonstances, a constamment vu jusque dans ces derniers temps son histoire intimement liée à celle de Reims.

Chaque époque, chaque règne pourrait donner lieu à un rapprochement, souvent très-intéressant, entre la grande ville et l'humble village.

Mon intention, aujourd'hui, est de décrire la chaussée romaine qui, de Reims passant à Corbeny, se rend à Saint-Quentin, puis de tracer un tableau chronologique des faits dont elle a pu être le théâtre.

Cette chaussée, par l'étendue et l'importance des pays qu'elle parcourt dans le département de l'Aisne, a plus qu'aucune des quatre autres fixé l'attention des antiquaires de ce pays. Niée comme voie romaine par quelques-uns qui se fondent sur le silence de l'Itinéraire d'Antonin, pour l'attribuer à Brunehaut, elle est admise par le plus grand nombre, basant leur opinion sur des preuves tirées de la confection même de la chaussée que nous examinerons plus loin, et des actes de Saint-Quentin, dans lesquels il est parlé d'un chemin « qui du temps de l'empereur Constance tra- » versait la rivière à pont à tirer d'Amiens à Laon : » *Agger publicus qui venit de Ambianensium civitate et » pergit Leodunum Clavatum.* » A ces preuves ils auraient dû en ajouter une d'une grande importance, et tirée de l'arc de triomphe de la porte Mars, car cet arc, dans l'axe duquel aboutit cette chaussée, suffit à lui seul pour nous indiquer l'antiquité de cette voie et son importance sous les Romains. Parmi ces derniers, il y a diversité d'opinions ; quant à la direction et quant à l'étendue, M. Devisme, auteur d'une histoire de Laon, et M. Lemaître, dans le tome IV des *Mémoires des Antiquaires de France*, croient que ce chemin s'arrêtait au camp romain de Saint-Thomas, ou sinon se dirigeait vers Sissonne, et les auteurs des différentes cartes du département de l'Aisne ont suivi

ce tracé, sans cependant avoir aucune preuve à l'appui, si ce n'est l'ignorance où ils étaient des traces encore existantes vers Corbeny.

Mais, guidé par Bergier, par d'anciens titres et plans de propriétés qui montrent cette chaussée se confondant au nord de Corbeny avec la route actuelle, et par quelques restes assez distincts en face de la ferme du Petit-Saint-Jean, au bas de la côte, je dirigeai mes recherches sur la montagne d'Aubigny, entre Corbeny et Festieux, et je ne tardai pas à trouver au nord du moulin les restes de cette chaussée parfaitement marquée et très-reconnaissable; le milieu, l'*agger*, extrêmement bombé et relevé d'un mètre au-dessus du sol, subsiste seul dans une longueur de trente à quarante mètres, sur une largeur de quatre à cinq. Un peu plus loin la chaussée a été coupée dans son axe par l'exploitation d'une carrière, ce qui permet d'en étudier facilement les diverses couches.

La confection de cette chaussée porte avec elle un cachet tout romain, quoiqu'elle ne soit pas partout uniforme, ce qui peut dépendre, soit qu'ayant été l'ouvrage de plusieurs règnes, on n'y ait pas toujours apporté le même soin, soit que les contrées qu'elle traverse n'eussent pu fournir les mêmes matériaux, soit enfin que la nature du sol nécessitât un autre mode de construction, comme les marais de Barenton, d'où l'on tire chaque jour d'énormes masses de grès jetés autrefois dans ces terrains mouvants pour solidifier la route.

Voici la description des couches qui la composent sur la montagne d'Aubigny, telle qu'elle a été décrite par M. de Tugny, à la Société archéologique du département de l'Aisne :

« 1° Au-dessus du banc de pierre une couche de  
» terre végétale de dix centimètres d'épaisseur (en-  
» viron.

» 2° Un lit de vingt-cinq à trente centimètres de  
» pierres calcaires prises sur les lieux formant la ru-  
» dération. Le diamètre, l'inégalité de forme, de gros-  
» seur, et l'inclinaison des pierres du sud au nord, me  
» font présumer que la couche dite *stratumen* manque  
» ici.

» 3° Une couche de trente à trente-cinq centimètres,  
» formée de petites pierres calcaires de la grosseur  
» d'un œuf de pigeon, noyées dans une espèce de  
» sable calcaire blanc, provenant des débris de car-  
» rière, ce serait le *nucleus*.

» 4° Enfin, la *summa crusta*, qui est formée d'un  
» mélange de terre végétale et de marne calcaire.

» Quant au chemin qui, au dire de M. de Caylus et  
» de M. Lemaître, passait devant le camp romain du  
» vieux Laon, pour traverser la route royale à la  
» Fosse-Grisarde et joindre Veslud, on n'en retrouve  
» aucun vestige; cependant le nom de *Vieux-chemin*,  
» de *Chemin-Romeret* qu'il a conservé, la nécessité de  
» faire communiquer le camp avec le chemin de  
» Reims à Saint-Quentin, doivent faire supposer qu'un  
» embranchement de cette espèce existait sur le pla-  
» teau de la montagne, au nord d'Aubigny, qui était  
» le seul côté facilement abordable du camp, qui de  
» tous les autres est isolé par des pentes abruptes.

L'existence de cette chaussée depuis Corbeny jusqu'à  
Veslud étant certaine et prouvée, il nous reste à la  
rechercher au-dessus de ce bourg, vers Berry-au-  
Bac. Bergier, tout en parlant des pays qu'elle traverse,  
avait ajouté qu'entre Reims et cette localité, il en res-

tait peu de traces, et ici je ne puis en dire plus que lui car, par suite d'informations prises près des cultivateurs de ce pays, je dois penser qu'il n'existe aucun reste, aucun indice connu, pas même le plus petit lieudit qui puisse nous rappeler le souvenir de ce chemin sur le terroir de ce village, et, malgré les traces d'une chaussée mise à nu par l'ouverture du canal vers la Neuville, on ne doit pas s'astreindre à diriger les recherches ultérieures vers le Bac, car l'histoire nous apprend qu'avant le dixième siècle on passait par Roucy pour se rendre de Laon à Reims, puisque le comte Reinold ou Rainaud y fit construire un château pour protéger le passage de l'Aisne ; c'est même ce chemin que suivaient les rois, à leur retour du sacre, lorsqu'ils venaient à Corbeny faire leur *neufvaine* aux pieds de saint Marcou, et la châsse de ce saint, qui, au sacre de Louis XVI, fut transportée à Reims, suivit ce trajet. A ces données historiques, j'ajouterai que des renseignements m'ont appris qu'il existe une voie romaine entre Cormicy, Cauroy et Saint-Thierry ; mais n'ayant pu jusqu'alors rassembler assez de matériaux pour établir la direction certaine de cette chaussée au sud de Corbeny, je passe au tableau des principaux faits historiques dont elle a été le théâtre.

Obligé de me restreindre, je ne m'arrêterai pas à la description du camp de Condé, dit *Vieux-Reims*, ni de celui de Saint-Thomas, aussi appelé *Vieux-Laon*, quoique ces camps, par leur proximité de la voie, semblent en être une dépendance fort importante. Je dois cependant dire de ce dernier combien il est encore intéressant par son état de conservation et par sa division en deux parties inégales, division qui a exercé la sagacité des savants, et qu'on ne retrouve que dans

un camp décrit dans le cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont.

J'arrive donc à l'époque de la conquête des Gaules par les Francs, et je dois dire tout d'abord, qu'il n'entre pas dans le but de cette dissertation de débrouiller les obscurités historiques des premiers temps de notre monarchie. Ce ne sont quelquefois que des conjectures que je hasarde, basées sur des passages d'auteurs souvent fort peu d'accord entre eux; et peut-on vraiment donner autre chose avec des documents aussi incertains?

Pharamond, qu'il possédât en propre un territoire plus ou moins étendu, ou qu'il fût vassal et sujet de l'Empire comme on a tout lieu de le penser, puisque Jornandès, dans son *Histoire des Goths*, dit que les Francs auxiliaires d'Ætius, *auxiliares Franci*, lors de la défaite d'Attila, avaient été auparavant soldats ou sujets de l'Empire. Pharamond, disons-nous, suivit à la tête de ses troupes la chaussée qui nous occupe; c'est même dans cette excursion que la mort vint mettre un terme à sa carrière, puisqu'au rapport d'historiens et selon la coutume de son temps, son cadavre fut recouvert d'un *tumulus* dont on devrait trouver les débris dans les environs de Laon : *Sepultus est Pharamundus barbarico ritu Remis, extra urbem Laudunum versus in monticulo*. D'autres auteurs placent son tombeau sur la montagne de Frankenberg. Entre ces deux opinions différentes, laissons au temps le soin de décider; il a déjà dans le passé éclairci et confirmé quelques faits historiques; il faut espérer que dans l'avenir il ne sera pas moins fertile, et qu'il nous offrira une ample récolte de découvertes importantes.

Jean Lacourt, dont un des manuscrits vient d'être

publié par les soins de M. Paris, a supposé, se basant sur la grande chronique belge, que l'emplacement de ce tombeau était occupé par la butte de Prouilly. Plusieurs archéologues ont partagé son opinion, qui doit cependant être peu fondée, puisque l'écrivain parle de Laon comme d'un point assez rapproché du lieu de cette sépulture, tandis que Prouilly en est à une grande distance. Je crois que ce tombeau doit se trouver moins éloigné de cette ville. Fixer sa position n'est pas encore possible; cependant, quoique je n'aie pas l'intention de me laisser entraîner par ce besoin si naturel à l'homme de dire et de faire du nouveau, je ne puis passer sous silence l'existence de deux buttes de terre factices aux environs de Corbeny, placées à droite et à gauche de la route de Reims. Ces deux buttes, dont les fouilles pourront plus tard offrir des résultats inattendus, avaient au moyen-âge donné leurs noms au fief des *Hauts-Termes*, comme une butte semblable avait donné le sien au fief de la Tombelle, près Marle.

Je ne m'étendrai pas ici sur la véritable signification du nom de ce premier fief, ni sur la comparaison à établir avec deux mottes semblables que l'abbé Lebaeuf dit exister dans les environs de Loches, et que des historiens du moyen-âge prétendent avoir été élevées pour marquer les limites de deux royaumes, je dirai seulement que l'existence d'un lieu dit la *Haute-Bonde* ou la *Haute-Borne*, à très-peu de distance de ces buttes, vient nous confirmer dans la pensée que là existait autrefois une *Pierre fichée*, un *menhir*, comme il s'en trouvait près des *tumuli* gaulois, et dont elles étaient, dit M. Champollion-Figeac, une dépendance si ordinaire, qu'il ajoute que quand ces pierres sont isolées, il est possible que le *tumulus* ait disparu. Ici nous

avons une tradition qui nous prouve qu'une  *Pierre fichée*  a existé non loin de deux buttes encore existantes, d'où nous devons supposer que ces tertres sont des tombeaux gaulois ou francs, le mode de sépulture étant le même pour ces deux peuples.

Après Pharamond et avant Clovis, cette chaussée servit à transporter les hordes de Vandales, de Suèves et d'Alains, dont les efforts multipliés vinrent échouer devant Laon, et celles du trop fameux Attila, le fléau, le maudit de Dieu, qui s'en allait, outré de la résistance de cette même ville, chercher une défaite aux champs Catalauniens. Combien de fois ne la verrons-nous pas favorisant la marche rapide d'ennemis vainqueurs, et les portant eux et leur butin jusqu'au centre de la France. Si Clovis, avant la bataille de Soissons, commandait comme patrice, suivant l'opinion de Dubos, auteur de l' *Histoire critique de la monarchie française* , ou sous tout autre titre, dans le pays Rémois, dont Laon faisait alors partie, il dut traverser Corbeny, comme semblerait le faire croire un passage d'Hinemar, car il vint vers Reims,  *secus urbem Remorum transitum faciente* , dit Flodoard ( *Hist. Eccl. Rem., lib. 1., cap. 13* ), n'entra pas dans la ville, fit suivre à ses troupes la chaussée qui longe les murs :  *Transitum autem rex faciens secus civitatem Remi per viam, quæ usque hodiè propter barbarorum per eam iter barbarica nuncupatur, noluit in eandem civitatem introire*  ( *Hinemar, Vita sancti Remigii, apud Du Chesne, p. 525* ), puis marcha vers Coney-le-Château, à deux lieues duquel dut se donner la bataille dite de Soissons, pour y rejoindre Ragnacaire et Cararic, ses compatriotes. La direction qu'il suivit a donc dû le faire passer par Corbeny et Laon : il ne



pouvait de Reims prendre au-dessous del'Aisne , car il lui fallait avant tout ne pas mettre cette rivière entre ses alliés et lui.

Parlerais-je maintenant des démêlés de Frédégonde et de Brunchaut , des réparations importantes que cette dernière fit faire à cette chaussée, du séjour de Charlemagne à Corbeny , villa de ses pères où il tenait un parlement en 774 , lorsque les seigneurs Austrasiens vinrent lui offrir une couronne que leur choix rendait légitime ? Ce serait donner à ce mémoire plus d'étendue que je ne me le propose, et il me reste encore beaucoup à dire. Après cet empereur , par suite des discordes civiles , on vit plus d'une fois ses successeurs victorieux ou vaincus parcourir cette chaussée, qui fut à cette époque désastreuse le théâtre de meurtres et de combats.

Je n'entrerai dans quelques détails que pour un seul de ces faits qui nous retrace les mœurs et les coutumes barbares de ces temps d'anarchie. Un jour que Foulcon ou Foulques , archevêque de Reims, venait avec une petite escorte trouver Charles le Simple à Corbeny , des Flamands , vassaux du comte Baudoin , avec lequel il avait eu des démêlés , l'attaquèrent à l'improviste, le tuèrent et mirent ses gens en fuite.

Un concile tenu à Reims la même année lança contre ses meurtriers une excommunication où, après avoir épuisé toutes les formules d'anathèmes jusqu'alors employées , il est dit qu'ils seraient jetés comme charogne et bête morte à la voirie; « *Sepultura asini sepeliantur.* » Cette sépulture était celle des excommuniés , et leurs cadavres qui , d'après la croyance vulgaire , avaient ainsi que ceux des saints le privilège de

ne jamais pourrir et celui de résister même aux flammes, ne tardaient pas, ainsi abandonnés, à être couverts d'un monceau de pierres qui en dérobaient aux passants l'odeur et la vue. Cette pratique, lapidation tardive, était imitée des Juifs, comme Josué nous en fournit un exemple à l'égard d'Achan, et Joab à l'égard d'Absalon. Chez les Grecs et les Romains, cette coutume était aussi observée, car celui qui rencontrait un cadavre était obligé de jeter sur lui, par trois fois, de la poussière, sous peine d'immoler une victime à Cérés.

Ce fut quelques années après ce meurtre que Corbeny cessa d'être ville royale par suite de la donation qu'en fit Charles le Simple aux moines de Saint-Marcoul, qui furent placés bientôt après sous l'obédience de l'abbaye de Saint-Remy. Ce changement de maître n'exempta pas ce bourg des ravages que causèrent en tout lieu les luttes sanglantes de la race conquise avec la race conquérante ; c'est ainsi qu'Herbert de Vermandois s'en empara et s'y maintint jusqu'à ce que Louis d'Outremer vint en personne le reprendre et se l'approprier. Malgré le silence des historiens, ce château, *Corbanacum castrum*, devint sans nul doute par la suite la proie des divers partis, qui surent tour-à-tour s'attacher la victoire et souffrir toutes les horreurs des guerres civiles, jusqu'à ce qu'enfin la mort d'Herbert vînt lui donner quelque relâche. Ce rival des rois, ce comte renuant et perfide que les historiens de cette époque qualifient de très-méchant, *iniquorum et infidelium nequissimus*, fut enfin puni de toutes ses révoltes, condamné à la potence dans une cour plénière tenue à Laon : il subit son supplice sur le Mont-Fendu, qui depuis fut nommé Mont-Herbert ; mais cette dénominat-

tion n'étant qu'un souvenir, dut céder peu à peu sa place à celle que rappelait matériellement la forme de l'éminence. Cette tranchée ouverte pour livrer passage à la chaussée qui nous occupe, malgré l'étonnement de quelques écrivains, est facile à expliquer. Il est vrai que les Romains n'ont dans le département comblé aucun vallon, tranché aucune autre montagne ; mais ce qu'ils n'ont pas fait dans le département de l'Aisne, ils l'ont fait dans d'autres, ainsi que nous l'assurent bien des recherches archéologiques, et pour le Mont-Fendu, ils y étaient excités par le peu d'épaisseur de la masse à traverser ; et d'ailleurs, en pratiquant cette tranchée, ils se procuraient immédiatement les grès nécessaires pour solidifier les terres mouvantes des marais de Barrenton.

Maintenant, que j'ai parcouru deux dynasties, que j'ai suivi les seigneurs se partageant peu à peu les débris de la puissance des rois, ne voulant pas, Messieurs, abuser plus longtemps de votre bienveillante attention, si peu attirée d'ailleurs par l'aridité de semblables matières, je m'arrête, laissant pour d'autres temps à décrire les traces encore existantes des abus de la féodalité et des luttes si lentement victorieuses des peuples contre elle, et espérant plus tard ajouter de nouveaux renseignements à ceux que j'ai déjà recueillis, et compléter le mieux possible ce tableau historique.

---

LECTURE DE M. DE MAIZIÈRE.

Explication de l'incendie par Archimède de la flotte romaine sous les murs de Syracuse.

Comme Archimède savait construire la parabole, et

par conséquent une surface parabolique de révolution, en un métal poli, comme le cuivre, et qu'il connaissait la propriété du foyer de la parabole, de réunir tous les rayons solaires d'un miroir parabolique, dont l'axe passe par le soleil, plusieurs géomètres, en lisant le récit de Plutarque, n'ont pas hésité à expliquer le succès d'Archimède par un miroir parabolique, ayant plusieurs mètres de distance entre le foyer et le sommet.

D'autres géomètres physiciens n'ayant pu faire exécuter de miroirs paraboliques, qui eussent au-delà de un mètre de distance focale, déclarèrent apocryphe le récit merveilleux.

Buffon a tiré quelque gloire, comme géomètre et comme mécanicien dans sa jeunesse, en construisant un miroir parabolique, dont la distance focale, de 16 mètres au moins, pouvait encore varier de plusieurs mètres.

Il avait fait construire des arcs paraboliques en fer égaux, et de la distance focale de 16 mètres, pour être maintenus comme lignes génératrices ou méridiennes équidistantes sur une calotte parabolique, capable de contenir 2 à 300 miroirs plans d'un décimètre carré.

Afin de pouvoir faire varier le foyer, sans déplacer son miroir, qui était d'un grand poids, il avait donné à chaque miroir un mouvement parallèle à lui-même, le long de la normale au méridien parabolique ; puis un mouvement de rotation autour de l'axe horizontal latitudinal du miroir. Ces mouvements étaient arrêtés par des courroies de cuir et des boucles.

En effet Buffon, dirigeant son axe au soleil levant, fondit le plomb et enflamma le bois à des distances de 16 à 30 mètres. C'est ainsi qu'il passa pour avoir justifié Plutarque, et démontré l'œuvre d'Archimède. Vous allez voir combien il s'était abusé.

Dans la machine de Buffon, sans doute fort ingénieuse, le soleil, le foyer, le sommet matériel de la surface parabolique sont sur une même droite. Or Archimède ne pouvait établir son miroir sur le sable même, au niveau de la mer. Son poste était sur le rempart. Premier argument contre la solution de Buffon.

La machine de Syracuse, si elle avait eu le développement de celle de Buffon, on dû s'élever de quelques mètres au-dessus des murs du rempart, aurait été encore trop en butte aux traits des Romains. Second argument contraire à Buffon.

Dans cette position, un vaisseau aurait eu tout au plus le haut de son mât dans l'axe du miroir, passant par le sommet et le soleil. Or c'eût été un effet bien minime, de ne brûler que le bout du mât. Troisième argument.

Pour incendier tous les vaisseaux, il eût fallu que par cas fortuit l'axe du miroir passât successivement par les mâts de tous les vaisseaux, ce qui n'est pas admissible. Quatrième argument.

Enfin Buffon avoue que la manœuvre de ses 200 miroirs lui demandait chaque fois deux heures de temps. Et cependant son foyer était en repos, et il s'était familiarisé avec son instrument. Il aurait fallu que les Romains y missent de la bonne volonté, pendant au moins une demi-journée, pour ne faire brûler qu'une demi-douzaine de leurs vaisseaux, au lieu que chaque vaisseau ennemi avait des mouvements inévitables, qu'Archimède ne s'y est pas pris à deux fois pour son œuvre de destruction, qui a réduit en cendres, comme instantanément, une trentaine au moins de navires disposés seulement parallèlement au mur, qui probablement n'était pas en ligne droite. Cinquième argument.

Il est vrai qu'on pourrait amender la machine de Buffon, en ne plaçant sur le rempart, et au-dessus du mur, que la partie supérieure de la surface, ou plutôt d'une bande parabolique ayant de superficie environ 400 décimètres carrés.

On pourrait même, par des ordonnées en fer, marquer des points de l'axe parabolique et le diriger au soleil. Il resterait toujours la confection du temps dépensé à mettre successivement chaque vaisseau sur l'axe toujours dirigé au soleil, qui se déplaçait à chaque instant ; et il resterait encore l'inconvénient de ne brûler que la cime d'un mât.

La conclusion de ces raisonnements est que si le récit de Plutarque n'est pas une tradition fabuleuse, ce n'est pas à l'aide de la machine de Buffon que la flotte romaine a été incendiée.

Passons à ma solution qui a pour principe un jeu de mon enfance. Un écolier, tenant dans le creux de la main droite un fragment de miroir, et se plaçant au soleil, dirigeait à volonté son image lumineuse sur un point donné, par exemple sur l'œil d'un camarade, qui en était vexé, et souvent deux ou trois écoliers, armés de semblables morceaux de glace étamée, faisaient voltiger leurs images solaires dans l'ombre, à de grandes distances, les faisaient se poursuivre, et s'éviter et franchir des lignes considérables, avec une vitesse plus rapide que la parole.

Alors j'étais trop ignorant pour penser que la multiplication des images pût être portée jusqu'à la combustion. Mais ayant lu Buffon, je saisis aussitôt cette idée de tirer la flamme d'une grande réunion de petits miroirs. Et dès il y a 46 ans, à ma première leçon donnée sur le foyer de la parabole, j'interprétais de la ma-

nière suivante le procédé suivi par Archimède.

Il prit dix hommes armés de miroirs plans, et marquant sur un mur des points tels que de grandes lettres, à une distance de lui, comme de dix à cinquante mètres, il les exerça un quart d'heure à diriger chaque image, au commandement, sur A, sur B, sur F.

Il ordonna à chaque néophyte de former une dizaine de nouveaux miroiteurs, et quand il eut ainsi deux à trois cents hommes instruits, il les exerça à manœuvrer ensemble, sur trois ou quatre rangs, en une espèce de bande parabolique.

Alors aussitôt que les vaisseaux romains furent embossés près de la muraille, il fit placer son bataillon, et aux commandements Z, Y, X, V, etc., les pieds des mâts de tous les navires ennemis furent successivement embrasés, en quelques minutes, avant que les Romains consternés eussent seulement eu le temps de se reconnaître et de s'éloigner d'un adversaire qui semblait avoir à ses ordres le feu du ciel.

---

LECTURE DE M. DUQUENELLE.

*Quelques mots sur l'action toxique du sulfate de potasse.*

M. Grosjean, pharmacien à Fismes, vous a adressé il y a quelque temps une note sur l'action toxique du sulfate de potasse; à ce sujet, notre correspondant rappelle une déplorable négligence qui, l'an dernier, a donné lieu à l'empoisonnement d'une dame Guériu de Paris; cette dame avait pris 12 grammes de ce sel dans l'intention de se purger.

Dans le sulfate de potasse vendu par le droguiste, l'analyse a constaté la présence d'une assez grande quantité de bichlorure de mercure (sublimé corrosif); il n'y a donc rien de surprenant dans les empoisonnements survenus.

M. Grosjean, alarmé par divers accidents légers à la vérité, dont il avait été témoin chez plusieurs femmes à qui on l'avait administré dans le but d'arrêter la sécrétion du lait, eut l'idée d'examiner le sulfate de potasse qu'il débitait à sa pharmacie, afin de s'assurer s'il ne contenait pas du bichlorure de mercure, comme dans le cas ci-dessus, ou de l'acide sulfurique en excès, ou même un sel de cuivre produit pendant la préparation. Après l'avoir traité par les réactifs les plus précis et les plus sensibles, détails que je supprime dans ce court rapport, il a acquis la certitude que son sulfate de potasse était d'une composition normale et d'une pureté exacte, et cependant l'emploi de ce médicament avait provoqué chez quelques femmes des pesanteurs d'estomac, des coliques et des vomissements. M. Grosjean n'est pas le seul qui ait constaté les accidents causés par ce sel : il est peu de pharmaciens qui n'aient pas entendu des plaintes à ce sujet, et maintenant, dans toutes les pharmacies, cette préparation est peu administrée, et on la remplace par des purgatifs qui, ayant les mêmes propriétés, ne présentent pas le même danger.

Comment donc ce sel agit-il comme substance toxique sur l'économie animale ?

Je dirai 1<sup>o</sup> que cette préparation est classée parmi les purgatifs irritants, dont l'action est dérivative, en amenant une irritation violente sur le tube intestinal. Ainsi son injection dans l'estomac peut produire des



accidents, surtout si on l'administre à des femmes nouvellement accouchées et chez lesquelles la faiblesse et l'irritabilité se sont développées par suite de l'enfantement.

2<sup>o</sup> Ce sel est peu soluble dans l'eau, mais mis en contact avec les sucs gastriques, il subit peut-être une décomposition, et alors l'acide qui le compose, mis en liberté, exerce sur l'organe qui le contient son action délétère.

Il est certain, dit M. Grosjean, que le sulfate de potasse est âcre, irritant et partant nuisible; telle est aussi depuis longtemps l'opinion de bien des médecins; il est à souhaiter, ajoute-t-il, que les praticiens ne le prescrivent qu'à la dose d'un ou deux grammes seulement, s'ils ne préfèrent renoncer complètement à son emploi.

Depuis longtemps le souhait que forme notre correspondant est réalisé à Reims et probablement dans d'autres localités; il y a 15 à 20 ans, le sulfate de potasse était un antilaitéux d'un usage populaire, on le prenait chaque jour à la dose de 1 à 2 grammes; alors, pris en petite quantité, il produisait peu d'effet, et cependant les nourrices le prenaient avec répugnance, parce que, dans presque tous les cas, son emploi était suivi de malaise et de douleur. Depuis cette époque il est bien moins employé: il est à présumer que la prudence bannira de la thérapeutique une préparation qui n'est pas sans danger.

Au reste la communication de M. Grosjean doit être prise en considération, attendu qu'elle intéresse l'hygiène publique, et qu'elle témoigne du zèle et de la vigilance de notre correspondant.

---

COMMUNICATION DE M. EUGÈNE COURMEAUX.

Lettre écrite par M. Etienne Gallois.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser, pour être remis à la bibliothèque de la ville de Reims, le volume ci-joint, qui renferme des lettres de deux de nos plus braves marius, d'Estrées et Duquesne. Les originaux de ces lettres font partie de la belle collection d'autographes de madame la duchesse Decazes. Frappé de leur importance historique, que l'instruction et le goût éclairé de cette dame lui firent facilement comprendre, j'obtins de sa complaisance qu'elles entreraient dans le domaine de l'histoire. Je les remis à cet effet entre les mains de M. Monmerqué, membre de l'Institut, qui les fit bientôt paraître, sous forme de pièces justificatives, à la suite des mémoires inédits du marquis de Villette, qu'il était chargé d'éditer pour la Société de l'histoire de France, et dont elles sont une suite naturelle et un utile commentaire. (Voyez la notice sur le marquis de Villette, page xxxij.)

J'ai mis d'autant plus d'empressement à faire connaître ces documents que, en même temps qu'ils me paraissaient importants pour l'histoire générale de France, ils me révélaient l'existence d'un compatriote, nommé Champagne, qui mérita par les services qu'il rendit à l'amiral d'Estrées, d'être tiré par l'amiral lui-même, de l'oubli auquel le genre de vie qu'il avait embrassé semblait devoir le condamner.

Les recherches que M. le docteur Valentin, de Vitry-le-François, a bien voulu faire dans les archives de cette ville, donnent lieu de croire, sans en fournir toutefois une certitude matérielle et complète, que le capitaine de flibustiers Champagne, dont il s'agit, était d'une bonne famille de robe de Vitry, qu'il y naquit, en 1636, de Claude Champagne et de Marguerite Vanotel, et qu'il eut un frère aîné, Antoine Champagne, dont la mort, arrivée à Vitry, prouve que sa carrière ne fut point aventureuse comme celle de notre flibustier.

Il serait fort difficile sans doute d'établir aujourd'hui par quel enchaînement de circonstances celui-ci avait été amené en Amérique et y exerçait la piraterie. Il était depuis onze ans à Carthagène, prisonnier des Espagnols, lorsqu'une escadre française, commandée par le vice-amiral, comte d'Estrées, se présenta sous les murs de la ville où il était détenu, en Juillet 1680. L'envoi d'une escadre dans ces parages avait pour objet de protéger notre commerce sur les côtes d'Amérique, d'exiger réparation de certains torts dont les Espagnols s'étaient rendus coupables envers nos nationaux, de réclamer d'eux des prisonniers français, et en même temps d'apprécier l'état de leurs forces en Amérique et la résistance qu'ils pourraient opposer, si une guerre ouverte survenait entre les deux nations.

Dans un mémoire en date du 24 Août 1680, adressé à M. de Seignelay, ministre de la marine, l'amiral d'Estrées s'exprimait ainsi : « Le 21 Juillet, le gouverneur de Carthagène envoya un capitaine avec beaucoup d'autres gens de qualité, pour me faire des compliments. Afin de connoître sa disposition à me

» rendre les prisonniers françois, et surtout le nommé  
» Champagne, qui estoit aux fers depuis onze ans, je  
» priai cet envoyé de dire au gouverneur que j'avois  
» à lui demander des prisonniers. Il m'assura qu'il  
» n'y avoit que le nommé Champagne, qui estoit pri-  
» sonnier du roi et de l'inquisition, et comme je pris  
» un ton plus haut, sur sa réponse, il fit tant de récla-  
» mations sur le nom de Champagne, et parut si eston-  
» né que je jugeay bien qu'il falloit leur donner de  
» la crainte pour luy procurer sa liberté ; tellement  
» qu'après avoir laissé cette matière, je luy dis que  
» j'avois dessein de faire partir le lendemain deux vais-  
» seaux, sur l'avis qu'il y avoit des forbans le long de  
» la coste. En effet, le *Marin* et la *Tempête* mirent à la  
» voile le 22 d'assez bon matin, les ayant détachés à  
» dessein de reconnoistre le mouillage à vingt ou  
» trente lieues le long de la coste, du costé de Porto-  
» Belo, d'amener tous les bastiments qu'ils pourroient  
» rencontrer, pour servir de représailles, en cas que  
» le gouverneur s'opiniastrât à ne pas rendre le capi-  
» taine Champagne...

» Le 23, on rendit le capitaine Champagne, en suite  
» du mémoire que j'avois envoyé par M. le chevalier  
» d'Hervaulx, sur lequel le gouverneur, avec les prin-  
» cipaux officiers, ayant tenu un grand conseil, l'in-  
» terprète entendit qu'ils disoient entre eux : « Il faut  
» tout accorder à cet homme, quand il nous deman-  
» deroit davantage. » Ils ont compté pour beaucoup  
» d'avoir surmonté, à cause de la présence des vais-  
» seaux de Sa Majesté, le dessein qu'ils avoient de ne  
» jamais rendre ce chef de flibustiers. Je ne scaurois  
» l'attribuer à une autre cause qu'à l'opinion qu'ils  
» ont eue de sa valeur, et à celle que sa patience,

» dans une si longue prison, leur a fait concevoir de sa  
» fermeté. Il est de bonne famille de Vitry-le-François;  
» il a fait des actions déterminées, et tesmoigne avoir  
» de la prudence. Il connoist bien les Espagnols et les  
» dedans de Carthagène; et comme il peut servir  
» dans les desseins que l'on peut avoir, je l'ai engagé  
» à passer avec nous en France, pour le garder pour  
» ces occasions. »

Ce ne fut pas en vain que le comte d'Estrées avait compté sur celui à qui il avait fait rendre la liberté. Ayant reçu de Louis XIV l'ordre d'attaquer l'escadre espagnole, il tira de Champagne d'utiles renseignements, qu'il transmit à M. de Seignelay dans un mémoire daté du 20 Octobre 1680.

« Quant à l'escadre espagnole, écrivait-il à ce ministre, voicy ce que j'en ay appris du capitaine Champagne, à qui le gouverneur et les soldats du chasteau où il estoit gardé l'avoient dit. Premièrement, qu'elle estoit composée de cinq vaisseaux armés en Espagne, et commandée d'abord par Quintana; qu'après avoir tenu pendant vingt mois la mer, le long des costes de Terre-Ferme, depuis Carthagène jusques à Comane, où elle avoit demeuré longtemps et fait des prises sur les Anglois et les François, elle s'estoit retirée au mois de Mars dernier à la Havane. »

Champagne étoit resté assez longtemps prisonnier des Espagnols pour connaître leur langue. Aussi le comte d'Estrées avait-il recours à lui pour cet objet, aussi bien que lorsqu'il avait besoin de gens braves et déterminés, comme on le voit dans la relation faite par l'amiral d'une affaire qui eut lieu à la baie de la Trinité. J'en extrais les premières lignes, où figure en-

core le nom de Champagne : « Le 1<sup>er</sup> Décembre 1680,  
» les vaisseaux du roy estant mouillés à deux lieues  
» d'un port où il y a une redoute fermée et deux  
» pièces de canon de six à huit livres de balle, on en-  
» voya dans ma chaloupe, qui avoit un tendelet et  
» toutes les marques qu'on porte quand il y a des  
» capitaines, les sieurs Chevalier d'Hervaulx, major ,  
» de Villette Mursay, capitaine des *Jeux*, qui avoit  
» demandé permission de visiter ce lieu-là, de Mira-  
» mont, enseigne de l'*Excellent*, pour la commander,  
» et le capitaine Champagne, qui parle bien l'Espa-  
» gnol. Ils furent receus avec toute la barbarie et l'in-  
» fidélité possible, comme il est contenu au procès-  
» verbal qu'ils me donnèrent au retour. » Pour plus de  
détails sur cette affaire, où notre sflibustier dut payer  
de sa personne comme ceux qui l'accompagnaient, il  
faut lire le récéit qu'en fait le marquis de Villette dans  
ses mémoires. (p. 57.)

Il est inutile d'insister pour montrer que Champagne  
avait de la bravoure ; c'était la première condition et  
la plus nécessaire du genre de vie qu'il menait avant  
de tomber entre les mains des Espagnols. Il fut ramené  
en France par l'amiral d'Estrées reconnaissant. Il y  
avait dans celui-ci plus que de la reconnaissance; c'était  
un véritable intérêt qu'il avait pris à cet homme, qui,  
du reste, s'en était rendu digne par son devouement.  
Voici ce que l'amiral écrit à M. de Seignelay le 2  
Mars 1682 : « Je m' imagine , Monsieur, que ma pré-  
» sence n'estant plus nécessaire dans les ports après  
» le désarmement, vous aurez agréable de me procu-  
» rer mon congé. Je menerai avec moi le capitaine  
» Champagne , qui connoist si bien les Espagnols et  
» le dedans du pays que M. Colbert et vous ne serez

» pas fachés sans doute de lui faire des questions à  
» quelques heures perdues. Je lui ai fourni depuis sa  
» sortie de prison ce qui luy a esté nécessaire ; mais  
» afin de le faire paroistre devant vous en meilleur  
» équipage, je prends la liberté de vous demander  
» pour luy une ordonnance de cinq ou six cents livres.  
» Il a du bon sens, et M. le chevalier d'Hervaulx vous  
» peut asseurer que, dans la petite affaire de la Trinité,  
» il fit veoir du courage et de l'audace. »

Ainsi notre compatriote rentra dans la société, en dehors de laquelle il avait vécu pendant d'assez longues années, tant lorsqu'il était flibustier que lorsqu'il portait les fers des Espagnols. Quels services put-il rendre dans la suite ? Où et comment passa-t-il le reste de ses jours ? Où et à quelle époque les termina-t-il ? C'est ce que j'ignore. Je suis fondé à croire qu'il ne mourut pas au lieu de sa naissance , car les registres mortuaires de Vitry ne portent point son nom.

Quoi qu'il en soit, je m'estime heureux du hasard qui m'a fourni, à moi enfant de Vitry, le moyen de recommander au souvenir de notre province en particulier, un autre enfant de Vitry, et d'avoir pu tirer, pour ainsi dire, une seconde fois de l'oubli le brave flibustier qu'un de nos habiles marins jugea convenable de réhabiliter et de signaler à l'attention de Seignelay et de Colbert, ainsi qu'aux bontés de Louis XIV.

Veillez agréer, Monsieur le président, etc.,

Etienne GALLOIS,

bibliothécaire de la Chambre des Pairs,

*membre correspondant de l'Académie de Reims.*

---

LECTURE DE M. JULES PERREAU.

## HAMLET.

Tragédie de SHAKSPEARE,

*Traduite en vers français par M. Jules Perreau.*

---

### Acte II.

#### SCÈNE 1<sup>re</sup>

*Une chambre dans la maison de Polonius.*

POLONIUS ET REYNALDO.

POLONIUS.

Donnez-lui, Reynaldo, ces bons et cet argent.

REYNALDO.

Oui, seigneur.

POLONIUS.

C'est au mieux ; mais il serait urgent,  
Bon Reynaldo, qu'avant de lui faire visite,  
Vous vous informassiez d'abord de sa conduite.

REYNALDO.

Seigneur, j'y penserai.

POLONIUS.

C'est bien dit, sur ma foi!  
Très-bien dit ! — Voyez-vous, Monsieur ? déterrez-moi  
Les Danois que Paris renfermera pour l'heure ;  
Sachez de tous les noms, les moyens, la demeure ;  
Quels sont leurs frais, leur train, leurs amis reconnus.  
D'habiles questions par vous circonvenus,  
Ils ne cachent pas qu'ils connaissent Laerte.  
Alors il faut plus loin pousser la découverte. —  
Sans paraître jamais arracher un secret,  
Vous avez, voyez-vous, certain piège tout prêt ;  
Vous vous faites passer pour une connaissance  
Eloignée et banale, et puis avec aisance  
Vous dites : « Je connais son père, ses amis,  
Lui-même quelque peu. » — Le tout est bien admis,  
Reynaldo ?

REYNALDO.

Très-bien : oui, mon seigneur.

POLONIUS.

• Et lui-même



Quelque peu, » dites-vous. — Puis vient le stratagème :  
« Très imparfaitement. Si pourtant c'est ce beau  
Que j'ai connu, ma foi, c'est un franc étourneau !  
Il a tel et tel goût. » — Bien ! — Ici, sur son compte  
A votre guise alors vous leur forgez un conte. —  
Tudieu ! pas assez fort pour le déshonorer.  
Prenez garde, Monsieur ! Mais vous pouvez narrer  
De ces tours de malice et de libertinage,  
Compagnons bien connus, ordinaire apanage  
D'une folle jeunesse, ivre de liberté.

REYNALDO.

Comme le jeu, Seigneur ?

POLONIUS.

Quelque légèreté,  
Comme boire, jouer, se quereller, se battre,  
Ou bien aller parfois dans certains lieux s'ébattre.  
Vous irez jusque là.

REYNALDO.

Mais pourtant, mon seigneur,  
Ne-serait ce pas là diffamer son honneur ?

POLONIUS.

Non vraiment, si du moins, poussant trop la licence,  
Vous n'allez inventer quelque autre médisance,  
En faire un libertin de débauche perdu,  
Ce serait à mon plan avoir mal répondu.  
Mettez dans vos récits une certaine adresse,  
Qu'ils voient là les écarts d'une ardente jeunesse,  
Les éclairs passagers de ce feu trop puissant  
Qui dévore le cœur, fait bouillonner le sang,  
Et contre la raison révolter la nature.

REYNALDO

Mais, mon seigneur.....

POLONIUS.

Je vois ; votre esprit se torture

A deviner.

REYNALDO.

Vraiment, j'ignore à quel sujet.....

POLONIUS.

Eh bien ! donc, Reynaldo, voici notre projet. —  
Selon moi, voyez-vous, c'est d'adresse un chef-d'œuvre. —  
De mon fils supposez que par cette manœuvre  
L'honneur soit un instant faiblement obscurci, —  
Comme l'ouvrage aux mains de l'ouvrier noirci :  
Adroitement sondé par vous, si ce jeune homme  
Maintes fois aux excès que plus haut je vous nomme  
L'a vu s'abandonner, tenez vous pour certain  
Qu'il est de votre avis, qu'il vous tendra la main,  
Et vous dira : « Monsieur », ou bien : « Sa seigneurie »  
Ou « Mon ami. » ( Partout la formule varie  
Selon l'homme, le peuple ou l'usage adopté. )

REYNALDO.

C'est fort bien, mon seigneur.

POLONIUS.

Avec naïveté

Il vous confesse alors... Alors, dis-je, il confesse...  
Que voulais-je donc dire?... Oui, morbleu! par la messe!  
Je disais quelque chose... Où donc en étions nous?

REYNALDO.

Il est de votre avis et répond, disiez-vous.....

POLONIUS.

Il est de votre avis, et vous répond, disais-je : —

« Je connais le jeune homme et son joyeux manège.  
Je le vis hier, ou bien à tel ou tel moment,  
Ou l'autre jour, avec tel ou tel garnement,  
En tel lieu, je l'ai vu de querelle se prendre.  
En tête à tête ailleurs il s'est laissé surprendre;  
Il eut en cet endroit une dispute au jeu;  
Ou bien : on l'a trouvé dans quelque mauvais lieu,  
En un bouge... » et le reste. — A présent, j'imagine,  
Vous voyez du biais la ruse adroite et fine  
Pour faire à l'hameçon mordre la vérité.  
Nous autres gens d'esprit, sur un conte inventé,  
Souvent allons au but par d'indirectes routes.  
De mes instructions, car vous les avez toutes,  
Pour son amendement faites votre profit.  
Vous en comprenez bien tout le sens et l'esprit ?

REYNALDO.

Oui, mon seigneur, très-bien.

POLONIUS.

Allez, que Dieu vous garde !

Adieu !

REYNALDO.

Mon bon seigneur, adieu !

POLONIUS.

Mais prenez garde  
D'observer par vous seul. Laissez lui dans son jeu  
Liberté bien entière.

REYNALDO.

Oui, mon seigneur.

POLONIUS.

Adieu !

(*Reynaldo sort.*)

(*Ophélie entre.*)

POLONIUS.

Qu'est-ce, Ophélie ! Hé quoi ? quelle triste nouvelle ?

OPHÉLIE.

O seigneur ! d'épouvante encore je chancelle !

POLONIUS.

Au nom du ciel ! parlez ! d'où vient cette frayeur ?

OPHÉLIE.

En mon appartement je cousais , mon seigneur ,  
Lorsque le prince Hamlet, la tête découverte,  
Les habits en désordre et la chemise ouverte,  
Les bas pendants, roulés , aux talons descendus,  
Pâle comme son linge, à mes yeux éperdus  
S'est offert ! Ses genoux tremblants heurtaient ensemble ;—  
Son œil était si sombre et si hagard, qu'il semble  
Des enfers échappé pour venir en ces lieux  
Révéler des forfaits, des mystères affreux.....  
Il s'approche.....

POLONIUS.

L'amour a causé sa folie !

OPHÉLIE.

Je ne sais, mais hélas ! je le crains.

POLONIUS.

Ophélie !

Que vous dit-il alors ?

OPHÉLIE.

Il me saisit la main.

La serra fortement, puis recula soudain  
De la longueur du bras. Et, dans cette posture,  
Il semblait qu'il voulût dessiner ma figure,  
Tant son regard était attentif et profond !—  
Il tenait l'autre main appuyée à son front. —  
Bien, longtemps a duré sa sombre rêverie,  
Enfin me secouant la main déjà saisie ,  
Il exhale un soupir lugubre et douloureux.  
On eût dit qu'en son sein quelque combat affreux  
Se livrait, menaçant d'aneantir son être ;  
Puis, attachant sur moi son regard qui pénètre,  
Il partit tout-à-coup, abandonnant ma main....  
Sans s'aider de ses yeux, il trouvait son chemin,  
Sa tête constamment sur l'épaule inclinée,  
Et poussant jusqu'au bout sa poursuite obstinée.

POLONIUS.

Viens chez le roi, ma fille ! Il nous faut en sa cour  
Le chercher, — car c'est bien un délire d'amour !—  
Funeste emportement, passion violente,  
Qui, contre ses excès trop souvent impuissante,  
A des actes affreux pousse la volonté,  
Plus qu'aucun des fléaux de notre humanité,  
Qu'aucune passion dont gémit la terre !  
Cela m'afflige, enfant ! — Quelque mot trop sévère  
De ta bouche sorti, ne l'a-t-il point frappé ?

OPHÉLIE.

Oh ! non, mon bon seigneur ; nul ne m'est échappé.  
Mais j'ai dû refuser ses lettres, et lui même  
Le bannir. — C'est vous qui.....

POLONIUS.

Cette rigueur extrême

A causé sa folie. — Oh ! quelle est ma douleur !

D'avoir sans plus de soin sondé, jugé ce cœur,  
De n'avoir vu qu'un jeu, qu'une plaisanterie  
Dont tu pouvais sortir la victime, Ophélie! —  
A ces soupçons maudits pourquoi m'être livré ?  
Dans ses prévisions ainsi donc, trop outré,  
Notre âge agit parfois comme cette jeunesse,  
Qui de préjuger tout sans examen s'empresse.  
Viens chez le roi, ma fille ! Il nous faut sans détour  
L'informer de ceci car sur ce triste amour  
Il serait, je le crains, dangereux de se taire,  
Bien plus que d'avouer tout sans aucun mystère.

---

## NOMENCLATURE DES DESSINS

*Exposés à l'Académie par M. F. A. PERNOT, artiste peintre, membre correspondant de l'Académie de Reims, de celle de Mécon et de la Société libre des beaux-arts de Paris, et de la commission archéologique de la Marne, etc.*

Vues de plusieurs monuments historiques du département de la Haute-Marne, arrondissement de Wassy, ancienne province de Champagne.

- I. Trois vues de l'église de Wassy (monument du commencement du XI<sup>e</sup> siècle), fondée par saint Berchaire, premier abbé de Montier-en-Der, dans le VII<sup>e</sup> siècle. Il était disciple de saint Nivard, archevêque de Reims. Dix dessins des chapiteaux de la même église.
- II. Vue du Menhir ou Haute-Borne, monument druidique sur lequel est tracée une inscription romaine ainsi conçue :

### VIROMARVS

#### ISTATILIF.

Ce monument, placé près de Fontaines, village des bords de la Marne, renversé depuis 70 ans environ par une tempête, doit être relevé aux frais du conseil général de Chaumont, qui a voté les fonds nécessaires.

- III. Deux vues de l'église de Joinville, patrie du sire de Joinville, historien de saint Louis; — vue du portail; — vue de l'abside.
- IV. Vue de l'église de Mécourt, monument de *transition* très-important, surtout pour un petit village. Il est célèbre par le pèlerinage qu'y fit le sire de Joinville en partant pour la croisade.
- V. Anciennes portes de côté de l'église de Mécourt. — Plusieurs chapiteaux de l'intérieur. — Idem, détail des fenêtres et ornements d'architecture divers, etc.

VI. Eglise de Cefonds, célèbre par ses vingt-deux fenêtres ornées de magnifiques vitraux, etc.

Ce monument est près de Montier-en-Der.

VII. Clocher roman de l'église Notre-Dame de Sommevoix.

VIII. Porte de l'église de Doujeux, près de Joinville, ornée de peintures du XII<sup>e</sup> siècle.

IX. Vue de l'église de l'ancienne abbaye de Montier-en-Der, fondée en 670 par saint Berchaire, disciple de saint Nivard, archevêque de Reims et premier abbé de Hautvillers, etc.

Tous les Guises de la maison de Lorraine qui ont été archevêques de Reims, ont été abbés de Montier-en-Der.

X. Vue intérieure de l'église de l'abbaye de Montier-en-Der.— Fenêtres géminées de la même église. — Huit chapiteaux importants, idem. — Fenêtre du cloître bâti par le cardinal de Lorraine.

---

### NOTE

des drapeaux, bannières et étendards historiques de la monarchie française depuis Clovis jusqu'au règne de Louis-Philippe.

Les dessins en ont été commandés, en 1844, par le roi, pour la galerie historique de Versailles, à F.-A Pernot, artiste peintre, membre des académies de Reims et de Mâcon.

### DESSINS.

Chape de Saint-Martin, drapeau de la première race des rois de France, de 481 à 1124, de Clovis à Louis le Jeune,	1
L'oriflamme, bannière de l'abbaye de Saint-Denis, de 1124 à 1450, de Louis le Jeune à Louis XI,	1
Rang des drapeaux, bannières, étendard, gonfanon, etc.,	5 à 8
Bannière et pennons, etc., de 1262, d'après des manuscrits de la bibliothèque royale,	4 à 6
La bannière, le pennon de France, de 1272 à 1492,	4 à 6
Le Beaucéant, bannière des Templiers, de 1137 à 1312, de Louis le Jeune à Philippe le Bel,	1
La bannière des chevaliers de Malte, de 1118 à 1792 ou 93, de Louis le Jeune à Louis XVI,	2
Bannières ou étendards portés dans les tournois, d'après Wulson,	6
Baverolles de trompettes, de 1422 à ...	2
Étendard de Jeanne d'Arc, d'après la description historique,	1

Divers étendards, bannières, pennons historiques, de 1300 et 1400 à 1550,	6 à 10
L'oriflamme de la maison d'Harcourt, en 1372,	1
Étendards pris sur les Bourguignons par Jeanne Hachette, à Beauvais, — des champs de bataille de Nancy et Granson,	4
La cornette blanche, de 1492 à 1685, de Charles VIII à Louis XIV,	1
L'étendard de la Ligue, de 1574 à 1589, de Henri III à Henri IV,	1
Cornettes des marches et provinces de France, assistant aux sacres et aux obsèques des rois, de 1500 à 1610,	30
Drapeaux, étendards, etc., portés aux funérailles du roi Henri le Grand, 1610,	10
Pavillons de vaisseaux sous Louis XIII, de 1610 à 1642,	3
Oriflammes de mestre de camp et plusieurs étendards de cavalerie, de 1771,	6
Étendards des 4 compagnies des gardes-du-corps du roi de Louis XIV à Louis XVI,	4
Tabliers des trompettes, depuis Charles IX à Louis XIV, 1560 à 1715,	2
Idem sous Louis XVI, — la république,	.
Drapeaux et étendards de régiments attachés à la maison du roi, de 1643 à 1770, de Louis XIV à Louis XVI,	15 à 20
Drapeaux de l'infanterie française et étrangère, de 1721 (Louis XV) à 1792,	123 à 140
Étendards de la cavalerie, même époque,	30 à 40
Drapeau et étendard ou guidon de la garde bourgeoise de Paris sous Louis XIII, 1632,	2
Idem de la garde nationale de Paris en 1789,	60
Drapeau de l'armée révolutionnaire de 1793,	1
Idem de la convention nationale, — du corps législatif, — du directoire, — du consulat,	8 à 10
Idem de la garde impériale, — de la restauration, — des cent jours, — de la 2 <sup>e</sup> restauration, — de juillet 1830,	11

# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N° 8.

**Séance du 17 Janvier 1845.**

---

### SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. l'abbé V. Tourneur : Etude sur l'Arioste, traduite de Gioberti. — Lecture de M. Lecomte : Moyens de reconnaître la falsification du vinaigre; Appréciation du procédé indiqué par M. Rousseau (d'Épernay). — Communication de M. Aubriot : Lettre écrite de Macao par M. Natalis Bondot, délégué commercial en Chine. — Lecture de M. deMaizière : Peinture d'une roue en mouvement. — Lecture de M. Pinon : *La Fauvette*, vers.

Bulletin rétrospectif : Coup-d'œil sur les Poésies de Théodore Carlier, par M. Alfred Lejeune. — Suite et fin de la nomenclature des dessins exposés par M. Pernot.

La séance est ouverte sous la présidence de Monseigneur l'archevêque. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La parole est à M. le secrétaire qui donne connaissance de la correspondance imprimée. Elle comprend : 1° Leçons de physique, de chimie, de zoologie et de botanique, par M. Salle; Châlons, 1844, 2 vol. in-12;—

2° Synchronisme des différents genres d'architecture dans les provinces de France, par M. A. de Caumont ; — 3° Note sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre, par M. de Caumont ; — 4° Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne, par M. Biseul, Caen, 1842 ; — 5° La cathédrale de Soissons et les tombeaux de ses évêques ( extrait de l'*Argus Soissonnais* du 21 juin 1843 ) ; — 6° borne monumentale érigée à Vimont ( Calvados ), en mémoire de la bataille de Val-ès-Dunes, par M. de Caumont ; — 7° Lettre sur les cartes agronomiques, par M. de Caumont ; — 8° de la Réparation des églises et de leur entretien, par M. de Mellet ; — 9° Des régénérations sociales, discours par M. de Mellet ; — 10° Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences ( 30 décembre 1844 ) ; — 11° Journal des savants, Décembre 1844 ; — 12° Bulletin du congrès agricole de la Normandie, XII<sup>e</sup> session tenue à Coutances ; — 13° Journal de la Société d'Agriculture des Ardennes, 25 Décembre 1844 ; — 14° Règlement constitutif de la société française pour la conservation et la description des monuments historiques.

La correspondance manuscrite se compose de lettres de MM. Frignez et Salle, qui remercient l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle leur a décerné.

---



LECTURE DE M. V. TOURNEUR.

## ÉTUDE SUR L'ARIOSTE,

Extrait de V. Gioberti.—Del primato morale e civile degli Italiani.—  
De la suprématie morale et civile des Italiens (1).

Presque au même rang que le Dante, mais au-dessus de tous les autres par l'élevation du génie, la sublimité, la variété des images, la richesse, l'abondance, la grâce merveilleuse du style et de la poésie, règne Louis Arioste à qui la patrie d'un accord unanime a déferé le titre de *Divin*. Peintre de la nature, il s'applique à en faire revivre les beautés dans ses tableaux, comme le Dante s'attache aux idées qui sont l'âme de ses chants, et leur donne une vie sans fin par la sculpture. De sorte qu'ils paraissent s'être partagé les sources diverses où puise l'épopée moderne : l'un prenant pour sa part le réel et la nature, l'autre acceptant pour la sienne le spirituel et l'idéal. De là les différences nombreuses qui les distinguent, et la diversité de leur mérite : car, peu d'auteurs se ressemblent moins quoiqu'ils soient, chacun dans son genre, aussi classiques, aussi parfaits, aussi inimitables, aussi pleinement italiens. De là vient que le caractère poétique de la *Divine Comédie* diffère autant du *Roland furieux*, que les sciences philosophiques diffèrent des sciences naturelles dans le cercle des connaissances humaines. De telle sorte que l'Arioste, observateur habile, et peintre à la touche élégante et facile, riche, trop riche peut-être, en images et en figures, mais moins fertile en conceptions idéales, moins pur, moins délicat, moins élevé dans les sentiments, se montre le poète du monde sensible ; tandis que le Dante, à l'imagination rapide, au style concis,

(1) Publié à Bruxelles pour la première fois en 1844.

aimant à serrer et à condenser sa pensée bien plus qu'à l'étendre, sublime dans les idées, délicat dans les sentiments, aussi profond que large, méditatif et contemplatif tout à la fois, nous apparaît comme le poète de la métaphysique et de la science divine. Et cette différence tombe non-seulement sur le beau, mais encore sur le merveilleux de leur poésie. Chez le premier, le merveilleux est purement mathématique, il emprunte tout à la dynamique, et procède de l'emploi des forces matérielles telles que sont les cors, les épées, les lances enchantées, les monstres, les géants, les chimères, les guerriers athlétiques et invulnérables, la fureur de Roland, Rodomont à Paris, les chevaliers en discorde au camp de l'Agramant ou errants par les chemins. Le second, au contraire, usant avec une égale perfection de toute espèce de grandiose, se complait dans celui qui naît du sublime effort du génie et de l'âme absorbée par l'extase au sein du divin amour, ou rebelle à Dieu, et bravant avec mépris ses châtimens et ses supplices. La prédilection pour l'un ou pour l'autre de ces deux poètes découle de la même source, et vient des différentes dispositions des lecteurs, de leur manière différente de sentir ou de penser, ou de la diversité de leurs études. Car l'admiration est une espèce de sympathie ou de culte qui procède de la conformité des jugemens et des goûts. De là vient que Michel-Ange, homme et citoyen à l'allure d'esprit fier et libre, à l'âme lyrique et platonicienne, artiste presque divin et tout dévoué au culte de l'idéalité, fut l'admirateur exclusif du Dante, aussi bien que Vico, l'historiographe des idées, le poète philosophe ; tandis que Galilée, l'interprète de la nature et du ciel, et le ravisseur de leurs secrets, faisait ses délices du *Roland furieux*, et

lui empruntait cette beauté, cette limpidité de langage dont sa prose étincelle. Le Dante s'élève au-dessus de l'Arioste, non-seulement en raison du temps où il vécut, mais encore par son sujet lui-même, et par la sublimité de son génie proportionné à ce sujet. Car l'idée agrandit tout par elle-même, embrasse tout en vertu de son action libre et créatrice... Aussi, tandis que le Dante, porté sur les ailes de l'ontologie chrétienne, pénètre jusqu'au fond des abîmes, s'élance dans les cieux, et, sans oublier la patrie ni la terre, va se perdre dans les profondeurs de l'éternel et de l'infini, l'Arioste, son disciple et son émule, ne sort pas du monde extérieur, mais, emporté par l'imagination, il en parcourt toutes les parties, il en élargit les limites, affronte la ténébreuse entrée des enfers, s'élance jusqu'aux régions fabuleuses qui voient naître le feu, et monté sur l'hippogriffe, il en dirige le vol vers des planètes inconnues. Sa mythologie, sa géographie historique et fabuleuse sont également très-étendues et embrassent l'univers tout entier, tous les temps, tous les lieux, sans confusion, sans dissonance, grâce à l'art merveilleux qui sait faire naître l'unité de leurs oppositions et de leurs contrastes, comme l'harmonie naît de la variété des êtres, dans les choses de la nature. Tel est toujours, du reste, l'effet propre de la poésie sous la plume des hautes intelligences. Toutefois, si le chanteur de Florence, toujours partisan de l'idéalité, met en opposition le vice et la vertu, le malheur et le bonheur, le temps et l'éternité, en harmoniant la première et la dernière partie de ses chants au moyen de la seconde; le poète de Ferrare, de son côté, s'attachant à la forme, fait naître la variété du contraste des mœurs, des religions, des civilisations, des sites, des fables, des his-

toires, en envisageant toutes ces choses sous leur aspect extérieur, en les faisant parler à l'imagination et en les rattachant à la nature sensible. Il met en guerre l'Orient avec l'Occident, le christianisme avec l'islamisme et les restes du vieux paganisme; les bonnes avec les mauvaises fées, les sorciers et les géants avec les pieux ermites; les anges avec les monstres et les furies vomies par l'enfer pour tourmenter les humains. Il s'empare de toutes les religions, de toutes les croyances et du genre particulier de merveilleux qui appartient à chacune d'elles. Les éléments de la mythologie grecque se mêlent et se confondent dans ses récits avec ceux des mythologies arabes, georgiennes, asiatiques. Homère se trouve chez lui côte à côte avec Ferdoussi, le poète persan, et Rostavello; les romans de la Table-Ronde et leurs paladins s'y rencontrent avec les reminiscences des évangiles apocryphes et les légendes du moyen-âge. Cet éclectisme de l'Arioste, dont le Dante lui avait fourni le modèle, se retrouve encore dans la géographie: car si le poète est d'une admirable exactitude quand, à l'aide de l'histoire, il fait la topographie des pays qu'il rencontre, comme, par exemple, quand il décrit les bouches de l'Eridan, les côtes de l'Armorique, Paris, le Caire, Damiette, Alexandrie; s'il entre au contraire dans un monde ignoré ou peu connu, il mêle habilement le vrai et le faux, il présente cette étrange complication de formes qui a tant de charmes pour l'imagination. Aux extrémités de l'Orient, il place la vaste Séricane qui sépare la Tartarie de l'Inde, et qui est peut-être le Thibet ou le Turkestan Oriental (1). L'archipel indien, dont les riches îles sont habitées par les nombreux sujets du roi Monodante, est par lui

(1) *Rol., fur.*, ch. x, 71.

placé vers l'Est (1). Le séjour délicieux d'Alcine et de Logistille, qui, d'après les itinéraires combinés de Roger et d'Astolphe, s'étend vers le Cataye, peut désigner Formose ou Liot-zeu, ou plus probablement encore le Japon (2)..... L'Afrique est représentée comme le séjour des prodiges : là le fils d'Otton s'abouche avec Sénape, aussi appelé *Prêtre-Jean*, monarque et pontife tout à la fois, en qui le moyen-âge avait réuni trois personnages historiques fort différents : le Negus abyssinien, le grand Lama de Lassa et l'Evêque nestorien de la Tartarie. Aussi lui assignait-on pour demeure, tantôt les landes de l'Asie centrale, tantôt les rochers sauvages de l'Éthiopie. En le faisant tourmenter par les harpies payennes, notre poète ne paraîtra manquer en rien aux convenances des lieux, si l'on se souvient que l'on avait symbolisé par cette fable l'antique plaie des santerelles répandues sur l'Égypte. Plus au midi de l'Afrique s'élèvent les montagnes de la Lune, d'où se précipite le Nil blanc dont les sources sont encore inconnues de nos jours ; de ce lieu on arrive à l'Éden qui couronne les cimes de la montagne ; de là un pas conduit dans la lune d'où l'on peut descendre aux enfers. Parodie élégante, mais pâle et décolorée, de la sublime idée du Dante, et dans laquelle on retrouve tout l'élément aristophanien et le burlesque qui distingue l'Arioste du père de l'épopée italienne. Aux bouches du Nil, à Damiette, deux monstres de race et de force plus qu'humaine attaquent les voyageurs ; c'est que le nord de l'Afrique a toujours été, dès la plus haute antiquité, le séjour privilégié des monstres les plus épouvantables. Peut-être en mémoire

(1) xv. 16, xxvix. 52.

(2) x. 70, 71. xv. 11, 12.

des nègres descendants de Cham, qui, chassés et devenus les jouets de leurs vainqueurs les descendants de Japhet, furent transformés par l'imagination désordonnée de ceux-ci, en démons, en magiciens, en adorateurs des serpents, symbole d'un dieu dépossédé et précipité aux enfers..... Le même système d'universalité ethnographique détermine l'Arioste à placer encore dans les régions arctiques d'autres merveilles, telles que l'orque vorace et le sacrifice barbare usité dans l'île d'Ebude, l'une des Hébrides, parce que l'imagination des légendaires du moyen-âge avait placé dans l'Hybernie, au milieu des écueils et des rochers qui l'environnent, le purgatoire de saint Patrice et une foule d'autres prodiges où les saints, les géants, les démons jouaient leur rôle.

Mais quel sera dans l'ouvrage du divin Arioste le fil mystérieux qui unira cette multitude si variée de mythes, de faits, de pays, de temps, de prodiges, d'hommes, de peuples et d'institutions? qui mettra en harmonie tous ces éléments si divers? Ce principe d'union, c'est la chevalerie; et, par ce mot, j'entends moins la milice religieuse que fit naître au moyen-âge l'alliance du génie allemand avec le génie catholique des peuples du midi, que je n'entends en général ce type idéal de la vie héroïque, qui est comme l'adolescence des peuples guerriers, et dont les siècles qui tiennent le milieu entre une barbarie sauvage et une civilisation qui commence, nous offrent la réalisation plus ou moins entière et parfaite. La vie chevaleresque est esthétique au plus haut point, soit parce qu'elle dégage la liberté individuelle de toute espèce de loi positive, et qu'elle lui laisse sur elle-même le domaine le plus absolu; soit parce que le courage, l'é-

nergie de l'âme joints à la force des muscles et à l'habileté dans le maniement des armes agrandissent le chevalier, et l'élèvent bien au-dessus du vulgaire. Le héros de la chevalerie tient un milieu entre les demi-dieux des poèmes de l'Inde et le simple mortel. C'est un homme divin aussi éloigné de Dieu et de l'homme, que l'épopée guerrière d'Homère et de Ferdoussi diffèrent, d'une part, du poème épique sacerdotal de Valmichi et de Viasa ; et de l'autre, du roman moderne, espèce d'épopée à la douzaine, populaire, bourgeoise, aussi loin de l'esprit que des formes poétiques. Ce type de chevalier se rencontre déjà chez les peuples payens, mais seulement chez ceux où la classe sacerdotale était contrebalancée par la classe des guerriers, tels qu'étaient les Grecs du temps d'Homère, et les Parsis aux jours des plus illustres Gaznevîdes.... Toutefois, le christianisme et l'influence des dogmes de l'Évangile donnèrent quelque chose de plus poétique encore à la chevalerie, en augmentant l'indépendance de l'homme, en restreignant, en anéantissant même la puissance aveugle du hasard et du destin... Cette idée de la chevalerie domine tellement le poème de l'Arioste, qu'elle en est l'unique action, la seule fin. Dans l'Iliade, tout se rapporte à la prise de Troie, et ce but des efforts des Grecs anime et vivifie le poème ; mais dans l'Arioste, la délivrance de la chrétienté du joug des infidèles n'est qu'un but secondaire ; l'unité d'action se résume et se concentre dans la chevalerie toute seule. C'est là l'action et le nœud de l'épopée tout entière, car la passion chevaleresque s'étend d'un bout de l'univers à l'autre ; elle anime Gardasse, Sacripant, les fils de Trojan et d'Agriane, aussi bien que Charlemagne, Roland, Roger, Dudon, Brandimart et tous les autres paladins ; de

telle sorte que la chevalerie est, pour ainsi dire, le droit universel qui régit entièrement ce monde poétique. Il est vrai que l'esprit chevaleresque chez les payens est quelquefois uni à la déloyauté, à l'impiété, à la violence; qu'il est toujours moins courtois, moins généreux que chez les guerriers chrétiens; mais cette différence provient moins du génie des peuples que de celui des individus; car on ne peut dire que Rodomont le payen, soit plus impie que Pinabel, et que toute la race maudite du Mayençais; et certes, il se montre moins déloyal et moins perfide. Mais, payens ou chrétiens, ils sont tous libres, indépendants de toute loi, de toute règle, dégagés de tout frein; ils vont et viennent d'un bout de l'univers à l'autre, poussés par l'amour ou bien par le désir de conquérir une armure ou un coursier; ils combattent quand et comme ils veulent; au beau milieu de la bataille, si le vent du caprice les emporte, ils laisseront là les combattants pour s'en aller ailleurs, et personne ne songera même à blâmer cette façon d'agir. Et c'est précisément cette manière de vivre errante, cosmopolite, cette soif insatiable de combats et d'aventures essentielle à la chevalerie de l'Arioste, qui exclut de son poème toute action, toute fin déterminée. De là naît ce type si poétique du guerrier libre et indépendant qui, dans les personnages de Marphise et de Mandricart, me paraît conduit au plus haut point de perfection. Certes, les héros d'Homère, quoiqu'ils aient leur dose d'indépendance et de caprice, sont moins désordonnés et plus guidés par la raison, s'il est vrai que la raison consiste à diriger toutes ses actions vers un but important et digne des efforts que l'on fait pour y atteindre. Ainsi dans l'Iliade et dans l'Odyssée, la prise de Troie, le retour dans la



patrie, sont la fin, l'action du poème et le but vers lequel tendent tous leurs personnages. Tandis que chez l'Arioste, la chose dont se soucient le moins et les chevaliers et les soldats de l'Agramant, c'est la délivrance ou la conquête de la France. La retraite d'Achille occasionnée par une injure, ne mettrait pas plus d'obstacles à l'action épique de l'Iliade, que la folie de Roland causée par un amer chagrin n'en mettrait de son côté à l'action du poème italien, si le dénouement en dépendait comme il dépend dans le poème grec de la colère des fils de Pélée ; mais Roland, quand il a sa raison, n'est qu'un peu moins inutile à Charlemagne qu'au temps de sa folie. Les Maures sont expulsés sans lui du sol français, la fronde d'Astolphe bien plus que l'épée du paladin les défait en Afrique. Roland, pour faire enfin quelque chose, prend Biserte et tue à Lampedouse deux guerriers déjà fugitifs et vaincus, tandis qu'il laisse à l'épée de Roger la tête de Rodomont.

M. Ginguené a cru que le véritable héros du *Roland furieux* était Roger lui-même, et le but du poème le mariage de ce prince qui devait être la tige de la maison d'Est. Tel est en effet, si je puis parler ainsi, le but extrinsèque du grand poète, qui, toujours admirable, même dans ses défauts, ne devient ennuyeux et fatigant que dans les longues digressions consacrées à la louange de cette triste famille, et en particulier, d'Hippolyte d'Est, le Mécène du temps. Tant il est vrai que l'adulation sert à venger la vérité son ennemie, en nuisant aux plus grands génies, au moment même où cette divine vérité est offensée par eux. Mais s'il s'agit d'un but vraiment historique, je le répète, l'Arioste n'en a aucun. Et cette absence absolue de fin, loin de nuire esthétiquement à son poème, en est au contraire

la qualité principale et demande une attention sérieuse, si l'on veut connaître à fond le mérite de l'Arioste et le caractère du nouveau genre de poésie dont il fut le créateur.

Le poème épique doit avoir, quand il est sérieux, une fin objective, et tendre à procurer le plaisir de l'imagination par les sentiments et les idées. Dans ce cas, il doit être une représentation plus ou moins exacte de cette action par laquelle la Providence et les hommes eux-mêmes dirigent vers un seul objet les révolutions et les vicissitudes humaines. Il répugne en effet que le hasard seul ou une aveugle fatalité dirige les événements ; et il en serait ainsi, si en les considérant dans leur ensemble, on n'y découvrait pas de but qui leur donnât l'unité. — Le contraire arrive quand le sujet du poème n'est pas sérieux, et qu'on ne s'y propose d'autre fin qu'un sentiment subjectif tel que le ridicule qui de sa nature exclut toute fin réelle objective. Car le rire qui ne peut être provoqué que par un contraste inattendu, est nécessairement incompatible avec la recherche d'une fin qui suppose de son côté accord entre les moyens employés pour y parvenir. Ainsi, le ridicule métaphysiquement considéré, suppose l'absence de toute fin ; sa base objective est la substitution de la fatalité aveugle et du hasard, à la sagesse libre et agissante dans la direction des faits réels et des faits possibles. Par conséquent, la première condition de toute œuvre d'art qui veut exciter le rire chez le lecteur, le spectateur ou l'auditeur, c'est l'absence d'unité rigoureuse et intrinsèque qui naisse de la nature même des opérations et des pensées, et qui soit, pour ainsi dire, logique et substantielle. Cependant, même dans les sujets comiques, les étroites limites de notre intelli-

ligence, l'unité d'impression nécessaire pour la production du plaisir, réclament impérieusement une certaine liaison ; car un décousu, un désordre trop complet et semblable au callos, ne serait pas compris, fatiguerait en pure perte et enlèverait absolument l'intérêt ; mais l'ordre que réclament les compositions comiques ne doit être que superficiel et qu'apparent ; il ne doit pas faire disparaître entièrement la contradiction intrinsèque, il ne doit que la déguiser et la couvrir d'un voile au travers duquel on l'aperçoit encore. Pour trouver la preuve des principes que j'avance, je pourrais m'adresser à la peinture, et surtout à la musique, en comparant les ouvrages sérieux avec ceux qui ne le sont pas ; mais le théâtre antique m'offre quelque chose de plus frappant. En effet, le drame d'Aristophane, d'après l'analyse profonde qu'en a faite Schlegel, consiste précisément dans l'absence absolue de coordination sérieuse et tendant à un même but. Et c'est en cela que réside la différence intime entre le tragique et le comique. La forme épique la plus célèbre en ce genre de poésie burlesque, c'est le *Don Quichotte* de Cervantes, ouvrage d'une perfection si exquise, si surprenante, qu'aucune louange ne peut en égaler le mérite. Or, plus ce poème manque de but et de fin réelle dans son objet, plus l'intention que s'est proposée l'auteur est claire et manifeste. Il a voulu démontrer le vide des ordres de chevalerie, leur nullité réelle ; et pour cela, il en a dessiné la caricature. Or, que l'on imagine un poème où l'absence de fin objective soit moins apparente que dans le *Don Quichotte*, et par conséquent l'intention de l'écrivain moins claire et moins déterminée ; un poème ou l'élément sérieux tourne continuellement au comique et s'y unisse avec

tant de mesure et de grâce, que l'esprit, agréablement partagé, monte et descende sans cesse entre ces deux extrêmes sans s'arrêter à aucun d'eux, on aura conçu l'essence esthétique et le mérite particulier du Roland furieux,.... de ce poème qui est en même temps la peinture poétique et la satire du moyen-âge, et qui tient un milieu entre le roman de Cervantes et l'épopée du Tasse. Car celui-ci, en représentant la chevalerie dans son origine, la montre comme sacrée et pour ainsi dire hiératique ; il lui assigne une fin sérieuse, élevée, magnifique, et en fait presque une religion : tandis que l'écrivain espagnol, nous peignant la chevalerie profane dans sa décadence, nous fait voir la nullité de ses résultats, et nous la représente comme une folie et un délire complet. Les héros de l'Arioste, au contraire, ne sont ni sages, ni saints comme Godefroi, ni fous comme le chevalier de la Manche ; ils sentent, ils parlent, ils agissent conformément au génie héroïque du siècle où ils vécurent. — Et ce génie en tant que poétique plaît et ravit ; mais parce qu'il répugne aux conditions réelles de la nature et de l'homme, il provoque le sourire, tout en commandant l'admiration. Cette alliance délicate du sérieux et du comique forme, je le répète, le mérite rare et singulier de l'Arioste. Chez lui, l'ironie comique n'est point entière et clairement exprimée comme chez Cervantes ou Berni ; elle ne reparait pas par intervalles comme chez Homère, le Dante, Shakspeare, Guarini, ou les auteurs dramatiques espagnols, car tous les grands poètes ont eu recours au ridicule pour peindre les défauts des hommes, mais elle règne dans le poème entier d'une manière latente, et vient plutôt de la nature même des faits racontés par le poète, faits toujours dispropor-

tionnés avec leur cause, et pour cela, provoquant le rire par leur seul exposé.

Comme tous les grands génies, l'Arioste devance en partie son siècle, et dans d'autres parties il en est dominé et il en partage les défauts. Quand il écrit la satire de la chevalerie et de l'aristocratie féodale du moyen-âge ; quand il montre comment à cette époque la *vile plèbe* était comptée pour rien, il marche avant son siècle et devine le mouvement et les progrès de la société moderne. Quand il célèbre avec une fine ironie, qu'il amplifie hyperboliquement les inutiles massacres, et le plaisir, l'honneur, la gloire que les hauts barons trouvaient à se tailler mutuellement en pièces, non par cruauté de mœurs ou passion déloyale, mais pour faire parade de leur bravoure ; il ridiculise la guerre, et c'est quelque chose de plus encore que de la présenter comme inique et funeste. Il laisse, du reste, comprendre clairement son aversion pour les combats et les dissensions cruelles qui eusanglantèrent le seizième siècle, quand avec une éloquence entraînante et sublime, il invite les princes de l'Europe à faire la paix, pour unir leurs armes contre les barbares de l'Orient, leurs ennemis communs.

L'Arioste ne mérite de reproches sérieux que sur un seul point, le peu de respect qu'il garde pour les mœurs et pour la religion. La seule excuse qu'il puisse alléguer, non pour se justifier (il ne saurait l'être), mais pour atténuer sa faute, c'est le goût d'un siècle dépravé, l'exemple des princes de la maison d'Est, la décadence morale de l'Italie et l'usage universel. En comparant en effet le *Roland furieux* avec la *Divine Comédie*, on est étonné à la vue de l'immense distance morale qui sépare ces deux poèmes ; mais en revan-

che, si l'on met en regard la littérature contemporaine, à part les écrits de Savonarole, on n'y remarque aucune différence sensible, et l'on voit qu'il a cédé comme les autres au goût universel. On le plaint de n'avoir su résister, ni aux séductions de la littérature antique dans laquelle le beau se trouve si souvent mêlé au mauvais ; ni au malheur d'une époque dans laquelle l'idée chrétienne était plus que jamais obscureie par les vices des hommes, et presque anéantie par eux.

---

LECTURE DE M. LECOMTE.

Moyens de reconnaître la falsification du vinaigre : appréciation du procédé indiqué par M. Rousseau d'Épernay.

MESSIEURS,

Dans une de vos dernières séances, vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un procédé indiqué par M. Rousseau, membre correspondant, pour reconnaître la falsification du vinaigre par l'acide sulfurique. Après avoir détaillé un procédé indiqué par M. Orfila, M. Rousseau déclare que l'ayant trouvé d'une exactitude un peu contestable, il lui a fait subir une modification qu'il soumet à votre approbation. Cette modification consiste à traiter par l'eau distillée un alcoolé d'extrait de vinaigre, à faire évaporer la partie alcoolique, et à essayer par les réactifs ordinaires, l'eau de baryte ou le chlorhydrate de la même base ; tandis que M. Orfila fait évaporer l'alcoolé en consistance sirupeuse, et le fait agir sur le mercure qui, en présence

de l'acide sulfurique, doit en en décomposant une partie, donner naissance à de l'acide sulfureux, très-reconnaissable par son odeur et par la possibilité de le transformer de nouveau en acide sulfurique. Je n'ai point à me prononcer sur la supériorité de l'un ou de l'autre de ces moyens ; tous les deux sont également bons , et je crois pouvoir dire que celui de M. Orfila peut être d'une exactitude très-rigoureuse.

Quant à celui de M. Rousseau, il se trouve décrit dans la dernière édition du traité de pharmacie de M. Soubeiran et dans un rapport légal de M. Chevallier inséré dans le numéro de Janvier 1843 du journal de chimie médicale , de pharmacie et de toxicologie. Il est à regretter que M. Rousseau n'ait pas eu occasion de consulter ces ouvrages : il se serait ainsi épargné les peines qu'il s'est données dans ses nouvelles recherches.

Je pense que l'Académie ne peut que remercier son savant correspondant du zèle qu'il met à la recherche de tout ce qui est utile et peut intéresser l'Académie.

Reims, 13 Août 1844.

### MESSIEURS,

Le vinaigre est un produit indispensable, d'un usage journalier, et qui est placé parmi les substances alimentaires dont la qualité doit attirer constamment l'attention de la science. Sa mauvaise qualité peut , non-seulement être nuisible à la santé et aux intérêts des consommateurs, mais encore faciliter cette concurrence déloyale qui fait des progrès si effrayants. Vous avez déjà vu, par la correspondance de M. Rousseau, que l'autorité d'une cité voisine a fait une enquête sur la nature de ce produit. Veuillez me permettre de vous

présenter quelques observations que j'ai recueillies sur cette matière.

Depuis longtemps on m'a signalé la mauvaise qualité de quelques vinaigres livrés dans le commerce de Reims. Pour m'en assurer, je m'en suis procuré à différentes sources douze échantillons, et les ai traités par les différents moyens indiqués, soit dans les ouvrages de MM. Orfila et Soubeiran, soit dans les nombreux mémoires qui ont été publiés par nos professeurs de la capitale, et par plusieurs pharmaciens des départements.

Je ne crois pas devoir entrer dans les détails de toutes les manipulations : je pense qu'il suffira de vous annoncer les résultats que j'ai obtenus, après vous avoir indiqué les principaux genres de falsification que l'on fait subir au produit dont nous nous occupons.

La falsification du vinaigre se fait de quatre manières : 1<sup>o</sup> par addition d'eau au bon vinaigre ; 2<sup>o</sup> par addition d'acides autres que l'acide du vinaigre (acide acétique) ; 3<sup>o</sup> par sa fabrication avec des liquides autres que le vin ; 4<sup>o</sup> par l'addition de matières âcres, qui lui donnent du mordant à défaut d'acidité.

Dans le premier cas, la falsification est très-facile à constater. L'acide acétique a, comme tous les autres acides, la propriété de saturer une quantité donnée de carbonate de potasse ou de soude. Celui du bon vinaigre d'Orléans exige 8 à 10 pour 100 du premier pour être saturé. Il est donc bien certain que si ce vinaigre ne sature que 4 ou 5 pour 100, c'est qu'il a été mélangé de moitié d'eau. Voici le moyen pratique qui m'a paru le plus simple, le plus prompt et le plus certain. Je titre un soluté de carbonate de potasse ordinaire de



manière que 10 grammes de liqueur saturant 20 degrés de la liqueur alcalimétrique de Deseroizilles. (Cette liqueur est composée de une partie d'acide sulfurique à 66° et de neuf parties d'eau distillée. Le degré équivaut en volume à 50 c. d'eau distillée à la température de 0°.) Je place d'autre part 50 grammes de vinaigre dans un vase convenable, et j'y ajoute par petites parties le soluté alcalin placé dans une éprouvette graduée, jusqu'à ce que le papier bleu de tournesol ne soit plus rougi lorsqu'on le plonge dans la liqueur. Vers la fin de l'opération, il faut avoir soin de chauffer un peu pour chasser l'acide carbonique qui pourrait encore rongir le papier après la saturation de l'acide acétique.

Dans le deuxième, les acides qui servent à renforcer le vinaigre affaibli par l'eau, et par conséquent lui donnent la propriété de saturer 8, 10 et même plus de carbonate de potasse, sont : l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, l'acide azotique, l'acide tartrique et souvent l'acide pyro-acétique (vinaigre de bois). La chimie possédant des réactifs certains pour reconnaître ces acides, la falsification peut toujours être dévoilée.

Dans le troisième, les vinaigres fabriqués avec des liqueurs légèrement alcooliques comme le cidre, la bière, les eaux des raffineries, les vins de casse, etc., sont toujours faibles et rentrent dans la première catégorie, ou bien ils sont renforcés par des acides étrangers et font partie de la deuxième.

Quant à la quatrième falsification, elle est aussi très-facile à dévoiler. On y parvient en évaporant une petite quantité de vinaigre jusqu'en consistance de miel, et en goûtant cette matière qui a perdu son acidité et a conservé la saveur âcre des substances qui ont été ajoutées.

Sur les douze échantillons soumis à ces différentes recherches et à l'action des réactifs. j'ai trouvé que cinq n'ont que de 24 à 30 degrés d'acidité, tandis que le sept autres m'en ont donné de 46 à 54. Du bon vinaigre d'Orléans qui m'a été remis par des personnes de confiance ne m'a pas donné moins de 50 degrés. Je n'en ai point rencontré qui aient été additionnés d'acides minéraux ou de matières âcres. Enfin, les vinaigres rouges qui devraient être préparés avec des vins rouges, m'ont généralement paru colorés avec des suc de baies d'hièble, de sureau et autres matières colorantes additionnées d'alun. La liqueur à laquelle les plus honnêtes marchands ne craignent pas de donner le nom de vin de teinte, n'est autre chose que ces suc de fruits, qui, ainsi préparés, peuvent avoir une certaine influence sur la santé.

Il résulte de ces essais qu'à peu près la moitié du vinaigre examiné est étendue de moitié d'eau, ou bien est fabriquée avec diverses liqueurs fermentées très-pauvres en alcool, qui est le seul principe du vin qui puisse se transformer en acide acétique, et que les vinaigres rouges sont colorés avec des matières étrangères. Ces résultats sont d'autant plus à déplorer que c'est précisément parmi les échantillons du vinaigre qui se vend en détail à la classe pauvre et ouvrière que j'ai trouvé le plus mauvais. Ainsi, l'ouvrier qui a le plus besoin de sa santé, et qui est le moins favorisé de la fortune, attiré qu'il est toujours par l'appât trompeur du bon marché, est la première victime de cette falsification.

---

COMMUNICATION DE M. AUBRIOT.

LETTRE DE M. NATALIS RONDOT (1).

Mon cher Monsieur,

Mille excuses de sembler vous oublier ainsi , mais mes loisirs sont rares depuis que j'habite la terre de Chine, et j'en viens à désespérer de pouvoir jamais solder avec vous mon arriéré de comptes-rendus : je vous aurais dû raconter mon odyssée, esquisser ces mille panoramas, ces mille féeries de nature, d'art et de physionomie que successivement j'ai vues ; j'aurais dû de chaque relâche vous donner signe de vie à vous et à ma toute bonne ville de Reims, mais toujours le travail m'a pressé et préoccupé. C'est pour moi chose si précieuse qu'un tel voyage, que je ne quitte jamais la brèche, et multiplie les observations, les recherches, les notes. Depuis que je suis à Macao , mon existence est tout aussi active , tout aussi casanière ; ici l'étude est une nécessité à tous égards : ce ne m'empêchera pas quand je serai un peu à flot , que j'aurais résumé ces quelques hectares de papier moucheté d'écriture dont les liasses envahissent mes cartons, de faire de longues promenades avec le docteur Yran et Collery, l'interprète de la légation, pour mettre de côté à votre intention de ces beaux granits qui constituent les crêtes

(1) Le ton familier de cette lettre indique assez qu'elle n'était pas destinée à la publicité ; néanmoins nous avons cru devoir l'insérer en raison de l'intérêt qui s'attache à toutes les communications du jeune et savant délégué de la ville de Reims.

abruptes qui ceignent mon horizon. Quand les préliminaires du traité de commerce seront arrêtés, quand la question des tarifs sera résolue, nous irons à Canton, puis à Amoy, à Foo-Teheou-Foo, à Ning-Foo, à Shang-Haï et peut-être à Chusan.

N'enviez pas, *Dear sir*, l'air que je respire ici : il est empuanti ; le soleil qui m'éclaire me grille de ses 40° ; la vue que j'embrasse, à part une ceinture montagneuse, accidentée de plans et d'ombres, n'a d'original qu'un pâté de maisons portugaises, où grouille entassée une fourmilière de Chinois, qu'un bras de mer animé par les jonques et les boats qui s'y croisent. Quant aux sons qui bruissent à mon oreille, c'est bien le plus infernal tohubohu charivarique que oncques j'ai ouï ; ces damnés de Chinois ont la passion des détonations de pierriers, de pétards, d'artifices, la manie des gongs, des tamtams, des clarinetto-cornemuses, des tambourins, et la désolante habitude de multiplier leurs piailleries criardes et leurs cris abasourdissants. Ce gracieux concerto dure huit heures par jour, heureux quand un Ty-fong ne menace pas, car, pour conjurer le Dieu, on redouble ; ces nuits-là, il est parfaitement inutile de se coucher.

J'ai vu depuis Bourbon d'où je vous ai écrit, si j'ai bonne mémoire, Pondichéry, Villenour, Terricarre, Madras, Singapour et Manille ; je vous dirai quelques mots de toutes ces stations, qui ont été d'une brièveté dérisoire, quand j'aurai un peu de temps qui m'appartienne. Comme je ne doute pas que vous soyez assis dans un des fauteuils des quarante de Reims, je vous serais très-obligé de me rappeler au bienveillant souvenir de la compagnie, pour laquelle je me fais un devoir de réunir différents échantillons. . . . .

LECTURE DE M. DE MAIZIÈRE.

Peinture d'une roue en mouvement.

Pline cite deux peintres grecs, l'un pour avoir représenté avec tant de vérité un char aux jeux olympiques, que la roue semblait animée d'un mouvement rapide ; l'autre peintre avait représenté une fileuse, dont le fuseau semblait tourner avec vitesse. Je ne sache pas qu'on ait expliqué les deux faits. Au contraire : des esprits éclairés, habitués à l'axiome que la peinture ne peut exprimer que les objets en repos ; ou, ce qui revient au même, qu'un point indivisible dans le mouvement ; n'ont pas hésité à nier l'existence des deux tableaux. Pour moi, quoique je n'aie été jamais qu'un copiste de dessins et un ignorant en peinture, en lisant, il y a huit ans, ce récit de Pline, je n'ai pas reculé devant la possibilité d'une explication théorique de la réussite des deux anciens peintres, et par conséquent devant la recherche d'une règle praticable à tous les artistes.

Le fondement de la hardiesse de mon entreprise, c'est que, sur certains points, la peinture laisse quelque prise aux sciences exactes, par exemple à la géométrie, dans la perspective et dans la dégradation des ombres ; et, dans le cas actuel, à la mécanique et à la physiologie.

Le principe de mon explication est encore un jeu d'enfance, combiné avec un principe de mécanique. On sait qu'un charbon incandescent, tenu à la main, et tourné vivement en rond, décrit un ruban de feu, formant un cercle complet, quand la vitesse est suffisante. En mesurant quelques-uns de ces mouvements, on a obtenu, pour un rayon quelconque, une durée de 7 tierces. Ainsi, un phénomène incontestable a détruit à la fois deux prétendus axiomes : le premier, l'impossibilité de représenter le mouvement; l'autre, l'impossibilité pour un même corps d'être vu en deux lieux différents : car, dans ce phénomène, la représentation d'une ligne en mouvement est un ruban de la longueur de la circonférence décrite, et, à la fois, notre œil voit le charbon sur tous les points de cette circonférence.

La connaissance essentielle qui nous donne cette expérience, c'est que la durée d'une impression vive lumineuse est de 7 tierces.

On conçoit que l'impression soit moins vive qu'à l'état de repos. Ainsi, voilà deux faits établis : 7<sup>'''</sup> est la durée d'une sensation lumineuse quelconque; et cette sensation est plus confuse que dans le repos.

Développons les conséquences de ces deux propositions sur l'exemple suivant du mouvement d'un char.

La roue du char est du diamètre 1<sup>m</sup>, 67; et sa vitesse est de 4 lieues à l'heure, ou 4 fois 4444<sup>m</sup>, 4 en 216000<sup>'''</sup>.

La circonférence de la roue = 1<sup>m</sup>, 67 x 3, 1416 = 5<sup>m</sup>, 246472.

La vitesse du char = 17777<sup>m</sup>, 6 en 216000 tierces.

$$x'' \text{ durée d'un tour de roue} = \frac{216000''', 5 \times 5, 246}{17777, 6}$$

$$x''' = \frac{11322379, 52}{17777, 6}$$

$$x' = 65''', 745$$

Pendant que la roue emploie  $63''$ ,  $745$  à faire un tour, un point de la circonférence, ou le bout d'un rais, est visible sur tout l'arc  $y^\circ$  qui répond à  $7''$ , et pour déterminer  $y$  on a les deux systèmes :

DURÉE.		NOMBRE DE DEGRÉS.		$y = \frac{360^\circ,7}{63,745} \quad y = 59^\circ,55$
<i>1<sup>er</sup></i>	$63''$ , $745$	$360^\circ$	$7^\circ$	
<i>2<sup>d</sup></i>	$7''$ .			
D.				

Ainsi un rais est visible dans l'angle  $39^\circ$ ,  $53$ , qu'il décrit. Seulement, la sensation qu'il cause est comme voilée par un nuage, à l'exception des rais qui portent une ligne brillante, ou plutôt une surface brillante.

De là résulte cette règle pratique pour l'exemple cité. A compter d'un rais, tracez l'angle  $39^\circ \frac{1}{2}$ , couvert d'une teinte qui soit celle du rais affaibli comme par un rideau de mousseline ; et, si le rais se distingue par une surface brillante, représentez aussi brillante l'aire coronale du secteur correspondant de  $39^\circ \frac{1}{2}$ . Si le nombre des rais est plus grand que 9, par exemple 41, leur intervalle est l'angle de  $32^\circ \frac{3}{4}$  ; de sorte que les  $\frac{4}{5}$  de l'angle  $39^\circ$  étant peints comme il vient d'être dit, le dernier  $5^\circ$ , qui est le commencement du rais suivant, aura une teinte doublée. Voilà pour la roue, si son centre était immobile.

Mais non-seulement la roue tourne, elle est emportée, ainsi que chaque point du char, d'un mouvement de translation, dont la vitesse est celle donnée 4 lieues à l'heure, ou  $17777^m$ ,  $6$  en  $216000$  tierces ; ou un tour de roue en  $63''$ ,  $745$  ; ou encore  $5^m$ ,  $246472$  en  $63''$ ,  $745$ .

Soit  $z^m$  la longueur qui répond à  $7''$  : on a la relation.

1 <sup>er</sup>	LONGUEUR.	DURETÉ.	z =	$\frac{5^m 246472 \times 7}{63,745}$	z =	$\frac{56^m, 725304}{63,745}$
2 <sup>d</sup>	z <sup>m</sup>	7 <sup>'''</sup>				
	5 <sup>m</sup> , 246472	63,745				
	1	D				

z = 0<sup>m</sup>, 5761

Ainsi, chaque point du char est vu sur une ligne horizontale de la longueur 57 centimètres. Une ligne du char est vue en une surface cylindrique dont les génératrices sont parallèles à l'axe du char, et de la longueur 57 centimètres. On peut donc se représenter l'apparence du moyeu, ou de la circonférence de la roue, si elle ne tournait pas; ou des rais de la roue, si elle ne tournait pas.

En vertu des deux mouvements combinés, de rotation de la roue et de translation du char, chaque point de la roue ne décrit plus un arc de cercle de 39° comme dans le premier cas, ni une parallèle à l'axe du char de la longueur 57 centimètres, comme dans le second cas; mais bien un arc cycloïdal déterminé par ces deux données et par la distance au centre du point considéré sur le rais.

Ainsi, on connaît la trace effective, dans l'espace, d'un point du rais, celle d'une de ses lignes, celle d'une de ses facettes, par exemple d'une facette brillante: ce sont des arcs cycloïdaux, des zones cycloïdales déterminées.

Ainsi, un élève en peinture, en suivant ces règles de géométrie, et en considérant le mouvement d'une roue, afin d'y puiser la dégradation des teintes et des reflets, offrira la représentation naturelle des diverses parties d'un char en mouvement.

Une petite machine assez simple servira à décrire les arcs et les secteurs cycloïdaux; elle comprend une roue



et une barre dont les dents sont égales ; plusieurs coulisses portant des pinceaux peuvent se fixer par des vis de pression aux points à décrire.

La barre étant fixée sur une ligne d'un plancher, la roue couchée sur le plancher et engrenée avec la barre, on tire sur le centre du moyeu de manière à lui faire parcourir 57 centimètres. Un pinceau du rais vertical inférieur décrit l'arc cycloïdal qui répond à 39°; 2 pinceaux sur ce rais décrivent les limites de la bande du secteur correspondant.

---

LECTURE DE M. F. PINON.

La Fauvette.

Le vantour guette,  
Pauvre fauvette,  
Force est sa loi;  
Son œil s'aime,  
Car la victime  
C'est toi!

Quand sur la branche  
Ton cœur s'épanche  
Insoucieux,  
L'instinct le guide,  
D'un vol rapide  
Il fend les cieux.

Dans ta retraite,  
A tort, pauvrete,  
Tu crois échapper au bandit.  
Hier encore,  
Avant l'aurore  
Il l'entendit.

A ta famille,  
Dans la charmille  
Hier, tu répétais ton chant,  
Sans te douter qu'une caresse,  
Refrain d'amour et de tendresse,  
Souvent porte ombrage au méchant.

Par ton ramage,  
Par ton langage,  
Enfant, ne crois pas le fléchir.  
Ta voix le blesse,  
La faim le presse,  
Tu dois mourir.

Sur cette terre,  
Val de misère,  
Fant-il donc qu'il en soit ainsi?  
Du fort verra-t-on la puissance  
Enlever même l'espérance  
Au faible qui criera : merci!



## BULLETIN RÉTROSPECTIF.

LECTURE DE M. ALFRED LEJEUNE.

Coup-d'œil sur les poésies de M. TH. CARLIER.

Voyages poétiques. Études. — Ψυζη.

MESSIEURS,

Grâce à vous, et depuis la fondation de l'Académie, une grande révolution s'opère autour de nous. Le concours de vos lumières, joint à l'appui bienveillant que vous offrez à ceux qui se présentent à vous, a réveillé notre ville de sa longue torpeur : on dirait qu'abjurant sa haine héréditaire contre tout ce qui n'est pas industrie et manufacture, et sentant cette agitation fermenter en son sein, elle favorise les essais de nos jeunes littérateurs avec d'autant plus de complaisance et d'ardeur, qu'elle les a rejetés longtemps avec plus de mépris et de dédain. Et cette renaissance intellectuelle que vous avez si bien développée, est attestée par le nombre des écrits indigènes que chaque jour voit éclore maintenant à Reims, et ceux même que *le ciel naissant n'a pas formés poètes* veulent payer leur tribut à cette fièvre contagieuse, par l'examen et la critique des publications qu'une émulation quelque peu intempérante multiplie parmi nous.

Lorsqu'à l'une de vos dernières séances, Messieurs, j'eus l'honneur de vous lire un examen des poésies de M. Gonzalle, je me proposais de faire passer devant vos yeux les plus belles fleurs rémoises de notre litté-

rature contemporaine ; une plume plus habile et mieux exercée que la mienne remplit ce cadre avec tant de bonheur, que ce serait trop de présomption à moi de vouloir lutter avec l'auteur de finesse et d'esprit.

Et cependant, en m'associant de cœur à ces intelligentes recherches, je me suis presque repenti d'avoir consacré le seul travail que je vous aie présenté, à la critique des œuvres d'un poète, qui ne se recommandait que par sa profession, d'un homme dont la valeur littéraire peut être encore à bon droit contestée, et dont les essais réclament tant d'indulgence ; je me suis reproché de m'être attaché plutôt au présent qu'au passé ; plutôt à ceux qui sont qu'à ceux qui ne sont plus ; d'avoir négligé des productions plus dignes d'être analysées par la critique et d'être soumises à votre jugement.

Dans le nombre, Messieurs, et en première ligne figurent les œuvres d'un homme que peu de vous, peut-être, ont connu, mais que vous avez tous lu, dont vous avez tous compris la haute valeur littéraire et dont, enfant, j'ai appris à aimer les solides vertus, avant d'en apprécier le mérite éminent. Je veux parler de l'auteur des *Etudes*, M. Théodore Carlier, professeur d'histoire au collège de Reims de 1834 à 1838, mort à Nice en 1839.

Si j'ai abordé sans crainte l'étude de la *Muse Prolétaire*, ce n'est pas sans un grand sentiment de défiance en moi-même, que j'ai entrepris l'analyse des poésies de M. Carlier. Je sais bien que vous pourriez exiger un interprète qui fût à la hauteur de ses ouvrages, mais à défaut d'un plus habile, on n'en pourrait trouver un plus sincère, et si ce n'est pas au nom de la littérature que je vous présente ce travail, que ce soit

au moins au nom de la reconnaissance et de l'amitié.

Le premier ouvrage de l'auteur remonte à 1830 : c'est un volume publié à Paris, et qui, sous le titre de *Voyages poétiques*, renferme une suite de scènes empruntées à l'Asie, l'Amérique, la Chine, l'Afrique, à la Laponie. A l'époque où parut ce recueil, vous savez tous avec quelle violence s'opérait la réaction contre l'école descriptive de l'empire, et par suite contre toute la littérature du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle. Pour la première fois se divisèrent en deux camps opposés les partis des classiques et des romantiques : les uns fiers des chefs-d'œuvre qui depuis deux cents ans illustraient la scène française, et faisaient la gloire de notre pays; zélés conservateurs des anciens dogmes littéraires, pleins d'un pieux et fanatique respect pour les vieilles traditions, et d'une admiration facile et surannée pour les œuvres du passé : les autres pleins d'une généreuse ardeur, d'une noble confiance en eux-mêmes et de foi dans l'avenir, guidés dans leur marche aventureuse et irrégulière par des chefs illustres, qui, malgré leur jeunesse, comptaient déjà de beaux et de légitimes succès. M. V. Hugo, déjà dans toute la force de son talent et presque à l'apogée de sa gloire, venait de publier les *Orientales*, cette brillante et séduisante peinture des beautés d'un climat enchanteur où nous aimions à nous reporter avec le poète pour admirer le beau soleil d'Asie reflété dans le miroir des lacs, dans les yeux noirs des jeunes filles.

Les *Orientales* ouvrirent une nouvelle voie à la poésie. Le lourd et traînant descriptif des Delille et des Fontanes fit place à un descriptif pittoresque et original, vivant de mouvement et d'images, mais s'attachant uniquement à la reproduction des spectacles du

monde physique et matériel, préoccupé avant tout de la forme extérieure et négligeant les sentiments intimes, les grandes et religieuses idées où doit s'inspirer la muse rêveuse et mélancolique du poète. M. Carlier, un des plus fervents, et il faut le dire, un des plus intelligents admirateurs de Hugo, suivit l'irrésistible impulsion donnée par le maître, embrassa chaleureusement la cause du romantisme, et le recueil des *Voyages poétiques* fut la manifestation de cette première tendance. En effet, on y retrouve et les défauts que je signalais tout-à-l'heure et qui sont le caractère distinctif de cette poésie du *naturisme*, et les qualités qui ont placé l'auteur des *Orientales* au premier rang parmi nos lyriques.

Le vers n'est souvent qu'un retentissement harmonieux, un peu vide d'idées et de passions; mais il est toujours facile, malgré la hardiesse un peu hasardée des coupes et la violation des règles de l'hémistiche; le mouvement et l'expression témoignent d'un sentiment profond et vrai de la poésie, l'image et la couleur locale y sont fortement accusées et vivement rendues. Si ce ne sont pas là les seules qualités qu'on est en droit de demander à un poète, ce sont du moins les qualités principales du recueil de M. Carlier, et son premier essai promettait dès-lors à la littérature un puissant et fécond développement de ces brillantes facultés. Dès-lors on pouvait prévoir jusqu'où pourrait s'élever ce flexible talent qui, dans ce petit volume, avait déployé en même temps et la grâce de l'élegie et l'énergie de l'ode, qui avait su se transporter avec tant de bonheur dans ces pays lointains dont sa riche imagination lui avait révélé la poésie et qui l'avait revêtue de si vives couleurs. Je citerai d'abord dans le re-

cueil un des premiers morceaux intitulé la *Perle du Harem*, scène dramatique, empruntée aux mœurs de la Perse. Cette pièce est heureusement conçue et fort habilement exécutée. Fatime, jeune esclave du sultan Abbas, a tenté de s'échapper de sa retraite; le chef des eunuques, après en avoir prévenu le monarque, lui conseille de faire grâce de la vie à la coupable, et de la chasser honteusement du harem. Il dit :

. . . . . « Le cœur de la beauté,

- » Au dire du poète, est plein de vanité :
- » Dans celui qu'à genoux la terre entière encense,
- » Ce qui lui plaît, c'est moins l'homme que sa puissance ;
- » De vos bontés, Fatime a méconnu le prix,
- » Payez-la de sa faute à force de mépris ;
- » Que quelque époux sans nom l'emène en sa demeure. »

ABBAS.

- » Je l'aime encore assez pour vouloir qu'elle meure. »

Cette réponse, empreinte en même temps d'une si sombre, si terrible indignation, et d'une si délicate jalousie, jetée dans le moule d'un vers énergique et bien frappé, n'est-elle pas digne de la belle et haute tragédie ? Permettez-moi de citer encore ces beaux vers, où l'amant de Fatime, pauvre pêcheur que l'eunuque a rencontré par hasard, et à qui il donne l'esclave infidèle, épanche sa joie et son amour :

- » Ma péri ! sur mon front la misère tracée
- » Montre aussi que ta perte occupa ma pensée .
- » J'ai pour revoir tes traits des l'enfance connus
- » Des crieurs du Courouc bravé les sabres nus ;
- » Mais la mort, à frapper d'ordinaire si prompte,
- » Semble prendre plaisir d'épargner qui l'affronte ;
- » Car, la cherchant partout je n'ai pu la trouver,
- » Et, pour me rendre à toi, Dieu daigna me sauver.
- » Le prophète est propice à qui marche en ses voies :
- » Sois béni, Mohamed, du bien que tu m'envoies,
- » Toi, qui dans ta bonté prit soin de nous nuir
- » Par les mains de celui qui croyait nous punir ! »

Je vous le demande, Messieurs, de tels vers sont-ils le fruit d'une facilité plus ou moins grande à versifier, facilité banale que l'on rencontre souvent aujourd'hui ?

Un poète seul, un véritable poète pouvait trouver de tels accents dans une âme généreuse et fortement inspirée. Il me semble que j'étais trop injuste lorsque j'accusais cette poésie d'être vide et creuse. Ces vers suffiraient seuls pour donner à ma critique un éclatant démenti. Plus loin, dans une autre pièce (*La Vente*), où le poète dépeint l'affreuse douleur d'une mère forcée par la misère de sacrifier son amour à la vie de son enfant, et de le vendre pour qu'il ne meure pas de faim, M. Carlier a su déployer encore ces heureuses facultés qui distinguent la plupart de ces pièces, c'est à savoir une rare propriété d'expression, une grande intelligence du rythme et de la poésie.

Le volume se termine par une traduction en vers du *Giaour* de lord Byron.

M. Marmier, dans une notice qu'il a consacrée en 1839 à notre auteur, disait qu'on n'en avait pas fait une meilleure. Or, vous savez, Messieurs, quelles immenses difficultés présente la reproduction en vers d'un poème étranger ; vous comprenez avec quel rude athlète il engageait la lutte, et vous savez aussi, vous qui avez lu son *Giaour*, qu'il l'a soutenue avec autant de courage que de bonheur. Non-seulement on n'en a pas fait une meilleure traduction, mais je doute que l'on en puisse faire une meilleure.

Est-ce à dire qu'il n'y en ait pas de plus fidèle ? Non, Messieurs, ce serait trop exiger ; mais ce qu'il y a de plus extraordinaire encore que cette fidélité avec laquelle il a parfois fait passer dans notre langue les beautés de son modèle, c'est la merveilleuse intelli-



gence, j'allais presque dire le merveilleux instinct dont l'auteur a fait preuve dans cet ouvrage; et, quelque étrange que paraisse le mot d'instinct dans une telle circonstance, il n'en est pas moins juste.

En effet, quand il commença son travail, M. Carlier ne savait pas l'anglais. Mettre en vers la prose d'Amédée Pichot ou de tout autre traducteur eût été une œuvre impossible : il résolut donc d'apprendre, non pas la langue ang'aise, mais l'anglais de lord Byron. Je vous laisse à penser, Messieurs, ce qu'il fallut, non pas de patientes études, mais plus encore, ce qu'il fallut d'inspirations pour arriver à un aussi beau et aussi complet résultat. C'est qu'il ne s'agissait pas ici de grammaire ou de linguistique : avec le temps, et armés d'un dictionnaire, tous pourraient dire en français ce qu'a dit un auteur anglais ou allemand; avec plus de temps et plus de patience, le dire en vers; mais ce que ni le temps, ni la grammaire, ni le dictionnaire, mais seulement un *instinct*, un sentiment exquis de la poésie pouvaient donner, c'est cette pureté de formes, cette propriété d'expression qui ne décèlent en rien la gêne, et qui feraient parfois douter qu'on lit une traduction, tant l'auteur a su s'identifier, en quelque sorte, avec le magnifique talent de son modèle. Quoiqu'il en soit d'ailleurs, et sans vouloir ici discuter si le sens a toujours été parfaitement compris et bien exactement rendu, il n'en est pas moins vrai que plusieurs morceaux du Giaour réunissent ces qualités, tout en portant au plus haut degré ce cachet de poésie originale. Je citerai entre autres la comparaison de la Grèce avec une jeune fille morte, celle de la femme avec le papillon, enfin la dernière partie de la confession du Giaour. Comme traduction, c'est très-bien, comme poésie, c'est très-beau.

Le succès de ce premier essai engagea M. Carlier à continuer cette étude, et déjà, dans sa dévorante activité, il avait entrepris tous les poèmes de Byron ; mais la mort vint le surprendre au milieu de ces travaux, et il ne reste plus aujourd'hui que *le Départ*, publié en 1830, des fragments inédits de *Parisina*, du *Don Juan* et de *la Fiancée d'Abydos*, et une pièce à *Thyrza* ; fragments qui font vivement regretter qu'il n'ait pu mettre ses projets à exécution.

Cependant, au milieu de ces grands travaux de poésie, de philosophie et d'histoire, auxquels se livrait assidûment M. Carlier, son goût se formait et gagnait en pureté autant que son esprit en solidité. Il n'allait plus poussé par un stérile esprit d'imitation, dans les sentiers déjà frayés, sous la bannière d'un chef : il entrevoyait un nouvel et plus vaste horizon ; sa personnalité se dessinait nettement. Dès lors sa poésie accuse plus de précision et de franchise ; elle est fortement empreinte de ce caractère d'originalité que nous avons vu percer même dans l'imitation et la traduction ; dès lors la place de l'auteur fut marquée au rang des penseurs, autant qu'à celui des poètes, et c'est à ce double titre que se recommande le second et dernier recueil de M. Carlier : *les Études* ou *Ψυχῆς*, publié en 1838.

Le titre seul de l'ouvrage indiquait déjà quel changement s'était opéré dans les idées et dans le génie de notre auteur. Il ne recherche plus ce grand fantôme de la nature ombre vague et indéfinissable, qui prête d'ailleurs si bien aux développements d'une riche imagination ; il ne se contente plus de descriptions ou de peintures ; il fait descendre la poésie du ciel sur la terre, dans son cœur, et c'est là qu'il travaille, c'est là qu'il observe, c'est là qu'il chante et qu'il décrit les senti-

ments et les passions de l'âme humaine, avec une finesse de touche et une vérité qui feraient honneur à un moraliste, avec une grâce qu'on ne rencontre que chez un poète.

Et cependant, M. Carlier n'a pas voulu dans *Ψυχη* faire un système méthodique et régulier des actes et des modifications de l'âme, faire en vers un cours de psychologie morale et consciencieuse ; il n'a pas voulu mettre en sonnets ou en élégies l'histoire du cœur humain, comme Benserade mit en madrigaux l'histoire romaine, ou développer de froides théories avec la dialectique de l'école. Non, il l'a dit lui-même : « Lorsque » nous écrivons, ce n'est pas vanité ni désir d'être un » nom dans la postérité, mais besoin d'épancher ce » qui nous remplit l'âme, sans nous préoccuper de » l'éloge ou du blâme. » C'est un besoin pour lui de savoir la vérité et de la communiquer aux siens. *Son cœur dicte, il écrit.*

- « Et dès que hors de nous les images classées
- » En mots harmonieux formulent nos pensées ;
- » Que le théâtre obscur éclaire ses décors,
- » Que le fantôme parle et se revêt d'un corps ;
- » Que muette longtemps notre bouche raconte,
- » Tant de sensations dont nous rendons compte ;
- » Dès que fuit le nuage épaissi sur nos fronts, —
- » Heureux et soulagés, enfin nous respirons ! •

Ce n'est pas seulement au point de vue philosophique, mais poétique, que l'on peut envisager ces questions ; et quelle est la philosophie qui n'ait pas aussi sa poésie !

En présence de l'humanité, il en suit et en décrit les progrès ; en présence du monde social, il en fait le sujet

de ses observations et de ses études, mais il ne le voit pas seulement tel qu'il est, mais tel qu'il pourrait et devrait être, et c'est ainsi qu'il développe, souvent avec un charme infini, les grands principes de morale qui règlent toutes les actions des hommes. Enfin lorsque, remontant aux sources de la vie et de l'intelligence, il se trouve face à face avec Dieu, sa poésie alors s'élève à la hauteur de son sujet. Quelle a donc été la base sur laquelle repose l'édifice de M. Carlier? quelle est la question qu'il agite? Il part de l'observation de la conscience pour résoudre ce grand problème qui, sous trois faces différentes, présente une même et unique solution : Dieu, la nature, l'humanité.

Mais, Messieurs, n'est-ce pas là de la poésie panthéiste? Ces trois terribles mots sont, je le sais, le *Mane, Thecel, Pharès* de la philosophie moderne; quant à moi, j'avoue ne pas savoir ce que c'est qu'une poésie panthéiste, et je crois d'ailleurs avoir prémuni l'auteur contre ce reproche, en montrant comment il n'avait en vue aucun système, aucune méthode, et qu'il ne se rattache en rien à aucune école.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression qui peut vous paraître étrangère à mon sujet; mais par cela même que le livre de M. Carlier est une œuvre intime, expression des sentiments de l'âme, la critique est presque impossible, ou du moins elle doit changer de caractère, elle doit nécessairement porter un cachet plutôt philosophique que littéraire.

Loin de moi, Messieurs, la prétention de vouloir analyser tout entière cette œuvre remarquable de ce beau et malheureux talent : toute étude aussi rapide ne peut être que très-superficielle, et je laisse d'ailleurs à votre jugement le soin de compléter mon appréciation.

De même qu'un tel ouvrage est la manifestation sensible d'une âme noble et grande, de même qu'il ne peut appartenir qu'à un homme dont l'esprit est généreux autant qu'élevé, de même je dirai qu'il ne peut être apprécié et compris que par des cœurs sympathiques, et qui trouvent en eux l'écho fidèle des accents du poète :

- En de pareils moments il faut alors qu'ils trouvent
- Quelqu'un qui sympathise avec ce qu'ils éprouvent. •

Je n'avais pas besoin, Messieurs, de vous exposer ces considérations pour que vous compreniez les difficultés et les dangers d'un pareil ouvrage. Livrer à la publicité ses pensées les plus secrètes, initier, pour ainsi dire, les sceptiques et les indifférents à tous les mystères de son cœur, c'était déjà un premier et terrible écueil qu'il ne pouvait éviter, et sur lequel il vint bientôt se briser. Ajoutez à cela l'espèce de somnolence qui avait succédé à la fièvre littéraire des années précédentes, la lassitude du public qui, à ce moment-là même, n'accueillit qu'avec indifférence l'apparition des poèmes que M. Hugo publia, *les Feuilles d'automne*, *les Chants du crépuscule*, *les Rayons et les Ombres*. Enfin, et c'est déjà un grand tort pour tout talent qui tend à s'élever que d'être éloigné de Paris : quoique M. Carlier y eût conservé la bienveillance et l'amitié de certaines personnes haut placées dans le monde littéraire, il ne put surveiller son œuvre et la produire lui-même. Sa maladie d'ailleurs n'avait pas attendu la publication, et la sollicitude et l'intérêt que lui portaient ses amis n'avaient pas tardé à changer d'objet.

Considérez ce fâcheux concours de circonstances, et

vous vous expliquerez avec moi la cause de cet injuste et triste échec.

Quant à nous qu'aucune préoccupation ne trouble dans l'examen de cet ouvrage, nous dont le jugement n'a été faussé ni par la jalouse envie, ni par une admiration exagérée, aujourd'hui qu'il ne s'élève plus sur cette tombe que des voix de regret, d'amour et de bénédiction, nous en appelons à la *critique à jeun*, et plein de cet esprit de sincérité, je viens vous soumettre sans réserve les impressions que j'ai personnellement ressenties à la lecture des *Études*.

Et d'abord, il est facile de distinguer que trois idées principales ont présidé à la composition de cet ouvrage *complexe dans son unité*. De là trois séries de tableaux : l'une consacrée à l'analyse des passions et des sentiments de l'âme humaine; l'autre à la critique de la société et de la vie, et la troisième à la peinture de ses propres émotions. Et ce n'est pas là un arrangement systématique et préalable. Il résultait tout naturellement du caractère et de la vie de l'auteur.

Je dois donc, après avoir établi quel sujet il avait abordé, quel but il se proposait, passer en revue ces différents tableaux. Au titre seul, vous pouvez souvent distinguer quelles sont les pièces qui se rapportent à la première série. — *Comparaison*. — *Egoïsme*. — *Conscience*. — Etc..... Et à ce propos, disons-le en passant, on a blâmé, et avec raison à mon avis, l'affectation bizarre que l'on remarque dans le choix de quelques titres, et qui, comme le dit M. Marmier : « est » capable d'effaroucher celui qui, de toutes les qualités » que l'on aime à prêter aux Muses, préfère surtout » leur grâce sans prétention et leur indolente rêverie. » Et cependant malheur à celui qui n'aurait pas le cou-

rage de braver cet effroi de tout dogmatisme. S'il craignait de trouver dans la pièce intitulée *Induction*, la théorie de cette faculté de l'âme et qu'il passât outre, il y perdrait une des plus fraîches et des plus gracieuses poésies du recueil.

Les morceaux philosophiques proprement dits sont peu nombreux, et du moins l'aridité du fond est toujours habilement déguisée sous une forme élégante et poétique. C'est ainsi que dans *l'Apparition*, lorsque l'auteur aborde la théorie du sommeil, il la développe avec autant de vérité qu'un inflexible logicien. Plus loin, on découvre le moraliste, et dans la pièce intitulée *Déception*, on lit ces beaux vers pleins d'une si profonde mélancolie, et d'un sentiment si juste et si vrai des choses :

- « Oh ! que faire ici bas ? Pourquoi rester au monde ?
- » Sinon pour nous trainer dans une fange immonde,
- » Pour voir ce qui s'est vu tant de fois, pour savoir
- » Que de nos facultés Dieu borne le pouvoir ;
- » Que l'avenir, pour nous, est une mer profonde,
- » Et qui n'a pas de lit que touche notre sonde ;
- » Qu'où nous croyons trouver une source de pleurs,
- » Souvent le ciel nous montre un frais tapis de fleurs,
- » Et que souvent aussi, trompant notre espérance,
- » Où nous cherchions la joie il place la souffrance.

Mais à tout prendre, ce sont là les morceaux les moins remarquables, ou plutôt les moins remarqués, du recueil, soit qu'en effet le génie de l'auteur si brillant d'imagination se refusât à de si graves et si arides travaux, soit qu'accoutumés à voir la poésie moderne vivre de tableaux et d'images plutôt que d'idées, nous ne lui reconnaissions plus le droit de jouer un rôle aussi élevé.

Dans la seconde série de ces tableaux où l'auteur

s'attache à peindre quelques situations de la vie, il montre une grande finesse de touche en même temps qu'une grande variété de couleurs ; aussi peut-on citer un plus grand nombre de pièces parmi lesquelles je signalerai d'abord celle qui a pour titre *Errements*, où il fait preuve d'une grande science de la vie et du cœur humain, en même temps qu'il déploie une grande énergie et une véhémence conviction.

Dans une autre pièce intitulée *Remariée*, on trouve une peinture vive et touchante des tourments d'une âme en proie à un amour qui commence et à un amour qui finit. C'est là, je crois, une idée neuve que l'auteur a su dramatiser avec beaucoup de talent et dont il a tiré un grand parti. — Dans ce délicieux tableau, tout est complet et harmonique, d'une expression achevée. *Remariée* est certainement une des plus fraîches fleurs poétiques de ce livre où l'on en trouve tant.

Mais c'est surtout dans le cercle intime des joies de la famille, dans les plaisirs purs et naïfs du foyer domestique, que M. Carlier a su trouver ses plus charmantes, ses plus douces inspirations. Alors il exhale son bonheur en des chants d'une grâce et d'une simplicité ineffables : rien n'est joli, rien n'est délicieux comme ses élégies, ses chants d'amour. Qui de vous n'a lu *les Deux Voyages*, le *Regret*, *l'Aveu*, *Now no more*, sa *Bluette* et mille autres pièces où brillent la plus exquise sensibilité, la tendresse la plus vraie et l'esprit le plus fin. C'est, Messieurs, c'est que hors de sa famille et de ses saintes affections, rien n'était plus pour lui : c'est qu'il avait besoin de paix, de bonheur et d'amour pour épancher son cœur si plein d'émotions, pour élever son âme vers Dieu, pour le prier, comme il le fait dans sa *Prière* et dans *l'Espoir*. Et puis, en



voyant au milieu de ces délicieuses et fraîches compositions cette pièce intitulée *Lit funèbre*, jetée là comme une tombe au milieu d'un champ de fleurs, je me suis senti pénétré d'une profonde et vive douleur. Fatal et triste pressentiment ! C'était en 1830, près de dix ans avant sa mort, qu'il décrivait en ces vers une agonie dont les détails ont été malheureusement trop vrais pour lui. Alors on ferme le livre, et le cœur plein de larmes, on se prend à maudire le cruel événement qui l'enlève à sa famille et à ses amis.

Ce livre fut en effet le chant du cygne. Épuisé par quatre maladies successives, par les travaux assidus auxquels il se livrait à la même époque pour l'agrégation d'histoire, il vit à peine paraître son volume. Puisse au moins ce tardif hommage d'une sincère reconnaissance monter jusqu'à lui dans les cieux, et lui montrer qu'il est encore des cœurs pieux qui ont conservé mémoire, et de ses vertus, et de ses talents.

Parmi les pièces inédites qu'à laissées M. Carlier, il en est une que je dois à l'obligeance de la pieuse dépositaire de ses derniers souvenirs. Je terminerai, Messieurs, en vous en donnant lecture : j'aurais peut-être dû borner là mon éloge.

#### LE PARADIS ET LA PÉRI.

(Fragment traduit de *Lalla Bookh* de Thomas Moore.)

Une péri charmante avec tristesse un jour  
S'arrête sur le seuil du céleste séjour.  
Par la porte mi-close elle écoute, ravie,  
L'harmonieux concert des sources de la vie ;  
D'un lumineux rayon de la sainte clarté  
Elle voit s'embellir son plumage argenté,  
Et soupire, en pensant que sa coupable race  
A perdu dans l'Éden sa glorieuse place.

- Heureux , dit-elle avec des pleurs ,
  - Les Esprits qui dans ce borage
  - Cueillent des roses , dont l'orage
  - Ne fane jamais les couleurs.
  - » Jardins des mers que l'homme ignore !
  - » Terre aimable ! astres gracieux !
  - » J'ai vos fleurs ; — mais la fleur des cieux
  - S'épanouit plus belle encore.
- 
- Sur des bords d'ombre au loin couverts
  - Meurt le doux lac de Cachemire ,
  - Fier d'une onde fraîche où se mire
  - Mainte ile de platanes verts.
  - Dans son cours pur l'Altan sonore
  - Entraîne un sable précieux
  - J'ai ces flots ; — mais le flot des cieux
  - S'écoule plus limpide encore.
- 
- Pour trouver les plaisirs divers
  - Que ton cœur triste en vain réclame ,
  - Cours , vole jusqu'au mur de flamme ,
  - Ceinture du vaste univers.
  - Livre au désir qui te dévore
  - Les biens les plus délicieux ;
  - Qu'ils soient sans terme ; -- une heure aux cieux ,
  - Une heure est préférable encore. »

L'ange resplendissant qui , par l'ordre de Dieu,  
Veille armé de son glaive aux portes du saint lieu ,  
Voit la vierge , et s'approche. -- A sa chanson plaintive  
Il prête , ému lui-même , une oreille attentive.  
Il sent sous sa paupière une larme rouler ,  
Comme une goutte d'eau tombe , sans la voiler ,  
Sur cette fleur d'azur qui , selon les Bramanes,  
N'ouvre qu'au paradis ses corolles divines.

« Nymphé aimable , dit-il , de ses malheurs touché ,  
• Espère , car tu peux racheter ton péché ;  
• A jamais loin de lui Dieu ne t'a point proscrite ;  
• Au livre du destin vois ta sentence écrite :

- Que la péri rapporte aux cieux
- Le présent qui doit mieux leur plaire ,

- Je désarmerai la colere
- Qui la bannit loin de mes yeux.
- Va, cherche et trouve enfin cette pieuse offrande,
- Allah pardonnera, car sa clémence est grande.
- . . . . .
- . . . . .



Nomenclature des dessins exposés à l'Académie par M. A. Pernot.

Suite et fin.

DRAPEAUX ETRANGERS.

Bataille de Senef, Août 1674	16 Drapeaux.
Combat de Leuze, en Septembre 1691	16 "
Bataille de Nervinde, en 1693	58 "
Le 16 Novembre 1693 on apporta à Notre-Dame drapeaux et 4 étendards, tous déchirés, et on n'a pu en recouvrer d'entiers que les suivants faisant suite à la bataille de Nervinde	93 "
Bataille de Marseille	7 "
Bataille du Fer, en Catalogne, le 28 Juillet 1695	15 "
Prise de Dixmude, 29 Juillet 1695	6 "
Pavillons de vaisseaux et drapeaux pris à Car- thagène, en 1697	6 "
Etendards et guidons pris à la bataille de Fridlin- gue par le maréchal de Villars	14
Pavillons de vaisseaux	6
Bataille d'Ekeren, 30 Juin 1703	2 "
Bataille de Spire, 1703	26
Combat de Castelnova sur la Bormia, en Italie, 11 Janvier 1704	9 Drapeaux, un fer de pique curieux.
Prise de la ville de Verceil, 21 Juillet 1704, par le duc de Vendôme	8 Drapeaux.
Prise de la ville d'Ivrée, 27 Septembre 1704, par le duc de Vendôme	14 "
Drapeaux pris en Italie, en 1704	6
Bataille de Cassano, en 1705	4 "
Bataille de Calcinato, Avril 1706	14 "

Combat de Medavy, près de Castellone, en Italie, contre le prince de Hesse-Cassel, Septembre 1706	12 Drapeaux, deux fers de piques.
Bataille de Munikausen, 26 Août 1709	6 Drapeaux.
Bataille de Bougnif ou Malplaquet, 1709	14 .
Bataille de Mons, 17 Septembre 1709	34 .
Pri-e de Douay, 1712	8 .
Pris au Quesnoy, en 1712	12 .
Siège de Bouchain, Octobre 1712	8 .
Drapeaux pris sur les vaisseaux par Duguay Trouin, 1712	. 20 .
Bataille de Fleurus, 1 Juin 1690	48 Drapeaux.
A la même bataille	37 Etendards.
Bataille du..... par M. de Noailles, Catalogne, 1593	8 Drapeaux et étén- dards.
Drapeaux de l'infanterie tant française qu'é- trangère, en 1721 (sous Louis XV)	123 Drapeaux.
Baverolles de trompettes	3
Drapeaux et étendards de la maison du Roi, en 1751	11
Drapeaux et étendards des gendarmes anglais, écossais, d'Orléans, etc.	10
De toute la cavalerie française	50 Etendards.
Drapeaux célèbres de différentes époques	30 à 40
Drapeaux de la garde nationale de 1789 à 1792	60
Drapeaux conquis par les armées françaises depuis Louis XV et 1789, sous la Répu- blique, le Consulat, l'Empire, la Restau- ration et le règne de S. M. Louis-Philippe, d'après les trophées conservés aux Invali- des, etc.	





# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N° 9.

**Séance du 7 Février 1845.**

---

### SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Robillard : Fragment d'un Voyage en Normandie , Granville.—Lecture de M. de Maizière : Essai d'une théorie sur la peinture du mouvement du fuseau d'une fileuse. — Lecture de M. F. Pinon : De la chanson en France. — Lecture de M. Henriot : Rapport sur les essais de statistique de M. Bourdonné. —Lecture de M. Wagner : Mes Réveries , vers. — Communication de M. Bonneville : Destruction de la pyrale de la vigne par le procédé de M. Ralet. — Communication de M. Louis-Lucas relative à un objet de bienfaisance publique, présentée au nom d'une personne qui désire garder l'anonyme.—Nomenclature des questions proposées au comité chargé d'organiser le congrès scientifique.

Bulletin rétrospectif : Compte-Rendu du premier volume des Annales de l'Académie, par M. Eug. Courmeaux.

La séance est ouverte sous la présidence de Monseigneur l'archevêque.

M. le vice-secrétaire donne lecture de la correspondance manuscrite. Elle se compose : 1° d'une lettre de M. Brissart-Binet, libraire, faisant hommage à l'Acad-

cadémie d'un exemplaire d'une lithographie reproduisant le plan de Reims gravé par Moreau ; de plus M. Brissart offre gratuitement la composition du dessin sur pierre, si l'Académie juge cette planche digne de figurer parmi celles qui accompagnent l'édition française de dom Marlot, quelle publie actuellement ; 2<sup>o</sup> d'une lettre de M. Félix Morel, professeur de rhétorique au collège de Niort, qui remercie l'Académie de lui avoir décerné le titre de membre correspondant ; — 3<sup>o</sup> de diverses lettres et notes relatives au congrès scientifique et qui seront remises au comité d'organisation avec les questions déjà présentées.

La correspondance imprimée comprend :

1<sup>o</sup> Procès verbal des délibérations du Conseil-Général du département de la Marne, session 1844, 1 vol. in-8<sup>o</sup> ; — 2<sup>o</sup> Programme des concours ouverts par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, pour l'année 1845 ; — 3<sup>o</sup> Rapport sur le concours départemental d'agriculture qui a eu lieu à Caen, le 13 octobre 1844 ; — 4<sup>o</sup> Compte rendu du concours de labourage dans les cantons est et ouest de Caen, le 22 septembre 1844 ; — 5<sup>o</sup> Programme d'un congrès des agriculteurs du nord de la France, séant à Saint-Quentin ; — 6<sup>o</sup> Un bon, envoyé par M. l'archiviste de l'Académie royale de Rouen, pour un exemplaire du précis des travaux de cette compagnie pendant l'année 1843-1844 ; — 7<sup>o</sup> Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers), pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 1844 ; — 8<sup>o</sup> *De l'usage et de l'abus de la lecture*, discours prononcé le 19 Aout 1844, par M. Félix Morel, professeur de rhétorique au collège de Niort ; 9<sup>o</sup> Observations sur plusieurs cas rares de chirurgie, par M. le docteur Seure de Suippes.



M. le Président prend la parole pour rendre compte à l'Académie de la démarche qu'il a faite avec M. le secrétaire, au nom de la compagnie, près de l'administration municipale de Reims, pour obtenir une subvention destinée à couvrir une partie des dépenses qu'occasionnera la session du congrès scientifique, au mois de Septembre prochain. M. le Président annonce que l'administration municipale a montré les dispositions les plus favorables, mais qu'elle n'a pu prendre d'engagement, aucune dépense ne pouvant être consentie sans le vote du conseil municipal. M. le Président ne doute pas qu'une proposition ne soit faite au conseil par M. le Maire, dans la session qui va s'ouvrir.

M. Bonneville fait observer qu'en général la nature et le but des travaux du congrès scientifique sont encore peu connus, malgré la haute réputation des savants qui le dirigent ; que l'on ignore surtout quelle importance locale et particulière, quels avantages même ces travaux peuvent offrir à la ville dans laquelle se tient le congrès, et qu'il serait utile d'éclairer le conseil municipal et l'opinion publique sur l'intérêt que la ville doit prendre à la prochaine session du congrès.

L'Académie accueille ces observations, et charge un de ses membres de préparer une note qui devra signaler le but de l'institution des congrès, résumer les travaux des précédentes sessions, apprécier les principaux résultats et indiquer la part qu'occupent toujours dans chaque session les intérêts locaux des villes où se tient le congrès.

Sur la demande de plusieurs membres, lecture est donnée par M. le vice secrétaire, des diverses questions déjà envoyées pour être soumises au congrès, par

MM. de Caumont, Lacurie de Saintes, Louis Paris, Gobet, Duquenelle, Hubert, de Charleville, Geoffroy de Villeneuve, etc., etc.

---

LECTURE DE M. DE MAIZIÈRE.

Essai d'une théorie sur la peinture du mouvement du fuseau d'une fileuse.

§ I. *État de la question.*

Le mouvement du fuseau est plus compliqué que celui d'un char. Cependant on peut en analyser et représenter les éléments visibles et essentiels.

Un axe spontané de rotation s'établit entre le point A de suspension du fil AB et le centre G de gravité du fuseau. Cet axe lui-même n'est pas en repos ; la main qui tient le fil ayant un mouvement continu, ainsi que le centre de gravité, qu'on peut se représenter comme un point pesant qui s'abaisse avec l'allongement du fil. Le mouvement de l'axe spontané AG est celui d'un pendule simple, variable de longueur, dont le poids décrit une hélice descendante, sur une surface conique d'un petit angle variable, ayant le sommet A entre les doigts qui tiennent le fil, et l'ouverture en bas. La génératrice de cette surface conique est croissante entre le point de suspension et le centre de gravité qui s'abaisse.

L'axe spontané AG, le centre de gravité G, son hélice, la surface conique de l'axe spontané sont des êtres rationnels ou invisibles, inutiles à peindre.

A

Fig. 2

I

Fig. 1

B  
C  
D  
E  
F

B  
C  
D  
E  
F  
G  
H

A

Fig. 5

B  
C  
D  
E  
F  
G



Si l'on se figure le profil de la coupe plane par l'axe spontané AG et le fil AB, on a la ligne polygonale ABCDEF, dont AB est le fil, BC le bout de la tige du fuseau, CDE le renflement du fuseau couvert de fil, et EF le bout de la queue du fuseau.

Or cette ligne polygonale est la génératrice de plusieurs surfaces décrites autour de l'axe spontané AG. Ces surfaces seraient coniques circulaires, si l'axe spontané AG était immobile; si l'on faisait abstraction de l'épaisseur du fil et de celles de la tige et de la queue du fuseau; si l'on faisait encore abstraction de la rotation fort rapide du fuseau autour de son axe propre BF, de la torsion du fil et de son allongement, ce qui surtout occasionne dans le fuseau un pirouettement fort compliqué dans l'espace. Et nous verrons bientôt que toutes ces abstractions sont légitimes.

§ II. *Représentation de l'allongement du fil, s'il ne tournait pas dans l'espace.*

L'allongement du fil AB en A et l'abaissement du fuseau sont des mouvements de translation assez appréciables, comme de 0<sup>m</sup>,10 en 1'', ou de 1/12 de lieue en 1 heure.

L'apparence d'un point mobile est alors une ligne de 1 centimètre en 7 tierces. Ce mouvement descendant du fuseau peut être figuré dans le profil du fuseau, s'il ne tournait pas dans une orbite perpendiculaire à ce profil. Le fil décrirait alors le parallélogramme (génératrice AB, directrice verticale 1 centimètre). Chacune des lignes du profil BCDEF décrirait un parallélogramme analogue, dont elle est la génératrice, et dont la directrice est 1 centimètre vertical. Ces apparences peuvent donc être esquissées.

§ III. *Des mouvements de rotation autour de l'axe spontané.*

Passons à la représentation des mouvements, si le fil ne s'allongeait pas ; et en même temps simplifions notre étude par l'abstraction totale de la petite libration de l'axe spontané, c'est-à-dire du pendule simple de la longueur AG, et par l'abstraction des petites épaisseurs du fil, de la tige et de la queue du fuseau. Ces causes n'ayant que des effets minimales, en comparaison des rotations qui font décrire nos surfaces coniques circulaires autour de l'axe spontané,

Admettons les dimensions :

La vitesse rotative actuelle du fuseau, dans son orbite circulaire autour de l'axe spontané, =  $90^\circ$  en 1 seconde.

La tige BC du fuseau =  $0^m, 15$  } Ce qui donne la longueur  
 La queue GF du fuseau =  $0^m, 10$  } du fuseau =  $0^m, 25$ .

Le diamètre central DH du fuseau =  $0^m, 05$ .

La longueur actuelle du fil =  $0^m, 49$ , demi-longueur du pendule qui bat les secondes.

Le diamètre 2 Bb de la circonférence décrite par B =  $0^m, 015$ .

D'où  $Ff = \frac{2}{3} Bb = 0^m, 010$ .

La vitesse de rotation propre du fuseau, qui de temps en temps est accélérée par les doigts de la main droite, est beaucoup plus rapide que la libration du pendule autour de l'axe spontané ; plus rapide même que la rotation du point B dans son orbite. Il en est de même de la torsion du fil, que produit la rotation propre du fuseau. Mais nous l'avons déjà annoncé : ces rotations autour de l'axe du fil et autour de l'axe du fuseau seraient imperceptibles, si ces axes étaient en repos. Parce que, dans ce cas, les surfaces cylindrique et coniques, tournant autour de leurs axes, se décrivent

elles-mêmes. On peut en faire abstraction, pour ne s'attacher qu'aux mouvements visibles autour de l'axe spontané AG.

Nous pouvons décrire l'onglet de 7 tierces de la surface conique simple décrite par AB. La vitesse angulaire,  $90^\circ$  en 60 tierces, donne l'angle  $10^\circ$ , 5 en 7 tierces; environ le  $9^\circ$  de l'angle droit. Cela nous conduit à cette construction des mouvements de rotation.

Traçons 2 lignes à angle droit en  $b$ , l'une verticale, l'autre horizontale.  $b$  est le centre de la base commune aux 2 surfaces coniques du fil et de la tige du fuseau. Prenons la longueur horizontale  $bB =$  moitié du diamètre  $0^m,015$ ; B est le point d'attache du fil et de la tige du fuseau. Du centre B et de l'ouverture du compas  $0^m,49$ , l'arc coupe en A le second côté de l'angle droit B  $b$  A; A est le haut du fil, AB est le fil, Ab est l'axe spontané vertical.

Du même centre B et de l'ouverture du compas = la tige,  $0^m,15$  du fuseau, l'arc coupe le prolongement de Ab, au centre de gravité G; la droite BG est la tige du fuseau, son prolongement GF =  $0^m,40$  est la queue du fuseau.

Du centre  $b$  la circonférence du rayon  $bB = \frac{1}{2} \cdot 0^m,015$  est la base commune aux 2 surfaces coniques des sommets A, G.

Si B est un point lumineux de cette circonférence, l'arc B  $b$  est sa représentation brillante. BA  $b$  est l'onglet brillant de la surface conique du fil, ou la représentation du fil durant nos 7 tierces, GB  $b$  est l'onglet brillant virtuel de la surface conique de la tige; surface dont la partie éloignée de la base est cachée dans le corps du fuseau.

Le point extrême F de la queue du fuseau étant pro-

jeté en  $f$  sur l'axe spontané vertical  $AG$ ,  $f$  est le centre, et  $fF$  le rayon de la base de la surface conique (sommet  $G$ , base cercle de  $fF$ ).  $F$  est un point lumineux de cette circonférence ; et  $F\delta = 10^\circ$  est sa représentation lumineuse.  $G\delta F$  est l'onglet lumineux virtuel sur la surface conique inférieure.

De nos deux onglets lumineux les deux parties centrales qui avoisinent le sommet, ou centre commun  $G$  des deux surfaces coniques opposées, sont cachées par le renflement médiane du fuseau. Et il y a encore à peindre le mouvement des 2 lignes  $DC$ ,  $D\lambda$  sur ce renflement,  $C$ ,  $\lambda$  étant les intersections de ces lignes avec les génératrices  $GB$ ,  $G\delta$ .

Les points  $C$ ,  $\lambda$  décrivent des arcs de  $10^\circ$  dont les rayons sont constructibles. Il en est de même du point  $D$ . Donc on peut construire les limites des deux quadrilatères, engendrés par les deux lignes  $DC$ ,  $D\lambda$  sur le double tronc de cône, qui ont circ.  $D$  pour base commune, et dont les bases parallèles sont cercle de  $C$  et cercle de  $\lambda$ .

Ainsi se trouvent suffisamment construites les limites du mouvement de la ligne polygonale  $ABCDEF$ .

Une observation peut ajouter à la vérité de cette expression. Près d'une ligne brillante d'un corps, il y a une ligne obscure, qui est rendue aussi visible, du même coup d'œil, par le contraste. De sorte que la peinture de la nouvelle ligne polygonale obscure est comme inséparable de la construction précédente. Elle est aussi facile.

Et il n'y aurait plus qu'à couvrir nos surfaces des teintes lumineuses, ou obscures, ou clair obscur, pour avoir la sensation du mouvement de rotation, quand le fil ne s'allonge pas.



§ IV. *Composition des deux mouvements de translation et de rotation.*

Ayant représenté l'abaissement du point d'attache B du fil AB au fuseau par la petite ligne  $BB' = 0^m,01$ , sans avoir égard à la rotation ; puis l'arc  $BB = 10^\circ$ , qui serait décrit par B sur la circonférence, en n'ayant point égard à l'abaissement ; il est évident que la diagonale  $BB'$  exprime la ligne effectivement décrite en 7 tierces par B, en vertu de la combinaison des deux mouvements simultanés, et l'onglet conique  $ABB''$  sera l'apparence réelle du mouvement combiné du fil.

On représentera de même chacun des 4 autres onglets lumineux, puis chacun des cinq onglets obscurs, qui en sont les satellites.

On ajoutera les teintes convenables, et on aura exprimé le mouvement réel et combiné de la partie envisagée du fuseau.

§ V. *Conclusions.*

On voit que la peinture du mouvement résulte

1<sup>o</sup> Du fait physiologique, que notre œil conserve pendant une durée, courte mais assignable, une impression lumineuse ;

2<sup>o</sup> De l'analyse des divers mouvements élémentaires qui constituent le mouvement effectif qu'il s'agit de peindre ;

3<sup>o</sup> De l'abstraction légitime des mouvements qui sont imperceptibles, soit à cause de leur lenteur, soit, dans le cas d'une grande vitesse, à cause de leur propriété semblable à celle d'une circonférence, lorsqu'elle se ment en se décrivant elle-même ;

4<sup>o</sup> De la construction géométrique des lignes et surfaces décrites en 7 tierces par les points et lignes mobiles ;

5° De l'étude et de l'imitation des teintes, des ombres et des lumières à jeter sur les lignes et les surfaces décrites, et de leur degré de diaphanéité ;

6° Enfin de la représentation comme plus ou moins vaporeuse de ce qui échappe à la vision attentive.

Messieurs, il ne faut pas prendre l'étude que je viens de vous exhiber comme une théorie rigoureuse ni complète ; mais comme l'interprétation rationnelle des deux tableaux vantés d'Athènes, qui, certainement n'ont été exécutés que par une sorte de divination, ou d'intuition instinctive des procédés qui viennent d'être exposés. De sorte que, dans cette branche curieuse de son art, tout peintre observateur pourra désormais prétendre à une réussite plus complète et plus facile que celle des peintres grecs.

Mais il faut avouer qu'avant de se livrer aux règles qui découlent de cet essai, il serait utile :

1° De constater, par des expériences précises et spéciales, la durée d'une sensation lumineuse, à des degrés très-différents de lumière ;

2° D'entreprendre une série d'expériences neuves et délicates :

Sur l'étendue principale à représenter d'un corps ;

Sur les parties secondaires comprenant cette étendue capitale, qu'il convient aussi d'exprimer comme étant saisies du même coup d'œil ;

Sur les teintes ;

Sur les facettes brillantes, etc., etc.

Ma présente étude ne peut être envisagée que comme le cadre où s'enlâsseront les investigations ultérieures de la peinture et de la physique.

---

LECTURE DE M. F. PINON.

De la chanson en France.

Un auteur a écrit : « *Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit on le chante.* » A mon avis, ces paroles sont inexactes et d'une fausse application, et j'espère vous démontrer que ce genre si futile, si léger en apparence, qu'on appelle chanson, n'est point indigne de fixer l'attention du penseur et du savant, et qu'il a joué un rôle important à toutes les époques de notre histoire. Mais avant de vous tracer l'histoire en raccourci de la chanson en France, il est utile de jeter un coup d'œil sur la chanson en général.

Fille aimable de la folie,  
La chanson naquit parmi nous ;  
Souple et légère, elle se plie  
Au ton des sages et des fous,

écrivait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Bernis. Nous n'avons point la prétention d'admettre comme cet aimable auteur, que c'est chez nous que la chanson prit naissance; mais il nous est permis de dire sans trop d'orgueil, que si nous ne sommes pas les inventeurs de ce genre de composition, nous pouvons nous en considérer comme les restaurateurs et les maîtres. On a toujours chanté, et, nous l'espérons bien, on chantera toujours. Dès les temps les plus reculés comme aujourd'hui, les peuples qui se sont le plus distingués par leurs progrès moraux et intellectuels ont aimé le chant. Les Grecs, en cultivant la chanson, ne firent qu'imiter les peuples qui les avaient précédés. Ils n'avaient point encore l'usage des lettres qu'ils avaient celui des

chansons. Faute de monuments où ils pussent déposer leurs lois et les évènements de leur histoire, ils les mettaient en chant pour mieux s'en souvenir. Les Romains, ensuite, cultivèrent ce genre de poésie avec succès, ils montrèrent toujours un goût prononcé pour ce petit poème vif, léger, badin et à la portée de tous.

Si la chanson fut consacrée dès son origine à peindre les douces sensations de l'âme, elle ne fut pas moins habile à prendre le langage des passions. L'universalité des sentiments qu'elle exprime l'a rendue de tout temps populaire, et sa marche vive, son allure piquante, ses expressions naturelles surtout, ont assuré son succès.

D'ailleurs, nous pouvons le dire avec raison, le chant comme les larmes est un des attributs de l'homme. En Afrique, en Amérique, dans les Indes, chez les hordes sauvages, il y a des poètes, des musiciens et des chansons, d'où nous pouvons conclure que le chant est inné chez nous comme la joie et la douleur. En effet, Messieurs, considérez l'enfant au berceau, dès qu'il a une étincelle de raison, il rit; dès qu'il peut bégayer, il chante. Nos mères, nos nourrices nous bercent avec des chansons; adolescents, elles nous servent à célébrer l'amour ou à nous exciter à la gloire. Puis, arrivés à l'âge de maturité, la chanson prend dans notre bouche une autre forme: tantôt elle devient satirique et mordante, et nous sert à exprimer nos sentiments de malice et de vengeance; et tantôt, reprenant sa physionomie franche et joviale, elle vient égayer nos repas par sa verve, sa rondeur et ses refrains à boire. Partout elle est en honneur et partout on l'entend. Dans l'atelier, l'ouvrier en fait sa compagne, et trouve avec elle ses travaux moins pénibles et ses

jours moins longues; dans les campagnes, le laboureur se sert d'elle pour écarter l'ennui de ses longues journées solitaires. La jeune fille la chante avec ses amies à la veillée, et le vieillard se la rappelle encore et la fredonne avec bonheur. En un mot, la chanson est une des formes le plus généralement adoptées pour exprimer les diverses sensations qui nous animent, et c'est ce genre de poésie qui a le plus contribué à établir d'une manière spéciale le caractère distinctif des habitants de notre France. Un grand écrivain du XVIII<sup>e</sup> siècle a dit avec raison que le peuple français était, de tous les peuples, celui qui possédait le plus grand nombre de jolies chansons. La Harpe a ajouté que cela doit être, s'il est vrai qu'il n'y en a pas de plus gai. Et tous les étrangers, dit J.-J. Rousseau, conviennent de notre supériorité dans l'art de la chanson. « De tous les peuples de l'Europe, le Français est celui dont le naturel est le plus porté à ce genre léger de poésie. La galanterie, le goût de la table, la vivacité brillante de son humeur, tout semble lui en assurer le goût, et on peut dire que l'*humeur chansonnrière* est un des caractères de la nation. »

Si la comédie chez nous a été, à plusieurs époques, la peinture fidèle des mœurs de la société, la chanson a toujours été et sera toujours l'expression de notre caractère national, qui est resté le même pendant des siècles et au milieu des changements divers et des plus grandes révolutions. On chantait quand les Anglais démembraient le royaume sous l'infortuné Charles VI; on chantait pendant la guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons, pendant les horreurs de la Ligue, pendant la Fronde, sous la régence, et c'est au bruit des chansons que s'est écroulée la monarchie à la fin du

xviii<sup>e</sup> siècle ; on chantait dans les prisons , on chantait en marchant à l'échafaud , les victimes se vengeaient par des couplets de la rage sanguinaire de leurs ennemis , et forçaient à rougir leurs farouches oppresseurs.

L'étude et la réflexion ont toujours été de bien faibles auxiliaires pour la chanson , elle qui ne vit que de soudaineté et d'inspirations. Ce sont précisément ces dernières qualités qui établissent notre supériorité en ce genre. Toujours en France on a chanté : la chanson est notre remède contre l'ennui , notre arme contre le ridicule , et parfois un soulagement à nos revers. Dès que nous avons chanté , notre haine expire , et une remarque qu'il vous sera facile de faire , c'est que le méchant seul ne chante pas.

Examinons maintenant quand et comment la chanson naquit en France , et la marche qu'elle a suivie jusqu'à nos jours.

Personne de vous , Messieurs , n'ignore que la civilisation n'a pénétré que fort tard dans les Gaules et chez les peuples du Nord , et cependant il est incontestable que les hordes sauvages qui habitaient ces contrées n'étaient pas insensibles aux charmes de la poésie , et c'est même dans le sein de ces peuples barbares que l'on a recueilli les chants les plus sublimes. Des hommes célèbres dans l'histoire sous le nom de Bardes , instruisaient et guidaient ces peuples dont ils étaient à la fois les poètes et les prêtres ; bien différents des adorateurs d'Odin , dont l'imagination sanguinaire se figurait une autre vie où tous les guerriers renaissaient pour s'entregorger de nouveau , et dont les vers énergiques ne respiraient que le sang et le meurtre , les bardes avaient une poésie douce et noble , et leur croyance religieuse ajoutait encore à la majesté

de cette poésie. Ils s'imaginaient, à l'aspect des nuages et en voyant les diverses formes et contours produits par les vapeurs aériennes, reconnaître l'ombre de ceux qu'ils avaient chéris, et ils croyaient entendre leurs voix dans le frémissement du feuillage ou dans le souffle impétueux des autans. Il trouvaient la source de leurs inspirations au milieu des brouillards, dans les forêts sombres et sauvages, assis au bord des torrents écumeux, souvent au milieu des ruines, et jamais leurs voix n'étaient plus éloquentes que parmi ces divers éléments qui contribuaient à faire rendre à leurs lyres les accords les plus doux et les plus suaves. Leur culte s'étendait dans toute la partie septentrionale de l'Europe, et s'éloignait vers le Nord au fur et à mesure des progrès de la civilisation. Il a plus longtemps subsisté dans la Calédonie où l'on retrouve encore de nos jours dans la mémoire des montagnards, quelques-unes des fictions des Bardes, et où naquit le célèbre Ossian, qui chanta sur sa lyre les exploits de Fingal. Ils disparurent fort tard de ce pays, et après la victoire remportée par le prince de Galles sur les Écossais, qui, outré de voir la résistance qu'ils opposaient à ses armes, fit égorger les Bardes qui conduisaient au combat ces intrépides montagnards, et parvint ainsi à soumettre ce pays.

Les successeurs immédiats des Bardes en France furent les ménestrels, qui étaient appelés *chanterres*; on les nommait également *jongleurs*, *jugleurs*, *juglers* et *jongleurs*, parce que souvent ils accompagnaient leurs chants de gesticulation et de tours d'adresse qui pouvaient amuser les spectateurs. Ce nom de jongleur vient sans doute du mot latin *joculator*, qui vient lui-même de *jocus*. Ce ne fut que lorsqu'ils eurent avili leur profes-

sion par une conduite déréglée, que ce nom fut pris en mauvaise part. Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, ils étaient en grande renommée dans ce pays : l'office de ces poètes était noble et fier, ils marchaient à la tête des armées, engageaient souvent le combat les premiers ou en donnaient le signal par un chant guerrier. Leur habileté bien connue dans tous genres d'exercices, leur adresse à manier la lance et l'épée les plaçaient en dehors et à la tête de leurs concitoyens.

Braves, audacieux, habiles à se servir de leurs armes, les ménestrels marchaient toujours en avant des troupes, lançaient leurs piques au milieu des rangs ennemis pour donner le signal de l'attaque et de la mêlée, et, après la victoire, ils racontaient les belles actions dont ils avaient été les témoins. Taillefer et Berdie, qui lui succéda, furent les plus fameux ménestrels de Guillaume le Conquérant, et la tapisserie de Mathilde, fille de Henri I<sup>er</sup>, dite tapisserie de Bayeux, atteste encore dans ses broderies l'adresse du premier de ces ménestrels. Philippe-Auguste avait à ses gages plusieurs de ces ménestrels, dont les fonctions consistaient à chanter pendant les repas de ce prince. La mauvaise conduite et les mauvaises mœurs de la plupart de ces poètes forcèrent plus tard ce même Philippe-Auguste à les expulser de France, où ils rentrèrent quelque temps après sous le nom de *ménéstrandies*, c'est-à-dire la réunion en faisceau des compositeurs. Ce fut alors qu'à l'instar des Bohémiens, ils se réunirent en troupes et s'élurent un roi. Chacun, dans cette nouvelle organisation, eut sa spécialité. Le trouvère composait et récitait les fabliaux, et les ménestrels l'accompagnaient de leurs instruments; d'autres étaient chargés de dire la bonne aventure, ceux-ci ex-



cellaient aux jeux d'adresse et d'esprit ; ceux-là n'avaient point d'égaux dans la prestidigitation ou dans les tours, et tous parcouraient châteaux, hameaux, villages, villes et bourgades, en exerçant en commun leur industrie. Saint Louis les honora d'une protection particulière, car, à l'inverse de Philippe Auguste, il leur ouvrit gratuitement les portes de sa bonne ville, ou tout le monde était soumis à un droit de péage à l'entrée du Petit-Châtelet ; il les exempta de cet impôt à condition, est-il dit dans l'ordonnance, que le jongleur chanterait au passage, et *aussi tost le jongleur sont quite par un ver de chançon*. Ce qui toutefois leur attirait plus de renommée et de gloire était leur science en gai savoir, et c'est ce mérite qui a fait parvenir leurs noms jusqu'à nos jours. Jean Bretel et Jehan Bodel d'Arras s'acquirent dans ce genre beaucoup de célébrité. Au xiv<sup>e</sup> siècle, Vignot le Bourguignon obtint à Paris le privilège exclusif à tous autres ménestrels et jongleurs de jouer et chanter dans les ruelles, places publiques, maisons et palais de la capitale, et ses refrains remplis de verve, d'entrain et de gaieté firent les délices de nos bons yeux. Dès le xii<sup>e</sup> siècle, ces mêmes ménestrels s'emparèrent de la scène et jouèrent sur des tréteaux des miracles qui firent fureur dans le peuple et dans la bourgeoisie.

Si nous examinons maintenant l'état de la chanson à cette époque dans le midi de la France, nous verrons qu'elle était en honneur et grande considération chez les Provençaux, qui possédaient leurs troubadours bien avant qu'on soupçonnât, même en Italie, ce genre de poésie nouvelle. Le nom de troubadour fut donné à ces poètes du verbe provençal *troubar*, trouver, inventer. Comme les ménestrels qui avaient parmi eux

lès trouvères chargés de composer les Sirventes, les Rotruenges, les Pastourelles, les Lais, les Tensons, et qui étaient connus sous le nom spécial et générique de trouvères dans la partie septentrionale de la France, les troubadours composaient Sonnets, Chansons, Bergerettes, Pastorales, Jeux-partis, Lais et Discords. Ils parcouraient les manoirs et moutiers, en chantant les louanges des grands hommes morts et vivants, en s'accompagnant de leurs instruments. La plupart des compositions des troubadours roulaient sur ces trois mots : *Dieu, le roi et les dames* ; mais, ainsi que les trouvères, ils composaient des sirventes ou satires dans lesquelles ils ne craignaient pas de dire quelques bonnes et dures vérités à la barbe de hauts et puissants seigneurs, que ceux-ci leur faisaient souvent payer par des persécutions ou des tortures. Si donc l'imprimerie revendique le pamphlet comme son œuvre, nous pouvons très-certainement lui en contester l'invention, car il est hors de doute qu'il existait bien avant elle, mais sous la forme de fabliaux et de sirventes, que récitaient troubadours et trouvères ; et la preuve que les poètes de cette époque étaient de véritables pamphlétaires, c'est que les juges de ce temps les traitaient en journalistes, et qu'on en voit plusieurs payer quelques vérités malignes ou mordantes par l'amende et la prison, tout aussi bien qu'il pourrait en advenir à l'écrivain publiciste de nos jours.

Nous n'avons aucune trace de la chanson en France antérieurement au VII<sup>e</sup> siècle. La plus ancienne qui nous soit restée est le chant de victoire de l'armée de Clotaire II, après une bataille gagnée sur les Saxons. Nos vieilles chroniques nous apprennent que cette chanson fut chantée à haute voix par tout le royaume.

L'empereur Charlemagne avait réuni une collection d'anciennes chansons gauloises ; presque toutes étaient des chants de guerre et faisaient, comme les poèmes de la Germanie, partie des documents relatifs à l'histoire de France. Non-seulement cet empereur savait toutes ces chansons par cœur, mais encore il avait enjoint à ses troupes de les apprendre, et celles-ci les chantaient en marchant à l'ennemi. Bientôt parut la fameuse chanson de Roland. Jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, cette chanson fut le principal chant de guerre de nos soldats ; malheureusement il ne reste aujourd'hui aucune trace de cette curieuse composition dont la perte est très-regrettable.

Sous Philippe Auguste, bon nombre de poètes faisaient les délices de la cour : nous citerons parmi les plus remarquables Adenez, surnommé le roi, auteur de la chanson de geste de *Berte aus grans piés*, et Alexandre de Bernai ou de Paris, auteur d'un poème sur Alexandre le Grand.

Plus tard, un fils de France ne dédaigna point d'exercer son esprit en ce genre, et les chroniques du temps nous apprennent que Charles d'Anjou, frère de saint Louis, cultiva la poésie avec succès.

Je ne m'arrêterai pas, Messieurs, à vous donner les noms de tous les poètes qui se distinguèrent à cette époque et dont la bibliothèque royale possède les nombreux manuscrits : il ne resterait rien à dire après l'excellent ouvrage que publie en ce moment un de vos plus célèbres correspondants, M. Paulin Paris, de l'Institut de France. Cette publication, fruit d'un long et consciencieux travail, est un hommage éclatant rendu à nos vieux poètes, en même temps qu'elle attire à son auteur, déjà si recommandable, la reconnaissance

du monde savant. Je vous citerai seulement parmi les poètes les plus remarqués de ces temps reculés, Ru-tebœuf, Audefroy le Bastard, Quènes de Béthune, Auboins de Sézanne, le roi Jean de Brienne, Gérard d'Amiens, le châtelain de Coucy, Adan de la Halle, le comte Jean de Braine, Gautier d'Argis, Gautier d'Espinaus, Gobin de Provins, Thibaut de Soissons, le roi de Navarre, Thierry et Raoul de Soissons, Jean de Louvois, Gobain de Rains, Chrétien de Troies, La Chièvre, Cardon de Rains, Aubertin d'Avenay, Garnier le Loherain et Gérars de Roussillon.

Il nous reste environ 80 chansons de Gace Brulés de Champagne, qui prouvent que cet auteur était un des poètes les plus aimables et le plus pur de son temps. Ce Gace Brulés est appelé monseigneur dans tous les manuscrits de l'époque. Cette qualification nous donne à penser qu'il était l'aîné d'une des plus illustres maisons de la Champagne; car le titre de monseigneur ne se donnait alors qu'aux aînés de famille et aux chevaliers de la plus grande distinction.

Parmi les poètes de la même époque, nous distinguerons surtout Colin Muset, qui passa une grande partie de sa vie à parcourir la province, amassa ainsi une fortune assez considérable pour pouvoir contribuer de ses deniers à l'érection de l'église Saint-Julien des Ménétriers à Paris.

Dans une ville toute champenoise, il y aurait négligence impardonnable à passer sous silence le nom des hommes qui contribuèrent à l'illustration du pays : aussi vous citerai-je tout d'abord parmi les nombreux poètes dont notre province s'honore et au premier rang, Thibault IV, comte de Champagne et roi de Navarre. Tout le monde connaît ou a entendu parler des

poésies de ce prince, où le langage plus pur et plus correct que celui en usage à son époque, où l'esprit et la naïveté concourent à en faire des œuvres pleines de grâce et de naturel. Permettez-moi de vous en donner la preuve, en vous citant quelques vers.

Las ! si j'avois pouvoir d'oublier  
Sa beauté, sa beauté, son bien dire,  
Et son très doux, très doux regarder  
    Finiroi mon martyre.  
    Mais las ! je n'en puis ôter ;  
    Et grand affolage  
    M'est d'espérer ;  
    Mais tel servage  
    Donne courage  
    A tout endurer.  
Et puis comment, comment oublier  
Sa beauté, sa beauté, son bien dire,  
Et son très doux, très doux regarder,  
    Mieux aime mon martyre.

Il est hors de doute qu'au moyen-âge la science du gai savoir était en grand honneur par toute la France, et que dans toutes les villes un peu considérables, il existait des écoles de chant où on formait des élèves destinés à parcourir les provinces. Ainsi on lit dans les archives de Picardie publiées par M. Roger, qu'en 1373, 1377, 1412, 1421, de grandes fêtes avaient lieu à différentes époques de l'année, entre autres à la Saint-Charlemagne, au mardi gras, à la mi-carême. Le premier dimanche de Mai, la ville d'Abbeville distribuait des prix aux tireurs d'arbalète : les compagnies des villes les plus célèbres de France y étaient invitées ; elles duraient plusieurs jours. On tirait le gai, on s'exerçait aux joûtes, à l'escrime, à l'épée et aux barres. Outre ces jeux et ces exercices, il y avait des

chanteurs en place, des ménétriers qui allaient apprendre de nouvelles chansons aux écoles tenues tantôt à Soissons, tantôt à Beauvais, tantôt à Saint-Omer, et successivement dans plusieurs grandes villes du royaume.

Reims, par son importance, devait donc posséder une de ces écoles dans ses murs, et tout me porte à croire que la maison de la rue de Tambour était le local choisi pour ce conservatoire. Les statues placées sur sa façade, et qui toutes représentent des personnages jouant de divers instruments, viennent singulièrement en aide à mon assertion. Un fait d'ailleurs qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que le siècle de saint Louis produisit beaucoup plus de poètes que les règnes précédents, et que l'exemple donné par Charles d'Anjou, frère du roi, qui fut depuis lui-même roi de Naples et de Sicile, trouva beaucoup d'imitateurs, principalement chez les grands seigneurs. Ainsi Henry, duc de Brabant, Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, et Raoul, comte de Soissons, cultivèrent la poésie et se distinguèrent en ce genre. Mais ce qui fait le mérite de Thibault, et le place au-dessus des poètes de son époque, c'est la délicatesse et l'ingénuité de ses compositions, en même temps que la douceur et l'harmonie de ses vers. En lisant plusieurs de ses chansons, on s'aperçoit que ce prince ne manquait pas d'une certaine érudition (chose rare chez les grands de cette époque). Il y traite souvent de l'histoire sainte ou profane, de l'histoire naturelle, de la fable et des Romains ; dans toutes règnent une tendresse de sentiments, une fraîcheur, une délicatesse de pensées et une si admirable naïveté d'expression, qu'on ne peut s'empêcher de considérer ce poète

comme le plus célèbre de tous ceux qui s'exerçaient en ce genre. Les successeurs de ce prince sont loin de l'égalier en mérite et en poésie. Il y a bien de la verve dans certaines pièces, quelques-unes ne manquent ni de grâce ni de coloris, surtout lorsqu'elles doivent leur origine à quelque sujet galant ; mais par malheur la plupart sont remplies d'une afféterie de pensées et d'une exagération de sentiments que rejette le bon goût et qui sentent le *xiv<sup>e</sup>* siècle, c'est-à-dire la décadence de la première période de l'art. Presque toutes leurs compositions sont faibles, timides, embarrassées, sans fraîcheur de pensées et sans originalité. Il semble, en lisant leurs œuvres, que le feu sacré est éteint et qu'ils ont perdu les bonnes traditions de leurs devanciers ; et si nous en exceptons Alain Chartier, Guillaume de Lorris, Jehan de Meun, l'auteur du roman de la *Rose*, et notre célèbre chroniqueur J. Froissard, dont les œuvres rappellent quelquefois la grâce et la verve poétique de Thibault IV, on ne rencontre chez la plupart que de lourdes compositions exprimant en des vers froids et glacés des sentiments plus froids encore, et la chanson se traîne, ainsi pâle et languissante, jusque vers le milieu du *xiv<sup>e</sup>* siècle, époque à laquelle un de nos compatriotes, un Champenois, Eustache Deschamps de Vertus, huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, châtelain de Fismes et bailli de Senlis, a composé un recueil considérable de chansons, ballades, lais et rondeaux, dont un grand nombre a été édité de nos jours par un de nos plus célèbres typographes, M. Crapelet. La plupart des pièces composées par Eustache Deschamps racontent les faits remarquables de son époque, et ce bon patriote, il chante le pays qui l'a vu naître, la ville

de Reims, celle de Troyes, Vertus, sa ville natale, le doux pays de France, les pilleries des Bretons en Champagne, quand ils passaient pour s'en aller en Allemagne, ayant le sire de Coucy à leur tête. Voici une ballade sur les pasteurs qui étaient entre Damery et Epernay; c'est à l'occasion du passage des grandes compagnies allant en Allemagne:

Entre Espargnay et Damery,  
Vi pastoures et pastoureaux  
En la prairie près d'Ay  
Gardaus moutons, vaches et veaux,  
Dont Lohiers disoit à l'un d'aulx :  
Je vueil chevauchier sur les champs,  
Car bergiers ne sont que méchans (malheureux),  
Tant com ils gardent les moutons.  
Pain bis, prunelles et boutons,  
Fromage et lait leur est déduit.  
Je te pri que nous nous armons,  
Qui voit gens armez, chaem fuit.

Ne voiz tu pas devers Cheoilly  
Valez armez a grans tropiaulz  
Qui sont de poulaille garny,  
Qui tuent brebis pour les piaulz;  
Qui ro bent et font leurs aviaulx,  
Dètèlent chevaux et jumans  
Et dient qu'ils viennent du Mans  
Et vont logier emprès Châalons.  
Laisse tout ; après eulx alons.  
Tels gens sans pain on leur pain cuit,  
Nous ferons quanque nous voulrons,  
Qui voit gens armez, chacun fuit.

Il fait ensuite l'éloge de Vertus et des environs, parle des mœurs et des conditions des Champenois, vante leurs succès dans l'étude, et montre dans toutes ses compositions beaucoup d'esprit et d'originalité. La plupart des pièces composées par Eustache Deschamps



important à l'histoire littéraire et politique de notre pays, et on pourrait, dit M. Paulin Paris, à l'aide des documents qui le concernent dans la collection du cabinet des titres à la bibliothèque royale, reconstituer toute sa vie et refaire même une partie de l'histoire de la bonne société française sous Charles V et Charles VI.

Guillaume de Machaut, valet de chambre de Philippe le Bel, se distingua par plusieurs compositions gracieuses; Gaston de Foix, Olivier de la Marche se recommandent également par plusieurs pièces qui ne sont ni sans mérite, ni sans grâce; mais le plus célèbre de tous ces poètes fut, sans contredit, Charles d'Orléans, père de Louis XII et oncle de François I<sup>er</sup>.

Ce prince, fils de Louis d'Orléans assassiné par les agents du parti bourguignon, dans la vieille rue du Temple, à Paris, naquit le 26 Mai 1391. Il eut une jeunesse remplie d'amertume et de douleur. Dès son enfance, il s'appliqua aux lettres et s'exerça principalement à la poésie et à l'éloquence, il trouva dans son goût prononcé pour les études de nobles délassements et un adoucissement à ses malheurs. Fait prisonnier à la funeste bataille d'Azincourt, il fut emmené en Angleterre, où il resta pendant vingt-cinq ans. C'est pendant qu'il était captif qu'il composa la majeure partie de ses œuvres. On peut dire de ce prince qu'il possédait le vrai goût de la poésie, et que dans un siècle plus éclairé, il eût été un de nos grands poètes; car, malgré le défaut général de ses compositions, qui était celui de son époque, le faux goût des allusions, il existe dans tous ses vers un ton de douceur et de mélancolie, un je ne sais quoi de grâce, d'amabilité et de fraîcheur qui plaît et attache son lecteur. Il est impossible d'écrire en

termes plus doux et avec une naïveté plus élégante. Voici un rondeau où il décrit le printemps que Marot lui-même n'aurait su rendre d'une manière plus parfaite.

Le temps a laissé son manteau  
Du vent, de froidure et de pluie  
Et s'est vestu de brouderie,  
De soleil luyant, cler et beau.  
Il n'y a beste, ne oyseau  
Qu'en son jargon ne chante ou crie,  
Le temps a laissé son manteau  
Du vent, de froidure et de pluie.

Rivière, fontaine et ruisseau  
Portent en livrée jolie  
Gouttes d'argent, d'orfaverie,  
Chacun s'abille de nouveau ;  
Le temps a laissé son manteau  
Du vent, de froidure et de pluie.

Le ton de mélancolie qui règne en général dans les ballades, chansons, rondeaux et autres pièces de vers composées par ce prince, ne doit pas surprendre, si l'on se rappelle qu'il était prisonnier chez les Anglais; aussi remarque-t-on qu'il parle de sa délivrance dans la plupart, du désir qu'il a d'en voir approcher le moment, des malheurs de la France et de sa haine pour les Anglais. Voici une ballade qu'il composa lorsque ces insulaires furent chassés de la Guyenne et de la Normandie; on peut la citer comme exemple aux purs patriotes de notre époque.

Comment voy-je les Anglois esbahys  
Resjoys toi, franc royaume de France,  
On appareoit que de Dieu sont hays ;  
Puisqu'ilz n'ont plus couraige ne puissance  
Bien pensoient par leur oultre cuidance ,

Toi surmonter et tenir en servaige,  
Et ont tenu à tort ton héritage ;  
Mais à présent Dieu pour toi se combat,  
Et se monstre du tout de ta partie,  
Leur grant orgueil entierement abat,  
Et t'a rendu Guyenne et Normandie.

Quant les Anglois as pieca envays  
Rien n'y valoit ton sens, ne ta vaillance ;  
Lors estoies ainsi que fut tays  
Pêcheresse qui pour faire penance  
Enclouse fut par divine ordonnance ;  
Ainsi as-tu esté en reclusaige  
De des confort et douleur de couraige.  
Et les Anglois menoient leur sabat,  
En grans pompes, baubans et tyrannie.  
Or a tourné Dieu ton dueil en esbat,  
Et t'a rendu Guyenne et Normandie.

N'ont pas Anglois souvent leurs rois trays ?  
Certes ouil, tous en ont congnoissance ;  
Et encore, le roi de leur pays  
Est maintenant en doubteuse balance ;  
D'en parler mal chacun Anglois s'avance ;  
Assez monstrent par leur mauvais langage  
Que volentiers ilz lui feroient oultrage ;  
Qui sera roi entr'eulx est grant desbat ;  
Pour ce. France, que veux-tu que te die ?  
De sa verge Dieu les punit et bat  
Et t'a rendu Guyenne et Normandie.

Charles, de retour en France en 1440, épousa la nièce de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, prince à l'intercession duquel il dut sa liberté, et mourut le 8 janvier 1466, généralement regretté. Parmi les poètes qui étaient contemporains de ce prince, il en est un célèbre : c'est François Villon, qui, comme le dit Clément Marot, avait un *gentil entendement*, mais dont les compositions sont plus libres que la sagesse et l'honnêteté ne

le comportent, et qui aurait beaucoup gagné en perfection s'il avait pu fréquenter la cour où, dit toujours Marot, *les jugemens s'amendent et les langages se polissent*. Toutefois on ne peut refuser à ce poète un génie heureux, de l'esprit et de la finesse ; ses vers sont bien tournés, et il règne dans toutes ses compositions beaucoup d'entrain et de gaieté. Si ses plaisanteries ne sont pas toujours frappées au coin du bon goût, et la faute en est à sa manière de vivre et au dérèglement de ses mœurs, on ne peut disconvenir qu'elles partent d'un esprit jovial et naturel. Le meilleur titre de gloire de Villon, c'est d'avoir formé Clément Marot et d'être resté supérieur à l'élève. Lafontaine lui-même a puisé chez Villon, et Boileau le considère comme un des premiers poètes qui ait existé chez nous avant la renaissance. J'en excepterai cependant Charles d'Orléans, qui en tout lui est de beaucoup supérieur. Je pourrai vous parler des œuvres d'un nombre considérable de poètes qui florissaient à cette époque ; mais le cadre que je me suis tracé ne permettant pas un développement bien étendu, je me bornerai à vous citer ceux qui se sont distingués en poésie sans arriver à la célébrité des premiers : Galiot Dupré, Jehan Longis, Octavien de Saint-Gelais, Martial d'Auvergne, André de la Vigne, Roger de Collerye, Pierre Grognet, Mathéolus, Jean Lemaire, etc., etc.... Mais il en est un pourtant qui mérite que nous en parlions à double titre, d'abord à raison de l'originalité de ses œuvres, ensuite comme Champenois : c'est vous nommer Guillaume Coquillart.

Ce poète était chanoine et official de l'église cathédrale de Reims. Il passait pour bon vivant, et sa réputation de gai convive le faisait rechercher partout où il y avait grands festins, joyeuse chère, gais

propos et gros jeu. Ses poésies se ressentent de sa manière de vivre, et dans toutes ses compositions, on rencontre une liberté d'expression et de langage qui semblerait étonnante sous la plume d'un ecclésiastique, si nous ne savions que l'usage ou la mode avait permis cette liberté, sans pour cela que les mœurs n'en fussent ni moins sévères ni moins pures.

La pièce la plus importante sortie de la plume de Coquillart est intitulée les *Droits nouveaux*. Pour bien comprendre ce morceau, il faut se rendre compte de la transformation sociale qui avait lieu à cette époque et du mouvement général des esprits et des mœurs. Les plaisirs nouveaux, les libertés un peu vulgaires, les tentatives de raffinement, le babil et les ruses des femmes, le caquet des jeunes courtisans, les duperies des maris, tout ce caractère inattendu de nouvelles habitudes françaises empruntées pour la plupart à l'Italie, saisit au vif notre bon chanoine, et il écrit un petit poème qui peut être regardé comme la page la plus franchement historique de toute cette époque. Dans ses autres compositions, Coquillart se montre toujours aussi vif, aussi railleur et toujours aussi fidèle. Pour me résumer sur Coquillart, je dirai que ce poète, doué d'une verve plaisante et égrillarde, a écrit avec une facilité merveilleuse et plus purement qu'on n'écrivait à son époque, que son élégance, son esprit et l'ironie légère qu'on rencontre dans ses œuvres, le placent au premier rang des poètes ses contemporains, et en font un auteur recommandable aux yeux de tous.

Toutefois, je n'ai pas cru convenable de reproduire quelques vers de Coquillart : ils présentent un cynisme d'expressions et une crudité de langage qui ne sont plus de notre époque ; et d'ailleurs ce serait un fort

mauvais service à rendre à ce pauvre chanoine et l'exposer à être fort mal jugé que d'offrir à mes auditeurs comme modèle, des vers licencieux excusables à peine au XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui paraissaient fort naturels au XIV<sup>e</sup>.

Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, parut un homme dont le nom est resté cé'èbre entre tous, à double titre : soit comme auteur de chansons bachiques pleines de rondeur et de vérité, soit comme l'inventeur d'un genre qui règne encore de nos jours. Olivier Basselin, né à Vire, foulon de son état, poète par goût, a composé un grand nombre de pièces légères auxquelles il donnait le nom de *vaux de vire*, dont plus tard on a fait vaudevilles, qui toutes eurent du succès à l'époque de leur apparition. Indifférent aux crises politiques qui agitaient la France, ne prenant conseil que de sa bonne et franche nature, Olivier Basselin chantait au milieu des horreurs de la guerre civile, quand les Anglais s'emparaient de nos provinces, pendant la démence de Charles VI; mais ce qui fait le mérite de ce poète, c'est son naturel exquis et sa verve épicurienne. Voici deux couplets de sa composition qui donnent un échantillon de son talent, et qui ont dû certainement servir de modèle à plus d'un chansonnier de notre époque.

Ayant le dos au feu et le ventre à table,  
Etant parmi les pots pleins d'un vin délectable,  
Ainsi comme un poulet,  
Je me laisserai mourir de la pépie  
Et le nez violet.

Qui aime bien le vin est de bonne nature,  
Les morts ne boivent plus dedans la sépulture.  
Hé ! qui sait s'il vivra  
Peut-être encor demain ? Chassons mélancolie ;  
Je viens boire d'autant à cette compagnie :  
Suive qui m'aimera.

LECTURE DE M. HENRIOT.

Rapport sur les Essais de statistique de M. Bourdonné.

MESSIEURS ,

Dans une de vos dernières séances , vous avez renvoyé à une commission le travail que vous a présenté M. Bourdonné, intitulé : *Essais sur la statistique de la France*.

Ce travail, ainsi que M. Bourdonné l'a lui-même indiqué dans l'exposé dont il vous a fait lecture, a pour but d'initier les jeunes élèves qui fréquentent les écoles primaires supérieures à l'étude de la statistique générale. Son désir est de leur inspirer par la suite le goût de se livrer aussi à l'étude de l'économie politique.

Destiné à être mis entre les mains de jeunes élèves , ce travail devait, pour remplir le but de l'auteur, être non-seulement concis et clair, mais encore leur présenter un certain attrait. M. Bourdonné a donc judicieusement fait de s'attacher à la statistique de la France , pour laquelle il pouvait consulter les documents officiels publiés par le gouvernement. Ces documents le mettaient à même de donner à son travail une exactitude et une précision qu'il eût difficilement atteintes pour une statistique plus générale , ou pour celle de toute autre contrée.

M. Bourdonné a considéré la France sous cinq points de vue différents :

1° Sous le point de vue physique ;

- 2° Sous le point de vue administratif ;
- 3° Sous le point de vue agricole ;
- 4° Sous le point de vue industriel ;
- 5° Sous le point de vue commercial.

Chacun d'eux fait l'objet d'un tableau synoptique dont les dispositions , heureusement combinées , permettent de saisir aisément l'ensemble. Par les rapports qui existent entre plusieurs d'entre eux, par les rapprochements faciles à établir entre quelques-uns des chapitres des divers tableaux, on arrive aux déductions qui sont le but que se propose l'auteur.

Le tableau de la France physique se divise en trois parties. La première, les montagnes; la deuxième, les cours d'eau; la troisième, les voies de communication.

Cette troisième partie, en signalant toute l'importance des routes royales et départementales , met en relief le chiffre bien plus considérable du développement des routes vicinales. On peut en conclure que s'il y a eu un grand intérêt et une grande utilité à créer les grandes voies de communication , l'utilité qui se rattache à l'existence et au bon entretien des chemins vicinaux qui sillonnent la France est bien plus grande et plus générale.

L'examen du troisième tableau, ou de la France agricole, divisé en quatre sections, agriculture, silviculture, viticulture et cultures diverses, fait ressortir l'importance relative de chacun des produits du sol français.

La conversion du vin en alcool, la culture du tabac, de la betterave, des plantes tinctoriales ou oléagineuses, peuvent être signalées comme preuve du développement que pourra prendre un jour la culture de certaine plante peut-être encore peu connue , mais dont les propriétés sont appelées à satisfaire de nouveaux besoins de consommation ou d'industrie.



Le tableau de la France industrielle a été divisé en trois chapitres, un de l'industrie minéralogique, un de l'industrie métallurgique, un de l'industrie manufacturière. Cette division permet de reconnaître facilement la valeur et l'importance de chacune de ces branches d'industrie, de connaître les lieux où chacune d'elles s'exerce et a pris le plus d'extension.

Nous avons remarqué la bonne classification que M. Bourdonné a donnée à son tableau commercial et à son appendice. Elle met à même de voir au premier coup d'œil quels sont les pays étrangers qui nous fournissent le plus, et ceux chez lesquels nous faisons les exportations les plus considérables. Subdivisé par chapitres d'importation et d'exportation, ce tableau donne la désignation, la quantité, la valeur des marchandises par ordre d'importance avec l'indication des principaux lieux de provenance ou de destination.

Ce dernier tableau et son appendice ont été dressés sur des documents de 1844. Nous aurions vu volontiers que M. Bourdonné eût mis une date aux autres tableaux, ou eût du moins indiqué celle de la publication de ses *Essais*. Pour la statistique, les dates sont chose utile et précieuse; nous les considérons même comme indispensables. Elles seules peuvent prévenir ou faire découvrir les erreurs quelquefois volontaires que commettent les faiseurs de systèmes. Elles seules portent la lumière dans les discussions d'économie politique, par la comparaison des résultats trouvés dans les statistiques dressées à des époques différentes, résultats qui indiquent le progrès ou la décadence de telle industrie ou telle branche d'agriculture ou de commerce.

Lorsque M. Bourdonné fera une nouvelle édition,

nous l'engageons à combler cette lacune. Nous pensons aussi qu'aux divers tableaux qui composent son ouvrage, il pourrait alors en ajouter un nouveau qui traiterait de la France sous le rapport colonial, et compléterait très-convenablement ses Essais sur la statistique de la France.

En résumé, nous considérons l'ouvrage que M. Bourdonné vous a présenté, comme un travail utile et consciencieusement traité, dont toutes les parties sont classées avec ordre et méthode; nous nous empressons de lui donner notre entière approbation. On ne saurait trop louer le zèle avec lequel il cherche à imprimer une bonne direction à l'instruction qui se donne dans l'école primaire supérieure à laquelle il a destiné ses Essais de statistique.

Puisse-t-il être assez heureux pour rencontrer parmi ses jeunes élèves une de ces organisations d'élite qui, douée d'un sens droit, sache distinguer les applications pratiques des arts des théories et des sciences dont les éléments leur sont enseignés, qui veuille suivre dans la carrière de l'industrie et du commerce les traces et l'exemple de ce concitoyen si recommandable, M. Houzeau-Muiron, dont la sagacité et l'esprit de travail avaient fait la fortune, que sa belle intelligence avait fait parvenir à une haute position sociale et politique, que vous avez été à même d'apprécier lorsqu'il faisait partie de cette compagnie qu'il éclairait de son savoir et de ses lumières, et dont la mort prématurée a laissé un vide qui sera difficilement comblé.

---

COMMUNICATION DE M. BONNEVILLE.

Destruction de la Pyrale de la vigne.

Procédé de M. Racllet, membre correspondant de l'Académie de Reims.

M. Bonneville croit devoir faire à l'Académie une communication qui comporte pour elle un double intérêt, et par l'importance même de son objet, et par le nom du regrettable correspondant auquel elle se rattache.

Il y a environ deux ans, un de nos savants collègues (M. de Maizière) fut chargé par l'Académie de lui faire un rapport circonstancié sur un nouveau procédé d'échenillage, inventé par M. Racllet, propriétaire à Roanne (Loire), pour la destruction de la *pyrale* de la vigne.

Ce procédé consiste dans l'échaudage à l'eau bouillante des ceps de vigne, en commençant au-dessous des coursons, pour ne pas offenser les bourgeois producteurs. Ces lotions, d'après M. Racllet, pénètrent suffisamment l'écorce du cep, pour faire périr instantanément la pyrale, sous le réseau soyeux dans lequel elle est enveloppée.

Le rapport de M. de Maizière nous signala les expériences remarquables faites simultanément dans plusieurs vignobles du Mâconnais et du Beaujolais, sous les yeux de commissions spéciales nommées par les sociétés académiques de Lyon et de Mâcon, et par le comice vinicole de Beaujeu ; expériences dont les résultats, authentiquement recueillis, constatèrent les précieux avantages du procédé de M. Racllet.

D'après les conclusions unanimes de ces commissions, il fut reconnu que l'échaudage des ceps est praticable *en grand* ; qu'il est *moins coûteux* et *plus facile* que tout autre genre d'échenillage ; que loin d'al-

térer la végétation, il lui donne *plus de force*, en refoulant la sève dans les coursons ; qu'enfin il est complètement *efficace*, et qu'il détruit, en une seule opération, sinon la totalité, du moins l'immense majorité, non-seulement des pyrales, mais encore de tous les autres insectes qui se réfugient pendant l'hiver sous les écorces du cep.

Les vignobles soumis à l'échaudage, en présence des trois commissions déléguées, avaient produit une récolte *décuple* de celles des vignobles contigus, abandonnés aux ravages de la pyrale.

C'est, Messieurs, à la suite du rapport et sur les conclusions de M. de Maizière, que, frappé des applications utiles qui pourraient être faites du procédé de l'échaudage à nos vignobles de Champagne, vous aviez cru devoir décerner à M. Racllet le titre de membre correspondant, titre qu'il avait accepté avec la plus vive reconnaissance.

Depuis cette époque, Messieurs, de nouvelles expériences, non moins concluantes et authentiques, ont de nouveau confirmé toute l'efficacité du procédé de notre honorable correspondant.

Le comice vinicole de Beaujen, qui n'a cessé de suivre avec une curieuse sollicitude les effets de l'échaudage, a constaté l'an dernier les résultats suivants :

Deux vigneronages contigus de même âge et d'égale dimension, dont l'un avait été abandonné à la pyrale, et l'autre lavé à l'eau bouillante, ont présenté ces différences remarquables : le premier n'a rapporté que *huit* pièces de vin, tandis que le second en a produit *quarante* !

On avait essayé de remplacer l'eau bouillante par des jets de vapeur ; mais celle-ci perd trop vite sa

chaleur. C'est par trois affusions successives que le cep est *radicalement* purgé des pyrales. La première élève la température du bois ; la deuxième pénètre la seconde écorce et dissout la gomme ; la troisième tue l'insecte. Cependant très-souvent une seule lotion bien faite suffit. Il faut que l'eau soit bouillante avant tout. Des températures inférieures se reconnaissent aux effets relativement incomplets remarqués à la récolte du raisin.

La dimension des chaudières ne dépasse pas la capacité de 20 litres. Elles suffisent pour débiter quatre litres d'eau bouillante à la minute. L'eau froide, ajoutée en remplacement de l'eau bouillante employée, n'arrête que très-momentanément l'ébullition. La dépense en charbon de terre ou en bois peut être évaluée à 80 centimes par jour, pour chaque chaudière.

Le comice de Beaujeu, pour encourager de plus en plus l'application de l'échaudage, a décidé que vingt-cinq chaudières seraient distribuées, à ses frais, aux vigneron qui pratiquent avec le plus d'ardeur ce nouveau procédé d'échenillage.

Du reste, Messieurs, le gouvernement, qui se plaît à encourager toutes les découvertes utiles, s'était empressé, sur la demande du comice de Beaujeu, de décerner à M. Ralet la croix de la Légion-d'Honneur.

Malheureusement il ne lui a pas été donné de jouir longtemps de cette noble récompense si bien méritée. Il est décédé quelques mois après l'avoir reçue...

En faisant part à l'Académie de la perte de ce citoyen recommandable qu'elle avait associé à ses travaux, j'ai cru, Messieurs, ne pouvoir rendre un plus digne hommage à sa mémoire qu'en appelant votre attention sur les nouvelles expériences qui prouvent l'incontestable efficacité du procédé d'échenillage dû aux patientes recherches de M. Ralet.

BULLETIN RÉTROSPECTIF.

Compte-rendu du premier volume des Annales de l'Académie.

PAR M. EUG. COURMEAUX.

Un des traits caractéristiques de la physionomie de notre époque est certainement l'esprit d'association. C'est là un fait général dont l'influence a été décisive sur la production intellectuelle aus-i bien que sur la production matérielle. Nous croyons qu'il n'est pas difficile d'expliquer cette tendance unanime, et que ce levier si puissant a sa raison d'être dans les conditions mêmes de l'état social actuel.

Autrefois, à une époque où tous les pouvoirs étaient à peu près concentrés dans une ou deux castes, où la force d'action physique et morale sur les masses n'était l'apanage que d'un petit nombre de privilégiés, où toute grandeur était au moins une grandeur viagère à l'abri du souffle orageux de la publicité, la puissance des individualités éminentes était et devait être colossale : la gloire scellait et rivait indissolublement sur son piédestal, l'artiste, le poète, l'homme d'état ou le capitaine élu du destin. — Alors chaque homme distingué, chaque intelligence supérieure était vraiment une *unité*.

Aujourd'hui, dans nos temps de nivellements révolutionnaires, où l'on s'efforce de construire la société en une vaste synthèse, d'organiser une grande communauté politique fondée sur l'égalité des droits et le libre accès de tous à tout, une fonction dut être déparée à chaque membre du corps social. Chaque homme, étant passé à l'état de rouage dans la grande machine nationale, devint une *fraction* : chaque ressort eut ainsi sa

part d'action dans le mouvement universel. — Le démembrement des pouvoirs fit surgir, il est vrai, une foule d'individualités ; mais, tout en les multipliant, il les fit déchoir et les déponilla de l'autorité qu'elles s'étaient autrefois arrogée en bien ou en mal : car à mesure que ces nouveaux chiffres se groupaient dans la formule sociale, la somme des pouvoirs, ou plutôt la puissance des moyens d'action, jadis monopolisée au profit de quelques-uns, se fractionnait, se divisait, s'éparpillait à l'infini. — C'est ainsi que, dans l'ordre politique, le rapport qui unit les gouvernants aux gouvernés devint une chaîne dont chacun de nous tient un anneau.

L'impulsion une fois donnée, le mouvement a continué, et bien qu'il n'ait pas encore atteint son dernier période, telles en ont été l'énergie et l'intensité, qu'aujourd'hui il est bien peu de tentatives individuelles, — fussent-elles l'expression de la personnalité la plus éclatante, — dont le succès ne soit compromis si elles ne prennent leur point d'appui sur un concours de volontés ou sur une agrégation d'intérêts. — C'est que malgré les tentatives d'organisation hiérarchique, le triomphe du système social moderne était la consécration du principe de la libre concurrence, principe de liberté et d'anarchie, conquête précieuse qu'il faudrait pouvoir consacrer. Ce que l'introduction de ce principe dans l'ordre philosophique, littéraire, industriel et commercial a fait de bien et de mal, nul ne l'ignore. De beaux monuments et de misérables ruines proclament assez sa victoire, sa puissance et ses excès. La plupart de ces grands principes qui servent de pivot à la société, sont de formidables armes à deux tranchants ; et ces belles théories, ces brillants systèmes produisent comme

l'arbre de la science des fruits de vie et de mort. Vouloir paralyser leur action vénéneuse, c'est peut-être tuer leur vitalité, leur condition essentielle d'existence, leur raison d'être. — Il en est d'eux comme de certains défauts dont parle Larochehoucauld, et qui entrent dans la composition des vertus, ainsi que les poisons dans la composition des remèdes.

Quoi qu'il en soit, et comme pour sauver le parti victorieux de l'exagération de son propre principe, — le principe d'association, qui avait disparu dans la tourmente, apparut bientôt à tous les yeux comme un contre-poids salutaire, et de tous les points de notre France surgirent peu à peu de nombreuses agrégations qui s'arrogèrent la noble mission de reconquérir et de fixer *l'autorité morale* flottante à tous les vents, au sein d'une anarchie intellectuelle jusque là sans exemple.

Nous n'avons à nous occuper ici que des agrégations littéraires et scientifiques.

Des plumes éloquentes ont justement et chaleureusement exposé ce qu'il y a de généreux et d'élevé dans cette communauté de sentiments, dans cette fraternité d'intelligences qui concourent au même but, et ce qu'il peut y avoir d'utile et d'efficace dans ce réveil des traditions, pour l'éducation artistique, scientifique et littéraire des grands centres de population, pour les recherches historiques locales, pour introduire la lumière au sein des origines nationales, en un mot, pour provoquer et entretenir un salutaire mouvement d'idées. A Dieu ne plaise que nous élevions la voix contre l'unanimité de ces éloges; mais peut-être dans notre temps de publicité souveraine, l'élément vital des sociétés scientifiques et littéraires est-il ailleurs. — Ce qui, selon nous, constitue la force et la viabilité de ces



sociétés, c'est que, — à leur insçu peut-être, — elles contribuent, dans une large proportion, à satisfaire un des besoins les plus impérieux de l'époque. En effet, quoi de plus conforme à l'esprit de nos lois, de nos usages et de nos mœurs publiques? quoi de plus libéral, de plus démocratique enfin, dans la véritable et sage acception du mot, que d'ouvrir une arène, où chaque homme, — que le destin condamnait peut-être à ramper dans une sphère infime, — peut produire ses titres au grand jour, et donner à tous la mesure de sa valeur? N'est-ce pas élever à de jeunes intelligences une tribune d'où leur voix peut retentir jusque dans la cité? N'est-ce pas surtout mettre le public en mesure de réviser les titres et de contrôler l'aptitude de chacun, et l'appeler à faire le classement décisif et sans appel des capacités indigènes? N'est-ce pas enfin, dans l'appréciation *intellectuelle* des hommes, — prêtres, avocats, médecins, fonctionnaires ou industriels, auxquels peuvent être confiés la conscience, l'honneur, la vie, les intérêts privés ou publics de leurs concitoyens, — n'est-ce pas, disons-nous, substituer le jugement solennel de tous aux sentences autocratiques de quelques faux oracles de salons, et à l'outrecuidance des distributeurs de gloire, dont la trompette vénale ou complaisante détourne toute espèce de réclame?

Sans doute à tous ces avantages nous pourrions, tout comme un autre, — sans plaider le pour et le contre et sous toutes réserves, — opposer une liste des inconvénients inhérents à toutes les sociétés qui se proposent pour but la propagation des sciences et des lettres, (car les Académies ont, comme toutes les choses de ce monde, comme toutes les institutions humaines, les défauts de leurs qualités et les qualités de leurs dé-

fauts) ; mais une conclusion inattaquable dominerait toujours l'examen de la question : c'est que, par cela même que ces compagnies existent si nombreuses en France, elles ont une *raison d'être* suffisante ; c'est que leur organisation spontanée atteste qu'elles sont l'expression d'un besoin général de l'époque, — le besoin de la publicité, et que s'il leur est rarement donné d'élever des monuments impérissables, elles permettent du moins à l'esprit public de formuler, en connaissance de cause, des arrêts sur la valeur intellectuelle des hommes qui aspirent à lui frayer les voies. C'est là un bienfait qu'on ne saurait sans injustice contester aux plus modestes académies, à celles dont un grand écrivain disait que *c'étaient d'honnêtes femmes qui faisaient peu parler d'elles*. Voilà, nous le croyons, ce que le bon sens universel a saisi avec un instinct sûr et bienveillant, et ce qui, dans les départements, a favorisé la propagation des sociétés académiques. — Partout, en effet, de savantes compagnies travaillent à décentraliser la production intellectuelle, fouillent avidement les origines des cités, interrogent les vestiges des races disparues, reconstruisent le passé au profit de l'avenir, et s'attaquent aux problèmes les plus élevés des sciences morales et naturelles. Un si vaste mouvement d'idées ne peut que produire de beaux fruits ; déjà, d'un bout de la France à l'autre, s'appellent et se répondent des voix d'artistes, de savants et de poètes ! Ces bruits de l'intelligence en travail éveillent un écho partout où ils résonnent ; et cette sympathique communication des idées, ce rapide voyage de la pensée à travers l'Europe, autour du monde, sera sans doute un des plus beaux titres de gloire de notre époque qui, après tout, en vaut bien une autre.

*Au congrès universel des travailleurs de l'humanité*, Reims ne pouvait plus longtemps laisser sa place vide : eût été renier son passé et se déshériter de l'avenir. Grâce soient donc rendues aux esprits d'élite qui, au milieu de nos discussions brûlantes et corrosives, ont élevé dans la vieille ville savante un terrain neutre où les hommes de tous les principes et de toutes les opinions peuvent marcher nus sous la sainte bannière de la science et de l'art ! Honneur à ceux qui de leur souffle bienfaisant ont allumé le foyer où viendront éclore des œuvres qui rendront sa splendeur primitive à l'une des anciennes capitales du monde lettré !

Tout récemment constituée parmi nous, l'Académie rémoise a déjà mis au monde un premier-né. — Le tome premier des *Annales de l'Académie*, paru depuis quelques semaines (1), est en quelque sorte un *spécimen* qui nous permet déjà d'apprécier d'une manière exacte les éléments de vitalité qui animent la société et de mesurer le rayon du cercle intellectuel qu'elle a parcouru. La première condition d'existence pour la plupart des académies de province, c'est de donner droit de cité à toutes les sciences, à tous les arts; c'est d'offrir une égale et fraternelle hospitalité au philosophe, à l'artiste, au savant, au poète, de recruter des adhérents dans toutes les voies libérales où s'exerce l'intelligence humaine, et de réunir en faisceau toutes ces individualités sous un seul et même drapeau portant cette devise : *Conquêtes intellectuelles et rayonnement de la pensée !* C'est là ce qui donne aux livres émanant des sociétés cette physionomie presque en-

(1) Cet article a été lu à l'Académie dans une des premières séances de l'année 1844.

cyclopédique, ce caractère multiple et complexe qui sont comme l'expression de la variété des travaux d'une année. Aussi l'économie politique, le droit, les sciences physiques, l'archéologie, la numismatique, la littérature et la biographie ont trouvé d'habiles interprètes, et révélé au public rémois des spécialités ignorées. — Jetons un rapide coup d'œil sur quelques-unes des études qui composent ce premier volume des *Annales*.

Nous n'avons à parler ni du discours qui ouvrit la séance publique, ni du compte-rendu de M. le secrétaire, ni des rapports sur les trois questions mises au concours par l'Académie. Tout le monde se souvient des solennelles paroles du savant prélat, de la manière incisive et spirituelle dont M. Landouzy s'est acquitté d'une tâche ardue, et des judicieuses et méthodiques appréciations de MM. Bonneville, Nanquette et Maillefer, rapporteurs des commissions chargées de l'examen des mémoires. Rappelons seulement, parce qu'il nous paraît important de populariser de semblables études, que le mémoire qui a remporté le prix sur *la question de l'emploi des fonds déposés aux caisses d'épargne* et de la propagation de ces banques des pauvres, signale comme modes d'emploi séparément ou simultanément applicables : 1° *le placement hypothécaire* à courte échéance avec un roulement combiné et l'aide respective des diverses caisses d'arrondissement pour assurer l'exactitude des remboursements ; 2° *l'amortissement* avec garanties hypothécaires sur tous les biens de l'état ; 3° *l'acquisition de forêts* faite par l'état, avec privilège de bailleur de fonds au profit des caisses d'épargne ; 4° *la faculté* accordée aux déposants âgés de 50 ans au moins de convertir une partie

du capital par eux déposé en rente viagère.—Comme moyens efficaces de multiplier l'institution, l'auteur, M. Eugène Gonel, propose entre autres l'emploi d'une portion des libéralités municipales en délivrance à quelques enfants indigents, de livrets de caisse d'épargne, et l'attribution d'un intérêt plus élevé en faveur des petits versements qui ne dépasseraient pas 200 francs. Il y a là des idées dont l'administration et le crédit public peuvent faire leur profit.

Un remarquable travail de M. Ste-Foix, l'auteur déjà bien connu du *Livre des peuples et des rois*, se présente tout d'abord à notre examen. Voici en quelque sorte le sommaire de ce fragment, intitulé *Notion de la richesse*. Le jeune écrivain pose en axiome que la valeur des choses provenant de la somme des désirs qui les convoitent, le principe de cette valeur est tout *spirituel*, et que la véritable notion de la richesse dans toute sa plénitude ne peut être que l'apanage de l'homme civilisé. La valeur des choses, n'étant pas absolue, ne peut consister que dans un rapport mobile et flottant entre la production et les désirs qui la sollicitent. Exagérer la production au-delà des demandes ou provoquer par une excitation factice des appétits qu'elle rassasiera d'abord sans pouvoir les assouvir ensuite, est donc un contre-sens également dangereux au point de vue économique et moral et par conséquent au point de vue politique.

C'est là, selon M. Sainte-Foix le tort des gouvernements modernes qui, se sentant dériver aux bourrasques des passions, ont pris leur unique point d'appui sur les intérêts matériels dont le règne absolu engendra la libre concurrence dans toutes les voies, c'est-à-dire la production effrénée qui aboutit à l'engor-

gement, à la dépréciation, à l'épuisement ; car, d'une part, l'effervescence des désirs s'agite orageusement au bord de l'abîme où se sont englouties les ressources dont ils s'alimentaient, tandis que d'autre part la multiplication des produits croupit sans issue, sans écoulement, et dépose ainsi au sein des sociétés le germe de ces malaises chroniques, de ces agents morbifiques qui peuvent altérer mortellement l'économie d'une nation et provoquer d'effroyables désordres.—La vraie richesse d'une nation consiste donc dans un *rappor*t bien établi entre la production et la demande. Mais où trouver *la règle* qui fixera ce rapport ? Dans la constitution morale d'un peuple retrempe par le double sentiment de la religion et de la patrie ! Ni les lois, ni les règlements, ni même la conquête à coups de canon de nouveaux débouchés, et de comptoirs universels ne suffiraient à créer d'émonetaire efficace à cet amas de matières stagnantes. Ce seraient là des artifices, des attermoiemens, des demi-remèdes dont l'emploi, momentanément bienfaisant, ne ferait ensuite qu'élever le mal à sa plus haute puissance et nous condamnerait peut-être à léguer à nos enfans une plaie incurable. Il faut purger d'abord la nation de ce levain malfaisant qui fermente dans toutes classes de producteurs et de consommateurs. La réforme ne peut donc pas être l'œuvre d'un jour, et telle ou telle mesure financière, telle ou telle combinaison scientifique ne saurait l'opérer. La maladie qui énerve l'industrie contemporaine n'est pas seulement le produit spontané, le résultat fortuit de circonstances matérielles : en faire une question purement *économique*, et s'efforcer de la résoudre dans les termes où elle est posée, s'ingénier à trouver des recettes et des formules pour con-

cilier la libre concurrence avec la répression de ses excès, c'est méconnaître l'origine de cette maladie, c'est,—qu'on nous pardonne cette méchante expression, — c'est *piquer une tête dans le vide*, c'est vouloir ôter au poison son action, à la vipère son venin, et les plus fortes têtes économiques se briseraient avant de dégager la grande inconnue de cet insoluble et redoutable problème. — La maladie n'est pas seulement là où on la suppose : elle a sa racine dans un *vice moral* invétéré. C'est donc dans l'application d'un principe moral qu'il faut chercher le remède, c'est-à-dire, dans la répression des instincts cupides surexcités, dans la compression des besoins factices, dans une plus juste balance des intérêts individuels, et dans l'introduction parmi les masses d'un sentiment plus généreux des intérêts collectifs.—Emportée par le courant, l'industrie ne saurait virer de bord : le pouvoir seul peut essayer l'initiative, et si la réforme est possible, l'accomplissement en est destiné à la génération qui s'élève.

Eh bien ! à toutes les fougues de l'égoïsme déchaîné *le sentiment religieux et patriotique* peut seul opposer un rempart inexpugnable. Qui peut réfréner les emportements des passions égarées, régler les désirs, établir de justes rapports et donner aux hommes et aux choses leur vraie valeur, si ce n'est la religion, dit l'ouvrage dont nous reprenons ici l'analyse, et sous ce mot de *religion* l'auteur comprend *l'ensemble des devoirs qui obligent l'homme envers Dieu, envers sa patrie, sa famille et ses frères* ? Qui pourra tempérer l'égoïsme personnel par l'amour du bien public, si ce n'est le *patriotisme*, cette seconde charité aussi héroïque que l'autre ? Insufflez donc au sein des masses l'esprit

religieux et national ; car , si le mal empire encore , la conséquence inévitable et désastreuse qui vous attend , c'est une baisse sensible dans la valeur de l'homme lui-même , c'est une dépréciation de l'espèce humaine ! *L'homme va toujours se courbant vers la terre : redressez-le vers le ciel !* Vous aurez une société plus morale et plus riche ; car la nation la plus riche et la plus puissante , — toutes conditions topographiques étant égales d'ailleurs , — n'est pas celle où l'emporte la somme du numéraire et des valeurs représentatives dispersées entre les mains des individus , mais bien celle dont le gouvernement peut , à l'heure du danger , prélever sans crainte et sans obstacle un patriotique impôt d'or et de sang sur tous les citoyens ; — la nation la plus riche et la plus puissante , la plus exempte de dangers extérieurs et intérieurs , celle à laquelle l'avenir appartiendrait par des droits imprescriptibles , c'est la nation où l'association spontanée des bras et des capitaux pourrait , dans une situation donnée , improviser un formidable système de défense. L'économie , sagement entendue et appliquée serait donc d'accord avec les lois éternelles de la morale.—Telle est l'esquisse incomplète et décolorée de la brillante étude de M. Sainte-Foix. La conclusion sous-entendue de l'auteur *paraît être* (et nous embrassons complètement cette opinion), que dans la plupart des problèmes sociaux , c'est à l'éducation qu'appartient l'initiative des réformes ; qu'elle seule , modifiée et secondée par l'adoption d'un principe *religieux et patriotique* , dépouillant des formes extemporanées , et mise en harmonie avec l'esprit des institutions vraiment libérales , peut donner la clef de toutes les questions qui intéressent sérieusement l'avenir de l'humanité.



Sous ce titre : *De la répression des plaideurs de mauvaise foi*, M. Bonneville a donné un petit traité complet écrit avec une chaleureuse conviction et très-logiquement argumenté d'un bout à l'autre. Les idées s'y enchaînent si étroitement, le canevas en est si serré, qu'il est difficile d'en extraire un sommaire sans rompre le fil des pensées, sans démembrer l'ouvrage. — Selon l'auteur, le rapide accroissement constaté par les statistiques les plus authentiques dans le nombre des procès civils et de commerce coïncidant avec l'accroissement des crimes et des délits qui ont pour mobile la cupidité, ne peut provenir que de la mauvaise foi des plaideurs, puisque les deux autres sources de procès, — l'ignorance de la loi et l'esprit de chicane, — tendent de jour en jour à disparaître de notre société. Or, la législation actuelle par la protection de son silence offre une prime à l'improbité du plaideur de mauvaise foi, puisque l'impunité du *mensonge avéré* devant la justice affranchit de toute crainte les hommes indéliçats, et entretient chez eux l'espoir d'un gain illicite ; car, trop souvent leurs ruses peuvent égarer la religion des juges. — L'auteur, au nom de la morale et de l'équité, réclame une peine contre l'imposture des plaideurs qui mentent en face du tribunal. Voulant justifier cette mesure par des précédents législatifs, il nous montre d'abord le droit romain s'efforçant de prévenir la mauvaise foi par le serment, et frappant l'*improbus litigator* qui l'avait violé, par une action spéciale à raison de son dol, par des dommages-intérêts au profit des parties, enfin par l'infamie. Parcourant rapidement l'ancien droit français, il rappelle les ordonnances de 1270, 1499, 1564, etc., etc., qui prononçaient l'amende et la prison contre le plaideur frauduleux et contre l'avocat

cômplice qui l'avait assisté de sa parole ; enfin il compare à ces sages dispositions de nos pères, la législation moderne sous le règne de laquelle toutes les menées honteuses, toutes les manœuvres déloyales qui ne rentrent pas exactement dans la définition légale du vol, de l'escroquerie et de l'abus de confiance peuvent se produire jusque dans le sanctuaire de la justice, sans avoir à redouter nulle action répressive, à tel point (et nous citons textuellement) *que le coupable est à l'avance assuré d'un bill judiciaire d'innocence du moment qu'il peut prouver n'avoir employé pour s'approprier le bien d'autrui, QUE LE DOL, QUE DES MANOEUVRES FRAUDULEUSES !* Il y a là de quoi surprendre et indigner tous les cœurs honnêtes. Un pareil scandale appelle un remède énergique et d'une application facile. Celui que signale M. Bonneville réunit ces deux qualités. En effet, l'extension de l'article 213 du code de procédure à tous les cas de fraude constatée constituerait une pénalité d'amende dont les produits créeraient, ainsi que le prouvent de très simples et très-lucides calculs, des ressources annuelles suffisantes pour couvrir les frais de la justice criminelle, dont le chiffre moyen est d'environ 4 millions. — La justice, la morale et le trésor public, dit M. Bonneville en terminant, n'auraient donc qu'à s'applaudir d'une mesure qui mettrait à la charge exclusive de l'improbité, un impôt supporté par tous les honnêtes gens, par ceux-là mêmes qui sont les victimes des délits et des crimes dont ils contribuent à payer la répression.

Une question archéologique du plus haut intérêt, et par le sujet même et par les considérations de haute critique qu'elle soulevait, a fait éclore entre MM. L. Paris,

Fanart et Herbé une curieuse discussion, — nous dirions presque une chaude polémique pleine de verve et d'esprit, étincelante de style et d'idées. Si l'exigence de notre cadre ne nous interdisait tout développement, toute théorie d'esthétique, nous aurions grand plaisir à suivre attentivement les trois jòuteurs dans leur brillante passe d'armes, et, — si nous cédions à la tentation qui nous presse, nous oserions, — peut-être étourdiment, — malgré notre infimité, — nous constituer juge du camp, sauf à descendre ensuite dans l'arène, pour payer de notre personne et y être bravement porté à terre à la première rencontre. Mais nous n'avons pas le droit de combattre : aucun titre de noblesse ne nous a encore ouvert la lice, aucune preuve de vaillantise ne nous a acquis l'honneur de nous mesurer avec des hommes dont chaque bataille illustre le blason ! — Reprenons notre rôle d'historien. D'anciennes tapisseries assez délabrées décoraient les murs latéraux de notre cathédrale : un beau jour, elles disparurent sournoisement comme de pauvres vieilles qui n'osent plus se montrer à la lumière. *Quis, quid, ubi, quomodo, quando ?* C'est un Arcane que nous n'avons pas mission d'éclairer, Dieu merci ! Toujours est-il que M. Paris cherche si bien qu'il retrouve ces vénérables *détritus*, et qu'ému de pitié pour ces précieux vestiges d'une époque à laquelle les artistes de nos jours ont voué un culte — à notre sens bien légitime, — le pieux archéologue sollicite leur exhibition et leur restauration, et se met à écrire pour eux un beau plaidoyer littéraire qui est devenu le portique d'un splendide monument élevé à l'Archéologie rémoise. Le narré des mauvais jours qu'avaient traversés ces pauvres tapisseries, le récit de leurs persécutions avaient attendri tous les cœurs : la cause paraissait gagnée.... Mais voici

venir M. Fabart, l'ennemi intime de la renaissance, — « époque bâtarde qui a faussé et perverti toutes les idées de l'art gothique, » — le voici qui, commentant l'œuvre sublime des Coucy et des Libergier, nous initie aux mystères de la pensée symbolique des grands artistes, explique la merveilleuse basilique, et, dans quelques pages empreintes d'un lyrisme éblouissant, glorifie ce grand poème en pierre dont il défend la majesté, et réussit presque, à force de verve, de style et d'imagination, à prouver, que soit au point de vue des grandes lois éternelles de l'esthétique, soit au point de vue de l'architecture proprement dite, soit enfin au point de vue de l'acoustique architecturale, on doit proscrire les tapisseries et les toiles peintes dans une église de style ogival, où certaines parties, dans l'intention de l'architecte, sont condamnées à une nudité absolue ; que ces infâmes tissus de laine contrarient d'une manière flagrante le génie mystique d'où jaillit, comme dit Goethe, cette poétique et colossale *crystallisation* ; qu'ils grimacent au bas des fenêtres qu'ils entaillent ; qu'ils interrompent des lignes architecturales dont la vue est indispensable ; enfin qu'ils sont de véritables étouffoirs où s'engouffrent les ondulations sonores de l'harmonie qui les a en horreur ; que déclarer la guerre à l'harmonie, c'est affaiblir le sentiment religieux dont elle est sans contredit un moteur aussi puissant au moins que la peinture, et que sous tous les rapports, entre la cathédrale et les tapisseries, entre Robert de Coucy et Daniel Peppersack il existe une répulsion complète, native, insurmontable... La question en était là, et maint esprit ni plus ni moins embarrassé que l'âne de Buridan quand M. Herbé entra en lice pour démontrer que l'explication de M. Fabart *n'expliquait rien* ou du moins qu'elle

n'était qu'un brillant sophisme contredit par l'histoire ; que si les architectes du style ogival avaient laissé nues certaines parties de leur œuvre, c'était précisément parce que les merveilles et les fantaisies de leur art eussent été enfouies sous les riches décorations, sous les fastueux présents, que les arts de toutes les époques, par une pieuse fraternité, apportaient en tribut à l'église ; que les basiliques avaient été pendant le moyen-âge les seuls musées nationaux ; que dépouiller les temples des merveilles dont nos pères s'étaient plu à les parer, c'était renier brutalement notre passé, et rompre sacrilègement des traditions consacrées depuis un temps immémorial ; qu'à toutes les époques, même au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, à l'heure où le génie des Luzarche, des Liberger et des Coucy portait l'art gothique à sa plus haute puissance, à sa plus pure et à sa plus complète expression, la nudité était tellement en horreur que fenêtres, murailles, pavé, portail, voussures, niches et statues, tout était ou peint, ou orné de dorures, ou surchargé d'ornemens étrangers répandus à profusion ; que si la présence des tapisseries et des toiles peintes frappait d'aphonie la cathédrale, il fallait se féliciter d'une bienfaisante propriété qui tempérait un peu les éclats *des serpents et des taureaux* stipendiés et le fréquent désaccord de l'exécution musicale, — enfin qu'on devait faire, quand même (*horresco referens* !) bon marché de la musique qui *avilissait* nos églises ! — Telle est l'analyse exacte d'une discussion éminemment intéressante. Résumons-nous : le plaidoyer de M. L. Paris est bien éloquent, la théorie de M. Fanart bien séduisante, les assertions de M. Herbé bien formelles... ! Mais la question n'est peut-être pas tranchée. Aujourd'hui que la poussière du combat s'est dissipée, nous voyons chaque

parti conserver ses positions et s'y retrancher intrépidement. Il a été si vaillamment guerroyé de part et d'autre, que la victoire est restée indécise.... Nous croyons avoir le droit de faire comme elle, et, dussions-nous passer pour un de ces mauvais citoyens que la loi antique notait d'infamie pour ne suivre aucun drapeau, nous ne prononcerons pas.

Ces examens sommaires suffisent peut-être pour donner une idée de l'importance des travaux qui composent ce premier volume des *Annales*. Si nous n'avions déjà dépassé les limites du modeste plan que nous nous sommes tracé, nous n'aurions garde d'oublier un très spirituel et très-littéraire rapport de M. Nanquette, sur les publications de la *Société des Bibliophiles* de Reims; une brève et substantielle appréciation de l'histoire de Dom Marlot, par M. L. Paris; les intéressantes biographies de Linguet et de Goulin, par MM. Dérodé et Philippe, et les curieuses études de MM. Lucas et Duquenelle, sur quelques points importants de numismatique et d'archéologie. La poésie a trouvé aussi ses représentants dans MM. Wagner et Galis, dont les vers faciles viennent à propos égayer la physionomie un peu sévère de ce premier volume.

Que si dans cette rapide et incomplète revue nous n'avons pas parlé des travaux scientifiques, ce n'est pas que nous les rejetions au second plan. Loin de là ! Nul plus que nous n'admire la science et n'applaudit à ces courageux explorateurs qui consacrent leur vie à l'étude des secrets de la nature. Nous voudrions pouvoir payer dignement à leurs études le tribut d'éloges auquel elles ont droit ; mais notre incompetence absolue nous défend d'aborder certains sujets, et les louanges d'un ignorant comme nous auraient peu de

pois. Pourtant nous ne craignons pas d'aventurer notre responsabilité de critique, en empruntant la voix des juges dont la sentence a le plus d'autorité pour déclarer que les travaux de MM. Ruinart, Querry, Tarbé et Saubinet sont empreints d'un véritable cachet scientifique, et que le rapport de M. Rondot constitue une sérieuse conquête pour la science géologique.

En somme, ce premier volume inaugure dignement la publication des travaux de l'Académie, et permet à notre ville de Reims de soutenir la concurrence avec la plupart des sociétés scientifiques et littéraires des départements.





# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N° 10.

**Séance du 21 Février 1845.**

---

### SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Maquart : Communication d'un procédé nouveau pour dessiner à la plombagine. — Lecture de M. Max. Sutaine : Notice historique sur la culture de la vigne dans le pays de Reims (1). — Lecture de M. Pinon : De la chanson en France (Suite). — Lecture de M. Wagner : Le Portrait, conte en vers. Bulletin rétrospectif : Notice sur Jean-Baptiste Depertthes, peintre rémois, par M. Max. Sutaine.

La séance est ouverte sous la présidence de Monseigneur l'archevêque.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La correspondance imprimée se compose :

1° De l'almanach général du commerce de Reims, adressé à l'Académie par l'auteur, M. A. Germinet ;  
— 2° d'un mémoire de M. Noël, avocat à Nancy, sur le

(1) Nous sommes autorisés à annoncer la publication de cet article dans un de nos prochains numéros.

règne de Thiébaud I<sup>er</sup>, duc de Lorraine, 1 vol. in-8°, Nancy, 1845 ; — 3<sup>o</sup> d'une lettre adressée par M. le président du Comice agricole du département de la Marne, à M. le président de l'Académie, pour le prévenir que l'assemblée générale du Comice se réunira à l'hôtel de ville de Châlons, le 17 Février.

La correspondance manuscrite ne comprend qu'une lettre de M. le maire de Reims, accompagnant une médaille d'argent commémorative de la restauration des fontaines de la ville, et dont M. le maire fait hommage à l'Académie. — La médaille est remise entre les mains de M. le trésorier, et M. le président est prié d'adresser, au nom de la compagnie, des remerciements à M. le maire, dont la lettre restera déposée aux archives.

M. Louis Lucas obtient la parole : il demande au nom de la personne pour laquelle il avait fait une communication à l'Académie, dans la précédente séance, qu'il ne soit pas fait de rapport par la commission chargée du soin d'examiner cette communication et d'y répondre.

M. Dérodé, rapporteur de la commission, est, en conséquence, prié de remettre à M. Louis Lucas les conclusions de son rapport qui ne sera point lu en séance. — M. Dérodé déclare qu'en se conformant au désir dont M. Louis Lucas est l'interprète, il croit devoir néanmoins soumettre à l'Académie une question qui a été soulevée dans le sein de la commission : celle de savoir si la compagnie est constituée légalement de manière à pouvoir posséder et à accepter directement les dons ou legs qui lui seraient faits à l'avenir. La commission a pensé que cette question devait être examinée pour elle même, et d'un point de vue général, et son

rapporteur exprime le vœu qu'une nouvelle commission soit nommée pour en faire l'objet d'un travail spécial et approfondi.

L'Académie, sur la proposition de M. le président, décide que cette question est renvoyée à la commission nommée dans la précédente séance, et à laquelle sont adjoints MM. Contant et Gonel.

---

LECTURE DE M. MAQUART.

Communication d'un procédé nouveau pour dessiner à la plombagine.

MESSIEURS,

On s'est déjà demandé souvent si l'art du dessin et de la peinture est en progrès, et si la perfection est loin encore d'être atteinte. Il est des artistes qui n'ont pas craint d'avancer que, seuls, ils avaient compris le vrai, et exprimé le mieux la nature ; quelques-uns, n'osant le dire, ont exposé des œuvres qui parlaient, en même temps, pour eux et contre eux ; d'autres, d'un avis diamétralement opposé, ont pensé que l'art avait rétrogradé, et que depuis l'apparition des chefs-d'œuvre des grands maîtres, rien ne pouvait plus les surpasser, voire même les égaler. Il s'est aussi rencontré de nos jours des hommes assez décourageants pour oser dire que l'art était en complète décadence, et que le laid et l'informe avaient pris la place du beau et de l'idéal. Tout cela, il est vrai s'est dit, s'est répété ; et de cette lutte vive et animée des diverses opinions sur

l'état de la peinture moderne, est résultée une scission dans le monde artistique. Nous avons vu, en effet, deux camps se former, un combat s'engager sous les voûtes du Musée, aux époques des expositions annuelles ; puis la vieille et la nouvelle école en appeler au jugement public de l'excellence de leurs principes, et le public, à son tour, juge sévère, impérieux, stigmatiser les excès et les fautes de chacun. De cette lutte, qui probablement ne sera pas la dernière, il en est résulté un bien : on a vu, tour-à-tour, l'école classique et l'école romantique sacrifier au bon goût, et comprenant mieux l'intérêt de l'art, s'entendre et se donner la main.

Les petites causes produisent presque toujours de grands effets, et tel artiste possédant seul une façon de peindre différente des méthodes ordinaires, s'est fait chef d'école ; son moyen, son procédé est devenu son secret ; possédant ce qu'en terme d'art on appelle *une manière*, sa manière a fait sa réputation. Mais souvent il arrive que le secret devient celui de l'atelier : alors le moyen mystérieux tombe dans le vulgaire, il perd tout son mérite en passant dans des mains maldroites. L'artiste voit son invention dégradée, on la flagelle de l'expression banale usitée par le rapin. Son secret est tout simplement *une ficelle*, et sous cet implacable mot, le prestige du genre disparaît. C'est ainsi qu'une foule d'inventions, d'une espèce par trop éphémère, se dissipent en fumée, lorsqu'on vient à analyser leur source.

Nous vivons dans une époque de laborieuses recherches, où partout sont tendus des laes aux découvertes nouvelles ; on cherche, non à faire de l'or, comme les alchimistes du moyen-âge, mais à découvrir des moyens

ingénieux, à dérober les secrets de la perfection. Ce besoin dévorant d'avoir du nouveau s'étend aux arts libéraux comme aux arts mécaniques. L'art est disséqué pour en connaître les ressorts.

Eh bien ! Messieurs, ces recherches, dont plusieurs font mystère, sont ce qu'on appelle assez trivialement *les ficelles du métier* ; et si je parle ainsi, ne croyez pas que je veuille exagérer ou rabaisser l'art au niveau des plus futiles choses ; au contraire, je veux prouver que ces procédés cachés, ces moyens secrets de faire de l'art, sont ceux que ne craignent pas d'employer aujourd'hui les sommités artistiques ; et pour qui connaît les œuvres de certains maîtres de l'école moderne, dont je m'abstiendrai de citer les noms, on reste convaincu que leurs peintures ne sont que le résultat de la manière, à eux propre, de reproduire tel ou tel objet par tel ou tel procédé.

Rien de plus commun entre artistes que d'entendre demander : Comment faites-vous cela ? et à cette question de répondre : C'est mon secret. Aussi est-il vrai de dire qu'en réunissant les procédés déjà connus en peinture et en dessin, on pourrait faire un ouvrage intéressant, qu'à bon droit on intitulerait *les Mystères de l'Art*.

Il y a bien encore un principe dont on n'est pas suffisamment pénétré : c'est, qu'en fait d'art, tous les instruments, comme tous les moyens, sont bons pour arriver à la vérité de l'expression. Les auteurs du Diorama, par exemple, n'ont poussé l'imitation de la nature par la peinture à un si haut degré de perfection, que par l'emploi de quelques-uns de ces moyens simples et factices qui, bien qu'expliqués aujourd'hui, n'en sont pas moins d'*admirables ficelles*.

Chacun fait de l'art selon son sentiment, et l'exprime à sa manière ; cependant, en fait d'art, multiplier les moyens d'opérer, c'est aider à la perfection ; publier un moyen nouveau de reproduire, c'est, à mon avis, un besoin comme un devoir.

Pénétré de cette pensée, j'offre à l'Académie le résultat de mes expériences, et aux artistes une nouvelle voie à explorer.

Le hasard autant que les recherches m'ont amené à poser le thème que voici :

Remplacer le genre croquis par un autre genre qui, en n'exigeant pas plus de temps, reproduisît d'une manière complète l'*effet*, aussi bien que les détails.

Pour cela il fallait trouver :

1° Un *champ* sur lequel le dessinateur pût, à volonté, tracer, effacer, puis retracer et effacer encore, soit entièrement, soit en partie, le dessin qu'il aurait fait.

Je trouvai que le papier connu dans le commerce sous le nom de *papier-porcelaine*, dont on fait des cartes de visite, remplissait ces conditions.

2° Trouver une poudre, colorée s'il était possible, et à défaut, d'une seule teinte, qui, au moyen de l'estompe, se fixât sur ce même papier-porcelaine.

La plombagine, ou mine de plomb, réduite en poudre impalpable, était ce qui remplissait le mieux les conditions posées.

Voici comment j'opérai pour la première fois.

Cherchant à reproduire rapidement l'effet que présente à l'œil une médaille d'un mince relief (c'était la médaille de l'Académie), je pris une carte de papier-porcelaine, et j'enlevai avec de la pierre-ponce tamisée, et par l'aide du doigt, le brillant produit par le cylindre dans lequel on passe cette sorte de papier ;

puis, employant de la plombagine anglaise réduite en poudre impalpable, j'en couvris légèrement du doigt la surface de la carte dont j'avais enlevé le bruni, j'obtins une teinte unie, d'un gris égal et doux, et je dessinai sur ce ton gris la figure que représentait la médaille, avec un crayon de mine tendre; puis j'enlevai les brillants de certains contours avec un grattoir. Ce que je venais de faire était très simple d'exécution, et pourtant d'un effet complet.

Je pensai aussitôt à appliquer ce genre à tout autre sujet qu'une médaille : je dessinai ainsi une tête, un paysage, un intérieur; chacun de ces divers sujets se prêta facilement à recevoir l'application du procédé; le résultat fut complet pour chacun.

Pratiquant d'avantage, j'abordai quelques dessins de grande dimension : il me fallut recourir à d'autres moyens que l'estompe, et c'est alors que j'augmentai les ressources du genre. Je trouvai que l'emploi des teintes graduées faites de mine de plomb et d'eau, sans gomme, pouvait être d'un grand avantage pour les plans qui avaient besoin d'être bien accusés; ainsi, par une opposition heureuse, l'estompe dont l'emploi est d'adoucir et de donner du vague aux contours, faisait valoir les plans déterminés avec le pinceau au moyen du lavis.

Continuant les expériences, je remarquai que, sur le papier-porcelaine, et seulement avec la mine de plomb en poudre, on pouvait employer comme instruments, indépendamment de l'estompe et du crayon de mine, *le lavis et les retouches au pinceau et à la plume*, pour déterminer des masses et des contours; *le coton et la peau blanche* pour fonder les plans vagues et adoucir, particulièrement les ciels et les lointains dans le

paysage ; enfin le *grattoir* et la *Pierre-ponce en poudre tamisée* pour effacer plus ou moins la teinte de plombagine appliquée sur la surface du papier, soit avec l'estompe, soit avec le pinceau. Avec autant de ressources on est sûr d'un bon résultat.

Aucun genre connu dans le dessin n'avait encore permis d'employer simultanément autant d'instruments différents. Le papier recouvert de blanc de plomb, devient donc un nouveau champ sur lequel peut s'exercer l'artiste habile. Ainsi ce papier, par sa composition, permet de recevoir des applications superposées de mine, soit à l'estompe, soit au pinceau, sans s'altérer aucunement. La pierre-ponce en poudre remplace dans le dessin la mie de pain, qui graisse presque toujours le papier et efface inégalement. Elle offre cet avantage qu'on peut enlever la mine sur le papier-porcelaine, autant de fois qu'on le désire. Enfin dans aucun genre usité, l'emploi du grattoir est plus heureusement employé : des blancs purs, nets, comme il en est quelquefois besoin dans les grandes lumières, se détachent avec éclat, se prêtent à toutes les formes, et brillent sur l'échelle des tons, quelle que soit leur intensité.

Il est facile de concevoir que si l'on voulait enlever en entier un dessin fait sur papier-porcelaine, on pourrait le faire sans laisser aucune trace, et que plus la couche de blanc qui recouvre la feuille aurait d'épaisseur, plus il serait possible de revenir sur le dessin sans en détruire l'harmonie. Dans ce genre le grattoir et la pierre-ponce sont deux utiles auxiliaires.

J'ai dit, Messieurs, que ce qui distingue ce genre, c'est particulièrement *la rapidité* avec laquelle on l'exécute. En effet, on comprendra aisément que si l'on n'a pas à s'occuper de ménager d'abord les lumières et



même certains demi-teintes, *on arrive de suite à l'effet général* que l'on cherche. Alors tout s'harmonise à merveille : le pinceau viendra donner une touche ou plate ou découpée dans un clair-obscur ; et l'estompe, au bout de laquelle on aura placé de la pierre-ponce en poudre, rappellera un reflet d'une finesse de ton qu'on n'obtiendrait que par de grandes précautions par le procédé ordinaire.

Je dois dire aussi que l'esquisse doit se faire largement, avec un crayon de mine ; que cette esquisse doit être assez arrêtée et accusée pour que le trait ne disparaisse pas complètement sous le frottement de l'estompe ou de la peau, et qu'il n'est pas besoin de s'occuper des détails qui ne sont ajoutés qu'après le ton local appliqué. J'ajouterai encore que lorsque le crayon de mine ou le pinceau ne peuvent plus laisser de traces sur une teinte vigoureuse, on emploie avec succès le crayon lithographique qui dépose un noir dont on couvre le trait avec de la mine.

Déjà plusieurs artistes, qui ont reçu communication du procédé, en ont fait l'application avec succès et rapidité.

Si, comme j'en conserve l'espoir, ce genre tout nouveau de dessiner est bien accueilli des dessinateurs, ils reconnaîtront bientôt combien il est préférable à toute autre manière, pour obtenir rapidement des croquis dans lesquels *l'effet* sera la première condition. Ils apprécieront l'avantage qu'il y a à aborder tout d'abord le ton local, sans s'inquiéter des parties qui devront rester brillantes ou se détacher sur un fond. L'esquisse une fois fixée, il leur faudra tout d'abord chercher *l'effet des masses* par la disposition des grandes lumières et des grandes ombres, ils n'auront à s'occuper des ac-

cessoires que lorsque l'ensemble général les aura satisfaits. Ils ne craindront pas d'effacer avec la pierre-ponce pulvérisée un ton qui aura été poussé à trop de vigueur. C'est principalement dans ce cas que se rencontrera un avantage du genre : celui de pouvoir effacer, à tel degré qu'on voudra le faire, et avec autant de légèreté qu'il en sera besoin. On n'aura pas à craindre de poser avec le pinceau des teintes trop foncées, puisqu'il devient possible, par ce nouveau procédé, d'en diminuer à volonté l'intensité.

Vous le voyez, Messieurs, ce n'est pas une de ces inventions grandioses qui font événement dans le monde; ce n'est pas non plus une de celles qui permettent de dessiner sans maître et sans jamais avoir appris. Bien au contraire : c'est un genre tout modeste en soi, mais qui réclame un talent exercé dans l'art du dessin ; il exige du goût : pour l'exécuter, il faut voir juste, et comprendre encore mieux. C'est un artiste seul qui peut en tirer bon parti, et j'entends par arti-te, toute personne possédant ce tact heureux que donne l'aptitude déjà développée. Voici pourquoi je considère que mon procédé a quelque avenir et qu'il mérite quelque faveur ; c'est qu'il s'adresse plutôt au talent acquis qu'au talent à naître. Quel que soit l'accueil qui lui est réservé par les artistes, je n'ai en vue que le désir de leur être utile. En retour, si je me trompais dans mon attente; si, attachant trop d'importance à mon invention, elle se trouvait aussitôt abandonnée que connue, je déplorerais un espoir trop somptueux qui ne m'aurait pas même permis de croire que j'aurais ajouté au domaine des arts... *une ficelle de plus.*

---

LECTURE DE M. F. PINON.

De la chanson en France.

(Suite.)

Comment ne pas vous parler d'un poète également remarquable, qui vivait au xv<sup>e</sup> siècle, et dont les écrits sont pleins d'une noble et naïve simplicité, de Clotilde de Surville, qui, à peine âgée de onze ans, traduisit en vers français une ode de Pétrarque, et chez laquelle on remarque une sensibilité exquise, des pensées fines, délicates, et de charmantes descriptions. Voici une chanson qu'elle fit en l'honneur de son premier-né, qui est un chef-d'œuvre de grâce et de naturel :

O cher enfantelet, vrai pourtrait de ton père,  
Dors sur le sein que ta bouche a pressé,  
Dors, pétiot, cloz, ami, sur le sein de ta mère,  
Tien doux œillet par le somme pressé.

Bel amy, cher pétiot, que ta pupille tendre  
Goute un sommeil qui plus n'est fait pour moi !  
Je veille pour te veoir, te nourrir, te défendre ;  
Ainsi qu'il m'est doux ne veiller que pour toi.

Dors, mien enfantelet, mon souley, mon idole,  
Dors sur mon sein, le sein qui t'a porté ;  
Ne m'esjouyt encor le son de ta parole,  
Bien ton souris cent fois m'aye enchanté.

Malheureusement on ne peut croire, en lisant les écrits de cet auteur, en entendant un langage si pur, que de pareils vers soient sortis de sa plume, et, si on fait attention aux expressions modernes dont ils sont remplis, on s'aperçoit facilement qu'ils sont pos-

térieurs à Clotilde de Surville. Pouvons-nous penser, comme M. Villemain, que ces productions soient l'œuvre d'un écrivain moderne, qui aura cherché à faire passer ses poésies en les revêtant de quelques lambeaux antiques ? Clotilde de Surville est-elle bien l'auteur de toutes les pièces qui lui sont attribuées ? Non, l'opinion de cet écrivain est la seule fondée ; car, au temps où vivait Clotilde, on était loin d'avoir la pureté du langage et la perfection qu'on rencontre dans les vers qu'on lui prête.

Nous voici au XVI<sup>e</sup> siècle : presque toutes les poésies légères antérieures à cette époque ne traitent que de la joie, de l'amour ou des sentiments religieux ; mais au XVI<sup>e</sup> siècle nous allons voir s'opérer une transformation complète dans la chanson. Elle agrandit son domaine, prend un caractère historique et satirique, s'attaquant aux personnes et aux choses ; tantôt elle revêt la forme de l'épopée, en nous racontant les hauts faits et les grandes actions ; tantôt, tenant d'une main les grelots de la Folie et l'autre armée du fouet de la Satire, elle signale avec malice les vices et les ridicules de son époque, et frappe sans pitié sur tout ce qu'elle rencontre de blâmable dans son chemin ; en un mot, elle prend une physionomie nouvelle. Ainsi on voit apparaître des chansons sur les guerres de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint, sur la funeste bataille de Pavie, sur le combat de Jarnac et de la Chataignais, sur la mort de Henri II, sur l'assassinat de ce prince. Puis sous la Ligue, on la voit, en dépit des misères du temps, devenir passionnée de simple et naïve qu'elle était à son début, prendre au milieu des horreurs de la guerre civile, qui ensanglantèrent la France de Charles IX à Henry IV, l'allure échevelée d'une femme en délire,

et applaudir avec fureur aux déplorables saturnales de cette époque.

Voulez-vous un échantillon du caractère français et voir que la gaité ne nous quittait pas même au milieu de nos plus grands désastres ? Rappelez-vous la bataille de Pavie , où périt la fleur de la noblesse française et où le roi lui-même fut fait prisonnier ; songez à la consternation qui dut se répandre par tout le royaume en apprenant cette défaite , aux pleurs qui devaient accueillir la nouvelle de la mort des sires de La Trémouille , de l'amiral Bonnivet , de Chaumont d'Amboise , du maréchal de La Palisse et d'une quantité considérable de Français. Et bien peu de jours après cette bataille, parurent une foule de chansons populaires et entre autres celle-ci qui a traversé le temps écoulé depuis cette époque, répétée de bouche en bouche, pour arriver jusqu'à nos jours telle qu'elle était à son apparition. En voici un quatrain :

Monsieur de La Palisse est mort ,  
Mort devant Pavie ;  
Un quart d'heure avant sa mort  
Il était encore en vie.

A cette époque vivait à Reims un chanoine , homme d'esprit et de goût , traducteur de la *Diane* de George de Monté Mayor , qui ne dédaignait point de sacrifier à la muse folote , en composant plusieurs jolies chansons , dont une a servi de modèle à une romance que nous avons entendue de nos jours et qui commençait ainsi :

Contentement d'amour très-doux ,  
Si venez, pourquoi fuyez-vous ?

Voici maintenant la chanson de Nicolas Colin ; c'est le nom de notre auteur :

Contentement d'amours divers  
Qui si lentement arrivés,  
Si venez, pourquoi partez-vous ?

A peine achevés de venir,  
Après être tant désirés,  
Que ja estes délibérés  
De vous absenter et partir.

Si vous voulez sitôt fuir,  
Puisqu'en tristesse me laissez,  
Contentement, ne m'approchez.

De tous les poètes qui brillèrent dans ce siècle, le plus remarquable est Clément Marot qui, s'il n'eut pas la grâce et le naturel de François Villon, poète dans les œuvres duquel il étudia la poésie, eut le mérite d'être bien en cour et d'arriver ainsi à une renommée plus certaine. Déjà Jean Marot, son père, s'était distingué par plusieurs pièces de poésie assez remarquables. Clément Marot suivit son exemple et fit faire des progrès à notre versification. Quoique supérieur à ses contemporains, il n'eut toutefois qu'une faible influence sur le goût de son époque ; mais ce dont on doit le louer sans réserve, c'est d'avoir contribué à corriger le défaut d'harmonie, connu sous le nom d'*hiatus*, qui régnait dans toutes les compositions poétiques d'alors. Grâce à la persévérance de Marot et au soin qu'il mettait à corriger ce défaut, il disparaît dans ses œuvres et ne reparait plus dans les poètes qui le suivirent. Après lui vient Ronsard, pour lequel Malherbe et Boileau se montrèrent injustes, et qui ne méritait certainement pas l'arrêt qu'ont rendu ces deux auteurs

sur ses ouvrages; je n'en veux pour preuve que les deux pièces suivantes, qui sont, à mon avis, des modèles de grâce, de fraîcheur et de poésie. Voici la première:

*A Cassandre.*

Mignonne, allons voir si la rose,  
Qui ce matin avoit desclose  
Sa robe de pourpre au soleil,  
A point perdu cette vesprée,  
Les plis de sa robe pourprée  
Et son teint au vostre pareil.

Las! voyez comme en peu d'espace,  
Mignonne, elle a dessus la place  
Las, las, ses beautez laissé cheoir!  
O vrayment marastre nature,  
Puisqu'une telle fleur ne dure  
Que du matin jusques au soir!

Done, si vous me croyez, mignonne,  
Tandis que vostre âge fleuronne  
En sa plus verte nouveauté,  
Cueillez, cueillez votre jeunesse,  
Comme à cette fleur, la vieillesse  
Fera ternir vostre beauté.

**La seconde est intitulée :**

*A un aubespın.*

Bel aubespın fleurissant,  
Verdissant  
Le long de ce beau rivage,  
Tu es vestu jusqu'au bas  
Des longs bras  
D'une lambrunche sauvage. (Vigne sauvage.)

Deux camps de rouges fourmis  
Se sont mis  
En garnison sous ta souche ;  
Dans les pertuis de ton tronc  
Tout du long  
Les avettes ont leur couche.

Le chantre rossignolet  
Nouvelet ,  
Courtisant sa bien aimée ,  
Pour ses amours aliger  
Vient loger  
Tous les ans en ta ramée.

Sur ta cyme il fait son ny  
Tout nny  
De mousse et de fine soye ,  
Où ses pctits eselorront  
Qui seront  
De mes mains la douce proye.

Or vy gentil aubespın ,  
Vy sans fin ,  
Vy sans que jamais tonnerre ,  
Ou la coignée , ou les vents ,  
Ou les temps  
Te puissent ruer par terre.

Je ne vous citerai que pour mémoire Lazare Baif, contemporain et ami de Ronsard ; Théorémus, poète lyrique, précepteur des enfants de François I<sup>er</sup> ; Rabelais, qui de nos jours jouit encore de toute sa réputation, et dont les écrits attestent le droit incontestable qu'il avait au titre de docteur en gaie science ; Michel Nostradamus, poète dont le talent en astronomie n'est guère apprécié aujourd'hui que des enfants et des vieilles femmes, mais qui possède des droits, comme poète, à l'estime du monde savant ; Desportes, Jean Dorat, et tant d'autres, et j'arriverai à vous parler des poésies de Marguerite, reine de Navarre. Presque toutes ses œuvres poétiques traitent de matières religieuses. Voici quelques strophes d'un Noël composé par cette princesse :

Changeons tristesse en joie  
Et en chant notre dueil ;



Afin que mieux on croie ,  
Ouvrons de l'esprit l'œil.  
Laissons cette chair morte  
Qui tant nous déconforte  
Avec son vieil Adan ;  
De vive voix et forte  
Chantons à chaque porte  
Noël pour fin de l'an.

Pour la fin de l'année ,  
A tous ceux qui ont foy  
Grâce leur est donnée ,  
Car le tout puissant roy ,  
En montrant sa largesse,  
Pour tenir sa promesse  
A son peuple est venu :  
Laissons donc la tristesse ,  
Car chanter de liesse  
Tout fidèle est tenu.

Réjouys toi , nature ,  
En ce jour tant heureux ,  
Car de sa créature  
Dieu se montre amoureux ;  
Il lui donne sa grâce  
Et lui montre sa face  
Sous les traits d'un enfant.

. . . . .

François I<sup>er</sup>, le restaurateur des lettres, avait une prédilection marquée pour la poésie ; les qualités brillantes que possédait ce monarque n'échauffèrent peut-être pas moins les génies des écrivains de son siècle que la protection qu'il leur accorda. Il accueillait à sa cour les gens de lettres et les hommes de mérite ; souvent même il leur donnait des fonctions éminentes à remplir. Brave, galant, aimable, il avait des poètes pour chanter ses exploits et ses faiblesses. Lui-même ne dédaignait point d'avoir recours à la poésie pour ex-

primer ses sentiments. Tout le monde connaît ce distique qu'il écrivit un jour devant la belle Diane sur les vitraux de Chambord :

Souvent femme varie ,  
Bien fol est qui s'y fie,

ce qui ne prouve pas le moins du monde que ce prince ne fut aimable et poli , car sa cour était l'école de la politesse et de la galanterie , et jamais la science de gai savoir et du bien dire ne fut plus en honneur que sous son règne. Charles IX lui-même composait parfois des poésies légères , et l'impromptu qu'il fit un jour où l'on parlait devant lui des prétentions et de l'ambition des princes de la maison de Lorraine, nous prouve qu'il possédait le talent poétique et l'esprit d'à propos.

Voici l'impromptu :

François premier prédit ce point  
Que ceux de la maison de Guise  
Mettraient ses enfants en pourpoint  
Et son pauvre peuple en chemise.

« Il voulut savoir la poésie et se mêler d'en écrire , et fort gentiment , nous dit Brantôme.

» Il faisoit prestement et impromptu , surtout des quatrains. Bien souvent , quand il faisoit mauvais temps, ou de pluye ou d'un extrême chaud, il envoyoit quérir messieurs les poètes en son cabinet , et là passoit son temps avec eux et prenoit ce temps là à propos ; car lorsqu'il faisoit beau , il étoit toujours hors la chambre , en campagne , en action ou à jouer à la paulme , et s'y efforçoit par trop à sauter , à jouer au palle maille , bref en plusieurs autres et plaisans exercices hors la maison qu'il haysoit estrangement, disant que

- Le séjour des maisons, palais et bastiments
- Est le sépulchre des vivants.

» Entre autres poètes qu'il aimoit le plus, estoient de Ronsard, Dorat et Baïf, lesquels il vouloit toujours qu'ils composassent quelque chose. Et quand ils la lui apportoient, il se plaisoit fort à la lire ou à la faire lire, et les en rescompensoit, non pas tout à coup, mais peu à peu, afin qu'ils fussent contraints toujours de bien faire, disant que les poètes ressembloient les chevaux, qu'il falloit nourrir et non pas trop saouler ni engraysser, car amprès ils ne valent rien plus. »

Je n'en finirais pas s'il falloit m'arrêter à vous rendre compte de toutes les chansons, rondeaux et autres pièces que la Ligue fit éclore.

C'est à cette époque fameuse dans l'histoire, à ce temps de haine et de massacres connu sous le nom de la Ligue que la chanson abandonne son caractère de jovialité, de malice, pour prendre le ton farouche et sanguinaire des acteurs de ce drame. Véritable écho des passions, tantôt elle paraît hideuse, une torche d'une main et un poignard de l'autre, et fait appel au meurtre et à la vengeance; tantôt aussi elle distille le fiel et le poison sous l'apparence de la bonhomie; et si parfois elle semble reprendre son caractère aimable et caustique, ce n'est qu'un temps d'arrêt, un instant de repos qu'elle se donne, afin de mieux préparer ses coups, réparer ses forces pour se lancer avec plus d'ardeur dans l'arène et frapper avec plus d'audace. Dégoutante et odieuse par ses excès, nous ne la voyons plus, parée de fleurs et armée de sa marotte, agiter joyeusement les grelots de la Folie; elle traîne partout sur son passage une odeur de sang qui répugne, et finit bientôt par succomber à ses propres

excès. Tirons donc un voile épais sur ces saturnales , d'autant que plus tard nous aurons à vous la montrer non moins véhémence et non moins hostile , servir encore les passions populaires et guider , comme dans la Ligne , le bras d'un peuple en délire.

Vous parlerai-je de Régnier , le poète lyrique et satirique ?

Boileau , dans son *Art poétique* , en trace le portrait suivant :

De ces maîtres savans disciple ingénieux ,  
Régnier seul parmi nous , formé sur leurs modèles ,  
Dans son vieux style encore a des grâces nouvelles.  
Heureux si ses discours , craints du chaste lecteur ,  
Ne se sentoient des lieux que fréquentoit l'auteur ,  
Et si du son hardi de ses rimes cyniques  
Il n'alarmoit souvent les oreilles pudiques.

Après ce tableau des œuvres de Régnier , il ne me serait guère possible de faire quelque citation , sans craindre de blesser vos oreilles et d'effaroucher votre bon goût , qui a rejeté bien loin de nous toutes ces compositions licencieuses fort en crédit à cette époque. Je me bornerai donc à vous donner lecture de l'épigramme que composa Régnier lui-même à une époque où , malade d'épuisement et des suites d'une vie déréglée , il se sentait mourir :

J'ai vescu sans nul pensement .  
Me laissant aller doucement  
A la bonne loy naturelle ;  
Et si m'étonne fort pourquoi  
La mort osa songer à moi  
Qui ne songeai jamais à elle.

En dépit toutefois des taches qui salissent les compositions de Régnier , il est chez nous le premier au-

teur qui aborda la satire, et si, à l'exemple de Juvénal et d'Horace, il attaqua les vices de son temps avec des armes dont la pudeur et la vertu avaient à rougir ; il n'en restera pas moins célèbre comme poète et celui qui, avant Molière, a mieux connu les mœurs et le caractère des hommes. Motin et Berthelot, contemporains de Régnier, se distinguèrent également par plusieurs chansons érotiques. Les mêmes défauts que chez le premier se retrouvant chez les seconds, j'aime mieux ne vous en parler que pour mémoire, et arriver de suite à vous entretenir d'un personnage dont le nom représente ce qu'il y a de grand, de brave, de galant et de chevaleresque, de notre bon Henri enfin.

Tout le monde en France connaît la chanson de

Vive Henri quatre !  
Vive ce roi vaillant !

Le premier couplet de cette chanson nous est parvenu tel qu'il fut composé à cette époque ; le second fut composé à l'avènement de Louis XVI au trône, et ne le cède guère au premier en naïveté et en franchise. Les deux autres couplets sont de Collé, qui les faisait chanter par Michau, personnage de la pièce *La partie de chasse de Henri IV*. Quant à l'air de cette chanson, il est un fragment d'un morceau de musique intitulé *les Tricotets*, danse fort en vogue au xvi<sup>e</sup> siècle. Jamais chanson n'eut un succès plus populaire : on la chantait partout, chez le grand comme chez le petit, et de nos jours elle est connue de tout le monde. Ce succès doit, sans contredit, être attribué à son naturel sans prétention, à sa franchise et surtout en ce qu'elle résumait parfaitement le caractère de Henri, prince dont la mémoire vivra longtemps encore dans tous les

œurs. C'est aussi à cette époque que parut une chanson que vous connaissez tous , et

La boulangère a des écus , etc.

que nous fredonnons chaque jour est une preuve de plus que le naturel est une des conditions principales exigée par la chanson pour arriver à un succès populaire.

Mais Henri IV lui même cultivait ce genre de poésie, et sa gracieuse romance

Viens, Aurore,  
Je t'implore, etc., etc.

est un témoignage irrécusable du talent de notre royal troubadour. Cette romance date peut-être de sa jeunesse, alors qu'il soupirait pour la tendre et naïve Fleurette; peut-être aussi fut-elle composée lors de ses amours avec la belle jardinière d'Auet. Quelle que soit l'époque de son apparition, cette petite pièce restera toujours comme un modèle de fraîcheur. La passion violente qu'il ressentit pour la belle Gabrielle lui inspira également une chanson qui nous est parvenue telle qu'elle fut chantée par ce prince.

Charmante Gabrielle,  
Voici venir le roi

est une romance délicieuse qui aurait eu le même succès, sortie ou non de la plume du Béarnais. La musique de cette petite pièce est du père Du Caurroy, son maître de chapelle.

Arrive le xvii<sup>e</sup> siècle : à cette époque la langue s'épure; elle prend des formes plus exactes, un ton noble et plus soutenu; sous la plume de Malherbe, les vers acquièrent de l'harmonie. Ce poète, animant ses

ouvrages du feu sacré de la poésie, y répand des beautés reconnues de tous les temps, et s'attire ainsi l'admiration de ses contemporains, en conservant des droits à l'estime de la postérité.

Mais si la Muse folote avait accès à la cour et trônait avec les rois, elle recevait accueil dans les rangs populaires, et un simple artisan lui rendait un culte si pur, si fervent, que son nom en devint célèbre.

Maître Adam Billaut, menuisier de Nevers, surnommé le *Virgile au rabot*, n'a pas seulement composé des rondeaux, des chansons, des poésies légères, il s'éleva avec bonheur jusqu'au poème et à l'ode. Ce qui distingue ce poète, ce sont de nombreuses chansons où respirent la plus franche gaité et une joyeuse philosophie épicurienne. Parmi ces chansons, je citerai comme la plus remarquable celle intitulée : *Aussitôt que la lumière*, qui est restée le type du genre bachique, et qui, par sa verve et son originalité, sera toujours considérée comme chanson modèle et comme un des petits chefs-d'œuvre de notre langue poétique. Mais là ne se bornent pas les titres de maître Adam à la célébrité, et dans toutes ses compositions règne avec bonheur le langage le plus naturel et le plus franc, joint aux plus grandes beautés poétiques. C'est ce qui le fit admirer de ses contemporains, et fit regarder ses productions comme celles d'un grand maître en *gai science*, opinion que nous avons encore aujourd'hui.

N'oublions pas maître Guillaume, le fou de Henri IV, dont les chansons facétieuses et les saillies poétiques charmaient la cour et la ville, et sous le nom duquel on faisait passer tous les couplets qui attaquaient vertement soit un grand personnage, soit quelque ridicule de cour, manière fort commode de dire de bonnes

vérités impunément, et qui remplaçait avantageusement l'anonyme de nos chansonniers modernes. Ce maître Guillaume était l'homme le plus jovial de son temps, et considéré comme la chanson incarnée; aussi, dix ans après sa mort, on imprimait encore des couplets sous le titre de *Réveil de maître Guillaume*.

Sous Louis XIII l'élan est donné, et la chanson apparaît, radiense et spirituelle, sortie des cerveaux d'élite de cette époque; Malherbe, Racan, Maynard, Gombaud, Boisrobert, Gomberville et bien d'autres, rendent un culte fervent à la muse chansonnière, et chaque jour voit surgir quelque chanson nouvelle. Le caractère triste et mélancolique du monarque ne ralentit pas la verve égrillarde de nos poètes, et la grande et sévère figure de Richelieu, loin de retenir l'élan d'une gaîté satirique et mordante, semble lui servir d'aliment. En un mot, on chante en présence des menaces et des verroux de la Bastille. Le poète Théophile fait paraître de temps à autre des chansons pleines de malice et d'esprit, mais poursuivi à cause de la publication de son *Parnasse satyrique*, il est obligé de s'expatrier, et le parlement, par arrêt du 19 Août 1623, le condamne à être brûlé vif comme coupable de lèse-majesté divine et humaine. Retiré à Londres pour échapper à ce jugement, ce poète ne peut obtenir l'honneur d'être présenté au roi Jacques I<sup>er</sup>, ce dont il se venge gaîment par la boutade suivante :

Si Jacques, le roi du savoir,  
N'a pas trouvé bon de me voir,  
En voici la cause infaillible :  
C'est que, ravi de mon écrit,  
Il crut que j'étais tout esprit,  
Et par conséquent invisible.

A la mort du cardinal, elle prend un essor plus



rapide encore, vient se mêler à toutes passions politiques de l'époque, et jouer un grand rôle dans les troubles de la Fronde.

On ferait des dizaines de volumes si l'on voulait réunir toutes les chansons, complaintes, noëls, romances, quatrains, sonnets, qui parurent dans ce temps de troubles et d'effervescence générale ; on chantait partout, sur tout et à propos de tout, et c'est ce qui fit dire au premier ministre, le cardinal de Mazarin : *ils chantent, ils prieront*. On faisait des chansons sur la reine régente, Anne d'Autriche, sur la duchesse de Chevreuse, sur Mademoiselle, sur Condé, Turenne, le cardinal de Retz, sur les grands, sur les petits, sur la misère du temps, sur la paix, sur la guerre, et chaque jour voyait éclore quelque composition nouvelle. Mais celui qui servait de point de mire à la muse de nos poètes, celui contre lequel toutes les passions se soulevèrent, qui exerça le plus la verve satirique et méchante des chansonniers d'alors, fut sans contredit le cardinal de Mazarin, et je doute fort que de nos jours et avec le régime constitutionnel sous lequel nous avons le bonheur de vivre, un écrivain puisse publier impunément des vers pareils à ceux-ci :

Je crois que la comparaison  
Du grand Armand et du sieur Jule  
serait bien aussi ridicule  
Que d'un aigle avec un oyson,  
Ou d'un barbe avec une mule.

ou bien :

Si Monseigneur le cardinal  
Ne prend la poste en diligence,  
On traitera Son Eminence  
Comme un faquin de carnaval.

Vous voyez que dans ce temps de royauté absolue, où la liberté de la presse n'existait pas, on ne se gênait guère pour attaquer, insulter même les ministres dont on croyait avoir à se plaindre.

Voici des vers tirés d'une complainte intitulée le *Ministre d'état flambé*, qui peignent mieux que toutes les phrases la situation des affaires et la misère causée par ces troubles.

. . . . .  
Par vous, pernicieux agent,  
Nos chevaux jeûnent à la crèche;  
Vous avez volé notre argent,  
Il n'est endroit où le sergent  
N'ait fait quelque mortelle brèche;  
Et par vous le peuple indigent  
Ne sait de quel bois faire flèche.

. . . . .

Le marchand partout endetté  
N'a plus personne à sa boutique;  
Cicéron n'est plus écouté,  
Saint Cosme n'est plus consulté,  
Saint Yves n'a plus de pratique,  
Et dans leur mérite enchanté  
La Fortune leur fait la nique.

. . . . .

Le brétilleux est sans chalands,  
Morel n'enseigne plus à lire,  
Boisseau n'étale plus d'écrans;  
Martial ne vend plus de gans,  
Rangouze ne fait plus qu'écrire,  
Richard ne va plus chez les grands  
Et Vynot n'a plus de quoi frire.

. . . . .

Neufgermain ne dit plus un mot,  
Les Muses ne l'ont plus pour momo,

Le Savoyard plaint chaque escot,  
L'orviétan est pris pour sot,  
Il n'a ni théâtre ni beaume,  
Et Cousin, Saumur et Sercot  
Ne gagnent plus rien à la paume.

. . . . .  
. . . . .

Sur le Pont-Neuf Cormier en vain  
Plaint sa gibecière engagée ;  
Laroche y prône pour du pain ;  
La pauvre foire Saint-Germain  
Fait des cris comme une enragée ,  
Et les pages n'ont plus de main  
Pour en escroquer la dragée, etc.

L'auteur se figure ensuite que le cardinal est arrêté, que son procès est fait, et qu'on le conduit à la potence. Il le voit monter à l'échafaud, et il adresse les vers suivants au bourreau qui le pend.

Mon pauvre maître Jean-Guillaume ,  
Pèse plus fort, contente nous ,  
Fais si bien avec tes genoux  
Que les carabins de Saint-Cosme  
Ecorehent vite, au gré de tous,  
L'écoreheur de ce grand royaume.

Le départ de Mazarin arrêta, pour un moment, sans y mettre un terme, la fougue et le nombre de chansons et pamphlets dirigés contre ce ministre. Quelque temps après son arrivée en Italie où il s'était retiré, le faux bruit de sa mort se répand dans Paris, et aussitôt tombe un déluge d'épithètes plus ou moins spirituelles et plus ou moins hostiles. Je citerai celles-ci parmi les plus remarquables :

Ci gisent les os pourris  
D'un cardinal qui fut jadis

Si savant à faire une intrigue ,  
Que pour entrer en Paradis  
Sans doute il a fait quelque brigue.

Seconde.

Ci gist l'éminence deuxième :  
Dieu nous garde de la troisième !

En voici une troisième :

Ci dessous gist le Mazarin  
Qui , plus subtil qu'un masearin ,  
Par ses ruses trompa la France.  
Il eût éternisé son sort  
Si par finesse ou par finance  
Il avait pu vaincre la mort.

Il fut soldat , prélat , marchand ,  
En tous les trois il fut méchant ,  
Et , tous les jours on le déguise ,  
Il nous vola comme soldat ,  
Comme marchand vendit l'état ,  
Et prélat il vendit l'Eglise.

C'est à cette époque que Tabarin attirait la foule sur le Pont-Neuf, en chantant les refrains de Mondor, ou en faisant chanter par Gautier Garguille des couplets de sa composition ; que le Savoyard amassait la foule autour de ses tréteaux, et que leurs chansons, apprises par les spectateurs, circulaient dans Paris sous le nom de *pont-neuf*, et obtenaient la vogue parmi les habitants de la ville et des faubourgs. Blot se distinguait alors par ses épigrammes, ses bons mots et son inépuisable gaité. Surnommé *l'esprit* par la société si élégante et spirituelle du xvii<sup>e</sup> siècle, Madame de Sévigné disait, en parlant de quelques-uns de ses couplets, *qu'ils avaient le diable au corps*. Marigny faisait les délices de la foule par ses chansons joviales,

Hugues Guérin composait ses bouffonneries pendant que le cocher de M. de Verthamont exerçait sa verve sur des sujets de circonstance. Mais à la mort de Mazarin, Louis XIV gouverne à son tour, et la chanson, libre en allure et en paroles, se restreint et se modifie au fur et à mesure que le pouvoir acquiert la force redoutable d'un gouvernement absolu. Sous ce règne galant, les chansons amoureuses, les pastorales et les madrigaux abondent ; à la cour, à la ville, on s'extasiait en écoutant les chansons doucereuses de Quinault, de Périn et de l'abbé de Linières ; on raffolait de Benserade ; Boursault égayait les repas par des chansons à boire, et on se pâmait aux vers de M. de Coulauges et de Madame Deshoulières. Toutefois la chanson politique n'avait point entièrement abdiqué, et le grand roi, au milieu de ses triomphes et de l'éclat de Versailles, en reçut de rudes attaques sans pouvoir toujours punir le coupable, qui, s'enveloppant en naissant de mystère, devenait souvent insaisissable.

Jetons un coup d'œil rapide sur les chansonniers les plus remarquables de ce règne. Nous remarquerons en première ligne Dufresny, poète spirituel et original. Il était petit-fils de Henri IV ; sa naissance lui avait fait donner plusieurs charges dont il se défit, ne voulant pas se contraindre à l'étiquette de la cour de Versailles. Il était avant tout ami de l'indépendance et des plaisirs ; fort peu soucieux de son avenir et de la richesse, il se livrait à ses goûts épicuriens, sans s'inquiéter jamais s'il saurait acquitter ses dépenses. Voici un trait de sâvie qui peint l'homme : ne pouvant payer sa blanchisseuse dont le mémoire s'élevait à une somme assez considérable, il l'épousa pour s'acquitter

envers elle. Il est auteur de plusieurs chansons très-agréables dont il composait lui-même la musique. Les plus remarquables sont : *Philis plus avare que tendre*, *la Vigue à Claudine*. Toutes deux eurent un succès populaire, et le *Buveur savant*, qui se chante encore de nos jours, ne le cède ni en rondeur ni en verve épicurienne aux plus célèbres compositions de ce genre. En voici deux couplets :

Un sot qui croit faire l'habile  
Dit qu'en lisant il prétend tout savoir ;  
Un fou , qui court de ville en ville,  
En voyageant dit qu'il prétend tout voir ;  
Et moi je dis d'un ton plus véritable,  
Que sans sortir de table  
Et sans avoir lu ,  
Je sais tout, j'ai tout vu  
Lorsque j'ai bien bu.

. . . . .

Dans Platon ni dans Epicure  
Je ne vois pas qu'il soit bien établi  
S'il est du vide dans la nature  
Ou si l'espace d'atome est rempli :  
Dans un buveur la nature décide  
Qu'elle abhorre le vide ,  
Car il est certain  
Que j'abhorre un verre en main  
Quand il n'est pas plein, etc.

. . . . .

M. de Coulanges faisait les délices des salons de cette époque galante : cousin germain et ami intime de madame de Sévigné, on disait de lui que l'esprit ne sortait pas de famille, car il était l'âme des conversations, et ses bons mots faisaient fortune. Il avait une facilité prodigieuse pour composer des chansons sur toutes sortes de sujets ainsi que pour l'improvisation. Voici un couplet qu'il fit un jour sur l'origine de la noblesse :

D'Adam nous sommes tous enfans ,  
La preuve en est connue ,  
Et que tous nos premiers parents  
Ont mené la charrue ;  
Mais las de cultiver enfin  
La terre labourée ,  
L'un a dételé le matin ,  
L'autre l'après-dinée.

François de Maucroix, chanoine de Reims, plutôt connu par sa correspondance avec Lafontaine que par ses œuvres poétiques conservées manuscrites dans la bibliothèque de Reims, et dont une partie a été éditée de nos jours par M. Valkenaër, membre de l'Institut, a des droits incontestables à l'estime des amis des lettres. Ses poésies ne manquent ni de facilité ni d'esprit. Lié avec Lafontaine dès l'enfance, l'amitié qui les unissait ne subit jamais aucune altération pendant le cours de leur longue carrière, et ce qui fait l'éloge de l'un et de l'autre, c'est qu'ils mirent la même chaleur à conserver leurs liaisons. Nés tous deux avec le même goût pour les plaisirs, les mêmes penchans pour la poésie, le même dédain pour les richesses, la même similitude d'esprit et de pensées se rencontrent dans leurs œuvres. Après avoir eu une jeunesse dissipée, et à la mort d'une personne pour laquelle il éprouvait une violente passion, de Maucroix entra dans les ordres, obtint bientôt un canonicat sur l'église de Reims par l'entremise de M. Brulart de Sillery, évêque de Soissons, un de ses amis intimes. Libre de soins, possesseur, grâce à ce bénéfice, d'une fortune indépendante qui suffisait et au-delà à la sagesse de ses goûts et à la modération de ses désirs, il passa le reste de sa vie dans la culture des lettres et de l'amitié. Il composa des élégies, des

sonnets, des madrigaux, des épigrammes et des chansons.

Ce quatrain qu'il improvisa en voyant monter en chaire un prédicateur sans mérite, nous donne une idée de son talent,

Dans tes impertinents discours  
On ne peut rien trouver pour plaire,  
Et l'on s'écrie : Heureux les sourds !  
Quand on te voit monter en chaire.

Voici un autre exemple de sa verve satirique. Ce quatrain est adressé à deux bossus mariés :

Jacques, Jacqueline montrent  
Qu'ils feront mentir désormais  
Tous ceux qui diront que jamais  
Deux montagnes ne se rencontrent.

Voulez-vous juger de la philosophie de l'auteur, en voici un échantillon :

Ami de notre bien, l'auteur de la nature  
A caché l'avenir dans une nuit obscure,  
Et rit de l'imprudent qui s'inquiète en vain,  
Et pour un mal douteux se fait un mal certain.

Il y a dans les œuvres de Maueroix beaucoup de compositions gracieuses qui toutes révèlent un poète spirituel. A cet égard, il mérite toute votre attention, et je crois qu'on doit le regarder comme un des hommes des plus remarquables de son siècle.

Madame Deshoulières fut surnommée par ses contemporains la Calliope française ou la *dixième Muse*. Elle fut liée avec tout ce qu'il y avait de grand et d'illustre, avec les deux Corneille, Fléchier, Mascarou, Quinault, Benserade, Ménage, Pelisson, Bussy-Ra-



butin, les ducs de Saint-Aignan, Montausier, de la Rochefoucault, de Nevers, les maréchaux de Vivonne et de Vauban, et bien d'autres. On remarque dans ses écrits de l'esprit et du naturel.

L'origine de la fortune de Benserade fut son ingénieuse facilité à faire des vers. Il mettait dans ses compositions beaucoup d'adresse ; poète, bel esprit, il avait un grand succès dans les salons par ses jeux de mots et ses turlupinades, que Boileau lui reproche très-sévèrement. Voici le portrait assez ressemblant de ce poète que nous donne Senneccé.

Ce bel esprit eut trois talents divers  
Qui trouveront l'avenir peu erédule :  
De plaisanter les grands il ne fit point scrupule,  
Sans qu'ils le prissent de travers ;  
Il fut vieux et galant sans être ridicule ,  
Et s'enrichit à composer des vers.

L'abbé Perrin composa beaucoup de chansons et de pièces de théâtre : son principal titre au souvenir de la postérité est d'avoir été l'un des fondateurs de l'Académie de musique, avec Cambert, Sourdeac et Champeron.

Linières était doué d'un esprit vif et satirique, et eut beaucoup de succès par ses poésies légères. On assure qu'il initia madame Deshoulières aux secrets de la poésie. Il composait avec une grande facilité, mais dissipateur et frivole, il ne s'occupait que de ses plaisirs, et dépensa follement une fortune considérable. Réduit à emprunter à ses amis dans ses vieux jours, il mourut dans la misère, malgré les secours que l'amitié de Boileau lui prodiguait.

Je terminerai cette revue biographique en vous parlant d'un poète que recommandent diverses qualités, de

Lainez, qui fit ses études à Reims, et devint auteur assez élégant. Il joignait à une mémoire prodigieuse un esprit vif, naturel et inépuisable sur toutes sortes de sujets ; il se faisait rechercher à la cour et à la ville, mais n'avait pas Lainez qui voulait ! Jamais personne ne fit mieux que lui les honneurs de la table et de la conversation. Voici une de ses chansons qui mérite d'être citée, non pas tant à cause de ses qualités poétiques, que parce qu'elle célèbre notre pays rémois.

Apollon et Bacchus ,  
Parmi les flacons et les luths,  
Aujourd'hui m'ont juré qu'ils allaient en Champagne  
Et qu'ils n'abandonneraient plus  
Hautvillé, Reims et la Montagne.

Grands Dieux ! si vous voulez ranimer nos concerts,  
Souvenez-vous d'être fidèles :  
Sans votre feu divin tout languit dans nos vers ,  
Tout languit dans nos airs.  
Hélas ! si vous manquez, plus de chansons nouvelles.

Parmi les chansons populaires de cette époque, on doit mettre au premier rang la chanson sur *Malborough*. Cette chanson fut composée à la bataille de Malplaquet sur le faux bruit de la mort de ce général. Chantée par les soldats de Villars et de Boufflers, elle s'était conservée par tradition dans quelques provinces, lorsque l'année 1781 l'entendit retentir d'un bout à l'autre du royaume. Marie-Antoinette avait donné le jour au Dauphin, et la nourrice chargée d'allaiter ce prince, chantait ordinairement les couplets de la chanson de Malborough pour le bercer et l'endormir. Les paroles naïves de la chanson, la bizarrerie de son refrain frappèrent la reine, qui retint l'air et la chanson. Bientôt tout le monde la chanta ; Louis XVI

lui-même se mit à fredonner *Malborough s'en va-t-en guerre*. Les petits appartements, les cuisines, les écuries retentirent des mêmes refrains, et de Versailles ils se répandirent par toute la France.

---

## BULLETIN RÉTROSPECTIF.

---

Notice sur Jean-Baptiste Deperthes, peintre rémois.

PAR M. MAX. SUTAINÉ.

Nous croyons devoir compter au nombre des artistes rémois un amateur éclairé, dont les œuvres peintes resteront certes moins longtemps que les œuvres écrites, mais auquel ses connaissances spéciales assignent de droit une place dans ce recueil.

Jean-Baptiste Deperthes, né à Reims le 23 Octobre 1761, fut un de ces hommes dont la vie s'écoule avec bonheur au milieu des émotions saisissantes que fait naître l'étude des arts, pour lesquels ils se passionnent.

Ses dispositions, ou plutôt, son goût pour la peinture se manifestèrent de bonne heure, et, à 18 ans, il suivit le cours de Valenciennes (1), paysagiste distingué et professeur renommé de cette époque. Les leçons de cet excellent maître développèrent chez son élève cet esprit d'observation fin et juste qui fit de lui plus tard, non pas précisément un peintre habile, mais du moins un théoricien remarquable, dont les ouvrages seront toujours consultés avec fruit.

(1) Pierre Henri Valenciennes, né à Toulouse en 1750, mort à Paris en 1819. Auteur d'un *Traité de perspective*.

La peinture toutefois n'absorba d'abord qu'une partie de son temps ; le reste de ses loisirs était consacré à la littérature et à l'étude de la musique. En 1806 il faisait, en qualité d'amateur, partie de l'orchestre du Théâtre des jeunes élèves, situé rue de Thionville. Les représentations auxquelles il assistait chaque soir et qu'il réchauffait, comme aurait dit Boileau, des sons de son alto, lui inspirèrent l'idée de tenter aussi la fortune dramatique. Le bon, le vrai mélodrame florissait alors dans toute sa splendeur. Il débuta par une pièce de ce genre intitulée : *La Cassette de bijoux, ou la suite de Jules* (1), dont Bianchi composa la musique, et qui fut jouée le 13 Octobre 1806, au même théâtre. Dans une lettre adressée à l'un de ses frères, le 21 Janvier 1807, Deperthes raconte les petites tribulations que lui valut cet ouvrage, et à la suite desquelles, malgré les instances du directeur Hussenet, il retira sa pièce du répertoire. Son mélodrame, au surplus, n'était pas plus mauvais que ces glorieuses et horripilantes histoires de traîtres et de brigands, alors en possession de la scène, et que les amateurs de l'époque allaient applaudir avec transport.

Plus tard, il écrivit encore *le Portrait, ou l'Artiste et l'Amateur*, comédie en un acte et en prose, mêlée de couplets ; *le Tableau des arts et de l'amitié*, comédie en trois actes et en prose, et *Fanchette et Colin, ou le Choix fait d'avance*, comédie en un acte, dont il fit aussi un opéra-comique. Je ne crois pas que ces trois ouvrages aient jamais obtenu les honneurs de la repré-

(1) *Jules, ou le Toit paternel*, mélodrame en 3 actes, par M<sup>me</sup> Barthelemy Hadot. Il paraît que cette dame a demeuré à Reims pendant la révolution.

sensation ; mais, dans tous les cas, ils n'ont pas été imprimés (1).

Dans *Fanchette*, on trouve des scènes habilement indiquées, quelques passages qui ne manquent pas de finesse, et un rôle d'ivrogne d'un assez bon comique. Toutefois, si Deperthes n'avait laissé d'autre héritage à la postérité que ces quelques essais plus ou moins heureux, la postérité pourrait oublier son nom sans ingratitude ; mais la peinture, cette amie fidèle près de laquelle il venait se reposer de ses écarts dans le champ de la littérature dramatique, fut pour lui une mine féconde qu'il sut exploiter avec bonheur.

Excellent observateur, Deperthes eut l'heureuse idée de réunir les nombreuses notions qu'il devait à son expérience. Il se mit à l'œuvre et publia, en 1818, sa *Théorie du paysage* (2). Ce livre est l'ouvrage d'un homme qui a beaucoup vu, beaucoup médité. On s'aperçoit que ce n'est pas seulement dans les chefs-d'œuvre des grands peintres que l'auteur étudiait son art, mais qu'il passait aussi de longues heures dans la contemplation de la nature, le plus parfait de tous les maîtres. Après avoir décrit d'une manière large et brillante les beautés qu'elle dévoile à chaque pas, il passe de la théorie générale aux préceptes spéciaux, des préceptes à leur application, et indique aux jeunes artistes comment ils doivent traiter les genres si variés du paysage.

On voit qu'il comprend parfaitement ce qu'il en-

(1) M. Lecomte, de Reims, ancien ami de MM. Deperthes, qui lui ont légué les manuscrits de leur frère Jean-Baptiste, a bien voulu me confier ces différentes pièces que je viens de mentionner.

(2) Paris, chez Lenormant, libraire, rue de Seine et quai Conti, 1818.

seigne, et on le suit avec confiance comme un guide sûr, avec lequel on est certain de ne pas faire fausse route. Toujours à la hauteur du sujet, son style est pur, correct, et n'est pas un des moindres mérites du livre. En un mot, nous ne saurions trop recommander aux méditations des jeunes artistes *la Théorie du paysage*; ils y trouveront des idées saines, justes, variées, et une finesse d'observation qui pourra souvent leur être d'un puissant secours.

Enhardi par le succès de ce premier ouvrage (1), Deperthes s'occupa bientôt d'une œuvre plus importante encore et dont les difficultés ne l'effrayèrent pas. Nous voulons parler de son *Histoire de l'art du paysage*, qu'il fit imprimer en 1822 (2).

*L'Histoire de l'art du paysage* est en même temps l'histoire des peintres qui se sont le plus spécialement adonnés à ce genre; dès lors on comprend les nombreuses et sérieuses recherches que ce livre dut coûter à son auteur.

Conduit d'âge en âge, d'époque en époque, comme par la main, le lecteur suit les progrès de l'art, s'arrête devant chacun de ces maîtres, dont les œuvres sont toujours des modèles, s'initie peu à peu à leurs secrets et arrive à la fin du livre comme au bout d'une galerie brillante, qu'il s'empressera de venir visiter de nouveau.

Connaisseur émérite, Deperthes vous fait toucher du doigt les beautés ou les défauts de chaque artiste,

(1) M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des beaux-arts, a adressé à l'occasion de cet ouvrage des lettres très-flatteuses à l'auteur. Le *journal des Débats* du 11 Janvier 1819 en dit également beaucoup de bien.

(2) Paris, Lenormant, 1822.

vous donne une idée exacte de sa manière et forme votre jugement sans fatiguer votre mémoire. Son *Histoire de l'art du paysage* sera toujours bonne à consulter, et l'auteur, en écrivant cet ouvrage et sa *Théorie*, a su élever à son nom un monument solide et durable (1).

En 1815, quand la France, déplorant la perte des chefs d'œuvre qu'elle avait conquis, jetait un douloureux regard sur ses musées dévastés, Deperthes présenta une adresse au roi sur la destination à donner au *Muséum* et sur les avantages qui en résulteraient pour le perfectionnement des beaux-arts et l'encouragement des artistes. Cette adresse, qui n'a pas été imprimée, porte la date du 20 Octobre 1815.

Dans la même année il fit publier (chez Lenormant) son *opinion sur la destination qu'il conviendrait de donner au Muséum, pour favoriser l'encouragement des artistes et le perfectionnement des beaux-arts en France*.

Dans cette brochure, qui renferme des idées sages et éclairées, l'auteur surtout exprime le désir que le gouvernement encourage les artistes par des commandes de tableaux, dont les sujets seraient de préférence choisis dans l'histoire de France. Ce vœu patriotique a déjà reçu en grande partie son accomplissement. La galerie de Versailles, cet immense musée national, où le pinceau et le ciseau ont écrit en si belles pages l'histoire de nos célébrités et de notre gloire, est la réalisation de la pensée de Deperthes; malheureusement la mort, qui a enlevé notre compatriote en 1833, ne lui a

(1) Le 14 Octobre 1822, M. Quatremère de Quincy remercia l'auteur au nom de l'Académie Royale des beaux-arts, à laquelle il avait envoyé son ouvrage. Le 21 Novembre de la même année, l'*Histoire du paysage* fut encore le sujet d'un rapport très-flatteur fait à cette compagnie.

pas permis d'applaudir à cette noble destination du plus magnifique de nos palais.

Deperthes aimait à prendre des notes sur les exposition de tableaux. Nous avons sous les yeux le manuscrit d'un examen abrégé du salon de 1791. Ce sont les réflexions d'un connaisseur, qui observe et se rend compte de ses impressions. Amateur éclairé, il jette son opinion rapidement et en homme sûr de lui, ses jugements sont motivés, précis, et portent souvent le cachet de cette causticité concise qui, de toutes les armes du critique, est la plus acérée et la plus dangereuse. Nous lisons par exemple :

N° 163. (*Une scène familière.*) « C'est une familiarité impardonnable d'avoir osé présenter un si mauvais tableau aux regards du public. »

N° 689. (*Portrait.*) « Si la jeune dame est ressemblante, je la trouve bien à plaindre toutes les fois qu'elle consulte son miroir. »

N° 737. « Si l'Amour n'était pas plus séduisant que celui représenté dans ce tableau, son pouvoir se réduirait à bien peu de chose. »

C'est à ce même salon de 1791 que furent exposés les *Horaces* et le dessin du fameux *Serment du Jeu de Paume*. Deperthes consacre à ces deux célèbres productions de David un article assez étendu, et l'éloge qu'il en fait prouve que, s'il était sans pitié pour les mauvais ouvrages, il savait aussi bien admirer les bons et s'arrêtait longuement devant eux.

Comme on le voit, si notre compatriote ne peignait pas toujours, tous ses loisirs étaient consacrés à l'art; quand il ne le cultivait pas lui-même, il en dictait les préceptes, en écrivait l'histoire, et mûrissait son expérience par des observations de tous les jours.



Maintenant nous devons le dire, Deperthes fut bien plutôt bon connaisseur que bon peintre, savant observateur qu'artiste recommandable. Doué d'un excellent jugement, il ne sut pas mettre en œuvre les leçons remarquables qu'il nous a léguées. On a de lui un assez grand nombre de petits tableaux représentant des paysages, et dont quelques-uns seulement sont originaux. Il serait injuste sans doute d'accuser ces ouvrages d'un manque total de mérite. Deperthes connaissait trop bien les règles de l'art pour qu'on ne retrouve pas dans ses œuvres quelques traces des bons enseignements qu'il a laissés. Ainsi, par exemple, ses ciels sont ordinairement fins et assez heureux ; ses lignes d'horizon, ses fabriques ne manquent pas d'une certaine noblesse et d'un certain style ; mais là doit s'arrêter la louange. Sa manière est en général sèche et raide ; sa couleur, crue et froide ; son feuillage, découpé et compté. Nous ne parlerons pas du dessin de ses personnages.

Parmi la quantité de ses tableaux qui sont répandus dans Reims, nous n'en citerons que deux que l'on peut voir au Musée de la ville. L'un représente un clair de lune du plus pur romantisme. Une femme, agenouillée près du tombeau de Werther, dépose une couronne sur le mausolée de ce sentimental héros de Goëthe. Le coloris de ce paysage est assez vrai et les nuages qui voilent l'astre des nuits assez transparents.

Nous croyons que cette toile n'est qu'une copie ; cependant nous ne pourrions l'affirmer.

Le second tableau peut être considéré comme le type véritable de son savoir-faire. C'est un paysage dans le style historique et classique, avec une fabrique façon romaine sur le premier plan à droite ; sur celui de gauche, un terrain garni de quelques arbres et meu-

blé d'une colonne, sur le socle de laquelle on lit : « Dédicé à la ville de Reims par Deperthes, rémois. » Le milieu est occupé par un lac, qui fuit à l'horizon et aboutit à une espèce d'aqueduc, dont la ligne droite tranche assez durement sur le fond du tableau. Il semblerait que cette composition est l'œuvre de deux peintres différents. Le ciel est charmant, finement accidenté, plein de légèreté et de transparence, et produit un singulier contraste avec le reste de la toile, qui se ressent de cette sécheresse et de cette froideur dont nous parlions plus haut.

Deperthes appartenait à cette école d'où sont sortis sans doute de bons paysagistes, tels que Demarne, Bertin, Bocquet et d'autres encore, mais dont la manière fut un dangereux écueil où vinrent se briser le plus grand nombre des imitateurs. On dessinait alors un arbre comme David faisait dessiner l'académie à ses élèves et cette régularité minutieuse et froide, qui bien souvent venait glacer la pensée, se fait sentir dans les compositions mêmes d'artistes estimés de cette époque. On conçoit donc aisément qu'un amateur soit tombé dans les défauts que n'ont pas su toujours éviter des peintres plus habiles, et nous saurons bon gré à notre compatriote d'avoir fait des tableaux même très médiocres, puisque c'est à ce goût, à cette passion pour l'art, que nous devons ses deux bons livres de la *Théorie* et de l'*Histoire du paysage*. Ces ouvrages sont des titres véritables et lui assignent une place distinguée parmi les hommes qui se sont le plus spécialement occupés de peinture.

Jean-Baptiste Deperthes devait faire partie de l'expédition de Lapeyrouse en qualité de paysagiste; mais une maladie le retint en France.

Après avoir honorablement rempli diverses places dans les bureaux de la préfecture de la Seine, il mourut à Paris, le 14 Février 1833.





# SÉANCES

ET

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

N° 11.

Séance du 7 Mars 1845.

---

### SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Charlier : Sur la morve. — Communication de M. Fanart : Appareil inventé par M. Cazier pour apprendre la musique aux aveugles. — Lecture de M. James Wyld : L'âme et la raison. — Communication de M. Chevalier : Modification dans l'appareil de Marsh. — Lecture de M. Max. Sutine : Notice sur la culture de la vigne dans le pays de Reims. — Lecture de M. F. Pinon : De la chanson en France (suite et fin).

La séance est ouverte sous la présidence de Monseigneur Archevêque. M. le secrétaire donne lecture de la correspondance manuscrite. Elle se compose : 1° d'une lettre de M. Henri Paris, offrant à l'Académie un exemplaire de ses *Etudes sur le cardinal de Lorraine*; — 2° d'une lettre de M. Ernest Arnould, sollicitant, au nom d'un concurrent, la prolongation du terme fixé pour la remise des mémoires qui ont pour objet de concourir pour les prix académiques; — 3° d'une lettre

de M. Koziérouski, architecte à Reims, soumettant à la commission du congrès une série de questions qu'il se propose de traiter ; — d'une lettre de M. Natalis Rondot, annonçant à l'Académie l'envoi d'une carte chinoise de Canton, de deux peintures sur verre, d'un album de douze peintures, d'une planche à calcul et d'un calendrier chinois, etc., etc.

La correspondance imprimée comprend : 1° Etudes sur Charles, cardinal de Lorraine, par H. Paris ; — 2° De l'emploi des moyens mécaniques et gymnastiques dans le traitement des difformités du système osseux, par MM. Humbert, tome iv, avec le 11<sup>e</sup> volume des planches, Bar-le-Duc, 1835 ; — Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes du 25 Février 1845 ; — 4° Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4<sup>e</sup> trimestre de 1844 ; — 5° Journal des Savaants, Janvier 1845 ; — 6° Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, 5<sup>e</sup> livraison, Janvier 1845.

---

LECTURE DE M. F. PINON.

De la chanson en France.

(*Suite et fin.*)

Louis meurt, et la régence ouvre une ère nouvelle à la chanson. Sous le régent les mœurs s'affranchissent de toute bienséance, et la galanterie est poussée jusqu'au dernier degré du libertinage ; les courtisans qui affectaient des airs de componction pendant les dernières années du règne de Louis XIV, affranchis de toute sorte de contrainte par la mort du monarque, ne

crainent pas d'étaler, d'afficher le cynisme de leur conduite. Philippe d'Orléans avait établi les petits soupers, banquets où la débauche le disputait à la licence ; on vit alors les mêmes hommes qui, six mois auparavant, se faisaient un devoir de mener la conduite la plus rigide, solliciter comme une faveur extrême la permission d'assister à ces repas, et les femmes qui montraient au public de beaux semblants de dévotion, réclamer avec ardeur une place aux soupers du maître, et devenir actrices de ces honteuses orgies. Là brillaient entre tous les commensaux du prince qu'il avait surnommés ses *roués*, le marquis de La Fare, dont la verve poétique ne se sentit jamais mieux inspirée qu'en chantant le vin et les belles ; Chaulieu qui consacra ses talents à chanter les plaisirs ; Simiaine, dont l'ivresse spirituelle lui faisait improviser des vers forts jolis et des bons mots piquants ; de Broglie, l'homme aux saillies heureuses et aux fines reparties ; Nocé, l'âme damnée du régent et le compagnon de ses plaisirs ; de Riom, Fargis et bien d'autres encore. Ces soupers se prolongèrent jusqu'à la mort de Philippe, et firent éclore une foule de chansons bachiques, érotiques, licencieuses, conditions indispensables pour plaire au régent et à ses amis. Dans ces chansons le cœur et l'honneur étaient traités de chimères, les vertus considérées comme des abus, l'amour n'était qu'un mot, on se raillait des poètes qui dans leurs vers célébraient les mœurs et les qualités des dames, et l'on se faisait gloire de prêcher la plus effroyable licence.

En même temps que la cour devenait l'école du libertinage, l'honnêteté de mœurs et le bon goût s'étaient réfugiés dans le palais d'un grand seigneur, aux

porées de la capitale. Le château de Sceaux, habité par le duc et la spirituelle duchesse du Maine, était devenu le rendez-vous des savants et des hommes de lettres les plus distingués. C'est là que le jeune Voltaire, Fontenelle, Lamotte, Saint-Aulaire, Chaulieu, Genest, Malezien, et une foule d'autres littérateurs venaient apporter le tribut de leur esprit, et contribuer par l'agrément de leur conversation à l'amusement d'une société nombreuse et choisie. Voici divers échantillons de l'esprit qui animait les réunions du château de Sceaux. On demandait un jour à Fontenelle quelle différence il y avait entre la duchesse du Maine et une pendule : c'est, répondit notre aimable auteur, que l'une marque les heures, et que l'autre les fait oublier... Voltaire, forcé de faire une énigme pour racheter un gage, improvisa le quatrain suivant sur le mot *oiseau*.

Cinq voyelles, une consonne  
En français composent mon nom,  
Et je porte sur ma personne  
De quoi l'écrire sans crayon.

Il n'était bruit que des convulsionnaires et des miracles opérés sur la tombe du diacre Paris ; les chansons et les satires tombaient sur les adeptes de ce nouveau fanatisme, et voici un joli quatrain qu'improvisa la duchesse du Maine, un soir où la conversation était tombée sur ces prétendus miracles :

Un décrotteur à la royale  
Du talon gauche estropié  
Obtient par grâce spéciale  
D'être boiteux de l'autre pié.

Quelques années auparavant, en 1720, on chantait la chanson intitulée :

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean, etc.



composée par Lamotte - Hondard. Bientôt après parut une ronde bachique dont le refrain est encore aujourd'hui connu de tout le monde, c'est :

Nous n'avons qu'un temps à vivre ,  
Amis , passons-le gaïment.

Cette ronde est du baron de Bonneval, tour-à-tour ambassadeur, général au service de l'Autriche, puis sur ses vieux jours pacha du grand seigneur. L'histoire ne nous dit pas si le pacha Bonneval faisait chanter ce refrain aux odalisques de son harem ; quoi qu'il en soit, la chanson a survécu à son auteur, et méritait cette distinction.

C'est aussi vers cette époque qu'on chantait la chanson *des Bossus*, composée par le docteur Santeul, un des régentes de la faculté de Paris, bossu lui-même. Qui n'a pas connu ce couplet ?

Depuis longtemps je me suis aperçu  
De l'agrément *qu'il y a* d'être bossu , etc.

Cette chanson, avec celle de :

C'est la mère Michel qui a perdu son chat ,  
Qui crie par la *fenêtre* : Qu'est c'qui lui rendra,

et les couplets de

Au clair de la *lune* ,  
Mon ami Pierrot , etc.

ont eu un succès tellement populaire depuis leur apparition, qu'il me dispense de tout commentaire à leur égard.

Grand amateur de festins et de plaisirs, non moins passionné pour les lettres et les arts, le grand prieur de Vendôme habitait le Temple et réunissait dans ce

palais très-nombreuse compagnie. Là brillèrent aux soupers donnés par ce prince, Chaulieu, La Fare, Jean-Baptiste Rousseau, le duc de Nevers, Catinat, Palaprat et autres. Ces repas étaient égayés par la verve épicurienne de tous les convives, et se prolongeaient fort avant dans la nuit, car le grand prieur, en véritable petit-fils d'Henri IV, avait un goût décidé pour les plaisirs et principalement pour ceux de la table. Cette réunion vit naître plusieurs chansons qui, répandues dans le monde, obtinrent un succès de vogue.

C'est le XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on peut considérer comme l'âge d'or de la chanson, car rien ne manqua à son triomphe : succès, popularité, fauteuil académique, elle eut tous les honneurs ; aussi ne faillit-elle point à sa mission, et se soutint-elle avec avantage au milieu de sa gloire. Nous allons la voir même posséder un temple où ses fervents adorateurs lui rendront un culte passionné, et fonder sous le nom de *Caveau* une société lyrico-bachique dont le nom est encore aujourd'hui le synonyme de la gaieté française. Ce fut un épicien qui eut l'heureuse idée de cette réunion : homme d'esprit et chansonnier, il avait besoin de communiquer le fruit de ses travaux poétiques à quelques auditeurs compétents, et il invitait souvent à dîner Collé, Piron et Crébillon fils. La gaieté la plus franche présidait à ces repas, qui étaient toujours animés par des mots piquants et de bons couplets. Un jour Collé, Piron et Crébillon voulurent à leur tour être les amphitryons de Gallet (c'est le nom de notre homme), et ils l'invitèrent à dîner chez Landelle, marchand de vins, demeurant au carrefour Bussi, à l'enseigne du *Caveau*. Pour mieux fêter leur ami et augmenter les plaisirs

de la réunion, Piron invita Fuzelier, auteur de vaudevilles, Collé amena Saurin, qui avait une certaine renommée comme chansonnier, et Crébillon fils se fit accompagner de Sallé, son collaborateur. Dire ce que fut le dîner, tout le monde devine qu'il y eut un feu roulant de spirituelles saillies, de fines réparties, de joyeux propos, et que le tout fut arrosé copieusement par le Champagne. Ce fut au milieu des toasts portés dans cette circonstance, et entre deux chansons, qu'un des convives, animé par une inspiration bachique, exprima le désir de voir renouveler tous les mois cette petite fête gastronomique; cette proposition fut unanimement adoptée, et le *Caveau* prit naissance. Pour compléter la société, les membres présents s'adjoignirent Duclou, Labruère, Gentil-Bernard, Moncrif, Helvétius, Boncher et Rameau. Plus tard Favart en fit partie. Outre les membres titulaires de la société, il se trouvait presque toujours à ces dîners des invités choisis parmi les notabilités du temps. Le savant Freret y vint souvent chercher une distraction à ses travaux, et le ministre Maurepas venait s'y soulager du poids des affaires publiques. Ce qui faisait le charme du *Caveau* n'était pas tant les chansons et les causeries spirituelles que l'amitié qui unissait tous ses membres : chacun se donnait l'un à l'autre des conseils francs, utiles et désintéressés, sur ses compositions littéraires, ce qui n'empêchait pas toutefois de lancer de vives et piquantes épigrammes. On avait établi une punition terrible pour un gourmand : tout membre convaincu d'avoir manqué aux règles du bon goût, soit en dépassant les bornes permises dans ses satires, soit en avançant quelque hérésie littéraire, était immédiatement condamné à

avaler un verre d'eau pendant que ses confrères s'ablaient le Champagne, le Pomard et le Volney. Ces réunions, commencées en 1729, se continuèrent pendant dix années sans interruption. Diverses causes amenèrent du refroidissement entre les membres de la société, et vers la fin de 1739 ils cessèrent de se réunir. Collé n'en continua pas moins à faire des chansons, et Piron des épigrammes.

Collé, parent de Regnard l'auteur comique, soutint l'honneur de cette parenté par une gaité vive et spirituelle. Admis dans la société du duc d'Orléans, c'est pour les plaisirs de cette société qu'il composa la majeure partie de ses vaudevilles. On peut le considérer comme un des plus fermes soutiens de la réunion du *Caveau*. Parmi le nombre de chansons sorties de la plume de cet auteur, je citerai celles qui se chantent encore de nos jours, savoir : *Les Vendanges de la Folie*, *La Naissance de Bacchus*, *Le péché de paresse*. Voici un couplet qui vous donnera une idée du genre adopté par Collé :

Ah ! quel malheur ! quel attentat !  
Quel affront ! quelle fourberie !  
Non , jamais un crime d'état  
N'égala cette barbarie !  
Bacchus , que ton pouvoir divin  
Eclate contre ceux qui ternissent ta gloire :  
Un coquin de laquais, en me versant à boire ,  
A versé de l'eau dans mon vin ! . . .

Vous savez que Gallet était épiciier : malheureusement ses goûts épicuriens et la société des joyeux viveurs ses confrères lui firent négliger ses intérêts, et il fit de mauvaises affaires. Poursuivi par ses créanciers, il se réfugia au Temple, qui était alors un lieu de

franchise pour les débiteurs insolvable. Comme il recevait tous les jours des mémoires de ses créanciers, il disait en plaisantant : « Me voilà au temple des mémoires ! » La misère dans laquelle il était tombé n'altérait en rien sa gaîté et sa verve. Fort malade, condamné par les médecins, il adressa une chanson en trois couplets à Collé, qui prouve toute son insouciance. Voici un de ces trois couplets :

Autrefois, presque au même instant  
J'en aurais pu rimer autant  
Que nous reconnaissons d'apôtres ;  
A présent j'abrège, d'autant  
Qu'à l'église un prêtre m'attend,  
Accompagné de plusieurs autres.

L'hydropisie dont il était atteint menaçait de l'étouffer, un prêtre arrive à son lit pour lui administrer l'extrême-onction, il s'écrie en l'apercevant : « Ah ! monsieur l'abbé, vous venez pour me graisser les bottes, cela est inutile, car je m'en vais par eau ; » et il mourut peu d'instants après. Voici un couplet de Gallet qui témoigne de tout son amour pour Bacchus,

Si pour embellir le monde  
Jupiter m'eût consulté,  
Dans les lieux où coule l'onde  
Le vin seul eût existé.  
La terre eût été sa treille  
Et la mer son réservoir,  
Et pour la mettre en bouteille  
J'aurais servi d'entomoir.

Une gaîté soutenue était l'âme de la société du *Caveau*, d'où étaient bannies les prétentions du savoir, et le faste pédantesque des grands mots. Piron, doué d'une santé robuste et d'une humeur enjouée, en

était un des membres les plus zélés, et en faisait le charme par sa verve intarissable. Quand le bouchon de Champagne partait, et que le choc des verres se faisait entendre, la figure de Piron s'animait, et il devenait étincelant d'esprit et de gaieté. Saurin, convive du *Caveau* dans sa jeunesse, composa pour cette société beaucoup de poésies légères qui ne manquent ni de sel, ni d'originalité, et conserva avec ses membres les relations les plus intimes.

Panard, appelé le Lafontaine du vaudeville, fut un des plus célèbres chansonniers de son temps. Il avait beaucoup de ressemblance avec notre bonhomme, soit sous le rapport du talent poétique, soit sous celui du caractère et des habitudes ; comme lui, même simplicité, même incurie, même imprévoyance. Gros, gras et lourd, on ne pouvait se figurer en le voyant qu'il fût spirituel. Mais une fois à table, il sortait de cette masse des couplets *impromptu* pleins de facilité, de finesse et de grâce. Amateur passionné du vin, il n'en parlait qu'avec amour, et souvent en regardant son verre, les larmes lui venaient aux yeux de plaisir. Ami ferme et dévoué, il conserva pour Gallet un attachement qui dura longtemps après la mort de celui-ci. Rencontré par un de ses amis, il témoignait la plus vive affliction de cette perte et s'écriait : « Ah ! Monsieur, ma douleur est bien profonde, un ami de trente ans avec qui je passais ma vie ! à la promenade, au spectacle, au cabaret, toujours ensemble ! je l'ai perdu, je ne chanterai plus, je ne boirai plus avec lui ! il est mort ! je suis seul au monde, je ne sais plus que devenir. — Vous savez qu'il est mort au Temple. — Je suis allé pleurer et gémir sur sa tombe. — Quelle tombe ! ah ! Monsieur, ils l'ont mis

sous une gouttière, lui qui depuis l'âge de raison n'avait pas bu un verre d'eau.» Marmontel avait souvent recours à lui, lorsqu'il avait besoin de pièces de vers pour son journal le *Mercur*, et quand il lui en demandait : « Fouillez, lui disait notre homme ; fouillez dans la boîte à perruques ; » et Marmontel retirait des chiffons de papier griffonnés de vers, entassés pèle-mêle dans cette boîte, et presque tous tachés de vin, ce que Panard appelait le cachet du génie. Voulez-vous savoir comme Panard entendait la chanson bachique ? écoutez :

Bacchus, cher Grégoire,  
*Nobis imperat :*  
Chantons tous sa gloire,  
*Et quisque bibat.*  
Hâtons-nous de faire  
*Quod desiderat :*  
Il aime un bon père  
*Qui sæpè libat.*  
. . . . .

Ce verre deuxième  
*Nondùm est satis ,*  
Et sans un troisième  
*Redibit sitis.*  
C'est toi que j'implore,  
*Cave mi frater!*  
Verse, verse encore,  
*Et bibamus ter.*

. . . . .  
D'un jus homicide  
*Fabricatores ,*  
Que la mort vous guide  
*Jam nunc ad patres !*  
Que votre sequelle  
*Procul abeat ,*  
Et plaise aux Dieux qu'elle  
*Nunquàm redeat !*

. . . . .  
O toi que la Seine  
*Ad nos perduxit*,  
Toi par qui Silène  
*Sæpè revixit*,  
Viens dans ma poitrine,  
*Burgunde liquor* ;  
Toute humeur chagrine  
*Linquet meum cor*.

. . . . .  
Ta charmante chaîne ,  
*Amicitia* ,  
Ici nous amène  
*Cum lætitiâ* ;  
Sois toute la vie  
*Nostrum solamen* ,  
Au vœu qui nous lie  
*Faveas. Amen*.

La fécondité de Panard égalait la vivacité de son esprit. On estime à plus de quatre-vingts le nombre de vaudevilles qu'il fit représenter tant à l'Opéra-Comique qu'aux spectacles de la foire. Quant à ses chansons, on ne les compte pas, on les chante ; il en a fait pour tous les goûts : de bachiques, de galantes, d'anacréontiques, de langoureuses, de gaies, de plaintives, de morales, d'allégoriques, en un mot, il a traité chaque genre avec le même succès. Parmi les plus remarquables compositions de Panard, on cite encore de nos jours la chanson des  *Vieillards*, les  *Conseils à une jeune demoiselle*, les  *Ressemblances et les différences*, dont voici quelques couplets :

Le voleur et le tailleur  
Du bien d'autrui font le leur ,  
Voilà la ressemblance :  
L'un vole en nous dépouillant ,  
Et l'autre en nous habillant ,  
Voilà la différence.



Un rieu détruit une fleur ,  
Un rien fait périr l'honneur ,  
Voilà la ressemblance :  
La fleur peut renaître un jour ,  
L'honneur se perd sans retour ,  
Voilà la différence.

Hippocrate et le canon  
Nous dépêchent chez Pluton ,  
Voilà la ressemblance :  
L'un le fait pour de l'argent ,  
Et l'autre gratuitement ,  
Voilà la différence.

Le perroquet et l'acteur  
Tous deux récitent par cœur ,  
Voilà la ressemblance :  
Devant le monde assemblé  
L'un siffle, l'autre est sifflé ,  
Voilà la différence.

Peu soucieux de ses intérêts, il était d'une indolence extrême, et on ne pouvait jamais le décider à songer à l'avenir. Un jour cependant il lui prit fantaisie de s'occuper de ses affaires : c'était s'y prendre un peu tard, car il avait 74 ans. Il arrive tout essoufflé chez Marmontel, et l'aborde en lui disant : « Faites-moi avoir une pension sur le *Mercur*. » Surpris de ce changement, Marmontel le regarde en tremblant et s'écrie : « Ah ! mon Dieu, il va mourir ! » Effectivement, il mourut quelques jours après.

En même temps que Panard chantait en compagnie des membres du *Caveau*, ses joyeux confrères, Vadé obtenait un succès populaire par ses chansons grivoises. Doné de beaucoup d'esprit et d'originalité, ce poète eut l'idée de faire usage dans ses compositions des expressions populaires et surtout de celles plus triviales encore employées par les marchandes

de la Halle, et dont ces dames s'étaient arrogé le singulier monopole. Il composa donc beaucoup de chansons sur les évènements et sur les travers du temps, et le langage poissard, dont il peut être considéré l'inventeur et qu'il employa dans ses œuvres, le rendit bientôt populaire.

Monerif a composé beaucoup de chansons pleines d'esprit, de délicatesse et de sentiment. Le grave historiographe des chats se reposait de ses travaux par des poésies légères, dont plusieurs sont connues des amateurs du genre. Doué d'un esprit fin, d'une humeur égale et douce, il avait, quoique âgé, la prétention de paraître toujours jeune. Un jour Louis XV l'aborda en lui disant : « Savez-vous qu'on vous donne 80 ans ? — Oui sire, répond Monerif, mais je ne les prends pas. »

C'est aussi vers cette époque que l'abbé de Lagarde composait sa *philosophie bachique*, qu'Imbert prêchait la *philosophie du docteur Isoïf*, et terminait son exhortation par ce couplet :

Dieu, quand viendra la fin du monde,  
S'il faut que le ciel nous inonde,  
Fais que ce soit de flots de vin !  
L'eau pure ternirait ta gloire :  
Et si le monde meurt enfin,  
Ne le fais pas mourir sans boire !

Fuzelier, comme ses confrères, expliquait la *philosophie d'un buveur*, pendant qu'Haguenier indiquait le *moyen d'être heureux*, Grécourt, dans son *Homme accommodant*, prouvait qu'il savait s'arranger de tout, et pour cela d'accord avec Bernard, il répétait que pour tous les hommes il y avait *nécessité de boire et d'aimer*.

En 1759 on vit se reformer un nouveau Caveau, dont firent partie plusieurs des membres qui avaient illustré le premier. Voici son origine : le fermier général Pelletier donnait à dîner les mercredis de chaque semaine à quatre auteurs, Marmontel, Boissi, Suard et Lanoue. Sur la demande de ceux-ci, Pelletier invita également Crébillon fils, Helvétius, Gentil-Bernard, Collé et Laujon. La réunion de ces hommes de lettres leur suggéra l'idée de se former en société, et ils rétablirent, sous le nom de Caveau, une réunion lyrico-bachique où la gaîté présidait aux repas comme dans la précédente, mais qui laissait à désirer sous le rapport des épigrammes et des bons mots qui avaient fait la réputation de la première. Toutefois cette société fut visitée par ce qu'il y avait de distingué dans les lettres, les arts et dans le monde. Son existence se prolongea jusqu'au mariage de Pelletier, mariage qui fut la cause de sa dissolution, car cette union ridicule éloigna de l'hôtel de ce traitant les auteurs et les gens honnêtes.

Mais si les adorateurs de la chanson lui élevaient un temple où ils lui rendaient un culte fervent, d'autres chansonniers, à leur tour, lançaient dans le public des couplets qui étaient accueillis avec autant de faveur que ceux sortis de la plume des grands maîtres. La chanson de

La belle Bourbonnaise,  
La maîtresse de Blaise, etc.

avait à cette époque une vogue d'autant plus grande, qu'on voulait à toute force trouver dans cette chanson une allusion à la conduite dissolue du monarque, et à ce sujet on lit dans le *Bulletin des nouvelles* qui parut le 15 Octobre 1768 :

« Depuis quelque temps , il court une chanson intitulée *La Bourbonnaise* , qui a été répandue avec une rapidité peu commune , quoique les paroles en soient fort plates et que l'air en soit on ne peut plus niais. Les gens qui raffinent sur tout ont prétendu que c'était un vaudeville satirique sur une certaine fille de rien (la Dubarry) parvenue à jouer un rôle et à faire figure à la cour. »

L'abbé de Lattaissant , chanoine de Reims , composait sa chanson de

J'ai du bon tabac  
Dans ma tabatière , etc.

qui devait avoir un succès pyramidal , pendant que Vadé chantait à tue-tête :

Dans les gardes françaises  
J'avais un amoureux , etc.

N'oublions pas plusieurs autres chansons qui obtinrent un succès populaire. En première ligne je citerai :

Je l'ai planté , je l'ai vu naître , etc. ,

délicieuse petite romance de de Leyre , dont J.-J. Rousseau fit la musique ;

Ah ! vous dirai-je , maman , etc. ,

connue de tous les déchiffreurs de notes ;

Que ne suis-je sous la fougère ,

petite composition de Riboutté , contrôleur des rentes.

En chansons grivoises :

Manon la couturière

de Vadé :

Malgre la bataille  
Qu'on donne demain,  
Çà! faisons ripaille, etc.

de Mangenot, et

Il était un p'tit homme  
Qui s'ap'lait Guilleri  
Carabi, etc. . .

Favart, l'abbé Voisenon, le duc de Nivernais, le cardinal de Bernis, Boufflers composaient, au milieu d'une société légère et ardente aux plaisirs, des couplets qui faisaient fortune, soit par leur piquante raillerie, soit par l'excès même de leur licence. Rien ne peint mieux la frivolité de l'époque que l'espèce de célébrité qui vint entourer deux personnages d'alors, Nicolet, le fondateur du théâtre de la Gaîté, et Ramponneau.

Ramponneau, cabaretier aux Porcherons, eut un nom populaire. Doué d'une de ces faces et de ces rotondités sans égales, on devinait à son seul aspect que Bacchus était son patron, et sa jovialité, sa bonne humeur, son aptitude à tenir tête à sa clientèle la lui firent augmenter, et firent de sa maison le rendez-vous de tous les viveurs et de tous les curieux. On le chantait, on le citait de toutes parts, et bientôt tout Paris fit le pèlerinage des Porcherons.

Parmi ses pratiques les meilleures et les plus assidues on comptait les principaux auteurs et acteurs du théâtre de Nicolet. C'était là que Dorvigny, le père des *Janots* et des *Jocrisses*, venait chercher ses inspirations, que Tacomet venait y échauffer sa muse grivoise et se préparer à jouer ses rôles d'ivrogne au naturel. C'était avec lui principalement que Ramponneau faisait les honneurs de son nectar à six sous.

Comme les séances étaient fort longues et la consommation du liquide assez abondante, il arrivait souvent que, pour se lever de table, nos deux héros semblaient plus unis que jamais,

*Et ces deux grands buveurs se soutenaient entre eux,*

quand la plus ronflante égalité ne les réunissait pas sous la table.

La renommée populaire a survécu à l'illustre Ramponneau, et tout le monde a pu le voir figurer dans le *Réveillon de la Courtille*, vaudeville de notre temps. Notre joyeux Désangiers lui-même, dans sa chanson intitulée

Vive le vin de Ramponneau,

a rendu son nom cher aux enfants d'Épicure.

Pendant que les auteurs en renom faisaient des chansons pour la société, une foule d'auteurs inconnus en faisaient, pour le public, sur les jésuites, sur la paix, sur la guerre, sur les parlements et sur les maîtresses du roi.

Tout ce qui ressemblait à de l'opposition était saisi avec avidité; l'opinion, les vaudevilles, les sarcasmes, les épigrammes, les caquets d'en bas et d'en haut étaient au service de quiconque se montrait l'antagoniste du pouvoir. A la cour, tous ceux qui la composaient se bornaient à flatter et à plaire; l'activité, l'esprit et le courage étaient comptés pour peu; la souplesse et la patience, voilà ce qui faisait parvenir. On ne connaissait plus l'imposant dans le caractère et la noblesse dans les sentiments; la vanité était le mobile de toutes les actions, les hommes se rapetissaient pour se glisser jusqu'aux places, au lieu d'y arriver par des

talents supérieurs, les femmes étaient les instruments de l'avancement, et la galanterie avait pris la place de l'amour, qui ennoblit quand l'autre dégrade : en un mot, petits intérêts, petits hommes, petites choses, petites prétentions, voilà la cour. Les auteurs chansonniers, en mettant au pilori de la publicité les vices et les ridicules de cette époque, n'en voulaient certes pas aux grands noms dont la France s'honore : la noblesse des Montmorency, des Choiseul, des Rohan, des la Trémoille réveillait encore, alors comme aujourd'hui, de nobles souvenirs ; mais ils flagellaient avec raison cette noblesse dont les principales occupations étaient de savoir précisément à quelle heure le roi se couchait, à quelle heure il se levait, comment on flattait un ministre pour en obtenir richesses ou honneurs, et surtout comment on obtenait un tabouret à la cour : aussi un concert unanime de malédictions s'élevait-il contre ces lâches ambitieux, et une opposition formidable, composée de mille éléments divers, d'ouvriers, de bourgeois, d'écrivains, de magistrats, de nobles, de grands eux-mêmes se présentait-elle au combat et attaquait-elle à outrance les vices de ces favoris de cour, confondant la royauté elle-même dans ses attaques.

Sous Louis XVI la chanson ne prit aucun caractère particulier. La Harpe, Marmontel, Florian, Berquin soupiraient leurs dernières romances. On chansonna bien quelques personnages, quelques événements imprévus, mais en général, sous le règne de ce monarque honnête homme, la chanson avait perdu le ton de raillerie et de satire, et semblait être dans l'attente de l'orage révolutionnaire qui commençait à poindre à l'horizon.

Nous remarquons parmi les chansons les plus en vogue de ce règne :

O ma tendre musette, etc.

de la Harpe ;

Que j'aime à voir les hirondelles, etc.

de Florian ;

Il pleut, il pleut, bergère, etc.

de Fabre d'Eglantine, qui plus tard devint fougueux républicain ;

Bouton de rose, etc.

par la princesse Constance de Salm-Salm ;

Pauvre Jacques,  
Quand j'étais près de toi, etc.,

charmante romance composée par la marquise de Travenet, et dont l'air délirieux fit la fortune. Voici une petite historiette à laquelle la romance doit son origine. En 1780, on venait de construire pour la reine Marie-Antoinette le petit Trianon ; le jardin venait d'être planté, et dans un endroit réservé, qu'on appelait la *petite Suisse*, on avait élevé un châlet représentant une ferme avec sa laiterie. Il fallait animer ce paysage : on fit venir de la Suisse des vaches et une jolie laitière ; mais cette jeune fille ressentit bientôt les atteintes d'une mélancolie qui menaça ses jours. On découvrit qu'elle regrettait son pays et son fiancé. La reine fit venir Jacques, c'était le nom du jeune Suisse auquel elle était promise, maria et dota les deux amants. La marquise de Travenet composa à cette occasion la romance de *Pauvre Jacques*, qui fut bientôt chantée à la cour et à la ville.

C'est aussi sous ce règne qu'on chanta la fameuse



complainte du *Juif errant* et le *Comte Orry*, vieille chanson du XIV<sup>e</sup> siècle, reproduite par de la Place en 1785, se trouva bientôt dans toutes les bouches.

Des évènements graves se préparaient, les écrits de Voltaire, de Rousseau et de tous les auteurs de ce siècle avaient depuis longtemps échauffé les esprits ; la révolte des Etats-Unis d'Amérique, l'affranchissement de ce peuple et son indépendance proclamée achevèrent d'enflammer toutes les têtes, et la convocation des états généraux par Louis XVI fut le signal donné pour réclamer des améliorations et des réformes. La chanson, dans cette circonstance, prit sa place dans la lutte qui allait s'engager, en véritable milice légère, elle commença l'attaque par un feu vif et bien soutenu, puis se transformant au fur et à mesure que les évènements acquéraient de la gravité, elle devint acerbe et véhémence avec la constituante, farouche et cruelle avec la convention, et prit à plaisir de se plonger avec ses sectateurs dans les honteuses actions de cette époque. Loin de se taire et de briser ses pipeaux, elle se multiplie, et, comme un écho fidèle, elle répète, transmet les horribles paroles qu'elle entend, et la *Carmagnole* et les *Ça ira* deviennent la réelle expression des mœurs de cette époque de terreur et de sang ; puis, honteuse de ses propres excès, elle se réfugie haletante dans les camps, se retrempe aux mots d'honneur et de patriotisme. Elle nous fait entendre bientôt des hymnes immortels, et conduit nos soldats à la victoire et aux conquêtes, aux refrains sublimes de la *Marseillaise*, du *Réveil du peuple*.

Mais, comme si tout devait être singulier à cette époque, en même temps qu'elle hurlait dans la rue, qu'elle devenait héroïque et fière aux armées, elle

était sentimentale au théâtre : la romance de

Jeunes amants, cueillez des fleurs

de Demoustier, était accueillie avec enthousiasme ; la chanson de *Cadet Roussel est bon enfant*, chantée et par les révolutionnaires et par leurs victimes dans les prisons, annonçait encore à l'Europe attentive qu'au milieu de l'effroyable tourmente qui renversait l'édifice social, le caractère français seul se maintenait debout au milieu de ces ruines. Voici un second exemple de ces contrastes. L'assemblée nationale avait décrété la fonte des cloches, et De Piis chantait :

En province comme à Paris ,  
Toutes les cloches ont leur prix ;  
C'est bien ce que l'on pèsera.  
Alleluia !

. . . . .  
Graves bourdons de Saint-Victor ,  
De résister vous auriez tort ,  
Georges d'Amboise y passera.  
Alleluia !

. . . . .  
Les carillonneurs consternés ,  
Les fondeurs de cloche étonnés  
Gagneront Rome ou Malaga.  
Alleluia !

. . . . .  
Par un tocsin mal entendu  
Nul nuage n'étant feudu ,  
Le tonnerre en l'air restera.  
Alleluia !

. . . . .  
Quand il va savoir au surplus  
Qu'en ce monde on ne sonne plus,  
Boileau chez les morts chantera  
Alleluia !

. . . . .  
Mille créanciers font mouvoir  
La sonnette de mon manoir :  
O loi nouvelle , emporte-la !  
Alleluia ! alleluia ! alleluia !!!

Voici un couplet qui prouve que, même en présence de l'échafaud, la chanson savait conserver son indépendance. Quoique écrit il y a cinquante ans, ce couplet semble avoir été fait d'hier, tant il paraît de circonstance :

Pour nourrir le feu des partis  
Que de fagots secs ils nous jettent,  
Tous ces journaux, grands ou petits,  
Qui sont en vogue ou qui végètent ! . . .  
Par leur intolérance égaux ,  
Ils vendent fagots et fagots.

En 1796, la terreur avait disparu, le calme commençait à renaître ; la victoire couronnait nos armes ; l'instant était favorable pour inspirer des couplets. Depuis sept ans on gémissait en France, on se fatigua de pleurer ; on chanta. Le caractère national reprit le dessus, et la gaiété vint sécher les pleurs que la terreur avait fait répandre. Les chansonniers d'alors, les auteurs qui consacraient leurs productions au théâtre du Vaudeville, crurent le moment opportun, et, à l'exemple de leurs joyeux prédécesseurs, ils formèrent le projet de se réunir de temps en temps pour dîner ensemble. Il fut convenu d'abord qu'aucune des chansons apportées à ces dîners ne serait publiée ; mais bientôt on entendit chanter dans les sociétés les refrains des *chansonniers du Vaudeville*. On voulut connaître les couplets enfantés à leur table, et, cédant aux instances de leurs amis, ils se décidèrent à publier chaque mois un cahier contenant les chansons apportées au dîner du

mois précédent. Les fondateurs de cette nouvelle société, connue sous le nom de *Dîners du Vaudeville*, furent : Barré, Radet, Desfontaines, Pils, les deux Ségur, Despréaux, Bourgueil, Demautort, Després, Prévost d'Iray, Chéron, Léger, Rosière, etc. A mesure que de nouveaux auteurs obtenaient des succès au théâtre du Vaudeville, ils étaient admis aux dîners aux mêmes prix que les fondateurs, c'est-à-dire moyennant une chanson pour chaque dîner. C'est ainsi qu'on y vit paraître successivement Philippon de la Madeleine, Armand Gouffé, Dupaty, Séguier, Dieulafoy, Chazet, Laujon et beaucoup d'autres. Le dîner était fixé au 2 de chaque mois, à deux heures et demie, car on soupaît encore alors ; mais il arrivait presque toujours que ce dîner se prolongeait fort avant dans la soirée et épargnait ainsi aux convives les frais d'appétit pour un nouveau repas. Les *Dîners du Vaudeville* donnèrent naissance à une foule de jolies chansons, parmi lesquelles on peut citer le *Corbillard*, d'Armand Gouffé ; la *Chaumière*, de Ségur aîné ; le *Voyage du Temps et de l'Amour*, de Ségur cadet ; la *Grande ronde à boire*, de Pils..... On y chanta les évènements de cette époque : Bonaparte y trouva des poètes pour chanter ses victoires. Mais bientôt la ferveur se relâcha, et ces dîners, plusieurs fois suspendus, plusieurs fois repris, cessèrent faute de dîneurs. Quelques chansonniers qui avaient fait partie de cette société, fâchés de n'avoir plus l'occasion de se réunir, résolurent d'en organiser une nouvelle, et, peu d'années après, se forma une réunion lyrique qui, sous le nom de *Caveau moderne*, devait rappeler la vogue et la renommée de l'ancienne. Armand Gouffé et Capelle en furent les premiers fondateurs, et Antignac, Brazier, Désau-

giers, Moreau, Francis, Dupaty, Cadet-Gassicourt en devinrent membres. Plusieurs chansonniers de la société des *Dîners* s'y réunirent. Le vieux Laujon, qui avait fait partie de l'ancien *Caveau*, fut nommé président du nouveau, et cette joyeuse société chantante prit de l'éclat. Ces dîners devinrent bientôt fameux. Les chansons bachiques et gastronomiques firent la réputation du *Rocher de Cancale*. La cave et les fourneaux de *Balaine* furent immortalisés par les refrains de l'élite de nos chansonniers. Les départements, à l'instar du *Nouveau Caveau*, formèrent des sociétés épicuriennes, et jamais peut-être on ne chanta plus en France qu'à cette époque. A la mort de Laujon, Désaugiers arriva au fauteuil de la présidence, et ce fut lui qui découvrit Béranger, alors tout-à-fait ignoré, et qui devina son talent. L'auteur de la charmante chanson du *Roi d'Yvetot* fut présenté par Désaugiers au *Caveau* comme un homme qui devait être un jour un de nos premiers chansonniers ; nous savons tous si la prédiction s'est accomplie. Cette société eut douze années d'existence, pendant lesquelles MM. de Jouy, de Longchamps, Rougemont, Gentil, Eusèbe Salverte, Théaulon, Ourry, Tournay, Coupard et Jacquelin vinrent successivement prendre place aux dîners du Rocher de Cancale. La politique, cette ennemie née des chansons, amena des discussions et des divisions fâcheuses parmi ses membres, et on cessa de se réunir en 1817.

En 1813, une société rivale s'était établie chez le restaurateur Beauvilliers, et acquit une certaine célébrité sous le nom des *Soupers de Momus* ; elle résista plus longtemps que son aînée aux divers dissolvants qui devaient amener la dispersion de ces sociétés épi-

curiennes, mais elle finit par succomber en 1828. Je citerai parmi les membres remarquables de cette société, Frédéric de Courey, Justin Gensoul, Martainville, Jouselin de Lasalle, Armand Dartois, Carmouche, Félix, Jacinthe, Leclerc et Dusanlehoÿ.

En 1825 fut fondé le *Gymnase lyrique*. Cette société, rivale de ses aînées par le talent et la verve de beaucoup de ses membres, prolongea son existence jusqu'en 1840, époque à laquelle il y eut fusion entre elle et le *Nouveau Caveau*. Elle eut de l'éclat et de la vogue pendant un certain temps. Nous remarquons parmi les chansonniers qui contribuèrent à ses succès, MM. Teste d'Ouët, Saint-Gilles, Festeau, Henri Simon, Garien, P. Dewint, Salgat, Justin Cabassol, etc...

En 1834 se constitua la *Lice chansonnière*, sous les auspices de Ch. Lepage. Cette société différait des autres en ce qu'il ne s'agissait plus de dîners. On se réunissait un jour par semaine chez un marchand de vins, et on passait la soirée à chanter et à boire. Cette société peut être considérée comme la première des réunions populaires en ce genre, qui existent en si grand nombre à Paris; car tous les sociétaires étaient chansonniers, et il fallait avoir fait ses preuves pour être admis dans son sein. Parmi ceux qui s'y distinguèrent, je citerai MM. Hachin, Chanu, J. Leroy, Blondel, Jest, Piton, etc...

Ce ne serait point une simple notice, mais bien des volumes, qu'il me faudrait écrire, Messieurs, si je voulais vous rendre compte de toutes les chansons remarquables que notre siècle vit paraître; outre que je m'éloignerais totalement de la ligne que je me suis tracée, j'abuserais de vos moments qui doivent être consacrés à des travaux plus utiles. Je préfère donc me

borner à vous parler des compositions les plus célèbres mises au jour depuis cinquante ans, et à ne vous entretenir que de deux hommes qui à eux seuls résumant la chanson tout entière, Désaugiers et Béranger.

Au nombre des compositions qui eurent un succès brillant, je dois citer en première ligne celle que nous devons au plus grand écrivain de notre époque, à M. de Châteaubriand. La voici tout entière :

Combien j'ai douce souvenance  
Du joli lieu de ma naissance !  
Ma sœur qu'ils étaient beaux les jours  
    De France !  
O mon pays, sois mes amours  
    Toujours !

Te souvient-il que notre mère,  
Au foyer de notre chaumière,  
Nous pressait sur son cœur joyeux,  
    Ma chère,  
Et nous baisions ses blancs cheveux  
    Tous deux ?

Ma sœur, te souvient-il encore  
Du château que baignait la Dore  
Et de cette tant vieille tour  
    Du Maure,  
Où l'airain sonnait le retour  
    Du jour ?

Te souvient-il du lac tranquille  
Qu'effleurait l'hirondelle agile,  
Du vent qui courbait le roseau  
    Mobile,  
Et du soleil couchant sur l'eau  
    Si beau ?

Te souvient-il de cette amie,  
Tendre compagne de ma vie ?

Dans les bois en cueillant la fleur  
Jolie,  
Hélène appuyait sur mon cœur  
Son cœur.

Oh! qui me rendra mon Hélène,  
Et ma montagne et le grand chêne?  
Leur souvenir fait tous les jours  
Ma peine!  
Mon pays sera mes amours  
Toujours.

La romance de *Nina*, de Marsollier, qui eut un succès prodigieux, dont la moitié revient à Dalayrac, qui avait adapté aux paroles une musique ravissante. La chanson de la *Paille*, de Servières; celle du *Ménage de garçon*, de Joseph Pain; *Plus on est de fous, plus on rit*, d'Armand Gouffé; *Quand le bien-aimé reviendra*, de Marsollier; le *Point du jour*, d'Étienne; *Femme sensible*, d'Hoffmann; *Paris à cinq heures du matin*, de Casimir Ménétrier; *Te souviens-tu, disait un capitaine*, la *Colonne* et *Fanfan la Tulipe*, d'Émile Debraux; *Fleuve du Tage*, *Partant pour la Syrie*, paroles et musique de la reine Hortense; *Guernadier, que tu m'affliges*, *Une nuit de la garde nationale*, et *Dormez donc, mes chères amours*, de Scribe, et bien d'autres encore; car il est certain que j'en oublie, et des meilleures.

Marc-Antoine-Madeleine Désaugiers naquit à Fréjus en 1772. D'une complexion faible et délicate, il était sérieux et mélancolique dans sa jeunesse; ce ne fut qu'à l'âge de seize ans que son physique se fortifia et que son esprit devint vif et enjoué. A dix-sept ans, il fit représenter sur un théâtre du boulevard une comédie en un acte et en vers qui eut beaucoup de succès et décida de sa vocation. Forcé de quitter la



France en 1792, il n'y rentra qu'en 1797, au sortir d'une longue et douloureuse maladie. Dès son retour, il consacra sa vie à réaliser les illusions de bonheur qu'il s'était faites ; son caractère devint riant, et cette gaiété, qu'il regardait comme sa divinité tutélaire, ne l'a plus abandonné un seul instant de sa vie. En rentrant en France, privé de fortune, il dut chercher dans le théâtre, qu'il avait abordé avec tant de bonheur dans sa jeunesse, des ressources et des distractions ; il travailla donc beaucoup, soutenant avec une philosophie épicurienne les épreuves de la carrière épineuse qu'il embrassait, et luttant contre elles avec les seules armes de son humeur joyeuse. Ce fut ainsi et sans s'en douter qu'il commença une réputation qui devait un jour le placer au-dessus de tous nos chansonniers. Quelques petites pièces étincelantes d'esprit et de gaiété le firent bientôt remarquer, et il devint en peu de temps l'ami et le collaborateur de tous les auteurs qui enrichissaient les théâtres de leurs spirituelles productions. Il serait presque inutile de parler ici des chansons de Désaugiers ; depuis longtemps elles sont appréciées. Plus spirituel que Panard, plus gai, plus décent que Collé, aussi gracieux, mais plus fort d'idées que Favart, Désaugiers réunit en lui seul les qualités de ces trois auteurs, et ses chansons sont des petits chefs-d'œuvre qui peuvent être placés à côté de ce que nous possédons de plus agréable en ce genre. Quelques-unes sont par leurs développements de petits poèmes, entre autres : *M. et Madame Denis*, *Calet Buteux à l'opéra de la Vestale*, etc. Beaucoup ont le mérite d'offrir une peinture naïve et piquante des mœurs et des ridicules de toutes les classes de la société, comme : le *Célibataire*, les *Grisettes*, la *Halle*,

le *Jeune homme à la mode*, l'*Original sans copie*, le *Pilier de café*, etc.

Il en est aussi que l'on peut comparer pour la verve poétique, pour la philosophie, aux plus belles odes d'Horace, telles que : *Ma Vie épicurienne*, *Verse encore*, la *Manière de vivre cent ans*. Quelques couplets vous indiqueront mieux que mes citations le style et le genre de Désaugiers. En voici plusieurs pris au hasard :

Combien  
De gens de bien  
Par l'intrigue ont eu des whiskis  
Acquis!  
Leur nom  
Est en renom,  
Mais en secret ils sont haïs,  
Trahis.  
Moi, j'aime mieux presser les bras de l'amitié  
A pié.  
J'espère que c'est bien,  
Heim?  
Sentir en épicurien.

Voulez-vous savoir la manière de vivre cent ans,  
écoutez :

. . . . .  
S'endormir à l'heure  
Où le jour s'enfuit,  
Quitter sa demeure  
Dès que le jour luit,  
Au loin de ses pas  
Porter la marche irrégulière;  
Pour chaque repas  
Nouvelle course auxiliaire;  
Et l'année entière  
Même passe-temps,  
Voilà la manière  
De vivre cent ans.

Fier sur une tonne,  
Narguer le chagrin ;  
Prévoir, quand il tonne,  
Un ciel plus serein ;  
Se montrer soumis  
Aux coups du sort parfois sévère ;  
Tendre à ses amis  
Sa bourse, sa main et son verre ;  
Suivre la bannière  
De Roger-Bontemps,  
Voilà la manière, etc. . .

Des beautés factices  
Redouter l'accueil,  
De leurs artifices  
Eviter l'écueil ;  
Sauver sa gaité  
Des flots de la gent chicanière ;  
De la faculté  
Fuir la doctrine meurtrière ;  
Ne faire la guerre  
Qu'aux cerfs haletants,  
Voilà la manière, etc. . .  
.....  
.....

D'ailleurs, dit-il, quand on est mort, c'est pour long-temps ; et suivant ce vieil adage, fort sage, il continue ainsi ses conseils :

Pressés d'éclore,  
Que nos désirs,  
Que nos plaisirs  
Naissent avec l'aurore ;  
Quand Phébus dore  
Notre réduit,  
Chantons encore ;  
Chantons quand vient la nuit.  
Des joyeux sons  
De nos chansons  
Etourdissons  
La ville et la campagne,

Et que moussant  
A notre accent,  
Le doux Champagne  
Répète en jaillissant :  
Quand on est mort c'est pour longtemps,  
Dit un vieil adage  
Fort sage,  
Employons bien nos instants  
Et contents,  
Narguons la faux du temps.

. . . . .  
Est-il monarque  
Dont les bienfaits,  
Dont les hauts faits  
Aient désarmé la Parque ?  
Le souci marque  
Leur moindre jour,  
Et puis la barque  
Les emporte à leur tour.  
Je n'ai pas d'or,  
Mais un trésor  
Plus cher encor  
Me console et m'enivre :  
J'aime, je bois,  
Je plais parfois :  
Qui sait bien vivre  
Est au-dessus des rois.  
Quand on est mort, etc. . . . .

Voici maintenant les consolations de la vieillesse :

Quand des ans la fleur printanière  
S'effeuille sous les doigts du Temps,  
Poursuivons gaiement la carrière :  
Un bel hiver vaut un printemps.

. . . . .  
Sur le galoubet, en cadence,  
J'aime parfois à m'exercer,  
Et j'ai du moins, si je ne danse,  
Le plaisir de faire danser.

. . . . .  
Si mon luth sous ma main tremblante  
Ne produit plus que de vains sons,  
De ma fille la voix naissante  
Rajeunit mes vieilles chansons.

. . . . .  
Sachons donc de la destinée  
Sous les fleurs amortir les coups,  
Et qu'à leur soixantième année  
Nos enfants chantent comme nous.

Quand des ans etc. . . . .

Recherché par tout ce qu'il y avait de distingué dans Paris, Désaugiers était l'âme de toutes les réunions, par sa gaité, sa verve et son enjoinement. Sa physionomie ouverte et spirituelle, ses manières franches et affectueuses, son sourire amical, ses yeux vifs et animés, sa conversation aimable, la rondeur de sa taille, tout annonçait en lui un ami du plaisir et de la joyeuseté. Son cœur était aussi distingué que son esprit ; sa bonhomie rappelait souvent celle de Lafontaine , et le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui, c'est que les amis de sa jeunesse furent ceux de sa vie entière et que rien n'altéra jamais en lui ce sentiment exquis. Atteint d'une maladie grave, les médecins reconnaurent bientôt l'existence de la pierre ; on fit en vain plusieurs essais de lithotritie ; il fallut avoir recours à l'opération de la *taille* ; Désaugiers s'y résigna. Il supporta avec courage cette opération, mais elle ne réussit pas, et il expira peu de moments après. Ce fut entre deux crises qu'il éprouva quelque temps avant sa mort, qu'il composa l'épithaphe suivante :

Ci-git hélas ! sous cette pierre  
Un bon vivant mort de la pierre.  
Passant, que tu sois Paul ou Pierre,  
Ne va pas lui jeter la pierre.

Je terminerai ces quelques lignes sur Désaugiers en rapportant l'opinion de M. Duviquet (alors critique célèbre et rédacteur du *Journal des Débats*) : « Au mérite de composer supérieurement le couplet, Désaugiers joignait le talent non moins rare de le chanter en perfection. Sa physionomie douce et aimable s'animait au feu du vin d'Ay, au cliquetis des verres, au concert bruyant de ses refrains. L'exécution doublait le mérite de la chanson. L'acteur le plus exercé aurait été vaincu par la vérité franche et expressive du masque et de la pantomime de l'auteur. »

Voici maintenant ce qu'écrivait Charles Nodier au rédacteur de la *Quotidienne*, en apprenant la mort de Désaugiers : « J'apprends à cent cinquante lieues de Paris la mort de Désaugiers. Je n'ai pu l'accompagner à sa dernière demeure ; mon cœur éprouve le besoin de s'associer aux regrets qui l'ont suivi, aux larmes qui ont arrosé sa fosse, à l'expression du sentiment que tout le monde partage, mais que personne ne peut éprouver plus amèrement que moi. *Nulli flebilior.* »

On remarquera que Désaugiers, qui a été un des derniers interprètes de notre gaieté française, et qu'on ne remplacera pas plus sous ce rapport que sous tous les autres, avait reçu l'éducation la plus propre à développer des idées graves et mélancoliques, celle de la proscription et du malheur. Les premiers tableaux qui frappèrent ses regards auraient laissé une impression ineffaçable dans une autre organisation. La sienne triompha de tout : les peines passées n'étaient pour lui qu'une raison de plus de jouir des biens présents.

Je n'essaierai pas de fixer la place qu'il doit occuper parmi ses modèles et ses rivaux. Il évitait avec soin

cette frivole discussion de titres et de prééminence, quoiqu'il eût moins que personne à la redouter... Ce qui paraîtra extraordinaire dans sa vie, c'est qu'au milieu des inconvénients d'une existence publique et d'une réputation populaire, il ait pu conserver sans altération les biens qui font le charme de l'obscurité, le repos de l'esprit et de l'âme. La haine a respecté sa conduite, comme l'envie a respecté son talent. Il s'est trouvé engagé dans des opinions politiques, et jamais dans des disputes ; malin sans méchanceté, il a fait rire aux dépens de tout et ne s'est jamais permis de faire rire aux dépens de personne. On ne saurait ni compter ses épigrammes ni lui en reprocher une seule. Il a exercé la critique sans blesser et le pouvoir sans nuire. Tous ceux qui l'ont connu le pleurent. Le monument de Désaugiers, ce sont ses ouvrages. Si nous lui en élevons un jour un autre, je proposerai d'y tracer cette inscription :

## A DÉSAUGIERS,

QUI N'EUT PAS D'ENNEMIS.

Pierre-Jean de Béranger naquit à Paris en 1780. Adolescent au moment où disparaissait tout ce qui formait les éléments de la société française, Béranger forma sa raison au milieu des graves événements de l'époque et reçut d'eux cette empreinte libre et forte qui forme le caractère distinctif de son talent. Indépendant quoique pauvre, nourri de la philosophie de Montaigne, de Voltaire et de Rousseau, il étudia les hommes avec Molière et Lafontaine, et devint ainsi bientôt supérieur à tous les autres chansonniers ses confrères. Dans ses œuvres, la raison ne sommeille ja-

mais ; sa gaité vive, moins communicative que celle de Panard et de Désaugiers, ressemble à celle de Molière, et ses tableaux tiennent de la grandeur des sujets dont il nous représente l'image. Béranger est poète , son premier mérite est l'invention , et toujours dans ses saillies on remarque une fidèle peinture de mœurs et de hautes leçons. Une de ses premières chansons fut le *Sénateur*, qui eut le mérite de dérider le front sévère de Napoléon, au milieu de ses plus grands embarras. Simple commis dans un des bureaux du gouvernement, et quand l'Europe entière se taisait en présence de son vainqueur, il eut le courage, lui pauvre chansonnier, d'oser faire la critique du chef de l'État dans sa chanson du *Roi d'Yvetot*, et cette audace trouva grâce devant l'empereur, qui plus d'une fois se mit à fredonner cette naïve satire, tandis qu'il eût pu faire payer cher au poète l'excès de sa témérité. C'est par cette chanson que la France fit connaissance avec Béranger. Membre du Caveau, il assistait régulièrement à ses séances, apportant chaque mois son tribut mensuel, c'est-à-dire de petits chefs-d'œuvre de rythme et de verve. Bon convive, véritable enfant de la joie, camarade franc et loyal, il disputait la palme du mérite à l'excellent Désaugiers, qui ne s'en inquiétait guère, et il atteignait bientôt le sublime déirant du genre bachique dans sa *Bacchante* et la *Grande orgie*. En 1821, il perdit sa place par suite de son opposition politique ; cette destitution lui rendit toute son indépendance, et il devint alors le chantre sublime de nos gloires et de nos malheurs. C'est de cette époque que date l'immense réputation qu'ils s'estacquire, et c'est alors qu'il déploya dans ses compositions son incomparable talent, sa sensibilité et son génie poétique. 1830 le trouva à l'apo-



gée de sa gloire, mais le vit aussi poser sa lyre et se condamner à un silence absolu, à part quelques chansons nouvelles qu'il fit paraître depuis cette époque, et dans lesquelles on retrouve toute la grâce, toute la richesse poétique de l'illustre chansonnier.

En 1836, dans la préface d'une édition de ses œuvres, il fait ses adieux au public en ces termes : « Je sors de la lice pendant que j'ai encore la force de m'en éloigner. Trop souvent, au soir de la vie, nous nous laissons surprendre par le sommeil sur la chaise où il vient nous clouer. Mieux vaudrait l'attendre au lit, dont alors on a si grand besoin. Je me hâte de gagner le mien, quoiqu'il soit un peu dur, etc.... »

Vous pensez bien, Messieurs, que je ne m'arrêterai pas à vous citer les compositions les plus remarquables de Béranger, il faudrait vous les nommer toutes ; que je ne m'étendrai pas sur leur mérite littéraire, vous le connaissez comme moi ; je constaterai seulement une chose, c'est que Désaugiers et Béranger, chacun dans un genre différent, ont tenu si haut et si dignement le sceptre de la chanson, qu'il est impossible à leurs successeurs de le reprendre, et que la tâche est trop pénible pour d'aussi faibles athlètes.

Il existe en ce moment beaucoup de sociétés chantantes, car leur nombre seul à Paris s'élève à plus de 400. Nos modernes chansonniers composent même des chansons nouvelles ; jamais peut-être il n'en parut autant ; mais, hélas ! la quantité ne remplace pas la qualité, et la plupart de ces compositions ne trouvent plus d'écho au-delà de la salle qui les vit naître. Le Caveau moderne existe encore, mais tout le monde l'ignore, et sa réputation ne s'étend guère au-delà de l'établissement culinaire où il se rassemble et n'en franchit même pas le seuil.

A quelle cause attribuer cette indifférence publique ? Est-ce parce que la sentimentale romance ou le nocturne vapoureux ont remplacé la joyeuse et franche chanson de nos pères , ou parce qu'il n'y aurait plus rien à chanter depuis 1830 ? Je laisse à d'autres le soin de décider de cette question ; je constate un fait, c'est que la chanson, la véritable chanson, telle que la comprenaient les grands maîtres, la chanson, dis-je, est morte et malheureusement n'est point prête à renaître, si nous en jugeons d'après les œuvres des pâles et froids successeurs de nos joyeux trouvères.

« Ainsi, dit M. Scribe en terminant son discours de réception à l'Académie française, ainsi, combattant toujours pour la liberté, la chanson l'a conduite à travers mille écueils, depuis les premiers temps de la monarchie, jusqu'aux jours où la cause qu'elle défendait depuis si longtemps a enfin triomphé, et alors son œuvre a été terminée. Qu'aurait-elle fait de ses allégories satiriques, de ses allusions malignes, de ses demi-mots piquants, lorsqu'autour d'elle et sans obstacles la pensée jaillissait de toutes parts ? Aussi, voyant venir à elle la liberté de la presse, sa puissante alliée, la chanson s'est reposée, n'ayant plus rien à faire. Ainsi, dans les rues de nos cités, on estime ces phares légers et mobiles, dont la faible lueur nous guida pendant la nuit, mais quand luit le grand jour, quand brille le soleil, on éteint le fanal. »

Fasse le ciel qu'on n'ait point à le rallumer !

Lorsque, dans tous les temps, le tombeau de la tyrannie a été celui de la chanson, désirons, pour le bonheur du pays, qu'elle n'ait jamais occasion de renaître, que nos libertés soient toujours défendues par d'autres que par elle, et que son éloge que je viens de prononcer soit son oraison funèbre !

COMMUNICATION DE M. CHEVALIER.

Modification dans l'appareil de Marsh.

Tout en regrettant de ne pouvoir donner textuellement les paroles de M. Chevalier, nous chercherons à rendre un compte exact de cette communication.

On sait que le gaz hydrogène, au moment de sa production, peut se combiner avec certains métaux en dissolution, et former de l'hydrogène antimonié, arsenié, zincé, etc., et que dans sa combustion il met ces métaux à nu. Cette propriété a fourni l'idée à un chimiste suédois, Marsh, d'appliquer à la recherche de l'arsenic un appareil connu sous le nom de briquet à gaz.

Cet appareil primitif, tout en conservant le nom de l'inventeur, a subi quelques modifications importantes, et son emploi est généralement adopté.

Il se compose : 1<sup>o</sup> d'une cuve en verre dans laquelle on met le liquide à examiner, auquel on ajoute de l'acide sulfurique ; 2<sup>o</sup> d'une cloche renversée dans laquelle se trouve suspendu un lingot de zinc. Cette cloche se termine par un tube effilé muni d'un robinet.

En plongeant dans le liquide acidulé, le zinc donne lieu à un dégagement d'hydrogène. On brûle le gaz en présentant à la flamme une capsule de porcelaine qui devra présenter des taches métalliques, si la liqueur contenait des métaux susceptibles de se combiner à l'hydrogène.

Les taches métalliques obtenues, on les touche avec le chlorite de soude, les taches d'arsenic disparaissent instantanément, tandis que les taches d'antimoine n'éprouvent aucune modification ; alors l'arsenic dissous dans le chlorite de soude est traité par des réactifs qui constatent la présence de cette substance.

Mais il arrive quelquefois que l'arsenic est mélangé à l'antimoine, et, dans cette circonstance, on ne peut employer le chlorite de soude pour toucher les taches métalliques obtenues, parce que le mélange de ces métaux disparaît sous l'influence de ce réactif. M. Chevalier se sert du procédé suivant pour opérer la séparation des métaux.

Au lieu de se servir d'une capsule pour recueillir les métaux, il employe un tube de verre contenant de l'amianté, sur lequel vient se déposer le mélange des métaux; il chauffe ensuite, au moyen de la lampe à esprit de vin, la partie du tube qui contient l'amianté; l'antimoine reste fixé, tandis que l'arsenic se porte, en raison de sa volatilité, à l'extrémité du tube.

Ce procédé entièrement nouveau a été employé par M. Chevalier avec des résultats positifs et concluants.



FIN DU TOME PREMIER.

LXIX







